

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2
Thèse de doctorat
Sciences de l'information et de la communication

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE *LYON-LIBÉRATION* (1986-1992) :

Présentée et soutenue publiquement par

Jean-Michel RAMPON

Sous la direction du Professeur Jean-François TÉTU

16 Octobre 1999

Equipe de recherches *médias & identités* Université Lumière Lyon 2

Table des matières

Remerciements . .	3
Avant-propos .	5
Introduction générale . .	7
1. L'objet d'étude . .	10
1.1. La genèse d'une expérience de presse . .	10
1.2. La presse de référence . .	16
1.3. Espaces publics .	19
2. Démarche et questionnements . .	24
2.1. Une approche contrastive d'un discours éditorial . .	24
2.2. Enjeux de connaissance . .	27
AVERTISSEMENT .	33
PREMIERE PARTIE UNE "VILLE" ÉDITORIALISÉE : MODALISATION ET ARGUMENTATION	
. .	35
0. Liminaire .	35
0.1. La modalisation . .	37
0.2. L'argumentation .	39
1. Repères méthodologiques .	42
1.1. La lexicométrie .	42
1.2. Profils et temps lexicaux . .	50
2. Les modalités d'énoncé .	55
2.1. Jugements de vérité et de réalité .	56
2.2. Vouloir et devoir .	66
2.3. Pouvoir et savoir . .	73
3. Les modalités d'énonciation .	80
3.1. Le questionnement : le point d'interrogation . .	80
3.2. L'implicite : les points de suspension .	84

3.3. La polémique : les guillemets .	87
4. L'articulation logique .	94
4.1. Première et deuxième périodes : concession et opposition .	95
4.2. Deuxième et troisième périodes : causalité et bilan .	102
4.3. Périodes "Lépinay" : justification et conclusion . .	107
Conclusion de la première partie .	110
DEUXIEME PARTIE ACTEURS, INSTITUTIONS ET TERRITOIRES .	113
1. L'analyse factorielle des correspondances . .	114
1.1. Principes d'un outil descriptif .	114
1.2. L'interprétation des plans-graphiques . .	117
2. Acteurs sociaux et institutions . .	119
2.1. Acteurs sociaux .	120
2.2. Institutions . .	124
3. Familles et acteurs politiques .	130
3.1. Familles politiques .	130
3.2. Acteurs politiques .	135
4. Territoires .	157
4.1. Premier axe : passé <i>versus</i> avenir .	160
4.2. Deuxième axe : présent <i>versus</i> avenir .	168
Conclusion de la deuxième partie . .	172
TROISIEME PARTIE DÉSIGNATION DE L'URBAIN ET AUTO-RÉFÉRENCE . .	175
1. De la ville-mère à la ville périphérique .	178
1.1. La métropolisation .	178
1.2. Fragments et globalité .	191
2. De Lyon au Grand Lyon .	201
2.1. Lyon .	201
2.2. Grand Lyon : la nomination . .	211
2.3. Une attraction privilégiée : Lyon-Paris .	213
Conclusion de la troisième partie .	222

CONCLUSION GÉNÉRALE .	225
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .	231
I- DISCOURS, LANGUE, LANGAGE .	231
1- Analyses du discours . .	231
2- Statistique textuelle .	232
3- Enonciation .	233
4- Argumentation . .	233
5- Référence .	234
6- Pragmatique .	234
II- PRESSE .	235
1- Dispositifs, écriture .	235
2- Presse "locale" . .	235
3- Presse "de référence" .	236
III- VILLE . .	236
1- La question urbaine . .	236
2- Territoires et identités .	237
3- Symbolique .	237
4- Lyon . .	238
IV- OUVRAGES DE RÉFÉRENCE . .	238
ANNEXES .	241
Annexe 1 Description du corpus . .	241
1- Statistique globale quant aux données étudiées . .	241
2- Identification des unités rédactionnelles .	243
Annexe 2 Profils d'emploi des termes et expressions analysés .	261
1- Loi normale .	261
2- Ecart réduits et répartition des occurrences .	262

A la mémoire de mes père et grand-père. Pour Eugénie et notre fille Anna.

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, par leur aide technique, leur éclairage et/ou l'apport de documents, ont permis à ce que ce travail aille jusqu'à son terme. Qu'elles trouvent ici l'expression de ma reconnaissance :

Kamel Belmadani (*douce France...*), Xavier Breton, Alain Brillon (archiviste de *Libération*), Etienne Brunet (Institut national de la langue française (CNRS), Faculté des Lettres de Nice), Pascal Chasson, Pierre Fiala (Laboratoire *Lexicométrie & textes politiques* de l'E.N.S. de Fontenay-Saint-Cloud), Soeren Kolstrup (Institut for informations, Université d'Aarhus), Thierry Lafouge (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques de Villeurbanne), Bernard Lamizet, Albane Leveder, Sandrine Marazel, Philippe Rocher (*mon coreligionnaire...*) et Jean-François Tétu (directeur patient du cheminement sinueux qui a fini par déboucher sur le présent ensemble), ainsi que Bernard Fromentin, Eric Gerbe et Robert Marmoz, trois des acteurs qui, à des places différentes, ont participé à l'existence de *Lyon-Libération*. Enfin, à un tout autre niveau, j'adresse ma plus vive gratitude à ma mère, pour son accueil en un lieu propice à la rédaction de cette thèse, quelque part au pays des étangs.

“ J’écoute la vie filtrée dans les journaux, assoiffée, tirant la langue, carbonisée, c’est comme un brouillard sur une ville en eau. ” Jean Cayrol, Poésie-Journal

“ [Karl Kraus, le créateur de la revue Die Fackel (Le Flambeau) qui joua un certain rôle dans la presse indépendante au temps de l’empire austro-hongrois,] a démontré comment un examen interne du langage, de l’écriture, de la ponctuation, des erreurs typographiques peut révéler tout un système moral ou politique. Cet examen se fait dans les termes du discours ordinaires ; il n’a pas besoin d’un langage artificiel, il n’oblige pas à se placer à un « niveau supérieur » où seraient effectuées des généralisations, où le langage examiné serait rendu plus clair. Le mot, la forme syntaxique sont lus dans le contexte où ils apparaissent - par exemple dans un journal qui, dans une ville, dans un pays donné, adopte certaines opinions sous la plume de certaines personnes. Le contexte syntaxique et lexicographique acquiert ainsi une autre dimension, non pas une dimension étrangère mais une dimension qui confère au mot son sens et sa fonction. C’était dans la presse viennoise durant la première guerre mondiale et après cette guerre, l’attitude des rédacteurs responsables vis-à-vis de la boucherie qu’était la guerre, vis-à-vis de la monarchie, de la république, etc. En fonction de cette dimension nouvelle, le mot tel qu’il est employé, la structure de la phrase acquièrent un sens et une fonction qui n’apparaissent pas dans une lecture « non médiatisée ». Les crimes qui sont commis contre le langage et qui apparaissent dans le style du journal relèvent de son style politique. La syntaxe, la grammaire, le vocabulaire sont des actes moraux et politiques. ” Herbert Marcuse, L’homme unidimensionnel

Avant-propos

A l'origine de ce travail, il avait été envisagé un traitement statistique - sous l'angle des noms propres qui y affleurent - des archives de *Lyon-Libération* correspondant à un peu plus de six années de production rédactionnelle, exploration rendue possible dès lors que les données magnétiques du journal avaient été transférées dans la base *Unix* de l'IEP de Lyon après sa disparition en décembre 1992. Le matériel ainsi recueilli ne put cependant être examiné qu'à hauteur des derniers mois d'existence de *Lyon-Libération*. La perte (ou la destruction ?) de la carte informatique qui aurait permis un décryptage plus poussé des bandes entraîna de fait l'abandon du projet, d'autant que la société qui avait été à l'origine de l'équipement du journal avait entre-temps disparu, rendant obsolète toute solution de rechange. Il n'est du reste pas assuré, même en disposant d'un corpus global, que nous eussions été en mesure de mener l'entreprise à son terme. Sur ce qu'il nous a été possible de passer en revue, nous avons pu constater en effet que les codes qui accompagnaient les textes des fichiers ne comportaient aucune indication susceptible d'être utilisée automatiquement, que ces informations ressortissent à la date de saisie des articles, à celle de leur publication ou au travail éventuellement opéré sur ces textes par le secrétariat de rédaction du journal. Même complète, nous nous serions donc trouvé devant une base qui aurait contenu l'intégralité du matériel rédactionnel produit par le journal sans que celle-ci corresponde pour autant à un ensemble effectivement élaboré, autrement dit compatible avec la collection "papier".

A partir de là, nous avons résolu de faire un relevé systématique des noms propres à l'aune d'un corpus basé sur les éditoriaux, billets et commentaires, soit des éléments rédactionnels présents tout au long de l'existence de *Lyon-Libération* et qui, à leur tour et bien qu'à une échelle plus réduite, représentent un ensemble clos de plusieurs centaines d'unités par ailleurs parfaitement délimitables dans l'espace du journal. La stratégie de la thèse s'en est donc trouvée modifiée en faveur d'un traitement statistique qui prendrait en compte désormais tous les termes qui composent les textes retenus pour l'analyse. Si nous allons avoir tout loisir de revenir sur ceux sélectionnés prioritairement en dehors des noms propres, nous pouvons d'ores et déjà signaler que l'approche de ces derniers s'est faite dans le souci de montrer la mise en visibilité de l'espace "lyonnais" dans *Lyon-Libération*, à travers les acteurs qu'il implique. Ce choix a eu pour conséquence de nous faire abandonner provisoirement la voie que nous avons initialement envisagé de suivre - et qui demande de toute façon à être encore améliorée -, à savoir celle qui prône que les contenus de presse participent de la spatialisation du territoire et qu'il est possible de confronter plusieurs types de contenu à une échelle de performance des représentations.

Introduction générale

“Seul le tas de Lyon-Libération reste intact, comme d’habitude. Au grand désespoir de nos collègues lyonnais, les journalistes du siège parisien n’ont jamais manifesté un grand intérêt pour la lecture du petit frère rhodanien”. Si cet extrait sort tout droit d’un roman, le seul fait que son auteur, dissimulé derrière un pseudonyme, se révèle être un journaliste à *Libération* suffit à relier ce qui est avancé ici à une dimension empirique dénuée de tout caractère fictif¹. Il ne fait guère de doute que la création de *Lyon-Libération* en septembre 1986 a donné lieu à des entassements d’exemplaires dans les locaux de la rédaction “parisienne”, ou “nationale”, sans que le produit d’une filiale de la “maison-mère” ne soit reconnu davantage par les “siens”. Ce qui fait encore l’intérêt du passage précédemment cité, par-delà son apport en tant que témoignage par la bande, c’est le qualificatif “rhodanien”. En effet, en choisissant de créer une “succursale” à Lyon, la direction nationale se fait fort alors de développer une presse “de proximité” depuis le concept de quotidien de ville, mais certainement pas de département. La position de Maurice Mouillaud selon laquelle *Libération*, en tentant de se dédoubler en un journal parisien et un journal dit de “métropole”, cherche à affirmer un nouveau concept du journal de région paraît assurément la plus satisfaisante². Comme ont eu l’occasion de le signaler

¹ Bérangère Lorraine, *Meurtres à Libération*, Paris, Calmann-Lévy, 1989, p. 79. Il faut sans doute voir dans le prénom qui entre dans la composition du pseudonyme un lien avec la rue Béranger, au 11 de laquelle le journal s’est installé en juillet 1987, en provenance de la rue Christiani.

² *Le journal quotidien*, Lyon, PUL, 1989, p. 194.

Bernard Miège et Isabelle Pailliar, *“à première vue, il n’y a pas de média régional mais une presse quotidienne régionale (la PQR) que l’on peut dire “de région””, ce qui amène ces auteurs à estimer que “l’expression “médiats en région” met en évidence les difficultés à qualifier un espace d’information et de communication qui n’a pas une dimension nationale”*³. Si la presse “de proximité” est dite “régionale”, c’est en tant qu’elle est en ligne directe avec les anciennes provinces d’avant la Révolution française. Ce qui n’en éclaire pas davantage la définition du local, à tel point que son approche entraîne un foisonnement de questions plutôt que de réponses, à l’instar des deux extraits suivants tirés d’une réflexion d’Isabelle Pailliar à propos des “territoires de la communication” et d’un propos de Jean-Marie Charon introductif à un dossier consacré aux “médiats du local” :

Qu’est-ce qui est local ? La réponse est fluctuante, liée au “point de vue” de l’observateur. Faut-il englober dans ce terme ce qui est proche, ce qui est quotidien ? L’information d’une région fait-elle partie de l’information locale ? A l’heure de la mondialisation des activités économiques, le qualificatif de local ne tend-il pas à s’appliquer à la description de situations nationales ? Les repères sont donc instables. Rappelons le sens le plus commun : le local désigne ce qui n’est pas national et recouvre la réalité urbaine et rurale, communale et régionale. S’agit-il de territoires, de terroirs dont la dimension géographique est très prégnante ? S’agit-il d’ensembles historiques dans lesquels les populations, les acteurs sociaux peuvent se référer à des événements, des actions collectives, des productions qui constituent une communauté, une identité ? S’agit-il d’espaces économiques dont la spécificité aurait conduit à renforcer les liens et les relations entre leurs différents intervenants ? S’agit-il de niveaux administratifs et politiques qui au gré des siècles auraient fini par produire des systèmes d’acteurs spécifiques ? S’agit-il encore et enfin de pôles, telles que les métropoles, qui par leur dynamisme et leur vitalité auraient finalement permis de produire des éléments d’autonomie et des capacités à tisser des liens avec d’autres pôles qui ne soient pas forcément tous limités au pays ?⁴

Dans ces conditions, appréhender du mieux possible la question du local dans son articulation avec le type de produit que représente un journal demanderait à insister sur ce qui différencie la presse “parisienne” de la presse “régionale”. Or *Lyon-Libération*, précisément parce qu’il se présente comme un journal “d’une seule main” qui fond en une entité unique les pages “nationales” et “internationales” du titre conçu depuis Paris avec les pages proprement “lyonnaises”, c’est-à-dire prises en charge par une rédaction ayant son siège à Lyon, mêle d’une certaine façon ce qu’il était possible jusqu’alors de distinguer. Au bout du compte, *Lyon-Libération* est ainsi organisé qu’il présente l’actualité nationale et internationale entre deux pôles “lyonnais” développés en début et en fin de journal, lesquels sont censés recouvrir ce que le directeur de *Libération* désigne alors comme la conscience critique de la ville d’une part, son usage et sa consommation d’autre part⁵. De telle sorte que si ce genre de production s’inscrit dans un environnement qui l’englobe, elle se pare aussi des attributs de la presse “parisienne”, au premier rang

³ “Les médias en région”, in *Communiquer demain*, Pierre Musso (dir.), Paris/La Tour d’Aigues, Datar/Ed. de l’Aube, 1994, p. 185.

⁴ Respectivement *Les territoires de la communication*, Grenoble, PUG, 1993, p. 16 et *Médiaspouvoirs*, 18, 1990, p. 110.

desquels celui d'être une presse dite d'opinion. Non pas que la presse "locale" telle qu'on l'entend habituellement ne participe pas de la constitution d'une opinion, mais plutôt que sa raison première est d'assurer **"la reproduction du rapport individus-société par la matérialisation écrite de la territorialité, celle-ci étant le mode sur lequel les membres de la société locale ont conscience de lui appartenir"**⁶. Renaud Dulong et Louis Quéré estiment que ce qui fonde la différence entre les deux types de presse provient de pratiques de lectures distinctes : alors que le journal "national" serait à même de fournir explicitement à son lecteur l'information dans une signification précise, le décryptage du journal local supposerait que le texte livré au lecteur soit polysémique, sa compréhension plurielle étant à mettre sur le compte de la place occupée dans le système social local et par rapport à ses clivages idéologiques⁷. Les auteurs vont même jusqu'à penser que la presse locale ne se distingue de l'autre que par l'importance du fonctionnement territorial de l'Etat dans les sociétés locales, la réactivation des schémas idéologiques reproduisant les lecteurs comme sujets d'un territoire sur la base des repères territoriaux de l'appareil d'Etat. Evidemment, le propos tenu ici est antérieur aux mesures de décentralisation amorcées en 1982. Mais cela ne change de toute façon pas grand chose au problème. Comme l'a suggéré Lucien Sfez à l'orée d'un colloque ayant pris pour thème "l'objet local" dans les années 70, la façon la plus satisfaisante d'aborder ce dernier reviendrait assurément à le faire en termes de non-décentralisation⁸. Ce qui n'empêche pas le concept même d'être confronté à un double dilemme selon Isabelle Pailliat : la posture qui consisterait à penser le local comme un objet à part entière, autrement dit sans référence à l'Etat, comporte le danger d'une construction fictive du local tandis que celle qui se contenterait de ne l'appréhender que dans ses relations avec les autres niveaux territoriaux, au premier rang desquels l'Etat, ne le ferait exister qu'à partir des relations qu'il entretient avec eux⁹. Dans ces conditions, s'il y a un intérêt à apprécier ce sur quoi repose le distinguo entre la presse quotidienne régionale traditionnelle, telle qu'héritée de la fin de la deuxième guerre mondiale, et le modèle de presse sous-tendu par *Lyon-Libération*, il nous semble qu'il est préférable d'aller le chercher dans la construction d'un nouveau type d'espace public à l'échelle "locale" et dans la filiation proclamée avec une presse dite "de référence". Avant de revenir plus longuement sur ces deux points, il nous paraît nécessaire de rappeler le tournant qu'a constitué l'année 1986 en terme de presse quotidienne à Lyon, ce qui implique de

⁵ Cf. l'entretien avec Serge July paru dans *le Matin de Paris* du 29 août 1986, p. 23. Toutes proportions gardées, le quotidien *De Limburger* développe à Maastricht un "concept" similaire puisqu'il place le cahier national et international à l'intérieur de celui dévolu au local (cf. *L'Europe de la presse quotidienne régionale*, Jean-François Lemoine (dir.), Paris, Syndicat de la presse quotidienne régionale, 1992, p. 19).

⁶ Renaud Dulong et Louis Quéré, *Le journal et son territoire. Presse régionale et conflits sociaux*, Paris, Action Thématique Programmée-CNRS/EHESS-Centre d'étude des mouvements sociaux, rapport dactyl., 1978, p. 25.

⁷ *Idem*, p. 18.

⁸ *L'objet local*, colloque dirigé par Lucien Sfez [Paris Dauphine, 30-31 mai 1975], Paris, UGE-10/18, 1977, p. 23.

⁹ *Les territoires de la communication*, *op. cit.*, p. 16.

replacer l'“expérience” de quotidien de ville tentée par *Libération* dans une perspective élargie.

1. L'objet d'étude

1.1. La genèse d'une expérience de presse

Le choix de Lyon pour mettre en pratique le type de journal urbain voulu par la direction de *Libération* a été évoqué par Jean-Claude Perrier en ces termes :

Le 15 janvier [1986], Libération annonce la création de Lyon-Libération, qui paraîtra à partir du 1er septembre [première parution finalement reportée d'une semaine]. C'est René-Pierre Boullu [en provenance de la rédaction parisienne] qui en assumera la rédaction en chef, tandis que Jean-Louis Péninou [par la suite administrateur général du journal qu'il quitte en 1995] coordonnera la mise en place « d'autres quotidiens métropolitains ». Une conférence de presse se tiendra à Lyon le 31 pour présenter le projet. On se souvient que, très tôt, Serge July [directeur de la rédaction et gérant, cofondateur de Libération avec Jean-Paul Sartre] avait eu l'intention de lancer des « quotidiens de ville », décrochages de Libération en province, afin de se gagner un lectorat encore rétif. Ce n'est pas un hasard si cette création est faite en 1986, en pleine diversification du journal. Antoine Griset [alors administrateur général, a démissionné en février 1987 suite aux critiques du conseil de surveillance du journal pour les déboires financiers subis par l'entreprise après le lancement de Lyon-Libération et l'expérience ratée de radio libre avec Radio-Libération] juge que c'était une « bonne idée ». Mais les discussions ont été très longues avant de choisir la ville test. Michel Vidal-Subias [directeur de la publicité et directeur commercial], en revanche, pense que « c'était le plus mauvais choix possible, en raison du caractère très particulier de Lyon, de la mentalité fermée des Lyonnais. Mais Serge July pensait que si on réussissait à Lyon, on réussirait dans des villes beaucoup plus faciles, comme Lille, Toulouse, Strasbourg ».¹⁰

On passera ici sur les jugements à l'emporte-pièce que constituent les expressions “caractère très particulier de Lyon” et “mentalité fermée des Lyonnais”. Ce qu'il nous semble plus important de dire, c'est que l'acquisition du *Progrès* par Robert Hersant en janvier 1986 a certainement fait pencher le choix en faveur de Lyon, même si d'autres critères, en particulier d'ordre démographique et donc de lectorat potentiel, ont contribué à ce que le projet devienne effectif entre Rhône et Saône. Dès lors que le fleuron de la presse quotidienne régionale rejoint le groupe Hersant, l'installation dans l'espace lyonnais se double en effet d'un discours arguant de la nécessité de défendre le pluralisme de la presse dans la deuxième agglomération de France. A la limite, le souci de la préservation du pluralisme parvient presque à faire passer au second plan ce qui

¹⁰ *Le roman vrai de Libération, Paris, Julliard, 1994, p. 266. Journaliste, Jean-Claude Perrier est alors responsable du secteur culture de Jeune Afrique.*

gouverne de fait la création de *Lyon-Libération*, à savoir la volonté d'une entreprise de presse nationale de pérenniser son action tout en diversifiant les produits. Car outre *Lyon-Libération*, il ne faut pas perdre de vue que *Libération* est alors engagé dans un élargissement de son offre via *Télélibération*, *Radio-Libération*, l'agence photographique *Vu* et un service télématique. Nous sommes loin dès lors de l'expression des luttes ouvrières et du (prétendu) refus des interdits qui dominaient encore quelques années auparavant la démarche de *Libération*, y compris lorsqu'il fut décidé, à la fin des années 1970, de consacrer une part de la pagination à une production "locale" émanant d'un groupe de correspondants réunis autour de Claude Jaget. Pour en revenir à l'année 1986, il est clair que la prise de contrôle du *Progrès* par Robert Hersant a pour conséquence d'accélérer un processus qui était de toute façon déjà engagé. C'est ainsi que si le *Monde* lance une édition Rhône-Alpes dès le 28 janvier (l'équivalent d'une page et demie insérée dans le quotidien national en lieu et place de l'espace dévolu à la sélection "parisienne" des manifestations culturelles), il n'empêche que la production d'une page hebdomadaire consacrée à la culture dans la région (au sens large puisqu'elle va jusqu'à intégrer la Suisse romande) la précède. Quant à *Lyon-Libération* proprement dit, sa création fait partie de la stratégie de développement impulsée par Serge July au début des années 80, l'idée étant de parvenir à une diffusion moyenne de 200.000 exemplaires plutôt que de 80.000 sur la base d'un réseau de quotidiens métropolitains inspiré du groupe américain *Gannett* (plusieurs dizaines de journaux répartis dans tout le pays possèdent des pages communes couplées avec leur propre production "locale"). A ce titre, Robert Marmoz, ancien correspondant permanent de *Libération* à Lyon, rédacteur en chef de *Lyon-Libération* entre 1989 et 1991 et auteur, en janvier 1985, d'un rapport interne qui cerne les conditions de faisabilité du projet pour Lyon, nous a affirmé la chose suivante :

Raisonnablement, il n'y avait que deux villes qui tenaient la route, c'étaient Toulouse et Lyon, Marseille étant considérée comme assez pauvre et ne pouvant pas correspondre, en tout cas en terme de recettes publicitaires, Toulouse étant une ville plus "évoluée" que Lyon du point de vue des moeurs (sic) et de l'ouverture d'esprit, mais Lyon ayant l'avantage de posséder un grand bassin de lecteurs et des richesses publicitaires autres que celles de Toulouse.¹¹

Les créations du *Monde Rhône-Alpes* et de *Lyon-Libération* ne sont pas sans faire réagir le groupe Hersant. Une semaine avant la parution du premier numéro de *Lyon-Libération* le 8 septembre 1986, celui-ci lance *Lyon-Figaro*, un quotidien qui se veut lui aussi de type urbain mais encarté dans l'édition nationale du *Figaro*, ce qui représente somme toute un profil moins novateur - et techniquement plus facile à réaliser - que le journal "d'une seule main" qu'est *Lyon-Libération*. Si l'on ajoute à ces trois "extensions" de la presse quotidienne nationale l'édition Rhône-Alpes de *l'Humanité* (créée dès 1978) ainsi que les trois autres titres qui appartiennent au groupe Hersant - au *Progrès* et à *Lyon Matin* qui relèvent de la presse quotidienne régionale telle qu'on l'entend habituellement, il faut ajouter le *Journal Rhône-Alpes*, publication qui développe à partir de 1977 une information "régionale" privilégiant l'économique et dont la principale innovation est d'être

¹¹ Entretien avec l'auteur, le 11 septembre 1998. Sur le dernier point évoqué par Robert Marmoz, il est à noter que *Lyon-Libération* ne s'est attaché les services d'un directeur de la publicité qu'un mois après son lancement et que le journal a dû faire face à la reconstitution d'une régie publicitaire unique au sein du groupe Hersant, ce qui a eu pour corollaire d'accentuer l'emprise de ce dernier sur le marché des annonceurs.

le premier quotidien local de format tabloïd -, force est de constater que Lyon recèle alors, en comparaison avec les situations prévalant partout ailleurs en dehors de Paris, une concentration hors du commun de journaux quotidiens équivalente à celle qu'a connue la ville à la veille du deuxième conflit mondial¹². La disparition du *Monde Rhône-Alpes* en juillet 1996, précédée de celles de *l'Humanité Rhône-Alpes* au printemps 1993 et de *Lyon-Libération* en 1992 - le dernier numéro paraît le 19 décembre - entraîne de fait une situation de monopole du groupe Hersant à Lyon, encore accentuée par la fusion fin 1992 de *Lyon-Matin* et du *Progrès*, désormais distinguables l'un de l'autre par leurs seules unes, le *Journal Rhône-Alpes* étant l'unique représentant des quatre titres du groupe Hersant précédemment mentionnés à avoir cessé de paraître et ce, dès le mois de novembre 1987¹³. Les raisons qui ont conduit le groupe Libération à décider le 8 décembre 1992 de mettre fin le 19 décembre 1992 à la publication de *Lyon-Libération* sont à rechercher selon le liquidateur dans **“la stagnation des ventes de Lyon-Libération, les difficultés du marché publicitaire national, l'absence de perspectives permettant de dégager un bénéfice d'exploitation structurel et durable, les difficultés rencontrées pour assurer un tour de table financier lyonnais permettant de couvrir les pertes du journal [et] le manque à gagner que représente pour Libération la concession de l'aire lyonnaise de diffusion à Lyon-Libération”**¹⁴. Bien que l'année 1992 coïncide avec l'arrêt de *Lyon-Libération*, elle n'en aura pas moins correspondu paradoxalement au meilleur résultat d'exploitation de toute l'existence du journal. La perte d'exploitation en 1992 est en effet de 1,5 MF (hors échanges avec Paris), contre 3,6 MF en 1991, 3,4 MF en 1990 et 3,3 MF en 1989. Avec dix jours de ventes de journaux en plus - rappelons que le dernier numéro est paru le 19 décembre - et la publication d'un numéro spécial (“Créer en Rhône-Alpes”), le liquidateur estime que la perte aurait été inférieure au budget. Les ventes de *Lyon-Libération* se sont élevées à 7940 exemplaires par jour en 1992 contre 8167 en 1991 (chiffres du liquidateur) et 8846 en 1987 (chiffres de l'Office de justification de la diffusion cités par *InterMédia*, n° 159 du 16 décembre 1988, p. 342). Pour les quatre premiers mois de son existence, la diffusion moyenne est de 12.000 exemplaires (chiffres de l'OJD, cités par *InterMédia*, n° 121 du 5 février 1988, p. 37). Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec la volonté affichée par la direction de *Libération* de vendre 16.000 exemplaires en moyenne la première année puis 25.000 par la suite, le seuil bénéficiaire étant fixé initialement au vingtième mois d'exploitation. Pour être complet, ajoutons que la poursuite de l'activité de *Lyon-Libération* au-delà du 19 décembre 1992 a été longtemps suspendue à une augmentation de capital de 3,5 MF, somme qui n'a pas été entièrement réunie. Cette prudence des investisseurs

¹² En 1939, outre le *Progrès*, Lyon compte en effet *Lyon Républicain*, le *Nouvelliste*, le *Nouveau Journal*, le *Salut Public* ainsi que *Lyon-Soir*, édition du soir de ce dernier.

¹³ Bien que créé en 1977 par le groupe Dauphiné Libéré dans le but de contrer les velléités lyonnaises de Robert Hersant (de même que *Lyon-Matin*, l'équivalent du *Dauphiné Libéré* “en terre lyonnaise”, est lancé en 1980 par le groupe isérois après la rupture des accords de coopération qui avaient été passés entre le *Progrès* et le *Dauphiné Libéré* à la fin des années 60), le *Journal Rhône-Alpes* n'en terminera pas moins dans l'escarcelle du groupe Hersant après l'acquisition par ce dernier du *Dauphiné Libéré* en 1983, l'arrivée de *Lyon-Figaro* en septembre 1986 lui étant finalement fatal.

¹⁴ Rapport du liquidateur sur les comptes au 31 décembre 1992.

locaux est sans doute attribuable au fait qu'ils avaient déjà investi 6 MF dans le journal l'année précédente. Mais à toutes ces raisons "objectives" de la suspension de *Lyon-Libération* pourraient être ajoutés des éléments d'explication puisés dans la mutation même du journal, qu'ils ressortissent aux tensions internes (à Lyon ou entre Lyon et Paris) ou aux stratégies d'information fluctuantes adoptées au gré de deux restructurations et de trois changements à la direction de la rédaction, au risque d'entraîner une impossibilité de fixer un lectorat de manière durable. Nous pouvons d'ores et déjà signaler que c'est sur la base de ces trois changements qu'il nous a été possible d'envisager une étude contrastive, point sur lequel nous aurons tout loisir de revenir en deuxième partie de cette introduction, au moment de présenter nos axes de recherche. A ce stade du propos, il est malgré tout possible de donner à lire la façon dont les quatre périodes historiques de *Lyon-Libération* se décomposent, en révélant l'identité des rédacteurs en chef successifs et les paginations moyennes :

Première période (8 septembre 1986 - 7 décembre 1987) : René-Pierre Boullu, 16 pages puis 12 à compter de la première restructuration intervenue à la mi-février 1987¹⁵ ;

Deuxième période (8 décembre 1987 - 30 septembre-1er octobre 1989) : Michel Lépinay, 8 pages ;

Troisième période (2 octobre 1989 - 22 juillet 1991) : Robert Marmoz, 6-7 pages ;

Quatrième période (23 juillet 1991 - 19 décembre 1992) : Michel Lépinay, 4-5 pages.

Parmi les grandes orientations qui ont caractérisé la production du journal, il faut retenir la publication de pages appelées "Métropole" près de six mois d'affilée, à compter du lancement du titre. Pour sa part, la troisième période a été l'occasion d'un "rapatriement" en tête du journal des pages "culturelles" jusqu'alors cantonnées à la fin du support, au point de n'y faire apparaître désormais plus que les informations dites de "service". En fait, ce transvasement à l'intérieur de la pagination se double alors d'une volonté de faire changer les habitudes de travail de ceux qui ont en charge le secteur "culture" au sein de la rédaction, ainsi que nous en a fait part celui qui est à l'origine de cette initiative, le rédacteur en chef Robert Marmoz :

A sa sortie en 1986, le journal devait être tiré par une locomotive "surpuissante" qui s'appelait Libération. Il se trouve qu'une semaine avant le lancement de Lyon-Libération, Libération a sorti une nouvelle mouture qui était illisible (il y avait 15 caractères et 10 polices différentes à la une). Surtout, le journal, qui pouvait auparavant sur les faits de société - ce qui faisait sa force -, ouvrait désormais sur un grand tunnel d'économie. La-dessus sont venues se surajouter 24 pages de Lyon-Libération. L'idée était tellement de faire comme si ce journal était entièrement fabriqué à Lyon qu'on pouvait mettre les pages lyonnaises un peu là où on voulait. Surtout, ces pages n'étaient même pas marquées, il n'y avait rien qui montrait que c'était Lyon [une indication "Lyon" -

première version - ne surmonte les pages concernées qu'à compter du numéro du 11 novembre 1986]. Lyon était le centre du monde et c'était de là que tout partait. Une de mes premières "bagarres" a été de demander une lisibilité des pages, et c'est de cette manière qu'on a introduit les petits filets gris avec les traits [Robert Marmoz veut parler ici des liserés qui apparaissent pour la première fois en haut des pages "lyonnaises" dans le numéro du 25 mars 1987, avec comme fonction essentielle d'assurer une démarcation plus nette vis-à-vis des pages "nationales"]. Par cette astuce graphique, les "petits traits là-haut" montraient qu'on était sur Lyon, dans Lyon. Quand ces "petits traits" sont arrivés, on avait déjà compris qu'il fallait un peu rationaliser les deux parties du journal (première partie : actualité générale ; deuxième partie : culture/modes de vie). Du point de vue de la rédaction, qu'est-ce que cela donnait ? Une équipe qui travaillait à son rythme "speedé" du quotidien et une autre qui travaillait en autarcie sur ses rythmes "culturels" et qui venait à peine aux réunions de rédaction de la "première partie", en tout cas ne nourrissait pas de sa vision de la ville, de ses modes de vie, la réflexion de la première. Si les gens de la culture ne m'expliquaient pas que dans le théâtre Machin, on allait signer une pétition pour qu'il se passe telle chose, je ne pouvais pas le renvoyer à la politique. Cela permettait de remettre la culture non pas au centre mais dans le journal, complètement. Ce que je voulais, c'était resserrer vraiment les liens et que chacun prenne confiance. Que les gens de l'économie et de la politique sachent ce qui se passe en culture.¹⁶

La question des acteurs qui font le journal est également au centre de la démarche retenue quant aux pages "Métropole", dont la responsabilité incombait à Bernard Fromentin, lyonnais comme Robert Marmoz. Celles-ci firent principalement les frais de la restructuration de février 1987. Leur disparition mit fin à la collaboration avec une dizaine de correspondants que Bernard Fromentin, pour l'essentiel, avait pris soin de choisir sur entretiens avant le lancement du journal en septembre 1986 (il a fallu procéder à la mise à l'écart de 4 postulants sur 5, la douzaine de zones finalement retenues par le journal n'étant "couvertes" chacune que par un seul correspondant). Il est important de noter à cet égard la volonté du journal de ne pas disposer d'un réseau de correspondants tel qu'on l'entend habituellement dans la presse quotidienne régionale¹⁷. A cet égard,

¹⁶ Entretien avec Robert Marmoz, le 11 septembre 1998. Il paraît bon d'ajouter d'une part que celui-ci aurait été partisan d'appeler le journal Libération-Lyon - la dénomination finalement retenue étant le fait des "Parisiens" - parce que "ce n'était pas Lyon qui faisait Libération mais c'était Libération édition de Lyon" et, d'autre part, qu'à son arrivée à la tête de la rédaction, il s'est montré favorable à un journal davantage "généraliste", l'enjeu revenant à "donner les clefs de la ville", dans le sens d'"aller chercher le dessous des cartes" mais aussi en vue d'"ouvrir la porte de l'exposition (c'est à quelle heure et c'est où ?)".

¹⁷ "Le système de traitement de l'information du localier est (...) dominé par une large délégation de la collecte des faits à des correspondants, choisis en fonction de leur proximité et de leur capacité d'accès à des réseaux sociaux diversifiés (associations, églises, milieux économiques, etc.). Les correspondants n'ont, eux, aucune formation particulière et pas d'encadrement professionnel strict. Ce sont des « amateurs » de l'information locale, mais qui collectent bien souvent près de 70 % de l'information traitée par un quotidien régional. Leur immersion dans un milieu peut être un handicap conduisant à amplifier des réflexes liés à leur milieu social ou à leur inscription dans une communauté" (Jean-Marie Charon et Claude Furet, "Le journaliste local face à l'événement exceptionnel : déontologie et éthique", in *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 20, 1995, p. 101).

Bernard Fromentin nous a affirmé la chose suivante :

L'enjeu était de dire : on ne fait pas le tour chaque jour dans chaque commune de ce qui s'est passé du point de vue de la gendarmerie, de l'actualité de l'institution locale, aussi petite soit-elle, que ce soit la mairie, l'ANPE ou le centre culturel, on propose notre présence, notre regard, notre choix, ce qui revient à proposer au total une sélection qui ne renvoie qu'à une seule responsabilité, celle de ceux qui ont fait le choix et qui pensent que l'addition de ces choix produit du sens. Là, on rentrait dans un pari énorme qui revenait, c'est vrai pour une part, à mettre la barre très haut, ma conviction étant que pour réussir cela, il aurait fallu avoir les meilleurs journalistes de toute la rédaction pour assurer ce recensement d'informations, cette observation et cette écriture. Or, pour des raisons notamment financières, c'était strictement impossible. Donc, on a recruté des gens qui étaient la plupart journalistes avec une carte professionnelle - mais pas tous - et qui ne disposaient pas tous forcément de l'investissement leur permettant d'accepter d'être la vigie de leur zone. Ce qui était difficile, c'est que l'on aurait eu besoin pour faire cela de journalistes très expérimentés et acceptant de considérer qu'écrire 15 lignes tous les jours ou tous les deux jours était un exploit, une tâche journalistique difficile. Ce qui aurait supposé des gens ayant un statut permettant d'assurer ce travail-là sans avoir l'angoisse d'être payé à la ligne, alors que petit à petit on avait mis au point un système pas très satisfaisant qui aboutissait à les payer de telle manière que cela ne pouvait pas leur constituer un statut à temps plein, bien que le travail qu'on leur demandait représentait à vrai dire un statut de présence d'un gros mi-temps au minimum. (...) L'objectif, on commençait à le sentir prendre réalité au bout de l'expérience des pages "Métropole" : on avait un réseau d'observateurs de proximité de la ville, de l'agglomération, qui tendanciellement pouvait être un dispositif formidable eu égard à la définition du correspondant qu'on donnait et qui n'avait rien à voir - ou pas grand chose - avec celle du Progrès : avoir une présence du journal au plus près des entités de l'agglomération, c'est-à-dire aussi bien des institutions que des habitants, faite d'observation, de constats, de repérages et de compréhension. Une des grandes difficultés, cela avait été très vite une difficulté relationnelle, pédagogique - de communication si on veut - avec ceux qui se tenaient pour responsables de ce qui se passait dans leur secteur. C'est-à-dire souvent les maires, les secrétaires de mairie, les hommes influents du pouvoir local. En gros, leur problème était qu'on leur proposait un nouveau regard possible sur leur entité, un regard journalistique, alors qu'ils étaient habitués à un regard relevant plus de la communication que de la présence journalistique. Par conséquent, la bataille principale - la micro-bataille - qu'avaient à assumer les correspondants n'était rien d'autre à mon avis que la bataille que Libération, globalement, assumait sur Lyon en tant que métropole de la deuxième région de France. Ce qui m'intéressait énormément, c'était à la longue de construire une présence, disons diversifiée, dont les principes, qu'il s'agisse du rédacteur en chef ou du correspondant de Vaulx-en-Velin, étaient de même nature. Et ce dernier, bien qu'ayant plus souvent affaire au maire de Vaulx-en-Velin que le rédacteur en chef du journal, était néanmoins le représentant du titre. Ce qui voulait dire représentant d'une approche rédactionnelle, d'une politique de l'information. On touchait là du doigt un

phénomène énorme qu'on ne pouvait contrecarrer que sur le long terme, bien au-delà de 6 ans et demi. Ce qui à mon sens était une résistance "culturelle" à une approche de l'information [telle que traditionnellement admise au niveau locale]. L'enjeu de l'expérience de Libération se situait soit à l'échelle des correspondants de "Métropole", soit à celle - globale - du titre Lyon-Libération. Ce qui revenait à expérimenter la possibilité de créer un dispositif d'information de presse écrite quotidienne capable de constituer, en tout cas pour des actifs de la cité, une alternative par rapport à l'achat obligé du journal local.¹⁸

Par rapport au dernier point soulevé ici par Bernard Fromentin, on se doit de préciser que *Lyon-Libération* aura été diffusé de façon "exclusive" sur l'ensemble de la communauté urbaine de Lyon, ainsi qu'à Villefranche-sur-Saône et à Belleville, mais "en concurrence" avec *Libération* dans la plupart des villes importantes de la région Rhône-Alpes, où il était avant tout disponible dans les gares et les aéroports¹⁹. A partir d'avril 1991, un supplément hebdomadaire "Entreprises" est créé avec un double objectif : amener les PME à s'abonner et attirer les annonceurs (ce en quoi il est imprimé sur papier couché, avec brochure par agrafes). Celui-ci est diffusé sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, autrement dit avec *Lyon-Libération* tout autant qu'avec *Libération* le cas échéant. Dans la continuité d'une telle option, la dernière période de *Lyon-Libération* est marquée par la publication, mensuelle cette fois, de suppléments "thématiques". Il y a loin par conséquent entre ceux-ci et les deux suppléments "papiers" hebdomadaires "Cinéma" et "Week-end" (ce dernier supervisé là encore par Bernard Fromentin) qui les ont précédés dans la deuxième période - ils ont du reste été arrêtés en même temps que celle-ci prenait fin -, diffusés pour leur part avec le seul *Lyon-Libération*. Ces suppléments, d'une certaine façon à la périphérie du reste de la production "lyonnaise", auront donc correspondu à une projection vers l'extérieur - c'est ainsi que le supplément "Week-end" visait explicitement la "grande région", jusqu'à intégrer à son contenu les sites genevois et... parisien - au moment même où le "recentrage" sur l'agglomération avait été préférée à l'option de développement vers les Alpes proposée par René-Pierre Boullu et dont la non-acceptation avait entraîné le départ.

1.2. La presse de référence

Bien que la création de *Lyon-Libération* ait été inspirée par la chaîne de journaux américaine *Gannett*, c'est davantage du côté des quotidiens espagnol *El País* et italien *La Repubblica* qu'il faut chercher le modèle de presse qu'a souhaité reproduire *Libération* en France. Ces deux journaux ont été créés en 1976 et ont adopté d'emblée le format dit "tabloïd" (ou proche de celui-ci concernant *La Repubblica*), cette dernière caractéristique n'étant pas le moindre des points communs avec *Libération* dans la mesure où ce format, loin de connoter les journaux qui y ont recours comme appartenant à la presse populaire,

¹⁸ Entretien avec Bernard Fromentin, le 8 septembre 1998.

¹⁹ A ce propos, il était également possible de le trouver gare de Lyon à Paris, ainsi qu'à l'aéroport d'Orly. D'après Sorj Chalandon, grand reporter à *Libération*, certains lecteurs lyonnais n'hésitaient pas à se rendre à la gare de Perrache pour acheter *Libération* en lieu et place de *Lyon-Libération*... (*Allez savoir. Les entretiens de Grand amphi*, Université Lumière Lyon-2, 1995, p. 66).

à l'instar des pays anglo-saxons, les rattache au contraire à la presse d'élite²⁰. *El País* se positionne d'emblée comme national, édité à Madrid, mais distribué dans toute l'Espagne. En 1982, une édition locale barcelonaise est lancée, avec des suppléments. Des pages régionales sont également offertes quotidiennement à ses lecteurs dans les communautés autonomes de Valence, d'Andalousie et de Catalogne. De son côté, *La Repubblica*, dont l'ambition est nationale au moment de sa création, dans un marché où dominant des titres à destination des élites urbaines d'Italie davantage "régionaux", se veut un quotidien "multivilles" s'appuyant sur des éditions locales simultanées rendues possibles par l'intermédiaire du fac-similé²¹. C'est de la même façon à ce procédé que fait appel *Libération* pour imprimer *Lyon-Libération*. Une fois que la rédaction lyonnaise a rédigé et mis en forme les articles, sont dessinées les pré-maquettes des pages amenées à les accueillir. L'ensemble est ensuite expédié, par liaison électronique, au siège parisien de *Libération*. Le montage est alors réalisé sur la base des pré-maquettes, avant que les photographeurs ne tirent des films de ces pages montées. C'est alors que le processus devient externe au journal puisque les films sont remis à un poste de transmission Faximpress afin d'être envoyés électroniquement, par fac-similé, vers l'imprimerie Rhône Offset Presse d'Irigny, au sud-ouest de Lyon. Bien qu'implanté à l'intérieur des locaux de *Libération*, ce poste de transmission ne dépend pas du journal mais d'une société spécialisée, intégrée au système coopératif des Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne. En fait, ce processus n'offre pas encore un visage complet puisqu'il faut y ajouter l'insertion des photographies des pages lyonnaises, traitées séparément à Villeurbanne avant d'être acheminées jusqu'à Irigny où elles viennent combler l'emplacement qui leur est réservé au préalable. Ce n'est qu'à ce moment-là que les plaques sont fabriquées et installées, avant que les rotatives ne soient lancées. On comprend donc que *Libération* soit dans la nécessité de sous-traiter plusieurs des phases qui viennent d'être décrites, à tel point que le journal se trouve soumis aux *desiderata* de ceux qui y participent. C'est ainsi qu'à la suite d'une action syndicale des opérateurs de Faximpress affiliés à la CGT, les films en partance pour Irigny sont à plusieurs reprises retardés au niveau de la transmission en novembre 1986, ce qui a pour effet de décaler ces jours-là le reste de la chaîne de production-distribution du journal. A la fin du même mois, le journal se voit empêché de paraître deux jours d'affilée, en particulier au prétexte qu'il transite par une voie - celle du fac-similé - d'habitude empruntée par la presse "parisienne" et elle seule (position défendue par les grévistes de la CGT dépendant de l'Agence régionale de messagerie, chargée de distribuer *Lyon-Libération* hors de l'agglomération lyonnaise proprement dite). Après une nouvelle non-parution le 1er décembre 1986, le *Lyon-Libération* daté du 2 est imprimé en dehors de Lyon, ce qui entraîne un numéro limité à 24 pages et dans un format inhabituel, avec comme titre de une : "*Incroyable ! Lyon-Libération a paru aujourd'hui*"²². Si un temps, dans la deuxième

²⁰ Ainsi que le relève Maurice Mouillaud (*Le journal quotidien, op. cit.*, note 18, p. 201), qui précise en outre que "*le développement de [ce type de format] a été attribué à divers facteurs - entre autres aux exigences de la lisibilité en site urbain. La lisibilité pose un problème qui est à une autre échelle que le transport du journal. Elle peut être mise en rapport avec un ensemble de phénomènes liés aux processus de l'information, ou, en termes plus sociologiques, de la « distinction » (P. Bourdieu)*" (*idem*, p. 195).

²¹ Cf. Rémy Rieffel, "Les quotidiens nationaux français et leurs homologues européens", in *Quaderni*, 24, automne 1994, pp. 73-86.

partie de son existence, il fut envisagé de faire fabriquer entièrement *Lyon-Libération* à Lyon, le système ici décrit n'en a pas moins été maintenu jusqu'au bout.

L'approche de *Lyon-Libération* à l'aune du paradigme de "presse de référence" ne peut cependant pas se limiter à un type de format ou à un mode d'impression. Ainsi que l'a écrit Gérard Imbert, **"le journal de référence offre une sphère d'action discursive et, en même temps, s'assume comme discours "libéral", c'est-à-dire capable d'accueillir/digérer des points de vue périphériques, ce qui, par là même, renvoie une image "progressiste" "**²³. Ce qu'avance ici cet auteur prend toute sa dimension dans le cadre du journal *El País* qu'il s'est donné d'étudier et dont précisément se réclame *Lyon-Libération*. Comme *El País*, et bien qu'à l'égard d'un contexte socio-culturel différent, *Lyon-Libération*, pour reprendre les termes de Gérard Imbert, se fait actant syncrétique représentatif d'un **"destinateur aux différentes incarnations"**, celui-ci fonctionnant à la manière d'une **"instance évanescence, difficile à délimiter, et qui se confond la plupart du temps avec l'énonciataire (l'interlocuteur idéal auquel s'adresse le sujet parlant)"**²⁴. La conséquence en est la constitution d'un espace public où se projette symboliquement une communication sociale, cas de figure illustré selon l'auteur par les pages d'opinion de *El País*. L'ensemble des périodes rédactionnelles de *Lyon-Libération* répondent à ce profil, même si celles dirigées par Michel Lépinay, dans la mesure où elles sont le plus soumises à l'agenda politique en raison d'échéances électorales multiples (élections présidentielle, législatives et cantonales en 1988 ; élections municipales en 1989 ; élections régionales et cantonales en 1992), mettent avant tout l'accent sur ces consultations en allant jusqu'à favoriser l'émergence de rubriques de tailles et de longévités diverses en rapport avec elles ("Chronique des temps forts", "Partis de campagne", "Première circonscription", "Radiographie", "Portrait de maire", "Nouveaux maires", "Portrait de campagne", etc.). En fait, il est possible d'affirmer que *Lyon-Libération* dépend d'un modèle de presse de référence dès lors qu'il pratique une dilution des instances discursives du même ordre que celle relevée par Gérard Imbert pour *El País*. *Lyon-Libération* s'institue instance médiatrice en favorisant à l'intérieur de ses pages la création d'espaces réservés au dire d'acteurs donnés à voir depuis une compétence émissive "experte" (l'appel à la "parole" de Joseph Isaac dans la rubrique "Champ libre/Chronique d'une ville" publiée dans la première période est à cet égard exemplaire en ce qu'elle mêle la lecture de Lyon de celui qui a contribué à faire connaître en France - avec Yves Grafmeyer - l'esprit de l'écologie urbaine de l'École de Chicago à une production journalistique de type urbain) et en voulant faire parler le public (cf. le

²² En décembre 1989, un mouvement de grève lancé à l'appel des personnels CGT des Nouvelles messageries de la presse parisienne affecte sévèrement une fois encore *Lyon-Libération*. Mais à la différence de 1986 où ce qui est visé est principalement le surcroît de travail qu'occasionne le lancement du quotidien de ville, le mot d'ordre de la fin de l'année 1989 vise les titres nationaux de la presse quotidienne dans leur totalité et, par voie de conséquence, la production "délocalisée" de certains d'entre eux (en particulier à Lyon), à tel point que les responsables de *Lyon-Figaro*, de *Lyon-Libération* et du *Monde Rhône-Alpes* se fendent d'un communiqué commun faisant valoir leurs inquiétudes quant aux conséquences du mouvement.

²³ *Le discours du journal El País*, Paris, Ed. du CNRS, 1988, p. 13.

²⁴ *Idem*.

courrier des lecteurs, requalifié “courrier de Lyon” dans les premiers mois d’existence du journal, ou l’espace de débats mis sur pied à compter de septembre 1990²⁵). Mais s’il est encore une caractéristique qui rattache de fait *Lyon-Libération* à la catégorie de la presse de référence, c’est dans la persistance d’un discours réflexif qu’il faut la chercher. Il faut entendre par là tout discours que le journal émet sur sa propre pratique, en particulier à des dates anniversaires. Pour *Lyon-Libération*, on peut estimer que ce discours réflexif est également de mise lorsqu’il donne à lire l’état des comptes de la Société des lecteurs dont la création a permis d’apporter, après un appel public à l’épargne en juillet 1988, 1,9 MF au journal (190.000 francs en actions et 1,881 MF sous forme de prêt participatif). Encore qu’au-delà de cet apport financier, la Société des lecteurs, qui a rassemblé au total 1200 personnes physiques ou morales, se sera également efforcée d’ancrer davantage le journal dans la ville en assurant une fonction “citoyenne”. Ce qui nous oblige dans ce qui va suivre à dire quelques mots de l’espace public que cette “entreprise” n’a pas manqué de faire naître.

1.3. Espaces publics

Avant toute chose, il nous paraît nécessaire de relever la façon dont Jürgen Habermas a fait évoluer la question de l’espace public bien au-delà de la sphère de publicité de la société bourgeoise. Pour cet auteur, il devient clair dans ces dernières années que la société civile est capable d’exercer une influence sur l’espace public, entendu non comme un espace réel mais comme un espace symbolique créé par des savoirs et des représentations. Selon lui, l’espace public correspond, dans les sociétés complexes, à une structure intermédiaire qui fait figure de médiation entre le système politique et les secteurs privés ou spécialisés :

C’est un tissu d’une grande complexité, ramifié en une multiplicité d’arènes qui se chevauchent, aussi bien internationales que nationales, régionales, municipales ou subculturelles ; articulé, sur le fond, suivant des points de vue fonctionnels, des thèmes centraux, des secteurs politiques, etc., générateurs d’espaces publics plus ou moins spécialisés, mais encore accessibles à un public de profanes (...); différence en niveaux en fonction de la densité de la communication, de la complexité de l’organisation et de l’ampleur du rayon d’action, allant de l’espace public épisodique du bistrot, des cafés et des rues, jusqu’à l’espace public abstrait créé par les mass media et composé de lecteurs, d’auditeurs et de spectateurs à la fois isolés et globalement dispersés, en passant par l’espace public organisé, en présence des participants, qui est celui

²⁵ “Choisis par la rédaction dans l’actualité récente, les thèmes qui font débat, les enjeux de la ville, les opinions qui peuvent alimenter une réflexion sur le devenir de l’agglomération ou sur les modes de vie de ses habitants, doivent se retrouver régulièrement dans les pages du journal. Ce sera le but de l’espace de débats que *Lyon-Libération* se propose d’ouvrir périodiquement dans ses colonnes” (n° des 22-23 septembre 1990, p. 5). Il paraît nécessaire ici de “verser au dossier” la position de Gérard Imbert selon laquelle la construction de l’opinion publique dans un journal comme *El País* consiste en “la forma(lisa)tion d’une image du public dont la fonction est d’être un instrument de consensus qui a sa traduction dans la texture même du journal : les espaces réservés à l’opinion qui simulent une polémique des discours dont le but est d’éviter le conflit (fonction de débat)” (Le discours du journal *El País*, op. cit., p. 51).

des représentations théâtrales, des conseils de parents d'élèves, des concerts rock, des réunions de partis ou des conférences ecclésiastiques.²⁶

A travers la constitution d'une Société des lecteurs et à en suivre le raisonnement de Jürgen Habermas, *Lyon-Libération* ferait transiter d'un espace public *abstrait* à un autre *organisé* quiconque parmi ses lecteurs souhaite participer à la pérennité du titre tout autant qu'à la prise de parole qu'il suscite. Ce point de vue est partagé du reste par Bernard Fromentin qui, après avoir eu en charge les pages "Métropole", fut détaché de la rédaction du journal au début de l'année 1988 pour accompagner le lancement de la Société des lecteurs, initialement présidée par Paul Bouchet, ancien bâtonnier de Lyon :

La Société des lecteurs consistait à contourner le problème [de l'"enveloppement" du titre voire de son "instrumentalisation" par certains milieux, en particulier politiques²⁷] en créant, à partir de l'individu-lecteur, un système de participation au soutien financier du journal qui soit un système d'actionnariat "de masse", plus symbolique qu'autre chose. L'idée étant aussi de faire apparaître à cette occasion la diversité des personnes estimant que la présence de Libération à Lyon était un facteur positif pour la ville. Cela consistait en somme à faire apparaître l'éventail de tous ceux - quels que soient leurs désaccords avec le journal - pour qui l'idée qu'il y ait un titre de plus contribuant à stimuler la concurrence, à favoriser une expression contradictoire, le débat et l'information indépendante sur la ville, était un facteur positif. D'où l'idée : notre lectorat, faisons-le apparaître via une liste de noms. Qui a "rapidement" fait son effet. En même temps, cette liste faisait aussi apparaître quelque chose d'assez monstrueux et d'un peu désespérant, c'est que pour un certain nombre de personnes, il y avait moyen de donner beaucoup plus. On a des noms qui sont apparus sur la liste en donnant 500 F [Lyon-Libération n'a pas publié le nombre de parts prises par chaque acteur mentionné] et qui ont fait l'usage de ces 500 F pendant des mois, voire des années... (...) Toute l'histoire des forums était aussi une des manières d'indiquer - alors là par des temps forts puisque tous les forums ont été des succès - que le journal se voulait un acteur culturel, social et politique et que sa fonction ne consistait pas simplement à éditer au jour le jour mais aussi, par moments, à prendre un peu de recul et à proposer ses capacités pour créer un espace de débat public. Il ne faut pas l'oublier, une des grandes fonctions de la Société des lecteurs, c'était l'animation des débats. Une des choses pour laquelle je me suis le plus activé dans la période où je m'occupais de la SDL, c'était la structuration de l'organisation des débats et leur pérennité²⁸.

²⁶ *Droit et démocratie*, Paris, Gallimard, 1997 (1ère éd. originale Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp Verlag, 1992), p. 401. C'est l'auteur qui souligne.

²⁷ D'après Bernard Fromentin, le lancement de *Lyon-Libération* a failli aller de pair avec l'installation de banderoles dans les rues de Villeurbanne - sur l'initiative du maire d'alors, Charles Hernu - et la mise à disposition d'un bureau dans cette même commune.

²⁸ On notera que la diversité des sujets abordés se double d'une variété des espaces investis puisque ces manifestations essaient dans différents lieux de la ville : ainsi la rencontre autour de *Lyon-Libération*, *El País* et *La Repubblica* à l'Espace Tête d'Or, celle avec Jacques Delors à la Halle Tony-Garnier ou le forum "Lyon et le cinéma" à l'Ecole Normale Supérieure.

Là, on matérialisait la fonction d'espace public qu'était le système de Lyon-Libération. Le réseau de tous ceux qui s'intéressaient à la présence de Libération à Lyon apparaissait publiquement dans ces forums et dans la liste de la SDL. C'était un dispositif d'accompagnement d'une présence de Libération à Lyon.²⁹

On a vu que l'attitude de *Lyon-Libération* à l'égard des pages "Métropole" est de passer par une politique des correspondants tout autre que celle qui a les faveurs de la presse quotidienne régionale. Par ailleurs, il est clair qu'à travers une telle création, la démarche de *Lyon-Libération* consiste aussi à se démarquer de la tendance dominante de la presse quotidienne régionale qui revient, selon l'expression de Jean-François Tétu, à "**rabattre l'espace public sur le territoire de diffusion**"³⁰. A tel point que "**la bataille de Lyon**" que prédit *Libération* en première page une semaine avant le lancement de *Lyon-Libération* ne désigne pas tant une opposition avec les titres du groupe Hersant en terme de contenus ou de représentations qu'une "guerre" - selon le terme employé par Bernard Fromentin - dans laquelle la maîtrise des points de ventes s'avère cruciale. C'est en cela que *Lyon-Libération* cherche aussi à innover à ses débuts en réfléchissant à la possibilité d'investir l'espace autrement, en recourant soit à la vente à la criée, soit à la vente "ciblée" (devant les plus importantes institutions culturelles par exemple), ce qui suscite d'ailleurs une forte réticence de la part du syndicat des dépositaires de presse. Alors que la presse quotidienne régionale est dans sa grande majorité tributaire d'une mise en page qui institue la commune comme espace d'appréhension du territoire, au point qu'"**elle se prête tout à fait à la saisie et à la mise en représentation de cette sorte de réalité qui reste intelligible dans des espaces aussi confinés : événements familiaux, informations relatives à l'amicalisme, à la vicinalité, signalétiques variées, faits divers, vie courante, etc.**"³¹, l'espace public que constitue *Lyon-Libération* avec l'aide de son réseau de correspondants est de fait métropolitain en ce qu'il se démarque d'un territoire de diffusion qui prendrait appui sur les divisions politiques administratives fixées par l'Etat :

On n'était pas sur une division strictement en quartiers, ni strictement en arrondissements, puisqu'on avait en gros fait un découpage qui était bien plus vaste que les quartiers ou même les villes de l'agglomération et qu'on était plutôt sur des sortes de "bassins d'activités naturels" tels qu'on les définit quand on vit à Lyon, qui fait que le 8ème [arrondissement] est plus proche de Vénissieux que de la Presqu'île, que le Val-de-Saône constitue une sorte de zone ou que l'Isle d'Abeau existe comme une entité, même si administrativement ce n'est pas Lyon sinon un des éléments du Très Grand Lyon. (...) Concrètement, c'était une première expérience en réponse à la question : est-il possible d'établir une information qui, tout en étant de proximité, ne soit pas concurrentielle par rapport à celle du Progrès mais traite du fait significatif vraiment de proximité - de quartiers ou de villes de l'agglomération - d'une manière qui soit lisible par

²⁹ Entretien avec l'auteur, le 8 septembre 1998.

³⁰ "L'espace public local et ses médiations", in *Hermès*, 17-18, 1995, pp. 291-292.

³¹ Thomas Regazzola, "Médias, contenus, territoire", in *Espaces et sociétés*, 50, 1/1987, p. 85.

quelqu'un habitant un autre quartier ou une autre ville de l'agglomération ? L'enjeu, c'était de dire : on n'est pas concurrentiels du Progrès. On tente d'établir la preuve qu'il est possible de traiter l'information de proximité avec des méthodes de journaliste et non de faire de la communication ou, comme on dit, du "chien écrasé". Donc, l'enjeu - énorme - consistait à dire : on va tenter de faire la démonstration que dans des quartiers, dans des villes, il se passe des faits significatifs, intéressants d'abord pour ceux qui y vivent mais aussi pour l'ensemble de l'agglomération. L'enjeu, c'est : essayons de traiter ces faits de telle manière qu'ils puissent être tenus pour significatifs et intéressants par quelqu'un qui n'est pas directement touché par le phénomène. Qu'il s'agisse de politique, de délinquance, de société etc., la grille, c'était cela. L'idée était : il faut qu'il y ait un espace dans le journal clairement affiché où cette diversité d'information est présente avec un repérage, une signalétique clairement géographique et l'effet de sens sera produit par le fait qu'il y a un nombre important de "petites informations" [les guillemets sont de Bernard Fromentin] qui, dans leur signification au total, donne une indication sur ce qui préoccupe, ce qui intéresse, ce qui fait l'enjeu dans les quartiers ou dans les villes. Pour cette double page, deux "papiers" ont été prévus assez vite : l'un, intitulé "Initiative", qui venait sur la page de droite et qui avait pour objectif de donner un coup de projecteur sur une... initiative - un mot qui précisément, à l'époque, n'était pas du tout connoté comme il l'est aujourd'hui puisqu'il est devenu, dans le vocabulaire du PC, celui qui désigne la moindre action entreprise par ce parti, alors que ce mot voulait simplement dire [dans la perspective de Lyon-Libération] : voilà, il y a des gens qui dans un quartier se bougent, font quelque chose d'intéressant ou bien ont davantage qu'un projet, une réalisation qui mérite attention. Le "papier" d'ouverture de cette séquence, c'était un papier d'enquête, non pas plus élaboré, mais touchant un sujet qui avait fait l'actualité dans un des quartiers dans les deux-trois jours passés, qui était en somme monté et d'une certaine façon regardé de plus près qu'on ne pouvait le faire dans l'espace très réduit des grosses brèves qui caractérisaient les informations de chaque quartier. [Le fait que les 54 communes qui composent la communauté urbaine en dehors de Lyon ne soient pas toutes représentées en même temps n'était pas en contradiction avec l'intitulé de ces pages ("Métropole")] parce que c'était une façon de faire passer l'idée qu'il n'y avait pas obligation à dire quelque chose tous les jours, notamment quand il ne se passait rien rentrant dans le critère « est-ce que cela peut intéresser quelqu'un d'autre dans l'agglomération, est-ce que c'est significatif ? ». Par conséquent, c'était délibérément une sélection. A partir du moment où l'on affichait 12 ou 15 informations ponctuelles - ou "spots" -, on signifiait clairement qu'elles étaient choisies. Donc sélectionnées. Et donc éliminées aussi [pour un tiers d'entre elles chaque jour selon Bernard Fromentin]. Les faits étaient censés s'imposer immédiatement, et à plus forte raison à la longue, par le fait qu'en son principe, chacune de ces informations essayait d'être un repérage de quelque chose de significatif et d'intéressant mais pas forcément recueilli par exemple auprès de la police pour dire : « Voilà, il y a eu un chien écrasé... ».³²

³² Entretien avec Bernard Fromentin, le 8 septembre 1998.



Illustration : un exemple de page "Métropole" (Lyon-Libération du 28 janvier 1987)

Bernard Fromentin estime encore que le développement de suppléments mensuels lors de la dernière année d'existence du titre avait commencé à donner des indications quant aux conditions de sa stabilisation voire de sa progression. Or, parmi ces suppléments, ceux consacrés à un département ("Ain", "Isère", "Loire", "Drôme") ont été diffusés sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, vendus avec *Lyon-Libération* ou, le cas échéant, *Libération*. Ce qui en soi pourrait laisser penser que ces suppléments ont été à même de faire naître chez leurs lecteurs une "conscience" rhônalpine. Pourtant, l'absence ici des quatre départements restants, qui composent avec ceux déjà cités la région Rhône-Alpes, n'a de cesse de rendre obsolète une telle version. Si une raison peut être éventuellement avancée quant à la non prise en compte de l'Ardèche (ce département équivaut à un secteur de diffusion du seul titre national³³), l'explication ne semble plus valable en ce qui concerne les deux Savoie et ne l'est plus du tout pour le Rhône. Dans

³³ Information que nous tenons d'Eric Gerbe, inspecteur des ventes à *Lyon-Libération* à compter de 1990.

ces conditions, il n'est pas interdit d'y voir d'une part un effet de l'histoire cahotique du duché de Savoie (lequel n'est rattaché à la France qu'en 1860, soit un siècle seulement avant la création de la région Rhône-Alpes, dernière née des régions françaises si l'on excepte la Corse) et d'autre part une emprise symbolique du Grand Lyon sur le Rhône dans la mesure où, au contraire de celui-ci, l'entité supra-communale a droit à un supplément. Malgré ces réserves, on peut estimer quand même que la démarche poursuivie ici par (*Lyon-*)*Libération* va de pair avec un souci de rendre visible la scène régionale. Mais à l'instar de ce que nous a révélé Bernard Fromentin des choix qui présidaient chaque jour au remplissage des pages "Métropole", il faut sans doute voir dans cette opération de sélection une volonté du journal de ramener le "vivre ensemble régional" non pas tant à l'échelle de la région Rhône-Alpes qu'à celle de la Région urbaine de Lyon, territoire avant tout fonctionnel (il s'agit d'un périmètre d'étude) dont l'émergence remonte aux années 70 et dans la composition duquel entrent précisément trois des quatre départements qui ont fait chacun l'objet d'un supplément³⁴. En procédant de la sorte, il n'est pas faux de dire que le journal entérine la progression importante qu'a connue la question de la supra-communalité à partir des années 90, en particulier, et quoique de façon inachevée, sous le mandat de Michel Noir³⁵. Le fait que l'un des suppléments "territoriaux" ait été réservé à une approche du Grand Lyon, institution à vocation centrifuge dont le président n'est autre que Michel Noir, ne fait du reste que nous conforter dans cette idée. L'heure n'est plus alors, comme à la fin des années 60, à une construction journalistique qui ferait de Lyon un des éléments d'une métropole d'"équilibre" à trois pôles (Lyon-Grenoble-Saint-Etienne) - à l'instar de la représentation sous forme de triangle qu'en fournit en juillet 1968 la couverture du premier numéro d'un supplément du bihebdomadaire *le Tout Lyon* précisément appelé *la Métropole* -, mais à une lecture à visée intégrative dans laquelle l'agglomération lyonnaise se voit désormais diluée dans un ensemble de plus en plus élargi.

2. Démarche et questionnements

2.1. Une approche contrastive d'un discours éditorial

Nous avons eu l'occasion de signaler en avant-propos jusque dans quelle mesure notre entreprise a été soumise à variations. Le moment est venu de spécifier quel cheminement nous avons décidé de suivre face à la collection d'un peu plus de six années de *Lyon-Libération*. D'abord, il convient de dire que la disparition du journal à la fin de l'année

³⁴ A la fin des années 80, la Région urbaine de Lyon regroupe la communauté urbaine proprement dite ainsi que les départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère. En 1991, le périmètre d'observation économique a été étendu à une portion du sud du département de la Loire, à savoir l'agglomération stéphanoise et la vallée du Gier, auxquelles est venue s'ajouter une partie de l'arrondissement de Montbrison (cf. Marc Bonneville, *Lyon. Métropole régionale ou euro-cité ?*, Paris, Anthropos, 1997, pp. 26-27).

³⁵ Cf. Marc Bonneville, *op. cit.*, p. 26.

1992 a d'une certaine façon représenté un avantage : celui de ne pas avoir à justifier les raisons d'une sélection que nous n'aurions pas manqué de faire si *Lyon-Libération* existait encore³⁶. Non pas que nous ne nous soyons pas résolu à procéder par réduction du matériau de départ, en particulier après que l'approche de la production complète du journal, *via* les traces qu'en constituaient les bandes magnétiques, eut été abandonnée. Mais cette sélection représente en soi une globalité puisqu'elle condense la totalité des éditoriaux, commentaires et billets publiés par *Lyon-Libération* tout au long de son existence, hors unités rédactionnelles qui relèveraient également de ces trois "genres" mais à l'intérieur d'une production "périphérique", à savoir dans les suppléments de tous ordres dont le journal n'a pas cessé d'agrémenter son traitement quotidien de l'"actualité"³⁷. Nous pensons en effet que ce discours éditorial "dissocié" est avant tout redevable du produit dans lequel il prend place, alors que celui qui intervient "au quotidien" engage davantage la parole du journal là où bon lui semble, plus exactement eu égard à un "événement" qu'il ne manque pas de toute façon de construire une première fois mais sur lequel il surenchérit en quelque sorte, ce en quoi nous ne manquerons pas de parler à son sujet, en empruntant à Gérard Imbert, de "discours assumé". Pour le journal, il s'agit de se faire "législateur" par son dire même, d'instituer ce qui tiendrait lieu d'opinion publique comme figure du discours. Pour l'analyste, l'intérêt provient de la possibilité de tirer profit d'une sélection réalisée par le journal lui-même, qui en se montrant en train de tenir un discours assumé indique à qui veut l'"entendre" les "événements" qui font intérêt à ses yeux depuis sa propre construction du monde, ou, si l'on veut, de la réalité sociale. Pour ce qui nous concerne, et à la différence de travaux antérieurs, il faut répéter combien la disparition de *Lyon-Libération* nous a évité de recourir à une sélection des unités rédactionnelles à notre disposition. Encore que si les auteurs des travaux que nous avons ici en ligne ont cru bon devoir opérer des choix dans leur matériau de départ, même circonscrit, c'est peut-être aussi parce que les journaux qu'ils auront eu à étudier étaient caractérisés par une production pour ainsi dire quotidienne d'éditoriaux. Ce qui du reste est peut-être à articuler avec la période qui les a vus être produits, soit les années 1934-1945, à moins encore que le profil "marqué" de ces publications n'y soit pour quelque chose. Denis Peschanski s'est ainsi donné pour tâche de viser l'un des niveaux de la parole communiste (et non le discours communiste dans son ensemble) en prenant en compte un éditorial de *l'Humanité* tous les trois jours à compter du 1er janvier 1934 et jusqu'au mois d'août 1936. De son côté, Lydia Romeu s'est attachée à décrire le discours éditorial de la presse franquiste quotidienne dans deux de ses extensions, l'une phalangiste (*Arriba*) et l'autre catholique (*Ya*), entre le 4 avril 1939 et le 31 décembre 1945, ce qui l'a amenée à retenir une moyenne de 19 et 15 éditoriaux respectivement³⁸. Comme pour ces auteurs, nous avons considéré que le

³⁶ Il nous paraît bon de préciser que lorsque nous avons envisagé de produire un travail de thèse à partir de *Lyon-Libération*, celui-ci n'était même pas encore promis à une mort assurée.

³⁷ Soit 303 unités rédactionnelles. Pour une description détaillée du corpus, on se reportera à l'Annexe 1.

³⁸ Cf. *Et pourtant ils tournent. Vocabulaire et stratégie du P.C.F. (1934-1936)*, Paris, Klincksieck-INALF, 1988, 252 p. et *Approche du discours éditorial de Ya et Arriba (1939-1945)*, Université de la Sorbonne Nouvelle-Paris 3, thèse dactyl., 1992, 355 p. (hors annexes).

discours de *Lyon-Libération* était rattachable à un locuteur collectif, ce qui ne nous empêchera pas le cas échéant d'opter pour une focalisation sur l'un ou l'autre des énonciateurs du journal. On aura compris en fin de compte que le qualificatif "éditorial", à la différence des deux auteurs dont il vient d'être question, ne renvoie pas dans notre optique à l'idée d'un corpus qui ne serait constitué que d'éditoriaux. L'essentiel pour nous était initialement de faire appel à un "genre" rédactionnel constant, autrement dit repérable dans les quatre périodes constitutives de *Lyon-Libération*, en vue d'effectuer une analyse contrastive des formes lexicales (ou, dit de façon quelque peu abusive, du vocabulaire) qui s'y trouvent³⁹. Là encore, nous n'avons pas emprunté le même chemin que les deux auteurs précités, puisque s'ils ont fait appel à un logiciel et à des méthodes de calculs ayant cours au laboratoire de lexicologie politique de l'E.N.S. de Fontenay/Saint-Cloud, nous avons pour notre part préféré utiliser une des versions du logiciel *Hyperbase* conçu par Etienne Brunet, à qui l'on doit entre autres un *Vocabulaire français de 1789 à nos jours* en trois volumes. Nous verrons cependant que la frontière entre ces deux "courants" n'est pas étanche et qu'il est possible d'éclairer la démarche lexicométrique ici retenue par celle qui est prônée au laboratoire de Saint-Cloud.

Dans la perspective quantitative qui est la nôtre, on aura compris, ainsi qu'ont pu l'avancer deux praticiens avertis, qu'"**il ne s'agit plus de découvrir ou de redécouvrir des structures, mais d'éprouver la réalité de structures connues, et d'évaluer le niveau de dépendance des typologies obtenues à partir des textes vis-à-vis de ces informations a priori**"⁴⁰. Pour ce qui nous concerne, c'est aux quatre périodes "naturelles" du journal, celles-là mêmes qui représentent les critères les plus objectifs que nous ayons pu isoler, qu'il revient de tenir le rôle d'"informations a priori", à partir desquelles précisément il convient de porter un regard *a posteriori* qui permet d'accéder au sens de la série chronologique (les quatre périodes se succèdent), sens que même un lecteur assidu de *Lyon-Libération* n'aurait pu que capter de manière fragmentaire, au rythme des livraisons journalières. D'un autre côté, ce découpage en quatre blocs du texte éditorial en son entier ne peut avoir d'intérêt, outre les variations de "vocabulaire" susceptibles d'y être discernées, que s'il est possible d'identifier la "teneur" de chacun de ces blocs. Il eût été envisageable de procéder nous-même à cette comparaison entre périodes, en recourant à ce que nous avons pu réunir d'informations à leur endroit, sauf que la disparition du journal nous a permis d'avoir accès directement "à la source", en l'espèce par le biais d'un rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire du 13 janvier 1993, soit moins d'un mois après que l'ultime

³⁹ Les chroniques, bien que présentes dans chacune des quatre périodes rédactionnelles, n'ont pas été retenues dans la mesure où, comme on l'a vu, elles sont surtout l'occasion pour le journal d'égrèner des contenus thématiques qui varient tout au long de son existence ("Champ libre/Chronique d'une ville", "Chronique des temps forts", etc.). Ajoutons par ailleurs que l'usage que fait *Lyon-Libération* des intitulés "éditorial", "billet" et "commentaire" n'est guère rigoureux d'un cas sur l'autre dès lors que certains billets s'avèrent être plus longs que des éditoriaux et que Robert Marmoz nous a révélé que si ses textes étaient essentiellement surmontés de la mention "billet" au moment où il fut en charge de la rédaction en chef, c'était parce qu'il trouvait l'appellation "éditorial" déplacée... Une fois de plus, il est aisé de constater que les définitions de "genres" rédactionnels fournies par les manuels de journalisme n'offrent pas en pratique un profil immuable.

⁴⁰ Lucien Lebart et André Salem, *Statistique textuelle*, Paris, Dunod, 1994, p. 197.

numéro a été publié. Dans ce rapport, il est possible de lire que *Lyon-Libération* n'a véritablement connu que deux stratégies alternatives : **“la première fut celle du “quotidien de ville” de René-Pierre Boullu, la seconde “faire du Libération à Lyon” de Michel Lépinay**”. Etant donné que ce dernier a été en charge de la rédaction en chef par deux fois, rien n'autorise à affirmer que ce qui est visé ici recouvre l'une et l'autre des deuxième et quatrième périodes, sinon les propos tenus par l'intéressé lui-même. L'essentiel nous semble plutôt résider dans le fait que Robert Marmoz y est absent (sans doute faut-il y voir la traduction d'un certain désaccord de l'administrateur - Roger Benguigui en l'occurrence, davantage lié à Bernard Fromentin et à Jean-Louis Péninou, alors directeur général de *Libération*, à la faveur d'un passé militant commun - avec celui qui fut rédacteur en chef de la troisième phase de l'histoire du journal). Deux éléments nous semblent être d'importance dans la mesure où ils sont susceptibles d'avoir alors quelques répercussions sur le discours éditorial propre à la troisième période rédactionnelle :

le nouvel inspecteur des ventes Eric Gerbe dresse un constat des lieux dans lequel il met en évidence le faible achat d'exemplaires dans des communes périphériques telles Vénissieux, Vaulx-en-Velin ou Givors (située au sud-ouest de l'agglomération mais hors du périmètre dévolu à la communauté urbaine), relevé détaillé qui a certainement commandé le choix de Robert Marmoz de *“sortir de la Presqu'île”* (tentative qui, à l'en croire, a échoué) ;

la nomination de Robert Marmoz s'accompagne de la mise en place d'un comité éditorial chargé de concevoir une nouvelle formule rédactionnelle et composé de Bernard Fromentin, Jean-François Abert et Yann Bouffin. Dans les faits, cette structure n'a pas eu un rôle majeur d'après ce qu'ont pu nous en révéler, chacun de leur côté, Robert Marmoz et Bernard Fromentin, les tensions entre personnes n'ayant pas représenté le moindre des obstacles. C'est ainsi que la dégradation de la relation entre Robert Marmoz et Yann Bouffin, son rédacteur en chef adjoint dont il nous a dit qu'il lui avait été *“imposé”* par la direction, a entre autres choses précipité le départ du premier cité en juillet 1991. Pourtant, à l'exception de Yann Bouffin (en provenance de *la Montagne*), tous les membres du comité éditorial ont la particularité d'être Lyonnais (il en va de même du reste de l'inspecteur des finances Eric Gerbe dont il a d'abord été question). Et c'est eu égard à cette caractéristique, mais aussi à la volonté du journal d'améliorer ses ventes en dehors des sites où elles se concentrent (d'après Eric Gerbe, les trois kiosques de gare assuraient alors à eux seuls un millier de ventes), que le contenu du discours éditorial de la troisième période nous semble avant tout devoir être apprécié.

2.2. Enjeux de connaissance

2.2.1. Territoires

Pour Jacques Lévy, bien que la société française ait à faire face à un certain nombre de questions qui lui sont posées, au premier rang desquelles ce qu'il appelle la "surproductivité" urbaine, il n'empêche que le système politique qui la régit se caractérise avant tout par une attitude filtrante à l'égard des interrogations qui ne manquent pas de surgir. Selon cet auteur, cela s'explique en partie par le type de compromis qui a permis, depuis 1875, à ce qu'il dénomme "l'architecture des pouvoirs" de s'installer et de perdurer : **"Quatre piliers qui se renforcent et se verrouillent mutuellement : la sanctuarisation des limites communales, le département, le Sénat et le scrutin législatif d'arrondissement [i.e. le scrutin universel majoritaire à deux tours], aboutissent à rendre invulnérable une alliance entre l'Etat central et les zones faiblement peuplées pour réduire le poids de Paris et des grandes villes"**⁴¹. Si Lyon est bien évidemment tout aussi imprégnée de cet arrière-fond que n'importe quelle autre grande ville française, force est de constater qu'elle possède quelques caractéristiques qu'elle ne partage avec aucune autre. Elle doit pour l'essentiel cette singularité aux "représailles" décrétées par les Jacobins le 29 Brumaire an II (i.e. le 19 novembre 1793) après que Lyon se soit "rebellée" non pas tant contre le pouvoir révolutionnaire que contre ce qui faisait déjà office de centralisme à ses yeux. Le département de Rhône-et-Loire - qui comprenait le Lyonnais, le Beaujolais et le Forez - s'est alors retrouvé scindé en deux. Cela peut sembler ne représenter qu'une péripétie, sauf que l'évolution de Lyon vers ce qu'il est désormais courant d'appeler le Grand Lyon s'est faite au détriment du Rhône (on en a vu une belle illustration dans le fait qu'en 1992 *Lyon-Libération* a consacré l'un de ses suppléments au Grand Lyon et non au Rhône), dont le périmètre n'a pour le coup guère progressé en deux siècles, sinon légèrement en direction du Dauphiné. Ce cas unique en France d'une quasi-superposition d'une agglomération organisée en communauté urbaine avec un département n'est pas sans produire quelques confusions chez l'électeur (et les lecteurs...) - en particulier dès lors qu'il s'agit d'identifier les actions du conseil général - dans la mesure où les treize cantons de Lyon chevauchent les neuf arrondissements. A ce titre, si Lyon partage avec Paris et Marseille la particularité d'élire des maires d'arrondissement, Marseille ne dispose pas de communauté urbaine tandis qu'à Paris, les conseillers municipaux sont en même temps conseillers généraux. En fait, si l'on peut dire que la situation qui prévaut à Lyon est singulière dans le contexte français, il est permis de la rapprocher du cas, "exemplaire" selon Marcel Roncayolo, fourni par les Etats-Unis : **"si l'on est arrivé à créer des organismes communs, à l'échelon des « aires métropolitaines » et même des régions urbaines (ex. New York), avec un objectif spécifique, la gestion relève d'institutions différentes, juxtaposées horizontalement (municipalités), empilées verticalement (de la municipalité au comté, à l'Etat ou, enfin, au gouvernement fédéral)"**⁴². Pour en revenir au cas "lyonnais", des sociologues rattachés à une équipe de recherche située à Saint-Etienne ont estimé qu'en certaines de ses déclinaisons, il était en droite ligne avec ce qu'ils appellent un **"processus de métropolisation des discours"** :

Dans les sphères des "décideurs" de la région lyonnaise, semble se poursuivre,

⁴¹ "La ville, concept géographique, objet politique", in *Le Débat*, 92, nov.-déc. 1996, p. 117.

⁴² *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 1997 (2ème éd.), pp. 155-156.

depuis deux ou trois ans tout au plus [ce qui correspond approximativement à la date d'apparition de Lyon-Libération dans le champ de la presse lyonnaise], une sorte de débat à la fois latent et ponctué de coups d'annonce, d'articles dans "Libération-Lyon" et dans l'édition Rhône-Alpes du "Monde", où se mêlent des éléments de bataille politique municipale, des bribes de conflits de compétence entre les diverses circonscriptions territoriales, des interrogations diverses sur l'horizon européen, sur les aménagements urbains et les grands projets, et quelques considérations sur le déclin démographique de la ville.⁴³

Les auteurs, qui de toute évidence ont regardé de près ce qui s'est écrit dans *Lyon-Libération*, en tout cas jusqu'à la fin de l'année 1988, ont parfaitement cerné ici les enjeux qui valent la peine d'être publicisés au yeux de deux des représentants locaux d'une presse "de référence", d'autant qu'ils ne manquent pas de relever plus loin **"combien, pour concerner des gens d'horizons divers, ce débat reste pourtant restreint à une petite élite et émerge peu dans la presse quotidienne locale traditionnelle"**⁴⁴. Alors que ces auteurs avaient déjà entrepris leur investigation, la Communauté urbaine de Lyon a rendu public, dans le cadre d'une révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme alors à venir, la première mouture d'un document dans lequel il s'agit de donner à lire Lyon en 2010, sous couvert d'un "projet d'agglomération". Ce qui semble alors retenir l'intérêt des chercheurs stéphanois, c'est que **"le premier document spécifiquement urbanistique envisageant l'avenir de la métropole lyonnaise ne semble donner lieu - du moins pour l'instant - à aucune critique sur ce terrain (celui de l'urbanisme), mais mobilise par contre sur le point des structures politico-administratives la plupart des acteurs [de la classe politique "locale"]"**⁴⁵. Ce point nous paraît fondamental en ce qu'il rejoint ce qui a déjà été dit en amont du chevauchement dans l'espace qui nous occupe ici d'une série de territoires ne répondant pas tous à une logique institutionnelle. On voit donc tout l'intérêt qu'il peut y avoir à décrypter le discours éditorial de *Lyon-Libération* dans la manière qu'il a de faire de l'espace lyonnais - qualification volontairement vague qui n'a d'autre intention que de désigner le site depuis lequel un discours social de type journalistique est tenu - un espace territorialisé. Par là, et à la suite de Bernard Lamizet, il faut entendre un espace que le journal fragmente en se l'appropriant - comme n'importe quel autre acteur du reste - dès lors que la valeur qu'il lui assigne ne peut être que symbolique (ou de représentation) et non plus d'usage, à l'instar d'une approche nomade de la ville⁴⁶. C'est en cela qu'il nous faudra porter une attention particulière au discours assumé produit par *Lyon-Libération* en marge de rapports ou d'enquêtes rendus publics, non sans avoir pris soin au préalable d'identifier la provenance de ces productions annexes. C'est là en effet que nous devrions être en mesure d'interroger la notion même de métropole telle qu'elle

⁴³ Jacques Ion, André Micoud, Michel Peroni et Jacques Roux (CRESAL), *Métropoliser la ville. Etude exploratoire sur quelques transformations récentes des façons de dire l'urbain, Rapport au Commissariat Général du Plan, Mai 1989, p. 50.*

⁴⁴ *Idem*, p. 52.

⁴⁵ *Idem*, p. 57.

⁴⁶ *Les lieux de la communication*, Liège, Mardaga, 1992, pp. 258-259.

advient dans un journal qui se veut précisément de type urbain. Et bien que Jacques Ion et consorts estiment préférable d'étudier un processus de "métropolisation" des discours - ce qu'ils esquissent pour Lyon à compter de la deuxième moitié des années 80 - plutôt que la notion comme substantif, le fait même que notre analyse s'appuie sur la prise en compte de formes lexicales impliquera que nous soumettions à la question le caractère d'évidence de la notion de métropole mise en lumière par ces auteurs depuis un découpage des textes du corpus à l'échelle des termes qui les composent. Ce qui aura au moins un avantage : celui de pouvoir vérifier que le terme « métropole » fait figure d'invariant dans le discours éditorial de *Lyon-Libération*, au contraire par exemple, et pour ne citer qu'elles, des formes lexicales « banlieue » et « agglomération ». Quant au référent « Lyon », nous postulons que son emploi, fortement corrélé à celui de « Paris », va décroissant au fur et à mesure que l'on avance dans le discours éditorial de *Lyon-Libération*, ce progressif effacement s'accompagnant d'une visibilité accrue de la scène "régionale" - institutionnelle tout autant que fonctionnelle - par le biais non seulement de nouvelles élites susceptibles de l'incarner mais aussi de questionnements propres au vivre ensemble qu'elle est à même de susciter.

2.2.2. Des modes d'écriture

Il y a quelques années, *le Monde* a publié une tribune intitulée "A ceux qui font l'opinion", de laquelle nous avons extrait le passage suivant : "**L'incuriosité se traduit par une tendance à éditorialiser excessivement. L'éditorial est un genre indispensable mais il y a débordement quand des articles se présentant comme informatifs s'avèrent avoir pour but d'illustrer l'opinion du rédacteur**"⁴⁷. Il nous importe peu ici de connaître le "curriculum" de ceux qui ont co-rédigé ce texte - on se contentera de dire que leur parole "experte", ou "autorisée", se retrouve amplifiée de loin en loin dans les pages "débats" du journal du soir, mais aussi dans celles de *Libération* - pour nous intéresser au problème qu'ils soulèvent. En fait, ce qu'ils avancent ici, Gérard Imbert s'est efforcé de l'approfondir - ou de le théoriser si l'on veut - dans son approche du discours du journal *El País*. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler que cet auteur considérait l'éditorial comme un discours "assumé", qualificatif que nous avons décidé d'utiliser à notre tour dans le présent travail. Mais la prise en compte de cette caractéristique n'est assurément pas suffisante. Gérard Imbert affirme encore que l'éditorial est "**un lieu stratégique de production de la réalité dans le journal de référence**"⁴⁸. Autant dire que s'il donne forme à la réalité, il fonctionne aussi comme une instance injonctive qui in-forme, en quelque sorte sans en avoir l'air, sur la façon dont il faut percevoir le monde. Bien sûr, tout lecteur auquel il est offert de lire un éditorial - mais aussi un billet ou un commentaire dans notre perspective - peut faire jouer son libre arbitre. Ce qui, transposé dans des termes sémiotiques, peut prendre le visage suivant : au faire informatif, qui concerne le simple transfert de l'objet-savoir, est opposé le faire cognitif - l'introduction d'un faire persuasif

⁴⁷ N° du 6 janvier 1996, p. 11.

⁴⁸ *Le discours du journal El País, op. cit.*, p. 63. Nous pourrions dire aussi qu'il est un moyen de manipulation légitime de la vision du monde, pour paraphraser la définition que Pierre Bourdieu a donnée des médias en général lors d'une conférence prononcée le 14 novembre 1995 à l'Université Lumière Lyon 2 et intitulée "Champ journalistique, champ des sciences sociales, champ politique".

appelle sur l'axe émetteur/récepteur un faire interprétatif correspondant - qui modalise la communication de cet objet-savoir⁴⁹. Pourtant, l'enjeu ne nous semble pas tant résider dans le faire cognitif social tel qu'il est mis en oeuvre par les différents partenaires de la communication dans le contrat d'échange différé qui les relie autour d'un texte de presse, que la manipulation du savoir qui ressortit à l'énonciation journalistique, en particulier au niveau d'un discours de type assumé. Car, ainsi que l'a très bien suggéré Gérard Imbert, si ce qui est à l'oeuvre dans le discours médiatique va de pair avec un vouloir-voir métasocial, autrement dit avec un idéal de visibilité totale⁵⁰, ce même discours approché depuis sa dimension éditoriale laisse transparaître l'emprise de son "savoir vrai" (le journal comme porte-parole de la figure de l'opinion publique) sur la *doxa* des acteurs sociaux⁵¹. Du point de vue de son statut actantiel, cela revient à dire avec Gérard Imbert que le journal prétend refléter l'opinion publique (alors que celle-ci n'est jamais qu'une construction du discours médiatique et en rien une reproduction d'un état de fait qui serait avéré dans la réalité empirique), donc à s'en faire le destinataire (à parler en son nom) ou, le cas échéant, l'anti-destinataire, "**lorsqu'il s'agit par exemple de la convaincre**"⁵².

Si l'on admet d'une part avec Gérard Imbert que dans sa composante figurative "**le journal se donne à voir comme écriture et, partant, comme énonciateur**"⁵³ et d'autre part avec Eric Landowski que la tension constamment entretenue "**entre une manière « d'écrire » discursivement la quotidienneté et une manière de la « décrire » narrativement**" permet de rendre compte de la façon dont un journal donné cherche à définir son mode d'écriture propre et, corrélativement, son image et son public⁵⁴, il nous semble envisageable, sur la base d'une analyse lexicométrique, de tenter de dresser le profil de l'écriture "assumée" de *Lyon-Libération*. Comme du reste les quatre périodes de ce journal quotidien se retrouvent de fait répercutées dans le corpus que nous avons constitué à partir de sa production globale, l'intérêt réside dans la mise au jour de ce que

⁴⁹ Cf. Algirdas J. Greimas et Joseph Courtès, "Les points de vue dans le récit", in *Voies Livres*, Lyon, vol. 63, juil. 1992. Ce texte est paru initialement en anglais dans *New Literary History*, University of Virginia, vol. VII, 1976-3, sous le titre : "The cognitive dimension of narrative discourse".

⁵⁰ Cf. "Pour une sémiotique du discours social", in *Semiotica*, 81-3/4, 1990, p. 205.

⁵¹ *Le discours...*, *op. cit.*, p. 175.

⁵² *Id.*, p. 58. Rappelons que ce qui différencie l'actant de l'acteur, c'est qu'il recouvre un rôle, ce en quoi il peut actualiser aussi bien un personnage qu'un accessoire, voire un ensemble de personnages ou d'objets. Dans le cas où un être (quel qu'il soit) occupe plusieurs rôles simultanément, on parle de "syncrétisme d'actants". Dans le programme narratif qu'exprime tout récit, le destinataire est l'actant qui a autorité pour en déclencher la résolution, à l'instar du roi qui convoque le héros (sujet de la quête) en le mandatant afin qu'il lui ramène la princesse enlevée par une sorcière (pour une présentation synthétique du modèle actantiel de Greimas sous l'angle de la communication, cf. *La communication modélisée*, Gilles Willett (dir.), Ottawa, Ed. du Renouveau Pédagogique Inc., 1992, pp. 143-150).

⁵³ *Le discours...*, *op. cit.*, p. 57.

⁵⁴ "Une sémiotique du quotidien (*Le Monde, Libération*)", in *La société réfléchie*, Paris, Seuil, 1989, pp. 165-166.

chaque période a de spécifique, entendu que ces spécificités lexicales ne peuvent être appréciées au final qu'articulées avec ce qui tient lieu de descriptif général pour chaque période, ce que précédemment nous avons dénommé leur "teneur". A partir de là, il va s'agir pour nous de passer en revue des formes lexicales en rapport avec les modalités d'énoncé et d'énonciation (nous reviendrons plus longuement sur ces notions dès l'entame de la première section), mais aussi les termes que l'on qualifiera, sans plus de précision pour le moment, d'"argumentatifs". En fin de compte, en procédant par relevé systématique des marques linguistiques à même de caractériser l'énonciation énoncée dans le discours éditorial de *Lyon-Libération* - soit l'énonciation qui y est manifestement présente et non l'énonciation proprement dite, en tant qu'acte⁵⁵ -, nous nous donnons pour objectif non pas tant de repérer les traces indirectes d'une subjectivité derrière l'écriture dépersonnalisée que vise le "genre" éditorial qu'à vérifier que les deux périodes dirigées par Michel Lépinay sont celles qui correspondent le mieux à la définition du discours éditorial de la presse de référence fournie par Gérard Imbert à partir d'*El País*, à savoir que celui-ci est caractérisé avant tout par un "*débrayage cognitif*" (discours de l'évidence, discours de l'*auctoritas*) et un recours soutenu à l'exhortation implicite sous forme d'énoncés impersonnels⁵⁶. Par contraste, l'hypothèse que nous formulons à l'égard du discours éditorial de la première période, celle où *Lyon-Libération* s'est assurément le plus approché du "concept" de quotidien de ville qu'il s'est dit vouloir incarner, c'est qu'elle se caractérise par une écriture qui aboutit au non-respect des règles latentes telles que généralement de mise dans la presse quotidienne locale traditionnelle, au premier rang desquelles il faudrait mentionner la "prudence de ton" et la quasi-absence de polémique vis-à-vis de ceux qui peuvent représenter une source habituelle d'informations. Quant aux termes ressortissant à l'"argumentation", le fait que ce travail prenne appui sur un décompte de *formes* lexicales va d'abord favoriser un rapprochement avec les grammaires du texte qui proposent des modèles *formels* de la cohérence discursive. Ce en quoi notre approche de l'"argumentation" va se faire avant tout depuis une décomposition intra-linguistique des termes qui sont à même d'assurer l'enchaînement logique. Autant dire que notre préoccupation n'a, dans ce qui va suivre, que très peu à voir avec la démarche qui a pu être suivie par Philippe Breton vis-à-vis d'un corpus d'articles composé à partir de journaux de type "presse quotidienne régionale". La scission entre discours informatif - à l'instar du compte rendu - et discours argumentatif - comme l'éditorial - a en effet été l'occasion pour cet auteur de mettre au jour un paradoxe qui, selon lui, concernerait plus particulièrement ce genre de presse, paradoxe qu'il a ainsi formulé : alors que le discours informatif qui la parcourt peut être assimilé universellement "**au prix de ne pas véritablement rendre compte de l'événement**", le discours argumentatif constituant le commentaire journalistique "**n'éclaire que ceux qui connaissent cette réalité régionale**"⁵⁷.

⁵⁵ "Les points de vue dans le récit", *loc. cit.*, pp. 4-5.

⁵⁶ *Le discours...*, *op. cit.*, p. 101.

⁵⁷ "La presse régionale entre le fait universel et le commentaire local", in *Etudes de communication*, 17, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, 1995, p. 88.

AVERTISSEMENT

Afin de rendre la lecture de ce qui va suivre la plus homogène possible, il a été décidé de réserver les guillemets usuels (« ») à tout terme, toute expression ou tout fragment de texte qui ressortit au discours éditorial de Lyon-Libération, tel qu'il a été défini dans cette introduction. Sauf cas dûment identifiable par le lecteur (comme par exemple lorsqu'ils sont partie intégrante d'une citation en rapport avec les références bibliographiques), les guillemets usuels renvoient aux éditoriaux, billets et commentaires produits par Lyon-Libération tout au long de son existence. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas doublé leur emploi de celui de l'italique, qui aurait été à même de signaler un discours rapporté.

Par contraste, les guillemets anglais ("") apparaissent dans tous les autres cas, jusques et y compris lorsqu'il s'agit de citer les titres des éditoriaux, billets et commentaires, lesquels n'ont pas été soumis au traitement statistique. Comme il est généralement admis, et ainsi qu'il a été possible de s'en rendre compte dès cette introduction, tout passage qui apparaît en retrait par rapport au texte "courant" échappe à une telle codification puisque les indications qui l'accompagnent permettent d'en identifier sans risque la provenance.

PREMIERE PARTIE UNE "VILLE" ÉDITORIALISÉE : MODALISATION ET ARGUMENTATION

0. Liminaire

Avant même de présenter la lexicométrie et la méthode des spécificités qui va être utilisée pour l'essentiel dans cette première section ainsi que dans la troisième, il nous a semblé bon de préciser quelle démarche nous avons suivie, ou plus exactement en vertu de quoi nous avons opté pour une démarche sélective limitée à la modalisation dans certaines de ses expressions et aux termes ressortissant à l'argumentation (nous aurons l'occasion de revenir sur ces notions). S'il est habituel dans de telles analyses de mettre au jour pour chaque sous-partie subsumée sous un corpus global des listes de termes présentées sous forme de dyptique - d'un côté le "vocabulaire" sur-employé, de l'autre celui qui est déficitaire -, il nous est apparu préférable d'isoler dans ces listes les termes qui relevaient plus directement des deux domaines susmentionnés. Non pas que les listes "objectives" fournies par l'ordinateur ne nous aient pas révélé des surreprésentations de termes qu'une lecture superficielle, autrement dit non déconstruite par la machine, ne nous avait

pas même permis de soupçonner (d'où l'intérêt de passer du reste par une telle procédure). Mais de façon globale, elles n'ont fait qu'entériner ce qu'une lecture linéaire avait permis de pressentir quant à la teneur de chaque période. La première d'entre elles relève plutôt de l'univers journalistico-juridique, la seconde concerne l'espace politique, la troisième donne à appréhender l'urbain depuis le rapport centre-périphérie et la dernière enfin a trait à ce que l'on pourrait désigner comme l'espace commun.

Nous pensons à ce titre que la subdivision de notre corpus en quatre parties "naturelles" seulement - les quatre périodes rédactionnelles de *Lyon-Libération* - n'est pas étrangère à cette impression de "déjà vu". Bien sûr, le fait que les profils de termes viennent confirmer une impression initiale représente en soi un résultat non dépourvu de valeur. Ils seraient même susceptibles d'entériner ce qui tiendrait lieu d'hypothèse de départ. Ce n'est toutefois pas la voie que nous avons choisie. Sans doute aurions-nous pu le faire si *Lyon-Libération* avait connu un changement de rédaction en chef plus récurrent (ou une existence plus longue...). Voire s'il avait été comparé par exemple à *Lyon-Figaro*, à la manière dont Lydia Romeu a confronté le journal *Ya* à *Arriba*. Il n'est d'ailleurs pas innocent que ce soit le discours politique qui ait le plus couramment les faveurs de telles mesures de "vocabulaire", quels que soient du reste les types de calculs probabilistes mis en oeuvre pour y parvenir. A travers la comparaison de lexiques produits par des groupes prédéfinis sur la base des critères objectivables que sont les fréquences lexicales, il s'agit de révéler les idéologies qui leur sont propres, autrement dit leurs représentations du monde. Evidemment, dans la perspective d'un travail portant sur le discours éditorial d'un journal quotidien, il n'est pas question de nier la dimension idéologique qui le conditionne et qui s'y inscrit. Comme l'affirme Lydia Romeu, "**la rhétorique éditoriale met en jeu des effets de conjoncture qui renvoient à une stratégie discursive relevant des positions idéologiques du journal**"⁵⁸. Encore qu'il faille relier son propos à son objet d'étude, discours émanant de deux journaux "marqués" - l'un catholique, l'autre phalangiste - dont le choix de la comparaison ne peut qu'aboutir à mettre au jour des disparités de contenu.

Pour ce qui nous concerne, la démarche poursuivie dans cette première section est tout autre. Elle vise à cerner la façon dont le locuteur collectif *Lyon-Libération* articule son dire sur l'urbain à un "comment le dire" au gré de ses périodes rédactionnelles. Mais il ne s'agit pas pour autant de s'arrêter à une mesure de termes "modalisateurs" et "argumentatifs" pour eux-mêmes, après que leurs caractéristiques formelles eurent permis de les isoler, mais d'essayer de déceler vis-à-vis de qui ou de quoi et à propos de quelle situation empirique (ou extra-linguistique) ils sont utilisés dans le discours assumé du journal. En partant du principe que même si un terme ne porte pas sur des référents et/ou des contenus de préférence à d'autres (ou sur une posture particulière du journal plutôt qu'une autre), sa valeur provient malgré tout du fait qu'il est surreprésenté dans une des périodes du journal. Nous ne voulons pas dire par là qu'un terme sous-représenté dans une des parties du corpus est sans intérêt mais qu'il n'y aurait guère de sens d'aller au-delà du seul signalement de ce sous-emploi, "parlant" en soi et qui prend surtout sa pleine mesure dans son articulation avec un ou plusieurs termes excédentaires qui lui "font face". Puisque notre préférence va à des termes en rapport avec la modalisation ou

⁵⁸ *Approche du discours éditorial de Ya et Arriba, op. cit., p. 65.*

avec l'argumentation, il va falloir préciser maintenant ce que nous voulons saisir par là et en fonction de quels termes⁵⁹.

0.1. La modalisation

Nous n'allons guère revenir ici sur la distinction énoncé/énonciation qui a été opérée à partir des années 50, notamment par les linguistes Roman Jakobson et Emile Benveniste⁶⁰. On se souviendra seulement que pour ce dernier il n'est plus question d'en rester à la langue comme système de signes dès lors qu'un individu se l'approprie en vue d'un usage concret. L'énonciation s'applique par conséquent au discours pris en charge par un locuteur. Pour ce qui nous concerne, ce discours est assumé par le locuteur collectif *Lyon-Libération* dans des circonstances spatio-temporelles déterminées (*Lyon entre 1986 et 1992*). Car il est clair que

pour dire quelque chose sur le monde, l'énoncé, en tant qu'énoncé-occurrence, doit presque toujours receler des termes référant à des objets individuels. La langue en tant que système de signes ne réfère pas, seuls réfèrent les énoncés-occurrences émis par un locuteur déterminé pour un allocutaire déterminé dans des circonstances déterminées. La théorie de l'énonciation étudie donc de quelle manière l'acte d'énonciation permet de référer, comment l'individuel s'inscrit dans les structures de la langue. Il s'agit pour l'énonciateur d'utiliser des expressions capables d'isoler, d'identifier un objet ou un groupe d'objets à l'exclusion d'autres.⁶¹

La théorie de l'énonciation dont parle Dominique Maingueneau recouvre une tentative des linguistes pour systématiser les traces qui se réfléchissent dans ce qui est dit (l'énoncé) par le seul fait de le dire (l'énonciation). Elle circonscrit un certain nombre de "phénomènes", en particulier ce que R. Jakobson, à la suite de logiciens comme Frege ou Russell et de linguistes comme Jespersen, a appelé les embrayeurs (termes comme "nous" ou "aujourd'hui", rattachables au seul acte d'énonciation à l'origine de l'énoncé où

⁵⁹ Il nous paraît bon de préciser dès maintenant qu'il nous arrivera de puiser dans les listes de spécificités fournies par l'ordinateur des termes ne ressortissant pas aux catégories retenues (dans cette première section comme dans les deux suivantes) mais dont on aura pu déceler une corrélation particulière avec les termes soumis à l'analyse. On peut d'ores et déjà signaler que, pour ne pas alourdir les listes, Etienne Brunet - le concepteur d'*Hyperbase* - a opté pour un seuil que nous qualifierons de très "sévère". En effet, celui-ci revient à affirmer qu'il y a 3 chances sur 1000 de se tromper en considérant un écart à la moyenne comme significatif, alors que la validité du seuil est couramment admise dès que l'on a atteint 5 chances sur 100 (nous y reviendrons). Cela équivaut à dire que seuls des termes parmi les plus spécifiques pourront être présentés en marge de ceux que nous avons retenus pour l'analyse, auxquels quant à eux s'applique une norme plus courante.

⁶⁰ Cf. pour le premier *Essai de linguistique générale*, Paris, Minuit, 1963 et pour le second *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966, ainsi que "L'appareil formel de l'énonciation", in *Langages*, 17, mars 1970.

⁶¹ ***Dominique Maingueneau, Approche de l'énonciation en linguistique française, Paris, Hachette, 1981, p. 9. Par énoncé-occurrence, l'auteur entend un énoncé émis par une personne donnée dans une situation particulière, sachant que le même énoncé (dès lors énoncé-type) pourrait être pris en charge par une personne et une situation distinctes des premières et ce, un nombre indélimité de fois.***

ils se trouvent), mais aussi les modalités logiques relevant des catégories du nécessaire, du possible et du probable, ou bien encore les noms propres et les descriptions définies qui leur sont affiliées en certaines situations de discours (ainsi de « Michel Noir » et « le maire de Lyon »). Référence dénominative et référence descriptive (en particulier celle ayant trait à la désignation territoriale, par le biais de termes comme « ville », « région », etc.) seront abordées dans les deux dernières sections. De son côté, la catégorie de la personne n'est guère représentée dans notre corpus que par l'entremise du terme « nous », et d'une façon bien plus "pauvre" que dans certains autres travaux. Nous ne l'aborderons que par la bande⁶². Ce que nous avons choisi de privilégier dans cette première section, ce sont donc les termes qui relèvent de la modalisation. Nous avons suivi pour ce faire les recommandations d'André Meunier, auteur pour lequel il est possible d'opposer deux types de modalités :

la modalité d'énonciation caractérisant la forme de la communication entre locuteur et auditeur (nous dirions pour notre part auditoire), laquelle se rapporte au sujet parlant (ou écrivant), **"intervient obligatoirement et donne une fois pour toutes à une phrase sa forme déclarative, interrogative ou impérative"** ;

la modalité d'énoncé, laquelle **"se rapporte au sujet de l'énoncé, éventuellement confondu avec le sujet de l'énonciation"**⁶³.

C'est au niveau de ce second type que se situent les modalités logiques dont il a déjà été question et qui représentent une des catégories de variables que nous avons décidé de passer en revue. Nous nous sommes basé pour cela sur un relevé exhaustif d'expressions telles que « peut-être », « sans doute », « certainement », etc., qui, d'après Catherine Kerbrat-Orecchioni, signalent un jugement de vérité⁶⁴. Nous avons d'autre part opté pour un examen systématique des modalités du pouvoir, du vouloir, du savoir et du devoir dès lors qu'elles se trouvent déclinées sous une forme verbale, avec marques temporelles afférentes. Quant aux modalités d'énonciation, il nous a semblé opportun d'en élargir l'assiette à des indices paralinguistiques tels que les points de suspension et les guillemets, lesquels sont susceptibles en certains de leurs emplois de spécifier le type de communication instaurée entre le journal et ses lecteurs, à tout le moins permettent d'interpréter la médiation que constitue le discours éditorial à l'aune du concept de

⁶² tension, dans lequel Jean Dubois voit le fait que **"la communication est d'abord désir"**. Nous pouvons d'ores et déjà signaler que si le terme « je » a une fréquence non négligeable dans notre corpus (il se trouve répété 14 fois), il le doit avant tout à un (long) billet écrit aux premières personnes et qui connote une déambulation d'ordre littéraire sur le thème "les femmes et leur mobilier d'intérieur" (billet paru en marge d'un salon consacré à la vie domestique).

⁶³ "Modalités et communication", in *Langue française*, 21, février 1974, p. 13.

⁶⁴ Il est à noter que cette auteure emploie l'adjectif "aléthique" pour désigner ce qui correspond au substantif "vérité" (cf. "Déambulation en territoire aléthique", in *Stratégies discursives*, Lyon, PUL, 1978, pp. 53-102) et qu'on prendra soin de dissocier avec elle les jugements de vérité des jugements de réalité comme « vraiment », « en fait » (cf. *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 1980, p. 118). La notion de "jugements de réalité" ne semble d'ailleurs pas recouvrir chez elle le même sens que chez André Meunier, lequel y voit une absence totale de modalité.

de communiquer”⁶⁵. On aura compris au final que les modalités d'énoncé qui vont nous occuper ici concernent un genre particulier de présence de la subjectivité dans le texte (les jugements du type vrai/faux/certain/possible/probable) et les termes qui ressortissent à la modalité de l'action, ceux-là même que la sémiotique narrative range sous la dénomination de “*compétence modale*”, autrement dit “**tous les préalables et les présupposés qui rendent l'action possible**”, donc “**ce qui fait-être**”⁶⁶. Cependant, si des travaux antérieurs ont pris appui sur les quatre “piliers” de la compétence modale (ceux déjà cités : vouloir, pouvoir, devoir, savoir) afin de percer à jour les attitudes profondes de l'acteur qui parle, notre perspective se départit quelque peu d'une telle façon de procéder, ne serait-ce déjà que parce que ce n'est pas tant lui-même que le locuteur collectif *Lyon-Libération* met en scène dans son discours éditorial (sinon à travers son nom propre et le référent pronominal “nous”) que *Lyon entre 1986 et 1992*. Dans le cadre d'une mesure lexicale d'un discours éditorial, nous pensons que l'intérêt provient déjà du fait qu'il est possible de mettre au jour des spécificités d'emploi de formes verbales liées au devoir, au vouloir, au pouvoir ou au savoir, quitte à ce que ces termes révèlent dans un second temps l'expression d'une quête dans le discours du journal ou aient pour fonction de construire une opinion commune voire un auditoire aux contours plus ou moins nets⁶⁷.

0.2. L'argumentation

Avant de préciser la façon dont nous comptons tirer parti de la rencontre d'une mesure d'un lexique particulier (produit en une situation particulière) avec l'“argumen-tation”, il nous faut au préalable rappeler combien celle-ci est de plus en plus approchée à l'aune d'une perspective communicationnelle. Dominique Wolton voit même en elle le premier des chantiers à ouvrir pour ce qui est de l'examen - ou du réexamen - des “**phénomènes directement liés au fonctionnement de l'espace public**” : “**Comment valoriser la communication dans l'espace public sans rappeler qu'elle est inséparable de l'argumentation ?**”⁶⁸ Philippe Breton estime de son côté que ce qui conditionne la

⁶⁵ Cf. “Énoncé et énonciation”, in *Langages*, 13, mars 1969, p. 106.

⁶⁶ *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, entrée “Compétence”, p. 53.

⁶⁷ Les travaux antérieurs auxquels nous avons fait allusion sont ceux d'Yves de La Haye et de Gérard Imbert. Le premier, dans sa tentative de poser les bases d'une sémiotique des relations internationales, s'est donné pour objectif d'apprécier jusqu'à quel point le discours émanant d'acteurs collectifs (des pays) fait se coïncider leur position de sujet actantiel doté d'un vouloir-faire avec la fonction de sujet syntaxique dans la phrase, l'intérêt aux yeux de l'auteur résidant dans le fait que s'ils ne se placent pas d'eux-mêmes en position de sujets d'une quête déterminée, il est nécessaire d'essayer de savoir “qui parle ?” à leur place ou “au nom de qui parle-t-on ?” (cf. les deux ouvrages qu'il a consacrés à ce sujet, dont les apports sont essentiellement d'ordre méthodologique d'ailleurs : *La frontière et le texte*, Paris, Payot, 1977, 252 p. et *L'Europe sous les mots*, Paris, Payot, 1979, 200 p.). Gérard Imbert, de son côté, fait preuve d'une même préoccupation lorsqu'il cherche à cerner “sémiotiquement” comment une ville devient une “communauté” à travers le discours des instances représentatives et des organismes gestionnaires qu'elle abrite (cf. “Madrid-Autonomie. La ville et ses représentations”, in *Les langages de la ville*, Bernard Lamizet et Pascal Sanson (dir.), Marseille, Ed. Parenthèses, 1997, pp. 85-90).

stratégie d'argumentation, c'est la recherche d'un "accord préalable" dans l'auditoire, ce qui nécessite pour l'orateur de s'inscrire dans une dynamique spécifique qui, loin de se contenter d'une vision selon laquelle argumenter revient à concevoir un argument, en élargit le champ à la communication : en s'adressant à "l'autre", il est proposé à celui-ci **"de bonnes raisons d'être convaincu à son tour de partager une opinion"**⁶⁹. C'est en ce sens que pour l'auteur il n'y a plus lieu de s'appesantir, en tout cas dans une perspective communicationnelle, sur le genre de questionnements qui pouvaient faire douter certains philosophes - au premier rang desquels Descartes - de la valeur des procédures inhérentes à l'argumentation, en particulier dans ses rapports avec la vérité et la fausseté : **"peu importe que ce qui est mis en message soit vrai ou faux, puisque, plus fondamentalement, on considérera que ce sont le plus souvent des opinions qu'on argumente que des vérités ou des erreurs"**⁷⁰. En posant comme base l'idée selon laquelle **"argumenter n'est pas convaincre à tout prix"**, Philippe Breton s'inscrit dans un mouvement de remise en cause de l'"ancienne" rhétorique, celle pour laquelle, d'une certaine façon, la fin persuasive justifie les moyens de persuader. Il évoque du reste au début de son livre non seulement le groupe de chercheurs qui, à l'aube des années 70, autour de Roland Barthes, s'est donné pour tâche de dépasser la dimension proprement esthétique dévolue à la rhétorique pour en montrer l'importance dans l'acte même de signifier, mais aussi l'émergence d'une "nouvelle rhétorique" issue des travaux de Chaïm Perelman et L. Olbrechts-Tyteca⁷¹. La tendance que proposent ces deux derniers revient à étudier les techniques discursives de la rhétorique ancienne qui ont pour but d'entraîner ou d'accroître l'adhésion des destinataires aux thèses qui leur sont soumises. Mais il est une autre position encore, développée par Jean-Claude Anscombe et Oswald Ducrot. L'idée centrale développée par ces auteurs consiste à considérer comme partie intégrante du sens d'un énoncé la forme d'influence qu'ils appellent "force argumentative". Dans leur optique, l'argumentation se doit d'être étudiée en tant qu'elle oriente le discours⁷². Comme l'a écrit Uli Windisch à propos de l'entreprise de ces auteurs, **"on n'utilise pas seulement la langue pour argumenter, mais la langue elle-même contient une composante argumentative, et que l'on peut mettre en oeuvre même inconsciemment"**⁷³. Dans l'optique sociolinguistique qui est la sienne et afin de rendre compte des formes principales du raisonnement social ordinaire, Uli Windisch ne reste

⁶⁸ "Espace public. Un concept à retravailler", in *Etudes*, tome 384, n° 2, février 1996, p. 195. On peut rappeler pour mémoire que la revue *Hermès*, dirigée par Dominique Wolton, a consacré deux de ses numéros (15 et 16) au thème "Argumentation et rhétorique" (éd. CNRS, 1995).

⁶⁹ *L'argumentation dans la communication*, Paris, La Découverte, 1996, p. 41.

⁷⁰ *Idem*, p. 8.

⁷¹ Cf. respectivement le n°16 de la revue *Communications*, Paris, Seuil, 1970 ("Recherches rhétoriques") et *Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique*, Ed. de l'université de Bruxelles, 1988.

⁷² Cf. *L'argumentation dans la langue*, Liège-Bruxelles, Mardaga, 1988 (2ème éd.).

⁷³ *Le prêt-à-penser. Les formes de la communication et de l'argumentation quotidiennes*, Lausanne, L'Age d'homme, 1990, p. 163.

pas insensible au but poursuivi par les deux auteurs, même s'il n'est pas question pour lui de suivre une voie identique. Son objectif est plutôt de **“suggérer que l'utilisation abondante de tels mots du discours laisse supposer une plus grande visée argumentative, à savoir la recherche d'un assentiment de l'interlocuteur, ou même, lorsque l'argumentation se veut rationnelle, l'accord de l'auditoire universel”**⁷⁴. Bien que nous nous plaçons à notre tour sur un autre terrain, il n'empêche que nous nous sentons proche de ce commentaire. Non pas que nous cherchions, à l'instar de Uli Windisch, à déceler, par-delà la singularité et le contexte propres à tout récit et toute argumentation ordinaires, certaines régularités qui seraient susceptibles de correspondre à quelques styles argumentatifs et énonciatifs plus généraux, et encore moins à vérifier la véritable teneur en “argumentèmes” de notre propre corpus, mais plutôt dans la mesure où nous souhaitons mettre à profit la taille de notre corpus pour détecter des emplois spécifiques de connecteurs argumentatifs au gré des quatre périodes rédactionnelles à l'intérieur desquelles se répartit le discours éditorial de *Lyon-Libération*⁷⁵. Bien sûr, nous avons parfaitement conscience du fait que choisir une telle option peut prêter le flanc à une restriction qui est loin d'être mineure : l'argumentation ne peut se réduire au repérage d'une suite de phrases ou de propositions reliés par des connecteurs logiques non seulement parce que les marques explicites d'opération logique peuvent en être absentes, mais surtout dans la mesure où l'aspect argumentatif d'un discours se trouve souvent dissimulé dans l'implicite de celui-ci⁷⁶. Mais il nous paraît difficile de procéder différemment dans notre optique, sauf à réduire l'examen des textes de notre corpus à quelques unités rédactionnelles en vue de procéder à une analyse serrée de leur déroulement argumentatif⁷⁷. Ce qui n'est pas envisagé ici, sinon en quelques occasions. Mais il ne va pas s'agir pour autant de passer en revue la totalité des occurrences d'un terme sur-employé dans une période donnée. Plus exactement, nous nous donnons pour tâche de mettre au jour le cas échéant les focalisations susceptibles d'aller de pair avec l'emploi d'un terme “argumentatif” préalablement repéré comme étant en surreprésentation. Par focalisation, nous voulons signifier la récurrence d'un terme dans son articulation avec un même référent ou un même contenu, voire le cas échéant - mais de façon beaucoup plus rare - avec un même événement (entendu comme contexte situationnel et non plus discursif).

On l'aura compris, la subdivision que nous avons opérée entre “modalisation” et “argumentation” n'a de portée que pratique tant un argument peut être amené par une

⁷⁴ *Idem*, p. 164. L'expression “auditoire universel” est inspirée de Chaïm Perelman.

⁷⁵ Par connecteurs argumentatifs, il faut entendre des éléments de liaison qui marquent diverses relations entre les parties d'un texte (dans notre cas, un éditorial, un billet ou un commentaire) à l'intérieur duquel se déroule un raisonnement suivi ou qui oriente de façon argumentative vers une certaine conclusion. Le terme “argumentèmes” a été utilisé par Georges Vignaux pour désigner les unités argumentatives à l'intérieur du discours (cf. “Le discours argumenté écrit”, in *Communications*, 20, 1973, p. 138).

⁷⁶ Position défendue par Patrick Charaudeau (cf. *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, 1996, p. 782).

⁷⁷ A la façon par exemple dont Philippe Breton déstructure un billet du *Figaro* afin d'en interroger la teneur argumentative (cf. *L'argumentation dans la communication*, *op. cit.*, pp. 93-97).

modalité et tant **“en somme, la construction d’un univers référentiel propre à chaque journal est la première modalité argumentative : elle repose sur la sélection, l’omission et le ressassement de l’identique”**⁷⁸. C’est de ce “retour du même”, dès l’instant où il est spécifique d’un “moment” particulier du discours éditorial de *Lyon-Libération*, que nous pensons pouvoir tirer quelques constats quant à certaines modalités et aux termes “argumentatifs” - autrement dit, on l’aura compris maintenant, de termes qui assurent l’articulation logique du discours - dont on aura vérifié au préalable la présence suffisamment marquée dans notre corpus. Nous aurons l’occasion de préciser en détail les termes ou expressions que nous avons pris en compte, en fonction de leur présence avérée dans notre corpus, au moment d’aborder les chapitres consacrés à chacune des dimensions dont il vient d’être question. Pour le moment, il va nous falloir présenter la lexicométrie et les mesures lexicales qu’elle autorise, non sans avoir omis de préciser certains partis pris qui ont été retenus dans la préparation du texte, avant son traitement par l’ordinateur. Car même si au bout du compte seuls quelques termes sont portés à la lumière, il ne faut pas oublier qu’ils doivent leur spécificité - qui n’avait du reste rien d’évident *a priori* - à tous ceux restés dans l’ombre et sans lesquels la validité de la procédure n’a pas lieu d’être.

1. Repères méthodologiques

1.1. La lexicométrie

1.1.1. L’unité de base : la forme graphique

La lexicométrie, ou **“méthodologie de l’analyse mesurée des lexiques”**⁷⁹, se donne pour objet une statistique à partir de fréquences de vocabulaire. Son entreprise vise donc le comptage de “mots” tels qu’ils affleurent à la surface d’un texte :

Approche vouée à délinéariser les textes politiques [mais pas seulement], la lexicométrie suppose qu’un corpus est soumis à des contraintes (...) qui ne sont pas accessibles à la conscience et n’apparaissent qu’à travers une lecture capable de désarticuler la surface discursive.⁸⁰

La difficulté majeure rencontrée par cette méthodologie provient du fait qu’il est pour ainsi dire impossible de définir avec précision ce qu’est un “mot”. C’est à ce titre d’ailleurs qu’elle a essuyé les critiques - pour ne pas dire plus - de la part de certains linguistes. Ce

⁷⁸ Simone Bonnafous, *L’immigration prise aux mots*, Paris, Kimé, 1991, p. 128.

⁷⁹ Maurice Mouillaud, *Formes et stratégies des énoncés de presse*, Université René Descartes-Paris V, thèse dactyl., oct. 1979, p. 48.

⁸⁰ Dominique Maingueneau, *L’analyse du discours. Introduction aux lectures de l’archive*, Paris, Hachette, 1994 (2ème éd.), p. 48.

que ceux-ci lui ont reproché, ce n'est pas tant la difficulté à cerner avec précision le "mot" - les linguistes eux-mêmes connaissent des divergences sur la question - que d'opérer un glissement préjudiciable vers une identité formelle entraînant des "mixtes sémantiques"⁸¹. Car la lexicométrie, en tout cas celle pratiquée par Maurice Tournier et les chercheurs du laboratoire "Lexicométrie et textes politiques", part en effet d'une option "textualiste" :

Il est sans pertinence d'additionner les occurrences du même mot quand on les considère comme des contenus de sens. On ne peut additionner que des occurrences dont on reporte à plus tard les problèmes de sens. On les additionne seulement parce qu'ils ont la même forme. Voilà le premier principe de la lexicométrie : prendre les mots comme des formes graphiques.⁸²

Nous voyons bien qu'à ce stade un premier glissement est intervenu, du mot à la forme. Encore faut-il s'entendre sur la forme à découper dans le flux que représente tout discours, oral comme écrit du reste. La forme (ou "item") sera entendue comme ***"toute concaténation minimale de caractères non-délimiteurs, portant de l'information et arrêtée à gauche et à droite par des séparateurs définis"***⁸³. Ces séparateurs, délimiteurs par définition, sont le plus souvent les "blancs" qui permettent précisément à tout texte écrit d'être déchiffré, ce qu'un agglomérat de signes soudés les uns aux autres rendrait impossible. Ce peut être encore les ponctuations disséminées dans l'ensemble d'une production écrite⁸⁴.

Il est une autre pratique de comptage du vocabulaire d'un texte antérieure à l'option "formaliste", et dont les tenants ont été en France Pierre Guiraud et Charles Muller. Ce dernier a eu l'occasion de marquer son désaccord avec ceux qui prônent une mesure statistique depuis la forme graphique dans la préface d'un ouvrage défendant cette pratique⁸⁵. Charles Muller oppose aux "formalistes" des objections d'ordre linguistique. Sa préface s'intitule du reste *"De la lemmatisation"*. Il faut entendre par là que Charles Muller, à qui l'on doit entre autres des mesures effectuées dans les années 50 sur les pièces de théâtre de Corneille, est favorable au regroupement sous une forme canonique des occurrences d'un texte étudié. Dans cette perspective, les formes verbales sont ramenées à l'infinitif, les substantifs au singulier, les adjectifs au masculin singulier, les formes élidées à la forme sans élision, etc. Il y a en fait dans la démarche poursuivie le souci de soumettre tous les hétérographes (y compris les homographes après "désambiguïsation") à une même unité de langue. Ce qui nécessite de "réécrire" le texte de départ⁸⁶. Mais

⁸¹ Maurice Tournier entend par là un regroupement de deux "mots" n'ayant sémantiquement rien à voir (cf. par exemple la forme "vole" qui peut renvoyer à un oiseau ou à un voleur). M. Tournier, *Lexicométrie*, Lisboa, Universidade Aberta, 1993, p. 43.

⁸² ***Maurice Tournier, op. cit., p. 36.***

⁸³ Michel Demonet et alii, *Des tracts en mai 1968*, Paris, Armand Colin et FNSP, 1975, p. 21.

⁸⁴ En fait, les ponctuations délimitent mais sont également comptées et indexées comme n'importe quelle autre forme.

⁸⁵ Cf. Pierre Lafon, *Dépouillements et statistiques en lexicométrie*, Genève-Paris, Slatkine-Champion, 1984, 217 p. Pierre Lafon, qui fait partie du laboratoire de Saint-Cloud, est à l'origine d'un programme qui permet de mesurer l'indice de "rafalité" des formes, autrement dit leur rythme d'apparition dans un discours, politique en particulier.

cette façon de procéder n'est pas exempte de difficulté, en particulier vis-à-vis de formes qui préexistent au discours et sont donc assemblées en langue (ainsi d'une locution verbale comme "faire peur" ou d'un composé nominal comme "chemin de fer").

Maurice Mouillaud, qui a tenté de dresser un parallèle entre l'analyse de contenu et l'analyse des lexiques, n'a pas manqué de pointer la différence majeure qui existe entre les deux méthodes. Tandis que dans l'analyse de contenu, le plan d'inscription qui se substitue à l'inscription originelle relève du choix arbitraire de l'analyste, celui-ci justifie son absence - l'auteur parle d'"*abstinence*" - dans le cadre d'une mesure lexicométrique en descendant, pour ce faire, au seuil où c'est la forme même de son matériau qui lui procure des unités isotopiques. Cette "descente" jusqu'au niveau graphique modifie la valeur de ce qui est réellement mesuré, au point que Maurice Mouillaud conclue à un "*contenu de traces*" :

Pour que l'analyse se représente elle-même comme occupant une place épistémologique qui serait aux antipodes d'une analyse de contenu (puisqu'il n'a besoin que d'un "oeil" qui regarde les traces graphiques au lieu du puissant appareil de sens d'un domaine de connaissances), il a fallu qu'il décide d'inscrire le discours comme une trace : c'est-à-dire qu'il le fasse successivement descendre de l'ordre propre aux signifiés à l'isotopie des signifiants, et, une nouvelle fois, de l'ordre des signifiants à un ordre purement graphique ; le contenu prélevé est un contenu de traces (c'est en tant que traces que les objets du discours deviennent commutables entre eux).⁸⁷

Nous sommes d'autant plus proche d'une telle position que l'on peut estimer que les fragments qui sont découpés dans notre corpus ressortissent, en tant que termes et non en tant que mots ou vocables, à des traces⁸⁸. Il nous faut maintenant évoquer les aménagements que nous avons souhaité apporter à notre texte avant de le soumettre au programme de l'ordinateur.

1.1.2. Paramètres de codage

Comme on l'a vu, les "formalistes" partent du principe que ce qui est compté ne relève d'aucune façon de critères sémantiques. Ni non plus, serions-nous tenté d'ajouter, de critères référentiels. Dans cette optique, deux occurrences de la même forme « ville » peuvent dénoter deux entités différentes inscrites dans le discours éditorial de *Lyon-Libération*, même si elles se cumulent dans l'item « ville » dont il convient au final de dresser la fréquence totale dans le corpus (et les sous-fréquences respectives dans chaque période). Cette nécessité de se maintenir au ras du texte est la meilleure garantie

⁸⁶ C'est ainsi que "J'aimerais gagné au Loto" est transformé en "Je aimer gagner à le Loto".

⁸⁷ **Maurice Mouillaud, op. cit., pp. 51-52. Par isotopie, cet auteur entend désigner le caractère uniforme du plan de l'analyse par rapport aux unités de texte qui s'inscrivent, en relief pour ainsi dire, dans un site originel.**

⁸⁸ "Terme est un générique qui désigne toute unité textuelle obtenue systématiquement, forme, segment répété de plusieurs formes contiguës, paire ou couple en cooccurrence, locution *phraséologique*, etc." (Simone Bonnafous et Maurice Tournier, "Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique", in *Langages*, 117, mars 1995, p. 69, note en bas de page. Ce sont les auteurs qui soulignent).

contre tout biais qui pourrait être introduit par l'analyste⁸⁹. Il nous a semblé cependant qu'il n'était guère possible de procéder de la sorte de façon absolue, et que certains aménagements s'avéraient nécessaires⁹⁰.

1.1.2.1. Les formes hors noms propres

Nous nous sommes appuyé pour ce faire sur les recommandations du "lemma-tiseur"... Charles Muller, bien qu'elles recouvrent, comme on l'a vu, des problèmes de non-équivalence entre unité graphique et unité linguistique. Il convient toutefois de préciser que nous ne nous sommes guère penché que sur certains aspects qui, comme on va le voir, ne relèvent que de traits graphiques (apostrophe et trait d'union) ou de quelques phénomènes lexicaux :

l'apostrophe : ont été comptabilisés comme une seule forme, autrement dit soudés, des composés lexicalisés tels que : « aujourd'hui », « presqueîle », « quelqu'un », « grand'chose »... Par contre, il a été conservé son statut de délimiteur à l'apostrophe dans les cas où elle sépare un élément enclitique élidé du mot qui suit (« c'est », « s'il »...);

le trait d'union : dans les cas de groupes lexicalisés (« rendez-vous », « clair-obscur », « va-et-vient », « celui-ci »...), nous avons opté pour la soudure. Dans le cas de « c'est-à-dire », il va de soi que le « c' » a été agglutiné à « est-à-dire ». Lorsque le trait d'union sert à relier un terme à un élément postposé, la plupart du temps adverbial (« -ci », « -là ») ou pronominal (« a-t-il », ce qui engendre ici l'indexation d'un « t » euphonique distinct d'un « t' » pronominal), les formes ont été comptées séparément⁹¹. Il y a une explication pratique à cela : après un premier traitement du corpus par l'ordinateur, il a été facile de les repérer dans le dictionnaire des formes. N'ont été soudés que ceux qui apparaissent en entrée principale dans un dictionnaire de langue française à peu près contemporain de la période à laquelle a été produit le discours éditorial (*Le Nouveau Petit Robert*, 1993). Nous avons parfaitement conscience du fait que la "norme" est une notion toute relative d'un dictionnaire à l'autre. Il s'agissait en fait de vérifier qu'une marque de lexicalisation ne soit pas avérée uniquement dans notre corpus, auquel cas elle était rejetée, et le cas échéant de stabiliser des regroupements

⁸⁹ "Plus on superpose de grilles de lecture sur un texte, plus on mêle des pré-interprétations personnelles à l'analyse statistique" (M. Tournier, *op. cit.*, p. 44).

⁹⁰ Il est à préciser que tous les extraits que nous allons donner à lire respectent le texte original. Par conséquent, aucune trace du codage que nous lui avons fait subir ne va être décelable dans les pages qui vont suivre.

⁹¹ Nous tirons la remarque concernant le *t* euphonique du *Machinal*, Pierre Lafon et *alii*, Paris, INaL-Klincksieck, p. 41. Parmi les recommandations de ce manuel que nous avons mises en oeuvre, il y a le remplacement systématique de toute majuscule placée après une ponctuation forte (sauf lorsqu'elle est à l'initiale d'un nom propre) par la lettre diacrisée correspondante (à, é...). Il est à noter que tous les composés lexicalisés n'ont pas été pris en compte. Seuls l'ont été ceux qui sont dotés d'un trait d'union.

de formes répétées à l'identique dans le texte mais avec un usage "flottant" quant au trait d'union ;

bien que séparées graphiquement, des formes contiguës ont été soudées : ainsi « parce que » (« parce » n'est jamais employée seule), « a contrario »...⁹²

1.1.2.2. Les noms propres ou formes propres

Marie-Noëlle Gary-Prieur, dès l'entame de l'ouvrage qu'elle a consacré à la grammaire du nom propre, précise que ce qui fait la marginalité du nom propre dans l'histoire de la linguistique est sa double déviance, sur le plan sémantique, vis-à-vis du modèle saussurien du signe. Non seulement le signifié du nom propre ne correspond pas à une "image mentale" (l'équivalent d'un concept chez de Saussure) stable dans la langue mais il est également impossible de définir sa valeur dans un système de signes⁹³. Cette remise en cause de l'association du signifiant et du signifié dans le nom propre est présente chez d'autres auteurs, dont les préoccupations sont assez différentes. Ainsi, Michael Issacharoff et Lelia Madrid trouvent sujet à caution le fait de considérer les noms propres comme des signes à part entière **"étant donné l'absence de signifiés dans le cas de noms utilisés référentiellement"**⁹⁴. Pierre-Henri Billy, de son côté, s'est exprimé sur cette question précise dans une revue d'onomastique, science qui recouvre l'étude de l'origine des noms propres :

En onomastique, il n'est donc pas possible de parler du couple signifiant/signifié (dans la seule perspective de la description), mais, dans la perspective de la dénomination, seulement du couple désignant/désigné, le désignant étant le nom, le désigné l'être, le lieu ou l'objet nommé.⁹⁵

Ces positions nous ont conforté dans le sentiment qu'il était nécessaire de coder les noms propres dans notre corpus, de les habiller de leur référent local pour parler comme Maurice Tournier. Il nous a semblé qu'il n'était pas possible de les traiter comme les autres formes précisément à cause de leur absence de sens et de leur désignation rigide⁹⁶. Et même si Kerstin Jonasson se montre critique à l'idée de considérer la mono-référentialité comme critère définitionnel du nom propre - **"le lien dénomi-natif est associatif et non référentiel et se place dans la mémoire stable et pas seulement dans la communication"**⁹⁷ -, c'est parce que cela revient à le situer au niveau de la

⁹² Ce que nous entendons par discours, autrement dit à un niveau qui prend sa pleine mesure dans notre cas. La dimension de désignation rigide n'est cependant pas totalement évacuée par

⁹³ Marie-Noëlle Gary-Prieur, *Grammaire du nom propre*, Paris, PUF, 1994, p. 3.

⁹⁴ *De la pensée au langage*, Paris, José Corti, 1995, p. 35. C'est nous qui soulignons. Pour ces auteurs, qui s'efforcent d'explorer des mécanismes cognitifs à partir de données linguistiques, ce qui est au coeur du problème n'est pas tant l'absence de sens des noms propres que leur évolution vers le nom commun dès lors qu'ils se trouvent répétés.

⁹⁵ Pierre-Henri Billy, **"Le nom propre et le nom sale"**, in *Nouvelle revue d'onomastique*, 21-22, 1993, p. 6.

⁹⁷ Kerstin Jonasson, *Le nom propre. Constructions et interprétations*, Louvain-la-Neuve, Ed. Duculot, 1994, p. 19.

Kerstin Jonasson. C'est aux toponymes et aux anthroponymes qu'elle fait supporter en priorité le statut de désignateurs rigides et ce, bien qu'ils entrent assez souvent en association dénominative avec plus d'un particulier (notamment parce qu'il existe plus de porteurs que de manières de les nommer). L'intérêt du travail mené par Kerstin Jonasson provient toutefois du fait qu'elle n'a pas enfermé les noms propres dans une catégorie unique mais qu'elle les a répartis dans deux grands types lexicaux :

les noms propres "purs", ou formes mono-lexicales : pour K. Jonasson, ce sont des noms propres **"constitués par une forme lexicale spécialisée dans le rôle du nom propre"** (noms propres de personnes et de lieux). Ce premier type semble constituer une liste finie mais ouverte de formes propres⁹⁹.

les noms propres à base descriptive ou mixte : c'est le matériau lexical constitutif du nom propre qui entraîne ici une subdivision. Trois profils ont été dressés par K. Jonasson (les exemples sont extraits de notre corpus). Soit l'on a affaire à :

—
un ou plusieurs noms communs, éventuellement accompagnés de modificateurs adjectivaux ou prépositionnels : (le) « CNPF », (le) « Monde », « Ecole européenne », « Nouvelle Démocratie »... ;

—
un type mixte contenant un nom propre pur et un nom commun : « rue de Surville », « place Gabriel-Péri »...

—
un nom propre pur combiné avec un adjectif ou un nom commun : « Suze-la-Rousse »,

⁹⁶ Pour Marie-Noëlle Gary-Prieur, la rigueur référentielle des noms propres est avérée, elle n'enlève rien à leur rigidité. On rappellera ici que pour le logicien Saul Kripke, le nom propre fonctionne comme un désignateur rigide. Selon cette conception, quelque chose est "un *désignateur rigide*" si dans tous les mondes possibles il désigne le même objet, et un *désignateur non rigide*" ou *accidentel*" si ce n'est pas le cas" (in *La logique du nom propre*, Paris, Minuit, 1982, p. 36). M.-N. Gary-Prieur, qui s'est employée à montrer que l'importation des thèses logiques en linguistique a abouti à fausser la problématique grammaticale, estime que c'est l'idée même des mondes possibles qui n'a pas toujours été perçue avec justesse dans la perspective d'une linguistique des noms propres. Pour elle, S. Kripke ne s'est pas intéressé à la question de l'ambiguïté référentielle des noms propres, bien plutôt aux conditions d'énonciation qui les déterminent. Elle pense pour sa part qu'"un nom propre est associé à son référent dans le cadre d'un énoncé, et c'est dans cet énoncé qu'il est invariant d'un monde possible à l'autre" (*op. cit.*, p. 22. C'est l'auteur qui souligne). La correspondance bi-univoque généralement admise entre un nom propre et l'individu qui est son référent est d'autre part perçue comme une vision simplificatrice par M.-N. Gary-Prieur. Mais cet aspect de la question ne nous occupe que de façon marginale ici puisqu'il se fonde sur les emplois du nom propre avec déterminant (Cf. Marie-Noëlle Gary-Prieur, "Figurations de l'individu à travers différentes constructions du nom propre en français", *Cahiers de praxématique*, 27, 1996, pp. 57-72).

⁹⁸ Là aussi, la position défendue par K. Jonasson selon laquelle on a affaire à des noms propres non désignateurs rigides - c'est-à-dire non référentiels - lorsque par exemple on interpelle ou on présente quelqu'un à l'aide de son nom propre, ou encore dans des emplois métaphoriques voire modifiés, ne trouve guère d'écho dans ce travail.

⁹⁹ Selon la qualification de l'auteure elle-même et que nous n'hésiterons pas à réutiliser à notre tour tout au long de ce travail.

A ces trois profils, nous en rajouterions volontiers un où s'exprime l'association d'un nom propre pur avec une variable numérique : « Jean-Paul II », « Lyon III »...

Ce deuxième type lexical désigne par conséquent des lieux dont le premier type ne rendait pas compte (ainsi des rues, des places, des parcs, des bâtiments, etc.). On y trouve aussi des noms d'organisations sociales, d'institutions, d'entreprises, etc. Le complément a pour fonction d'indiquer la catégorie dans laquelle prend place le particulier visé (rue, jardin, institution, journal...). Pour Kerstin Jonasson, l'hypothèse d'une désémantisation ne paraît pas aussi facilement applicable à ces noms propres qu'aux noms propres "purs". En effet, si ceux-ci ont perdu leur sens originel en faveur d'une convention de dénomination durable - marquée du reste par la présence d'une majuscule -, est associé aux noms propres à base lexicale descriptive un contenu conceptuel¹⁰⁰.

Les enseignements que nous avons pu tirer de la distinction opérée par Kerstin Jonasson nous ont été directement utiles en vue de coder les noms propres de notre corpus. Comme cette auteure, nous pensons que **“si la catégorie du nom propre ne peut être définie à l'aide de la majuscule, il semble pourtant y avoir une forte corrélation entre les deux éléments”**¹⁰¹. C'est donc à partir du repérage de ce trait saillant au gré du texte - abstraction faite bien évidemment de la majuscule qui se trouve insérée après une ponctuation forte (sauf s'il s'agit d'un nom propre) - que nous avons pu effectuer un premier relevé. Il s'est alors agi de faire le départ :

entre homographes : « Charrier » et « charrier » ; « Barre » et « barre » ; « Noir » et « noir »...

entre homonymes : « Collomb » (maire de Lyon non-inscrit jusqu'en 1989) et « Col-lomb » (alors “chef de file” des socialistes à Lyon) ; « Mérieux » (père) et « Mérieux » (fils), « Libération » (journal) et « Libération » (période historique)...¹⁰²

Si les noms propres “purs”, souvent limités à une seule forme, n'ont guère posé de difficulté en dehors des problèmes d'homonymie que l'on vient d'évoquer il n'en a pas été de même avec les noms propres à base descriptive. Plus exactement, il a fallu comparer le cas échéant les tournures liées à un même référent afin de les ramener à un item identique. Nous n'avons fait qu'appliquer ce que Charles Muller avait déjà eu l'occasion

¹⁰⁰ Pour John M. Carroll, s'il n'y a aucune contradiction à dire, à propos de *Darlington*, que ce port n'est pas à l'embouchure de Dart (at the Dart's mouth, it is in a line to affirm that the Port (of the Avenue Willis (the Willis Avenue Bridge) n'est pas un pont, ou n'est pas nommé après Avenue Willis (‘‘toward a functional theory of names and naming’’, in *Linguistics*, 21-2, 1983, p. 343). K. Jonasson nous fournit deux exemples à notre sens convaincants de cas de désémantisation (c'est-à-dire de non-description) : *Porte de Pantin* et *Quai d'Orsay*. Dans le premier exemple, porte ne désigne désormais plus une “vraie” porte mais un endroit. Dans le second, l'usage métonymique fait écrire quai avec une majuscule, ce qui tend à faire évoluer le nom propre *Quai d'Orsay* d'un quai à un ministère. Une telle perte de contenu initial est à l'oeuvre dans notre corpus avec la forme palais, dans des expressions comme « Palais-Bourbon », « Palais-Brongniart » ou « Palais de Tokyo », ce qui nous a amené à en souder les composants.

¹⁰¹ K. Jonasson, *op. cit.*, p. 32.

¹⁰² Nous nous sommes autorisé deux ajouts de formes en rapport avec des situations d'homonymie : « les deux Collomb... » a évolué vers « les deux Collomb1 Collomb2... » ; « Charles et Alain Mérieux... » vers « Charles Mérieux2 et Alain Mérieux1... ». Un troisième apport, différent des deux premiers, a été effectué. Il s'agit de : « Proche-Orient et Moyen-Orient... » à la place de « Proche et Moyen-Orient... ».

de mentionner à propos des sigles¹⁰³. C'est ainsi que les occurrences de « Parti communiste », « PC » et « PCF » ont été regroupées sous la forme unique « PCF », celles de « Parti socialiste » et « PS » sous « PS », de « Front national » et « FN » sous « FN », de « Communauté urbaine de Lyon », « Communauté urbaine » et « Courly » sous « Courly », etc.¹⁰⁴ En dehors des sigles à proprement parler, d'autres rapprochements ont été réalisés, toujours dans un souci de cohérence : les expressions « Institut » et « Institut-Mérieux » ont été fondues sous la même forme « InstitutMérieux »¹⁰⁵, les occurrences « Giscard d'Estaing » et « Giscard » sous « Giscard », « Radio-Nostalgie » et « Nostalgie » sous « Nostalgie », etc. Il est encore un cas de figure qui a très bien été cerné par Michael Issacharoff et Lelia Madrid, c'est l'emploi d'un nom de personne célèbre (généralement décédée) pour désigner un lieu :

L'emploi de noms propres (de personnes) est bien sûr très courant non seulement dans le cas d'aéroports, mais aussi pour les rues, édifices et autres lieux publics, voire même pour les villes. En ces cas, il se produit un transfert référentiel de la personne au lieu ainsi nommé. Ainsi, Haussmann, Peron, Roosevelt, de Gaulle, Lincoln, Kennedy, Pompidou, entre autres, jouissent respectivement d'une existence posthume à titre d'un boulevard, d'une avenue madrilène, d'une station de métro parisienne, d'une place parisienne, d'un centre culturel, d'un musée et d'une bibliothèque. En revanche, le transfert n'est pas définitif, puisqu'il n'exclut pas, dans d'autres contextes, la référence à ces mêmes personnes et donc leur identification.¹⁰⁶

Il est assez courant à cette occasion de rencontrer dans la presse un trait d'union qui institue justement le transfert référentiel évoqué ici : si « Edouard Herriot » - ou « Herriot » - désigne un individu autrefois maire de Lyon, « Edouard-Herriot » réfère à un port fluvial au sud de la ville. On pourrait encore citer (la halle) « Tony-Garnier », (le quai) « Achille-Lignon » ou (la place) « Gabriel-Péri ». Nous avons donc repercuté cette donnée - soudure/absence de soudure - au moment de coder notre corpus¹⁰⁷. Le paramètre a

¹⁰³ "Il est évident que si l'on décide de compter O.N.U pour une seule unité, il faudra faire de même pour Organisation des Nations unies, qui deviendra ainsi distincte de Nations unies" (Charles Muller, *Principes et méthodes de statistique lexicale*, Paris, Honoré Champion Ed., 1992, p. 17). Il est patent que ce type de regroupement rentre dans le cadre plus large de l'entreprise de désambiguïsation qu'est la lemmatisation. Mais puisque nous avons décidé d'examiner au préalable les noms propres de notre corpus, elle prend ici tout son sens.

¹⁰⁴ Un tel regroupement n'est possible que dans la mesure où l'on peut considérer ces dénominations comme stables dans le discours de *Lyon-Libération*, tout au long de la période concernée ici. Pour ne prendre que "P.C.F." - sigle d'ailleurs jamais entrecoupé par des points dans notre corpus -, des inscriptions comme "P.'C.'F." ou "P.C.'F'", décelées par Catherine Kerbrat-Orecchioni dans certaines publications d'extrême gauche pour la première et d'extrême droite pour la seconde, nous aurions été obligé à reconsidérer nos prérogatives (cf. *L'énonciation de la subjectivité*, op. cit., p. 255, note en bas de page). Il est à noter au passage que, pour ce qui concerne les trois autres exemples, quelques expressions sans majuscule ont été rattachées à leur item d'origine : ainsi « parti socialiste » (3 occurrences), « front national » (1 oc.) et « communauté urbaine » (1 oc.).

¹⁰⁵ Une forme résiduelle « Mérieux » se maintient cependant en plus des formes « Mérieux1 » (Alain), « Mérieux2 » (Charles) et « InstitutMérieux ».

¹⁰⁶ M. Issacharoff et L. Madrid, op. cit., p. 28, note en bas de page.

même été élargi à d'autres noms propres : c'est ainsi que le « Lille » de l'expression « rue de Lille » a été distingué du nom de la ville correspondante ou que la « Renaissan-ce » (dans « théâtre de la Renaissance ») a été dissocié de la période historique désignée par le même terme¹⁰⁸.

Enfin, si la majuscule nous a paru être un critère distinctif, toutes les formes qui en étaient pourvues à l'intérieur d'une phrase n'ont pas été versées pour autant dans la catégorie des formes propres :

n'ont pas été codées les formes dont la majuscule pouvait souligner la personnification d'un concept ou la concrétisation d'une notion abstraite (la « Nation », la « Métropole », le « Drogué », l'« Union », la « Carte santé », le « Patron », le « Président », l'« Etat-major », le « Ministère », la « Défense »...), ni les points cardinaux (« Est », « Ouest »...);

ont été codées les formes désignant un phénomène particulier proéminent qui appartient à la catégorie dénotée par le nom commun (la « Résistance », la « Libération »...). Pour Kerstin Jonasson, il paraît légitime de considérer ces expressions comme des noms propres **“dans la mesure où elles sont associées dans la mémoire à un seul et même phénomène particulier”**¹⁰⁹. Dans le même ordre d'idée, ont été traitées - et donc soudées lorsqu'il le fallait - les expressions qui servent à **“désigner des institutions saillantes et uniques”** (l'« Etat », l'« Eglise », la « Bourse », la « République », l'« Assemblée nationale », le « Parlement », le « Parlement européen », la « Cour de cassation », le « Conseil d'Etat »,...) ¹¹⁰.

1.2. Profils et temps lexicaux

¹⁰⁷ En dehors des quelques exemples de transfert référentiel où ils ont été soudés avec les patronymes adjacents, les prénoms n'ont pas donné lieu à individualisation, seulement à distinction dans les cas d'homographie (ainsi « Pierre »/« pierre »). En effet, les reliefs des noms propres qui ont été codés ne sont pas plus que ceux des noms communs. **Se donner pour objectif de compter les formes d'un texte ne prend toute sa dimension que si l'on a la procédure de codage qui a été retenue pour effectuer ces mesures.** Dans notre cas, il s'agit de l'écart réduit. Mais un calcul, quel qu'il soit, n'a aucune valeur *en soi* sans l'adjonction de repères ou de points fixes de comparaison. Etant donné qu'une fréquence

¹⁰⁸ On se rappelle que la fréquence, en tant que telle, permet de fabriquer des fréquences, elle n'est pas fréquentielle en elle-même¹¹¹.
dissocié de son référent, il faut donc falloir utiliser une norme que l'on a pris

¹⁰⁹ K. Jonasson, *op. cit.*, p. 27-28.

¹¹⁰ K. Jonasson, *op. cit.*, p. 27. A une échelle plus locale, l'« Opéra » (de Jean Nouvel) n'est guère que la seule forme - découlant en tout cas d'un nom commun simple - à posséder une majuscule dans tous ses emplois. Ce qui nous a conduit à la prendre en compte comme institution « saillante » à part entière. Nous avons d'abord envisagé de souder des expressions comme « Conseil régional », « Conseil général » ou « Hôtel de ville ». Mais le fait qu'une majuscule ne soit pas employée à chaque nouvelle occurrence nous a conduit à renoncer, sans compter que la «réalité» désignée pouvait parfois être double : ainsi « conseil général du Rhône » et « conseil général de Savoie ».

l'habitude de qualifier d'"endogène", autrement dit une norme interne au corpus et réduite à lui. Les quatre parties "naturelles" que l'on a isolées dans l'existence de *Lyon-Libération* trouvent ici leur pleine "mesure". L'intérêt consiste en effet à dresser, pour chacune des formes de notre corpus parvenues à un certain seuil, une sous-fréquence théorique dans chaque partie. Pour obtenir ces sous-fréquences théoriques, il faut au préalable calculer la fréquence relative de chaque forme, autrement dit sa probabilité p d'apparaître dans une partie du corpus (et, concomitamment, sa probabilité q de ne pas s'y trouver). Examinons de plus près ce qui est en jeu ici.

Sachant que la ventilation de la totalité des formes dans les quatre périodes de notre corpus est la suivante :

Période1	44086 occurrences (pour 7599 formes)
Période2	42194 occurrences (pour 6483 formes)
Période3	20961 occurrences (pour 4349 formes)
Période4	10435 occurrences (pour 2690 formes)

Total	117676 occurrences

nombre d'occurrences d'une partie

$$\text{et que } p = \frac{\text{nombre d'occurrences d'une partie}}{\text{nombre total d'occurrences}} \quad \text{et } q = 1 - p$$

nous obtenons pour chaque partie du corpus les valeurs - arrondies - suivantes (on remarquera au passage la quasi-équivalence entre les deux premières périodes) :

Période1	$p = 0.37$	$q = 0.63$
Période2	$p = 0.36$	$q = 0.64$
Période3	$p = 0.18$	$q = 0.82$
Période4	$p = 0.09$	$q = 0.91$

La valeur de l'écart réduit est calculée de la manière suivante :

¹¹¹ Maurice Tournier, *op. cit.*, p. 42.

$$z = \text{écart réduit} = \frac{\text{fréquence réelle} - \text{fréquence théorique}}{\text{écart-type}}$$

$$= \frac{\text{fréquence réelle} - np}{\sqrt{npq}} = \frac{\text{écart absolu}}{\text{écart-type}}$$

Soit n le nombre total d'occurrences d'une forme dans le corpus et np sa fréquence théorique.

La fréquence réelle de cette forme est égale au nombre d'occurrences qu'elle comporte dans chaque partie du corpus. Un exemple tiré du texte que nous avons soumis à l'ordinateur devrait clarifier ce qui pourrait encore rester flou. La forme « capitale » possède 23 occurrences ainsi réparties dans l'ensemble du corpus :

Période1 = 11 oc. ; Période2 = 8 oc. ; Période3 = 4 oc. ; Période4 = 0 oc.

Pour la première période, la valeur de l'écart réduit sera donc :

$$z = \frac{11 - (23 * 0.37)}{\sqrt{(23 * 0.37 * 0.63)}} = 1.0 \text{ (ou } +1.0)$$

En procédant au même calcul sur les périodes successives, on obtient les écarts réduits suivants : -0.1 ; -0.1 ; -1.5. En statistique, il faut savoir qu'une hypothèse, pour être validée, est toujours opposée à ce qu'on appelle l'hypothèse nulle, fondée sur le libre jeu du hasard :

On définit toujours un intervalle à l'intérieur duquel il serait imprudent de rejeter l'hypothèse nulle et de valider l'hypothèse contraire, cet intervalle est appelé l'intervalle d'acceptation ou le seuil de rejet. Autrement dit, il s'agit de montrer qu'un résultat n'est pas le seul fruit du hasard mais qu'il peut être au contraire expliqué par une cause non aléatoire.¹¹²

La norme en la matière est de considérer un écart réduit comme significatif quand il est ≥ 2 en valeur absolue. En recourant à une table d'écarts réduits, on constate en effet qu'à un écart de 2 correspond une probabilité de 0,046. Ce qui revient à dire qu'il y a 4 (ou... 4,6) chances sur 100 de se tromper en considérant un écart à la moyenne comme significatif et que le résultat ne peut pas être expliqué par une cause aléatoire fondée sur le libre jeu du hasard. Une forme sera par conséquent définie comme spécifique dès qu'elle aura atteint ou dépassé le seuil de deux écarts réduits. Dans le cas d'un écart positif, le terme

¹¹² Véronique Magri, *Le discours sur l'autre*, Paris, Honoré Champion Ed., 1995, pp. 60-61.

est privilégié, c'est-à-dire en excédent. Dans le cas contraire, il est sous-représenté ou en déficit. Maurice Tournier a bien mis en valeur que les fréquences sont par essence relatives puisque déterminées à l'aune d'une norme endogène. Dans ces conditions, il ne faudra pas s'étonner de voir une forme particulièrement sur-employée dans une partie du corpus l'être en sens contraire dans une ou plusieurs autres¹¹³. Pour en revenir à notre exemple, on peut observer qu'aucun écart réduit de la forme « capitale » n'est ≥ 2 en valeur absolue. Il n'y a donc pas lieu de rejeter l'hypothèse nulle, ce qui nous amène à dire que son emploi est banal dans le discours éditorial de *Lyon-Libération*. Banal mais non commun puisque cette forme est absente de la dernière période rédactionnelle. Pierre Lafon nous semble avoir résumé avec à propos ce qui est en jeu dans une analyse mesurée du lexique : **“Formes communes et formes de base possèdent chacune un aspect de la généralité, tandis que du côté de la particularité, l'originalité représente une forme achevée de spécificité”**¹¹⁴. Par forme originale, il faut entendre une forme dont toutes les occurrences sont condensées à l'intérieur d'une des parties qui composent un corpus (la forme originale par excellence est à ce titre l'hapax, autrement dit celle qui ne compte qu'une seule occurrence dans tout le corpus). Par formes de base, l'auteur entend désigner **“les formes qui ne présentent aucune spécificité, celles en somme dont les fluctuations ne dépassent pas un niveau que le hasard pourrait seul assumer”**¹¹⁵. Elles procèdent donc bien de la généralité : leur présence dans un discours **“est à proportion ajustée à sa longueur”**¹¹⁶. Il n'empêche que toutes banales qu'elles soient (nous pourrions dire encore invariantes), ces formes n'en sont pas pour autant obligatoirement communes. Autrement dit, leurs occurrences ne se trouvent pas nécessairement réparties dans chaque partie d'un corpus. Mais Pierre Lafon a montré, à la lumière des approches quantitatives, que la généralité révèle une réalité plus complexe qu'on ne pourrait le penser de prime abord. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'elle est commune qu'une forme échappe à toute spécificité et même, aussi paradoxal que cela puisse paraître, **“de nombreuses formes communes se trouvent aussi être spécifiques”**¹¹⁷. Pierre Lafon en arrive à la conclusion que s'il est intéressant de dresser la liste des formes non spécifiques, c'est avant tout à l'aune des formes communes qu'il convient de le faire. Nous avons donc procédé de la sorte vis-à-vis de formes qui se prêtent particulièrement bien à ce repérage : les noms propres (que le codage a pris soin de conforter comme “désignants rigides”) et les désignants territoriaux dont il est permis d'apprécier une double configuration d'emploi, pour chacun pris isolément, selon qu'il est employé au singulier ou au pluriel.

Il est encore à noter qu'il nous arrivera d'affiner le constat de spécificité en procédant

¹¹³ Maurice Tournier, *Lexicometria*, op. cit., p. 43.

¹¹⁴ “Sur la variabilité de la fréquence des formes dans un corpus”, in *Mots*, 1, octobre 1980, p. 160.

¹¹⁵ *Idem*, p. 152.

¹¹⁶ *Ibidem*.

¹¹⁷ *Id.*, p. 160.

à de nouveaux calculs d'écart réduits à partir des occurrences d'une forme sur-employée qui répondent à un critère commun, comme celui par exemple de prendre place dans une même expression (ce qu'au laboratoire de Saint-Cloud, on désigne comme des "polyformes"). Ce calcul de "sous-spécificités", en quelque sorte, ne peut être mené à bien qu'à condition d'une part de prendre en compte la récurrence d'un phénomène identique à l'échelle du corpus entier, sans quoi le calcul de l'écart réduit est rendu obsolète, et d'autre part que ce "retour du même" soit suffisamment fréquent. Il faut bien garder à l'esprit que cette manière de procéder ne "crée" pas de nouveaux items dont la prise en compte serait à même de remettre en cause le découpage initial du texte. Les fréquences relatives des formes, autrement dit leur probabilité d'apparaître dans chaque période rédactionnelle, restent les mêmes. Le fait d'isoler une polyforme maintient leur autonomie à chacune des formes qui la compose. Calculer les écarts réduits de « il a » dans les quatre parties du corpus ne revient pas à indexer un nouveau terme « il a » dans le dictionnaire mais à mesurer la probabilité d'emploi de « il » lorsqu'il est suivi de « a » ou, de la même façon et dans le même temps, de « a » lorsqu'il est précédé de « il »¹¹⁸. Si nous avons réservé ces calculs supplémentaires à des combinaisons mettant en jeu deux formes (rarement au-delà) accolées, il nous est arrivé toutefois en certains cas de procéder à un découpage s'appuyant sur les différentes significations du terme lui-même et non plus sur son positionnement dans la chaîne du discours.

Nous pourrions dire *in fine* que l'intérêt majeur de l'écart réduit réside dans le fait qu'il est un écart à la moyenne pondéré en fonction de la longueur respective de chaque partie du corpus, ce qui ne nécessite aucun équilibrage préalable. Autant dire qu'il était particulièrement adapté à notre corpus, dont on a pu constater la dissymétrie appuyée entre la dernière période et les deux premières par exemple. Il est important de souligner cependant que les spécificités n'ont un sens que si l'on opère sur des formes suffisamment employées, autrement dit dont les fréquences théoriques garantissent la validité des écarts réduits. Pour notre corpus, seules les formes - retenues pour l'analyse - dont la fréquence est supérieure à 10 ont été soumises au test probabiliste en vue d'en apprécier les profils d'emploi au gré des quatre périodes rédactionnelles¹¹⁹.

1.2.2. La corrélation chronologique

Le fait que les parties de notre corpus s'échelonnent dans le temps - les quatre périodes qui y sont représentées prennent place dans une structure sérielle - nous autorise à mettre à profit un autre type de calcul : celui d'un coefficient de corrélation chronologique dit de Bravais-Pearson. Cet indice est calculé en comparant, pour chaque forme dont la

¹¹⁸ Ce processus s'apparente à celui mis en oeuvre dans le cadre des "segments répétés", ces suites de formes qui ont une fréquence au moins égale à 2 dans un corpus et dont la paternité du programme permettant de les mesurer revient à André Salem (cf. *Pratique des segments répétés. Essai de statistique textuelle*, Paris, Klincksieck, 1987). Mais outre le fait que le logiciel *Hyperbase* que nous avons utilisé est dépourvu d'un tel programme, il faut noter que celui-ci tend à faire d'une polyforme une nouvelle forme à part entière, ce qui entraîne quelques variations dans les calculs vis-à-vis de la segmentation initiale du texte.

¹¹⁹ En fait, pour les fréquences inférieures à 11 (ou basses fréquences) dans le présent corpus, et en particulier pour les moins élevées d'entre elles, le calcul de l'écart réduit est peu justifié en raison d'une fréquence théorique faible.

fréquence est supérieure à 10 occurrences, les valeurs de son écart réduit au rang de chacune des périodes (rang attribué selon l'emplacement dans la succession logique des parties). L'objectif est d'obtenir une valeur variant de -1 à +1. Une forme qui tend vers +1 est de plus en plus employée. En sens inverse, une forme qui tend vers -1 est progressivement abandonnée. Plus l'indice se rapproche de 0 et plus la dépendance entre rangs est faible. L'indépendance parfaite entre deux caractères est avérée lorsque le coefficient est égal à 0. Nous ferons cependant un usage modéré de ce coefficient dans la mesure où les paires d'observation sont limitées (il n'y a que quatre périodes en cause). Dans notre cas, l'intervalle significatif de part et d'autre de 0 est en effet très large, ce qui place à une hauteur considérable le seuil de rejet de l'hypothèse nulle : 0.95. Autrement dit, seules les formes placées entre +0.95 et +1.00 (ou -0.95 et -1.00) pourront prêter à commentaire¹²⁰.

Si nous avons tenu à évoquer ici la corrélation chronologique et, un peu plus en amont, l'intérêt qu'il y a à isoler, parmi les formes qui nous intéressent, celles qui sont communes aux quatre périodes et non spécifiques, c'est dans un souci de présentation cohérente. L'un et l'autre de ces critères ne seront abordés que dans les deux prochaines sections, en particulier lorsqu'il s'agira de les confronter avec les graphiques obtenus par le biais de l'analyse factorielle des correspondances. Cette autre méthode sera présentée au début de la deuxième section. Pour le moment, c'est d'un tout autre domaine dont il va être question : les profils des termes ressortissant à la modalisation (dans la visée restreinte qui est la nôtre) et à l'enchaînement logique dans le discours éditorial de *Lyon-Libération*.

2. Les modalités d'énoncé

Comme nous en étions convenu, nous allons commencer par donner la liste des termes ou des expressions ressortissant aux modalités d'énoncé qui ont été retenus pour l'analyse et dont la répétition suffisamment prononcée dans notre corpus en autorise l'exploitation (fréquence > 10). Ne sont donc pas présentés ici les items qui, bien qu'en phase avec la démarche sélective poursuivie, n'en demeurent pas moins en-deçà du seuil de fiabilité :

pour ce qui concerne les jugements de vérité et de réalité, nous avons relevé les termes et expressions suivants : « bien sûr », « certainement », « en fait », « évidemment », « il est vrai que », « peut-être », « probablement », « sans doute », « voire », « vraiment » ;

¹²⁰ Pour une présentation complète des phases successives de calcul qui aboutissent au coefficient de corrélation de Bravais-Pearson, cf. Charles Muller, *Initiation aux méthodes de la statistique linguistique*, Paris, Champion, 1993, pp.157-165. La valeur significative de 0.95 a une probabilité de 5 % d'être atteinte ou dépassée avec 2 degrés de liberté (4 périodes - 2). Il est à noter que la table de coefficient de corrélation publiée à la fin de l'ouvrage de C. Muller (*op. cit.*, p. 180) débute à 5 degrés de liberté. La valeur de 0.95 nous a été fournie par l'ordinateur.

les modalités du vouloir, du devoir, du pouvoir et du savoir se trouvent formellement déclinées de la manière qui suit : « veut », « vouloir », « voulu », « devra », « devrait », « doit », « doivent », « dû », « fallait », « faudra », « faut », « peut », « peuvent », « pourra », « pourraient », « pourrait », « pouvait », « pouvoir », « pu », « puisse », « sait », « saurait », « savoir » et « su ». On rappellera que n'ont été prises en charge ici - à l'exception du terme « nécessairement » que l'on peut joindre à cette liste - uniquement les occurrences de ces formes qui correspondent à un emploi en tant que verbe. Dans ces conditions, et même si la plupart des items qui ont été présentés sont l'expression directe de cette catégorie, il a fallu procéder en quelques occasions à des mises à l'écart, essentiellement vis-à-vis d'emplois substantivaux (ainsi dans des expressions comme « le pouvoir politique » ou « avoir acquitté son dû »). On sait d'autre part que la modalité du devoir est susceptible d'interprétations différentes selon qu'elle contient l'idée d'obligation ou de probabilité. Les quelques occurrences qui répondent à ce dernier profil, du reste marginal dans notre corpus (excepté avec « de-vrait »), ont dès lors été soustraites du calcul des écarts réduits.

En marge des termes ou expressions qui viennent d'être isolés, il nous semble bon de rappeler qu'il nous arrivera de marquer un arrêt sur certaines des formes dont l'ordinateur, avec une norme "sévère", a mis en valeur le sur-emploi ou, au contraire, le sous-emploi, formes qu'il nous aura apparu nécessaire de signaler pour des raisons qu'il nous incombera d'explicitier au cas par cas¹²¹. Dans ce qui va suivre, seuls les écarts réduits spécifiques sont indiqués. Pour chaque forme lexicale mentionnée, on trouvera en Annexe 2 l'ensemble des écarts réduits et des fréquences réelles qui lui correspondent au gré des quatre périodes.

2.1. Jugements de vérité et de réalité

Les formes qui relèvent de ces types de jugement se trouvent avérées tout au long des quatre périodes rédactionnelles. Leur répartition est la suivante :

période 1 : « certainement » (+2.5) [-2.4 pour la période 2] ;

période 2 : « vraiment » (+4.4) [-2.7 pour la période 1], « sans doute » (+2.7) [-2.0 pour la période 1], « évidemment » (+2.6) ;

période 3 : « probablement » (+2.7), « en fait » (+2.1) ;

¹²¹ Il va de soi que quelques-uns des items que nous avons retenus pour l'analyse se trouvent également présents dans les listes produites par l'ordinateur. Le fait de recourir à une norme plus couramment admise nous aura permis au final de porter à la lumière d'autres formes - en rapport avec l'objectif que nous nous sommes donné de réaliser - qu'il eût été dès lors dommageable de maintenir dans l'ombre.

période 4 : « évidemment » (+3.4) [-2.1 pour la période 1 et - 3.1 pour la période 3].

Ce qui frappe d'emblée, à la lecture de cette ventilation, c'est le fait qu'« évidemment » se trouve être sur-employé dans les deux périodes "Lépinay" (et, de façon symétrique, sous-employé dans les deux autres périodes). Il faut peut-être voir là un effet concret de la permanence d'un "style" propre au rédacteur en chef des deuxième et quatrième périodes. Mais s'arrêter à un tel constat de "personnalisation" n'est certainement pas suffisant et il n'est pas interdit de penser que ce n'est sans doute pas un hasard si le registre de l'évidence est en phase avec les deux périodes qui condensent le plus de consultations électorales et de commentaires à leur propos. Dans la première période, c'est un jugement de vérité, *via* la forme « certainement », qui se trouve au contraire privilégié. En fait, aucune période n'a globalement le monopole du jugement de vérité ou de celui de réalité. Les deuxième et troisième périodes se partagent ainsi les marques de probabilité (forte), par l'entremise de deux items différents il est vrai : « sans doute » et « probablement ». C'est aussi à ces deux niveaux du corpus que sont repérables les jugements de réalité « vraiment » et « en fait ». Si ce premier tour d'horizon permet déjà de tirer quelques constats quant à la façon dont le journal se fait juge dans son discours éditorial, il est nécessaire d'aller un peu plus loin. En ouvrant cette section, nous avons eu l'occasion de dire que notre objectif, en mettant au jour de la sorte des spécificités ressortissant à la modalisation et à l'argumentation, n'était pas de repérer des manières spécifiques de dire au gré des quatre époques du journal, ou pas seulement. Une telle démarche ne nous semble avoir d'intérêt que si elle permet de repérer un phénomène récurrent ou, plus exactement, plus récurrent qu'un autre, à l'instar par exemple d'un acteur dont il s'avérerait que le nom est cité plus qu'aucun autre dans l'environnement immédiat d'un terme analysé. C'est bien sûr une diversité d'environnements qui participe à la spécificité d'une forme et rarement un seul (sauf à se placer dans un contexte monothématique, et encore). Mais de la même façon ne peut-on pas dire qu'un référent ou un contenu, dès lors qu'il correspond au voisinage privilégié d'un terme donné, entraîne davantage qu'aucun autre ce dernier sur la voie de la surreprésentation ? En quelque sorte, on peut dire que la démarche poursuivie ici est justiciable du mouvement qualité -> quantité -> qualité. C'est en tant qu'il est d'abord repérable par son habillage formel, qui sert en même temps à le différencier, qu'un terme est sélectionné en vue d'en connaître la configuration d'emploi. Une fois celle-ci obtenue, et en admettant qu'elle laisse apparaître une ou plusieurs spécificités d'emploi au gré des parties du corpus, il s'agit de procéder au dénombrement quantitatif des voisinages pour faire émerger au bout du compte un environnement particulièrement récurrent ou, le cas échéant, invariant. Dans ce cas, il est possible d'en conclure que si le terme analysé ne laisse percer aucun voisinage de préférence à un autre, il y a quand même lieu de le tenir pour spécifique d'une période donnée. Ce qui représente au final une information sur le corpus qui n'est pas complètement négligeable¹²². On a déjà eu l'occasion d'insister sur

¹²² Ce constat est valable pour le jugement de vérité « probablement » et le jugement de réalité « en fait », que nous nous abstenons par conséquent d'évoquer plus avant dans la suite du texte. Mais dans la mesure où ils sont tous deux présents dans la troisième période, il ne nous semble pas incongru de voir celle-ci posséder un "spectre" de jugement d'autant plus élargi que les traces qui lui correspondent ne se focalisent pas en priorité sur un référent ou un contenu identique.

l'intérêt qu'il y a à utiliser la lexicométrie dès lors que ses résultats sont abordés à l'aune de la notion de "traces". On voit là qu'il y a possibilité de "dégrossir" ces traces par le biais de l'entourage immédiat, par-delà la mise au jour de fragments de phrase récurrents (approche qui nous semble avant tout appropriée pour l'analyse du discours politique) ou le procédé distributionnel qui vise à atteindre la structure de base d'un texte.

Le registre de l'évidence est particulièrement convoqué pour dire quelque chose de l'agir de Michel Noir et ce, aussi bien dans la deuxième période que dans la quatrième. Même si dans cette dernière, le maire de Lyon est placé à la même enseigne que le Parti socialiste. Pour l'un et l'autre de ces acteurs, le dénominateur commun est l'échec qu'ils ont subi aux élections régionales et cantonales de 1992. Le recours à l'évidence par le journal nous semble être la transcription directe, dans son discours éditorial, des résultats recueillis par les élus socialistes et par Michel Noir par l'entremise de son mouvement Nouvelle Démocratie, sur le mode : *c'est évident, il n'est que de voir les chiffres*. Mais si ce constat se vérifie dans tous les cas où le « PS » est placé dans le voisinage de « évidemment », force est de constater que dans cette dernière période l'articulation entre « (Michel) Noir » et le jugement de vérité particulier qui nous occupe ici peut découler d'autre chose que des élections : ainsi lorsque le journal commente les dépenses de communication des communes de la communauté urbaine en écrivant que « le champion toutes catégories reste évidemment Michel Noir »¹²³. Si un tel énoncé peut faire admettre au lecteur qu'il n'y a là rien que de très normal puisque Michel Noir est maire de la commune la plus peuplée de l'ensemble communautaire, il n'empêche qu'un glissement s'opère par la suite puisqu'il est question de reproches que d'aucuns font à Michel Noir d'utiliser le budget de communication de la Communauté à titre personnel. A l'évidence démographique à laquelle personne ne peut rien trouver à redire, le journal en superpose d'une certaine façon une autre, plus implicite celle-là : l'évidence de la suprématie de la ville-centre sur toutes les autres. Le rédacteur en chef anticipe d'ailleurs ce que Michel Noir, en tant que président de la Courly, risque de répondre le soir même aux conseillers communautaires devant lesquels il est amené à s'expliquer sur la campagne du « Grand Lyon » : « Il répondra sans doute, à l'instar de ses conseillers, que ce qui est bon pour Noir est bon pour Lyon et donc pour la Courly... »¹²⁴. L'enjeu sous-jacent ici est celui de la gouvernance lyonnaise dans sa dimension communicationnelle. Ce que le titre du commentaire de Michel Lépinay dit bien puisqu'il y est question d'**"annexion médiatique"**. Mais ce que met en valeur la corrélation entre « (Michel) Noir » et le registre d'évidence dans le discours éditorial de *Lyon-Libération*, c'est aussi la confrontation entre exécutifs locaux, au premier rang desquels *Lyon* (instance qui recouvre plusieurs échelons administratifs, ce sur quoi nous aurons l'occasion de revenir tout au long de ce travail) et la *Région Rhône-Alpes*, entendue comme collectivité territoriale. Plus exactement, derrière ces institutions, ce sont les figures éditaires de Michel Noir maire de Lyon et président de la Courly et de Charles Millon président de la région Rhône-Alpes qui se trouvent être en jeu au bénéfice de ce dernier :

Mais ces satisfactions [la présence dans la liste de droite du Rhône d'un tiers de

¹²³ *Annexion médiatique*, Commentaire Michel Lépinay, 23 septembre 1991.

¹²⁴ *Idem*.

“noiristes” et la mise à l’écart d’Alain Mérieux de la tête de celle-ci] seront évidemment de peu de poids, face au problème que pourrait poser un jour ou l’autre à Michel Noir la montée en puissance de Charles Millon sur ses terres.¹²⁵

Comme on le voit, les territoires d’action publique en sont restreints à ne prévaloir qu’à travers l’attitude individuelle de ceux qui les dirigent. Mais il y a plus : le discours éditorial fait en sorte de donner à voir ces territoires à la lueur du droit seigneurial (« sur ses terres »)¹²⁶.

Dans la deuxième période, l’appel à l’évidence est d’un tout autre ordre puisqu’elle permet avant tout au journal de scander certaines des étapes qui suivent l’élection de Michel Noir à la mairie de Lyon :

l’élection de Jean-François Mermet en guise de premier adjoint (« Dès lors qu’il avait décidé d’offrir ce poste à l’UDF, Noir ne pouvait évidemment prendre quelqu’un qui lui fasse de l’ombre ») ;

son intronisation officielle par le maire sortant Francisque Collomb (« Aujourd’hui, le nouveau maire de Lyon ne peut évidemment plus se contenter d’exister en creux comme antidote au système précédent ») ;

sa première “Heure de vérité” (« En quelques phrases simples, quelques réparties frappées au coin du bon sens, version café du commerce, Michel Noir n’a évidemment pas changé la politique. Ni ne l’a renouvelée. Mais il a changé la musique ») ;

sa première interview de rentrée (« Au-delà - et une fois abordée la question de la mosquée sur laquelle évidemment il ne faiblit pas - Michel Noir donne peu à lire de ses projets pour la ville »)¹²⁷.

L’évidence a ici une portée différente selon les contextes dans lesquels elle se place. Quand le journal, en revenant sur la “prestation” de Michel Noir la veille au soir lors d’une émission à caractère politique, dit que celui-ci « n’a évidemment pas changé la politique », le message semble avant tout adressé au lecteur (pourrait s’y accoler : « on est bien d’accord... »). Par contre, lorsqu’il est affirmé qu’il « ne peut évidemment plus exister en creux (...) » se laisse deviner la menace : « sinon... », menace qui pour le coup semble adressée directement à l’élu, le lecteur en étant réduit à prendre acte du conseil qu’il serait préférable de suivre prodigué au premier édile par le journal. Mais la construction modalisatrice de la figure de Michel Noir ne se cantonne pas pour autant au seul registre

¹²⁵ 2 à 0, Commentaire Michel Lépinay, 9 décembre 1991.

¹²⁶ L’article de Sophie Landrin qui joint le commentaire de Michel Lépinay se termine ainsi : « Jusqu’à présent, les renouveaux de Rhône-Alpes s’étaient forgé leur fief : Charles Millon à la Région, Michel Noir à Lyon, Alain Carignon à Grenoble. Chacun respectant la citadelle des autres. Les élections régionales pourraient ouvrir une première brèche dans ces frontières établies. A moins, au contraire, qu’elles ne les renforcent, créant alors de véritables baronnies ».

¹²⁷ L’ensemble de ces commentaires sont signés par Michel Lépinay : respectivement *Une ouverture opaque*, 22 mars 1989 ; *Lisse comme le discours du maire de Lyon*, 24 mars 1989 ; *Un petit air familial*, 20 juin 1989 et *Une rentrée discrète sur tous les tableaux*, 4 septembre 1989.

de l'évidence. Il est un autre terme, redevable quant à lui d'un jugement de réalité, qui lui est appliqué en cette deuxième période : « vraiment ». A l'examen, il apparaît que les contextes de cette corrélation entre « Michel Noir » et « vraiment » privilégient une fois de plus les premières étapes du mandat du maire : « Que veut faire Michel Noir et qui est-il vraiment ? » (intronisation officielle), « Ce soir débute vraiment son mandat avec la tenue d'un conseil municipal qui ne sera pas qu'une mise en scène du sacre du nouveau maire » (premier conseil municipal), « Mais pour l'heure Michel Noir en avait-il vraiment un autre [de programme] que celui de parachever sa victoire lyonnaise ? » (élection de Michel Noir comme président de la Courly)¹²⁸. Là encore, il convient pour le journal de moduler l'appréciation de la figure du maire selon qu'il est approché dans son "essence" (qui est-il ?), dans son agir ou à l'aune d'un état processuel des choses (un premier conseil municipal)¹²⁹. Dans une autre occurrence, l'apport de « vraiment » permet au journal de justifier sa position selon laquelle le maire a manqué à son souhait affiché de rendre plus transparente sa démarche politique en entretenant le flou autour du rôle de son ancien directeur de campagne Pierre Botton : « Est-ce vraiment un hasard si c'est le thème central de cette campagne, la transparence (support de la « nouvelle façon de gérer » promise par le candidat), qui a donné à la gestion Noir son premier accroc sérieux »¹³⁰. Ici, il n'est plus question de se maintenir dans un "round d'observation" mais d'interpeller le maire à l'égard de son comportement, en décalage selon le journal par rapport aux objectifs qu'il s'est donné d'appliquer à son équipe municipale, donc à lui-même. Mais « vraiment » n'est pas attesté uniquement dans l'environnement de « (Michel) Noir ». On le trouve également articulé à des contenus qui désignent sans détour la classe politique, en particulier dans l'entre-deux tours de l'élection présidentielle de 1988, après que Charles Pasqua eut fait part des "valeurs communes" que son parti - le RPR - serait à même de partager avec le Front national. L'emploi, d'une certaine façon par rafale, de « vraiment » dans un billet écrit par le rédacteur en chef semble avoir pour fonction de combler, mais à outrance, le « mutisme » des élus locaux. Comme si en répétant à l'envi un jugement de réalité le journaliste souhaitait rendre perceptible au lecteur une attitude prévalant dans les milieux politiques de la ville : « A moins d'une semaine du second tour, les choses deviennent vraiment pénibles pour tous ceux qui ont un rôle dans la vie politique locale. (...) Chacun y est tenu de suivre des consignes nationales - auxquelles souvent il ne croit plus vraiment - en évitant toute manifestation de zèle qui pourrait compromettre son avenir politique local. (...) Personne ne sait vraiment comment se recomposera l'actuelle majorité RPR/UDF au lendemain du 8 mai. (etc.) »¹³¹.

A ce stade du propos, il nous paraît fondé de puiser dans les listes de spécificités produites par l'ordinateur une forme surreprésentée dans la seconde période et qui n'est

¹²⁸ Respectivement *Lisse comme le discours du maire de Lyon*, Commentaire Michel Lépinay, 24 mars 1989 ; *Etat de grâce et Dernière pierre*, Billets Robert Marmoz, 3 avril et 6 juin 1989.

¹²⁹ Selon l'expression de Patrick Charaudeau, *Grammaire du sens et de l'expression*, op. cit., p. 387.

¹³⁰ *Le retour de Botton*, Billet Robert Marmoz, 22 avril 1989.

¹³¹ *Mutisme*, Billet Michel Lépinay, 3 mai 1988.

pas sans avoir quelque lien avec « vraiment ». Il s'agit de « véritable ». Dans la plupart des occurrences de cet item, il ne fait aucun doute que la fonction dévolue à ce terme renforçatif revient à être un accessoire de soutien dans les expressions où il figure¹³² : « une véritable surprise » (2 occurrences), « un véritable séisme », « un véritable coup d'assomoir », etc. Mais il est un autre type d'emploi dans lequel il offre un espace au sous-entendu. Affirmer ainsi des Lyonnais, au surlendemain du premier tour de l'élection municipale qui a vu Michel Noir l'emporter dans les neuf arrondissements de Lyon, qu'« en votant aussi massivement pour Noir, ils ont pris les moyens d'offrir à leur ville un véritable « patron » »¹³³, c'est suggérer que son prédécesseur pouvait avoir tous les profils que l'on veut, à l'exception de celui-ci (que le journal présente d'une certaine façon comme seul à même de permettre à la ville d'être dirigée, donc d'être capable de faire face à ses échéances). D'une autre façon, lorsqu'il est précisé, au vingtième jour d'un conflit social ayant fortement perturbé la ville, que « hier encore, les élus du Sytral [Syndicat des transports en commun de l'agglomération lyonnaise] ont passé dix-neuf jours à chercher un véritable responsable des transports lyonnais »¹³⁴, le lecteur peut être en droit de s'interroger sur la validité de la revalorisation obtenue par les syndicats (qui ont du reste rejeté la proposition qui leur a été soumise) du fait d'un cadre de négociations implicitement présenté comme biaisé.

Cette deuxième période est marquée en outre, comme on l'a vu, par un jugement de vérité correspondant à une probabilité forte : « sans doute ». A y regarder de près, on observe que cette expression est plus particulièrement en phase avec deux acteurs : la classe politique locale et Raymond Barre. Il est donc patent que le discours éditorial de la deuxième période rédactionnelle est caractérisé par un recours à des jugements de vérité en corrélation avec les deux acteurs qui sont explicitement désignés par lui comme les plus à même, étant donné leur stature nationale, de faire de Lyon un pôle possible de l'« ouverture », alors déclinée sur tous les tons (nous aurons l'occasion d'y revenir). Mais tandis que le registre de l'évidence se sera appliqué à Michel Noir dans la deuxième période à partir du moment où celui-ci a été élu maire de Lyon, l'amplitude de « sans doute » rattaché au référent « (Raymond) Barre » s'échelonne au contraire dans l'intervalle délimité par l'élection présidentielle de 1988 et les élections municipales de 1989. D'emblée d'ailleurs la référence au deux acteurs survient dans un même énoncé :

Et le résultat obtenu par Raymond Barre [au premier tour de l'élection présidentielle de 1988] sur les hauteurs de la Croix-Rousse, où il devance Chirac de près de cinq points, aura sans doute montré à certains qu'un fauteuil ministériel à Paris n'est pas forcément le meilleur moyen de conquérir l'hôtel de Ville.¹³⁵

Au bout du compte, la prégnance d'une probabilité forte dans la manière qu'a le journal de mettre en rôles l'acteur Raymond Barre entérine l'image somme toute conventionnelle (parce qu'on peut penser qu'elle est en adéquation avec ce que le candidat souhaite que

¹³² Selon Simone Bonnafous (cf. "Le vocabulaire de Metz, étude quantitative", in *Langages*, 71, septembre 1983, p. 66).

¹³³ *Noir sans partage*, Billet Michel Lépinay, 14 mars 1989.

¹³⁴ *Malentendus*, Billet Michel Lépinay, 14 novembre 1988.

l'on dise de lui) d'un homme isolé dans la classe politique locale dont l'attentisme ne laisserait guère de prise aux commentaires journalistiques¹³⁶. Cependant, le recours à « sans doute » ne disparaît pas pour autant du discours éditorial même après qu'un dire a été prononcé (entretien accordé par Raymond Barre au *Monde Rhône-Alpes*) : « En promettant qu'il ne viendra pas pour rien, il donne sans doute a posteriori des craintes supplémentaires à ceux qui ont essayé depuis une semaine de le mettre hors-circuit »¹³⁷. Et même au lendemain du premier tour de l'élection municipale, il est encore écrit :

En montant dans cette galère au nom de son « amitié pour Francisque Collomb » Raymond Barre n'imaginait sans doute pas qu'il allait au devant d'une telle catastrophe. (...) Il a sans doute préparé son propre échec en se faisant le chantre d'une modernisation de Lyon dont les électeurs ont prouvé hier qu'ils avaient compris l'urgence.¹³⁸

D'une élection à l'autre, l'actant Raymond Barre donne prise essentiellement à des suppositions de la part du discours éditorial de *Lyon-Libération*, ce qui a pour conséquence de le maintenir dans un registre virtuel que le lecteur peut accommoder à sa guise selon l'image qu'il se fait de l'engagement d'un ancien Premier ministre sur une scène "locale". Ce dernier n'est du reste pas le seul à être concerné par la probabilité forte « sans doute ». La classe politique "locale" l'est aussi, mais en une déclinaison précise et selon des dénominations spécifiques. Cette déclinaison est celle de *Lyon ville internationale*. Les dénominations sont « les élus de tous bords », « ses [de Lyon] pilotes » et « les gestionnaires d'ici ». Dans le premier cas, le journal voit dans le fait que la classe politique lyonnaise a fini par convaincre de « l'inéluctabilité » du passage de Lyon à la dimension européenne « sans doute une des explications du décalage dans les sondages entre l'image de la gestion de Francisque Collomb et les intentions de vote »¹³⁹. Mais c'est surtout en marge de publications de rapports qu'il est fait appel à la probabilité :

soit pour interpeller la classe politique sur un nécessaire changement d'attitude, sans

¹³⁵ ***Le siège de Lyon, Editorial Michel Lépinay, 25 avril 1988. Le « fauteuil ministériel à Paris » fait référence au poste de ministre du commerce extérieur de Michel Noir dans le premier gouvernement de "cohabitation" (1986-1988). La Croix-Rousse est d'autre part le "quartier" de Lyon dont Michel Noir est député et où il réside. C'est dire à quel point le présent énoncé souhaiterait pouvoir délivrer une charge symbolique forte.***

¹³⁶ On pourrait citer un exemple de transfert de cette image d'attentisme à propos d'une phrase qui ponctue un billet soulignant l'absence de décision concrète des élus à l'égard du contournement-est de la ville ou leur incapacité à s'accorder sur la mise en place d'une rocade à l'ouest : « Mais on pourra toujours, là encore, invoquer quelque cliché barro-lyonnais, façon : à Lyon on aime bien laisser le temps au temps... » (*Le tube underground de l'année*, Billet Michel Lépinay, 24 février 1989). Le rédacteur en chef, s'il qualifie ce qu'il avance de « cliché », n'en entérine pas moins, dans un mouvement circulaire somme toute assez courant, le contenu du fait même qu'il s'en sert comme thème à l'appui d'un développement antérieur.

¹³⁷ *Une folle semaine*, Billet Michel Lépinay, 1er décembre 1988.

¹³⁸ ***Lyon, la preuve par neuf, Commentaire Michel Lépinay, 13 mars 1989.***

¹³⁹ *Commencer par ouvrir les portes*, Commentaire Michel Lépinay, 4 mars 1989.

quoi « à Lyon, on internationalise en rond... » (« Faute d'une hiérarchie précise et de choix conséquents, rien d'étonnant si Lyon reste cloué au sol, lanterne rouge des métropoles européennes. Dans ce contexte, ses pilotes pourraient tout au moins s'imposer le silence radio. Ce serait sans doute un progrès »¹⁴⁰);

soit pour regretter le fait que cette attitude perdure (« C'est sans doute l'intuition de ce danger [l'agglomération lyonnaise comme susceptible de devenir « un réservoir de main d'oeuvre pour les grandes concentrations industrielles et tertiaires des métropoles européennes proches »] qui a longtemps poussé les gestionnaires d'ici à refermer la ville sur elle-même... »¹⁴¹).

Dans tous les cas, ce qui est en jeu ici repose sur l'idée récurrente qu'il faut, comme préalable à l'avènement de *Lyon ville internationale*, "commencer par ouvrir les portes" (titre du commentaire paru le 4 mars 1989). L'objectif du journal paraît clair à ce niveau : lancer une adresse aux élus locaux en vue de leur faire adopter un agir pragmatique, en prenant le lecteur à témoin de cette interpellation.

On se souvient avoir relevé encore le sur-emploi du jugement de vérité « certainement » dans la première période. A l'examen, il n'a pas été difficile de déceler deux catégories d'environnement privilégiées : l'une qui serait en rapport à la fois avec Villeurbanne et la figure de son maire d'alors (Charles Hernu) ; l'autre qui consacrerait Lyon à l'aune de sa "lyonnité". Dans ce deuxième cas, le propos du journal n'est pas de chercher à définir une telle notion mais plutôt, en procédant selon une lecture soustractive, à mettre en valeur les groupes qui ne peuvent prétendre au monopole de l'"esprit" ou du patrimoine lyonnais. Par exemple lorsque, à la suite de l'approbation par les commerçants de la Presqu'île du projet de l'architecte René Gagès pour l'aménagement du confluent (projet qui a du reste les faveurs du journal tant il pense alors que René Gagès est le seul architecte à avoir pris au sérieux ce site légendaire situé au sud de la ville), on peut lire :

Le point de vue - quelque peu sollicité - des petits commerçants de la Presqu'île n'est certainement pas le seul à devoir s'exprimer sur un enjeu d'urbanisme aussi utilitaire et aussi symbolique.¹⁴²

¹⁴⁰ *Frilosité*, Billet Edouard Mir, 8 mars 1988. La veille au soir, le vote du budget de l'année 1988 a été entaché d'une polémique concernant la lutte contre la pauvreté. Dans la même édition, un article fait écho à une étude comparative commandée à un cabinet... parisien par l'Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine, de laquelle il ressort que Lyon est avant-dernière d'un ensemble de huit métropoles européennes "passées au crible de critères d'internationalité : nombre de banques, d'entreprises de plus de 500 salariés, de sièges sociaux, etc.". L'auteur de l'article, Brigitte Vital-Durand, en conclut que les ambitions internationales de Lyon représentent "l'Arlésienne de la capitale des Gaules".

¹⁴¹ *Objectif troisième division*, Commentaire Michel Lépinay, 21 avril 1989. Le propos est tenu en marge de la publicité faite au rapport (scientifique celui-là) du GIP-Reclus consacré aux "villes européennes". Ici, le journal fait montre d'un discours plus nuancé : "La notion d'Eurocité ne concerne pas Lyon. Si l'on ne devait retenir qu'une douzaine de villes en Europe, elle serait moins de trois occurrences successives de « certainement » (la encore, en rafale), ce qui nous oblige à citer le passage *in extenso* :".

¹⁴² *Confluences*, Editorial René-Pierre Boullu, 26 septembre 1986.

Ce combat de nains picrocholesques dans la fédération radicale ne mérite certainement pas une telle référence à la Renaissance. Cette « lyonnitude »-là n'est certainement pas toute la « lyonnité ». Ce non-événement parfait - l'OPA des Boyaux Rouges sur le Parti radical -, emporte certainement quelque chose d'un lendemain de cuite.¹⁴³

L'enjeu pour le journal est de dénier toute valeur au Parti radical du Rhône (en particulier en vue « d'un grand dessein politique pour Lyon-métropole internationale ») maintenant que Florent Dessus, qui appartient à la confrérie des Boyaux Rouges, s'apprête à en devenir le président¹⁴⁴. Dans le cas présent, la disjonction qui est opérée entre « lyonnitude » et « lyonnité » paraît recouvrir l'opposition tradition/modernité ou, d'une autre manière, la tradition qui est connotée péjorativement à celle qui l'est de façon méliorative puisqu'en phase avec le patrimoine culturel de la ville. Car derrière la référence à la Renaissance, il ne fait guère de doute que le rédacteur en chef vise François Rabelais¹⁴⁵. Il nous semble même fondé de dire qu'en empruntant par deux fois le vocabulaire de l'écrivain, René-Pierre Boullu se place dans la position d'affirmer le rattachement du journal dont il dirige la rédaction à la philosophie "moderne" de Rabelais, à l'inverse de ceux dont il est question dans son propos. La filiation n'est d'ailleurs pas que symbolique. Elle retranscrit fidèlement le contenu du *Pantagruel*. En s'inspirant de Picrochole pour désigner les membres du Parti radical du Rhône (« nains picrocholesques »), il leur transmet dans le même temps la qualité première dévolue à ce personnage de Rabelais : l'ambition¹⁴⁶. Mais la tonalité se fait d'un tout autre ordre lorsque René-Pierre Boullu écrit un peu plus loin : « On peut surtout remarquer que le culte de la « dive » bouteille n'a jamais été un motif d'exclusion de la politique politicienne ». Si le discours glisse vers la satire caractéristique de l'oeuvre de Rabelais, elle se double d'une déconnexion d'avec l'original. Le terme « dive » trouve une résonance dans l'oracle de la Dive Bouteille : "Thrink", autrement dit "bois". Mais s'il s'agissait chez Rabelais de mettre sur un même pied d'égalité savoir et sagesse (*abreuve-toi aux sources du savoir, qui sont source de sagesse*), le journal fait comme si les membres de la fédération radicale du Rhône, en pleine connaissance de cause, désavouaient le message initial en le prenant au pied de

¹⁴³ *Gag !, Billet René-Pierre Boullu, 29 juin 1987.*

¹⁴⁴ Née en 1982, cette confrérie, que le journal qualifie, dans une légende sous une photographie, de "sorte de licence IV de l'establishment lyonnais", contient alors dans ses membres des personnalités telles que Francisque Collomb (maire de Lyon), Jean Palluy (président du conseil général du Rhône), Michel Noir (député du Rhône) ou Jean-Jacques Serra (directeur départemental des polices urbaines, en charge d'assurer la sécurité du pape lors de sa venue à Lyon en 1986). Il ne paraît pas superflu d'ajouter que Florent Dessus, dont l'objectif en cas d'élection est de faire du Parti radical du Rhône la première fédération radicale de France avec comme programme "la "lyonnitude" et la nouvelle radicalité", est passé par le groupe Hersant et a été notamment rédacteur en chef d'une des "institutions" de la presse à Lyon : *les Petites affiches lyonnaises*.

¹⁴⁵ Rappelons que *Pantagruel* - qui deviendra par la suite le *livre II* - est paru à Lyon en 1532 sous le pseudonyme d'Alcofribas Nasier, soit l'année même où Rabelais est nommé médecin à l'hôtel-Dieu de Lyon.

¹⁴⁶ S'il est question de « combat », c'est dans la mesure où la présidence de la fédération du Rhône était inoccupée depuis un an au moment de la nomination de Florent Dessus, suite à des querelles intestines et l'annulation par l'état-major parisien d'une assemblée générale devant se tenir à Lyon en décembre 1986 et durant laquelle devait être élu un nouveau président.

la lettre et en faisant d'une pratique dévoyée une démarche politique à part entière. C'est donc par l'entremise d'un procédé on ne peut plus subtil (et dont on peut penser du reste que le lecteur peut passer à travers s'il ne lui est pas possible de convoquer des connaissances précises de l'oeuvre de Rabelais, au risque dès lors de prendre « dive » pour une abréviation, pourquoi pas, de "divine") que le rédacteur en chef récuse l'évolution d'un parti. C'est au final en faisant valoir un argument par amalgame (car le président n'est pas l'ensemble du mouvement ni le Parti radical le seul regroupement à s'occuper de la gestion de la cité) que René-Pierre Boullu cherche à transmettre l'idée selon laquelle les élus lyonnais qui s'inscrivent dans la continuité d'autres qui ont fait le radicalisme à Lyon - au premier rang desquels Edouard Herriot et Joannès Ambre - sont déconnectés du devenir de leur ville, empêtrés qu'ils sont dans « une tradition de beuverie ». C'est le moment de noter d'ailleurs que le terme « tradition » fait partie des formes surreprésentées dans la première période (+3). Le qualificatif « lyonnaise » lui est adjoint dans trois des occurrences. Dans deux cas sur trois, il est fait mention explicite - après deux points - de ce que le journal entend désigner en ayant recours à une telle expression : « c'est de se féliciter du fait que l'Etat (parisien) se soit opposé jusqu'à plus soif (...) à l'institution d'une véritable université à Lyon »¹⁴⁷ et « conservatrice et catholique » (à propos de la disparition du *Journal Rhône-Alpes*¹⁴⁸). Le premier de ces deux extraits laisse davantage transparaître une volonté d'explicitation, mais il n'empêche que si on les complète l'un et l'autre par les fragments de phrase qui les précèdent, on a tôt fait de se rendre compte qu'il convient avant tout pour le journal de faire passer l'idée selon laquelle l'acceptation de la doctrine parisienne ne représente qu'une part du « masochisme » ayant cours à Lyon et que la perte d'un journal ne signifie pas la remise en cause des dimensions catholique et conservatrice de la ville, manière biaisée de laisser entendre que ces deux traits (même s'il peut y en avoir d'autres) sont partie intégrantes de la société lyonnaise. Il est du reste un autre énoncé où ces deux dimensions se retrouvent (à tout le moins celle qui ressortit au conservatisme) : « L'IVG se pratique à Lyon comme ailleurs, malgré le poids ici d'une certaine tradition, relayée en l'occurrence par un conservatisme foncier et par un désir d'ordre plus que par la volonté de vie »¹⁴⁹. Cette fois cependant, et précisément parce que le « conservatisme » et le « désir d'ordre » auraient été à même de saturer le contenu laissé implicite sous « certaine » s'ils n'étaient apparus dans la suite de la phrase, le lecteur a tout lieu de s'interroger au final sur la nature de la « tradition » qui est dissimulée derrière ce marqueur d'indétermination.

On se souvient que des traces du jugement de vérité « certainement » ont été repérées également "en nombre" dans des contextes où sont évoqués Villeurbanne et son maire. Ce n'est d'ailleurs pas tant en sa qualité de premier édile que celui-ci est mis en question - « Charles Hernu est certainement le meilleur maire que Villeurbanne est jamais eu » - mais dans la façon dont il se comporte vis-à-vis d'"affaires" dans lesquelles il

¹⁴⁷ *Retour à la normale*, Editorial René-Pierre Boullu, 15 septembre 1987.

¹⁴⁸ *La mort d'un journal*, Editorial René-Pierre Boullu, 3 novembre 1987.

¹⁴⁹ *Pub*, Editorial René-Pierre Boullu, 30 septembre 1987 (jour de publication par *Lyon-Libération* d'un guide pratique de l'avortement à Lyon).

est mis en cause (Luchaire et Greenpeace) : Charles Hernu « est certainement capable de rebondissements imprévus »¹⁵⁰. Mais c'est sans doute l'approche de Villeurbanne par le biais d'une lecture véridictoire qui concentre le plus fort degré de persuasion. Il s'agit en effet pour le journal d'instruire la thèse du nécessaire rattachement de Villeurbanne à Lyon dans l'optique de rendre opérationnelle toute comparaison internationale. Dans ces conditions, si l'existence de Villeurbanne n'est pas niée, elle n'en demeure pas moins disqualifiée puisqu'un glissement s'opère de l'être au paraître : « Villeurbanne existe-t-elle ? Certainement : comme un trompe-l'oeil »¹⁵¹. Mais le recours au registre de la vérité sert aussi au journal à placer les « politiques » - sans qu'il ne soit permis au lecteur de savoir de quels élus on parle - en porte-à-faux à l'égard d'une « opinion » présentée comme favorable à la vision "rattachiste" défendue par *Lyon-Libération* :

Dans l'agglomération même, certains sondages, mal vus des politiques, il y a quelques années « marchèrent sur la frontière » et la piétinèrent allègrement. L'opinion comme la volonté de puissance et de modernité choisirait certainement la fusion métropolitaine.¹⁵²

En plaçant « la volonté de puissance et de modernité » du même côté que « l'opinion » - ensemble flou au demeurant -, l'enjeu *in fine* est de faire apparaître rétrogrades tous ceux qui, parmi les élus (locaux ?), restent favorables à une lecture effectuée à l'aune des communes. En fait, l'éditorial a été publié le jour même de la venue à Villeurbanne du président Mitterrand, ce dont le journal a du reste pris prétexte pour consacrer alors une grande part de sa pagination à la deuxième commune de l'agglomération. Même s'il n'est fait aucune allusion à cette visite présidentielle dans l'éditorial, il n'empêche que le fait qu'elle ait été limitée à Villeurbanne entérine de fait une vision "séparatiste", celle-là même qui précisément n'a pas les faveurs du journal dans son discours assumé.

2.2. Vouloir et devoir

Parmi les formes qui dépendent de la catégorie des modalités virtualisantes, seules se trouvent être sur-employées, et toutes dans la deuxième période rédactionnelle, « voulu » (+3.6), « doit » (+2.8), « devra » (+2.7) [-2.7 pour la période 1] et « faudra » (+3.5) [-2.1 pour la période 1]¹⁵³. Tous ces termes, à l'exception de la modalité déontique « faudra » sur laquelle nous reviendrons après avoir examiné les autres, s'avèrent privilégier l'actant Michel Noir. Une fois encore, c'est essentiellement après son élection comme maire de Lyon qu'il est fait usage à son égard de modalités qui relèvent des registres de l'obligation et du vouloir. La marque temporelle qui distingue chacun des items surreprésentés permet de dessiner un mouvement passé-futur dont la médiation est assurée par le présent de l'énonciation du discours éditorial du journal. A ce titre, « doit » paraît faire la jonction entre « voulu » et « devra ». La dimension accomplie qui caractérise le vouloir dès lors qu'il se trouve être corrélé avec Michel Noir fournit à ce dernier le profil d'un

¹⁵⁰ Les deux extraits émanent d'un même éditorial de René-Pierre Boullu (*Le héros d'un jour... de trop ?*, 5 novembre 1987).

¹⁵¹ *La ville dont le prince est Hernu*, Editorial René-Pierre Boullu, 21 mars 1987.

¹⁵² *Idem.*

actant dont l'agir trouverait à s'exercer de façon autonome et pour ainsi dire sans entrave. Il n'est sans doute pas accidentel que ces occurrences de « voulu » soient attestées dans des contextes propices à la prise de décision : l'entre-deux tours de l'élection municipale, un conseil municipal ou l'intronisation de Michel Noir à la présidence de la Courly¹⁵⁴. Cette assemblée est d'ailleurs au centre de discussions publicisées par *Lyon-Libération*. Le fait que le journal décide de mettre en avant, dans un billet en date du 30 mai 1989, non pas le plan école de Michel Noir dont il a été pourtant essentiellement question la veille lors d'un conseil municipal mais le problème de désignation des représentants de l'UDF à la Courly, abordé seulement en marge de ce même conseil, nous semble assez révélateur du rôle dévolu à cette assemblée par *Lyon-Libération* :

Tandis que quelques-uns s'accrochent tant bien que mal à ce qui échappe encore (pour combien de temps ?) au « renouvellement » voulu par Michel Noir, la plupart se disputent les miettes que leur abandonne la nouvelle équipe.¹⁵⁵

Déjà au surlendemain du premier tour de l'élection municipale, le discours assumé du journal plaçait l'UDF en position passive, sous la dépendance, en quelque sorte, du “bon vouloir” de celui que les résultats désignaient *de facto* comme le nouveau maire de la ville : « Dès hier, le (futur) maire de Lyon a voulu donner le ton en offrant à l'UDF plus qu'elle n'espérait obtenir dans la négociation, et en promettant de « dépasser » les clivages politiques »¹⁵⁶. Par la suite, au moment de l'élection de Michel Noir à la tête de la Communauté urbaine, l'emploi de « voulu » permet d'opérer un glissement vers l'autocensure à l'intérieur de l'UDF :

Ceux qui auraient bien voulu tenter le coup en défiant Noir par une candidature dissidente ont dû se résoudre à tenir compte de leurs fantassins qui ne veulent pas, dans 3 ans, s'exposer à un retour de flamme lors des prochaines cantonales.¹⁵⁷

¹⁵³ La façon dont nous désignons les modalités est en ligne directe avec la démarche sémiotique même si, comme on l'a dit, notre entreprise - formelle à la base et prenant appui sur un ensemble qui n'est pas narratif à proprement parler - ne s'inscrit pas dans une même optique. S'inspirant de la tradition saussurienne en linguistique, la sémiotique fait dépendre le devoir et le vouloir des modalités virtualisantes, le pouvoir et le savoir des modalités actualisantes et l'être ainsi que le faire des modalités réalisantes, les modalités actualisantes présupposant la mise en place des modalités virtualisantes à l'intérieur d'un *parcours narratif donné* (par exemple un devoir-faire ne prend toute sa dimension qu'à condition d'être pris en charge par un pouvoir-faire approprié). Cf. *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage, op. cit.*, entrée “Modalité”, pp. 230-232 et Joseph Courtès, *Sémantique de l'énoncé*, Paris, Hachette, 1989, pp. 16-17.

¹⁵⁴ Il est à noter qu'en ce qui concerne une des occurrences de « voulu » en phase avec Michel Noir, c'est par le biais du « hasard » que le journal fait bénéficier le maire de Lyon d'une “retombée” positive : « (...) le hasard a voulu que Michel Noir se retrouve au milieu d'affrontements entre policiers et quelques manifestants anti-Le Pen » sur les Pentes de la Croix-Rousse et qu'il intervienne pour mettre fin à ce face-à-face. Ou de la gestion physique de la cité, par corps du maire interposé... (cf. *Le Pen passe Noir gagne*, Billet Robert Marmoz, 5 juin 1989).

¹⁵⁵ ***Effondrement, Billet Michel Lépinay, 30 mai 1989.***

¹⁵⁶ *Noir sans partage*, Billet Michel Lépinay, 14 mars 1989.

¹⁵⁷ ***Dernière pierre, Billet Robert Marmoz, 6 juin 1989.***

En ayant recours à un conditionnel passé précisément au moment où il fait occuper la place de sujet de la phrase à certains élus issus de l'UDF (pour ce qui concerne la forme « voulu »), le journal renvoie l'agir temporaire de ce groupement au rang de procès définitivement irréalisable¹⁵⁸. Mais comme d'un autre côté cet agir porte sur la gestion de la ville dans les années qui suivent, l'effet obtenu est de donner le sentiment d'une fin de règne entretenue par le parti même qui dominait la scène politique locale jusqu'à il y a peu.

Les termes « doit » et « devra », de leur côté, introduisent une tension entre le certain et l'incertain. Si le certain est repéré par rapport au moment d'énonciation, l'incertain trouve sa pleine mesure ici dans l'injonction qui est faite à Michel Noir d'*agir en conséquence* vis-à-vis d'une situation concomitante avec l'actualité de l'énonciateur, comme lorsque le journal, au lendemain du deuxième tour de l'élection municipale, prévient que le nouveau maire de Lyon « devra, pour rester crédible *sur le registre qu'il a choisi*, apprendre à gérer une victoire aussi massive »¹⁵⁹. Ailleurs cependant, la situation peut être entièrement projetée vers l'avenir, sans qu'un seul élément avancé ne soit rattaché au présent de l'énonciation. C'est ainsi qu'au surlendemain de l'annonce faite par Michel Noir de la construction d'une mosquée à Lyon, on peut lire qu'« outre les inévitables réactions locales, Michel Noir devra aussi compter avec le problème de représentativité des associations islamiques, et leurs rivalités »¹⁶⁰. Mais la série d'obligations faites à Michel Noir n'est pas tournée uniquement vers l'avenir. C'est ce qu'indique du reste la surreprésentation de « doit », parallèlement à celle de « devra ». A y regarder de plus près, il est flagrant qu'ici 5 des 6 occurrences qui articulent « doit » et Michel Noir ressortissent à une obligation morale impliquant nécessité¹⁶¹. Il y aurait comme une volonté du journal d'impulser un mouvement passé-futur qui transiterait par le présent de son énonciation et dont le contenu pourrait être ainsi glosé : *le nouveau maire de Lyon doit son élection à son image d'homme (politique) tolérant (mais on trouve aussi sa variante : son image rénovatrice doit à son sens moral et à sa volonté de transparence) -> il va falloir qu'il prouve à ceux qui l'ont élu que le bien-fondé de ses positions peut trouver matière à application, y compris à son niveau*. Mais la marque de l'obligation morale peut aussi servir à mettre au jour une incompatibilité contemporaine au propos du journal - « Le RPR lyonnais auquel Noir la doit [sa victoire massive] n'est pas majoritairement - loin s'en faut - sur la même ligne que lui »¹⁶² -, voire à faire porter au maire sortant la co-responsabilité de l'élection de son successeur : « La plupart des observateurs l'admettaient hier, Michel Noir doit son élection aussi au fait que les Lyonnais avaient le sentiment que cette ville n'était plus vraiment dirigée »¹⁶³.

¹⁵⁸ Cf. Dominique Maingueneau, *Approche de l'énonciation en linguistique française*, op. cit., pp. 83-84.

¹⁵⁹ « Génération morale » à la sauce Noir, Commentaire Michel Lépinay, 20 mars 1989. C'est nous qui soulignons.

¹⁶⁰ *L'inévitable choix de Michel Noir*, Commentaire Michel Lépinay, 21 juin 1989.

¹⁶¹ Selon l'expression de Yves de La Haye (cf. *La frontière et le texte*, op. cit., p. 150).

¹⁶² « Génération morale » à la sauce Noir, Commentaire Michel Lépinay, 20 mars 1989.

Le troisième terme - spécifique à la seconde période - à découler du registre de l'obligation est « faudra ». Ce genre de tournure impersonnelle, encore appelée modalité déontique, équivaut à l'expression “il est nécessaire” (et par conséquent à “il sera nécessaire” dans notre cas). Gérard Imbert voit en l'utilisation d'une telle modalité une démarche par laquelle un destinataire moral se substitue au je¹⁶⁴. Il est frappant de constater à quel point il est fait appel prioritairement à « faudra » dans le discours éditorial de *Lyon-Libération* à propos de l'échéance que constitue l'avènement de l'Acte unique. Ce que vise le journal dans son discours assumé, c'est donc un intervalle de temps très rigide puisque borné respectivement par son dire déontique et le 1er janvier 1993. Il est patent d'ailleurs que le recours à l'expression « il faudra » paraît de moins en moins fondé au fur et à mesure que l'échéance en question se rapproche. A ce titre, ce n'est sans doute pas un hasard si cette spécificité d'emploi ne se retrouve pas dans la quatrième période. Mais il est un autre point sur lequel il nous paraît important d'insister, c'est le fait que cette échéance, loin d'être approchée pour elle-même à la faveur de coups de sonde barométriques dont la presse est habituée par exemple, est appréhendée par la bande, *via* des “événements” déclencheurs. Commençons donc d'abord par dresser la liste de ces “événements”, non sans avoir pris soin d'en respecter la progressive apparition dans le discours éditorial de *Lyon-Libération* :

le deuxième tour des élections cantonales de 1988 (3 octobre 1988) ;

la commémoration du bicentenaire de la Révolution française (21 janvier 1989) ;

“Où est passée Lyon ville internationale ?” (4 mars 1989)¹⁶⁵ ;

l'entre-deux tours des élections municipales de 1989 (14 mars 1989) ;

les négociations en vue de composer la nouvelle assemblée communautaire avec Michel Noir comme président (23 mars 1989) ;

la publication du rapport du GIP-Reclus sur les “villes européennes” (21 avril 1989).

Tout au long de cette chaîne, l'accent est mis sur la gouvernance et la masse critique de l'agglomération lyonnaise et, dans une moindre mesure, sur le rapport qu'elle entretient avec « Paris ». Mais dans tous les cas, c'est au “marché unique” qu'il revient de détenir le rôle de macro-actant. En fait, celui-ci n'est pas sans avoir quelque parenté avec l'intérêt

¹⁶³ Noir sans partage. Billet Michel Léonard, 14 mars 1989.

¹⁶⁴ L'auteur a décelé ce qu'il a appelé un “*méta-destinateur social*”¹⁶⁶. C'est précisément au nom de celui-ci que le journal espagnol définit un destinataire initial qui serait apparenté

¹⁶⁵ Etant donné qu'ici le discours assumé de *Lyon-Libération* ne trouve pas son origine dans un “événement” extérieur, autrement dit commandé par l'agenda journalistico-politique, mais dans une enquête du journal, nous préférons reprendre le titre donné à celle-ci par le quotidien lui-même.

au projet. De la même façon, c'est à l'aune de l'Acte unique que *Lyon-Libération* entend faire (ré)agir - faire se projeter - le destinataire de son propos quel qu'il soit, même si l'on peut penser que le premier visé est la classe politique locale. En dernier ressort, nous serions bien en présence d'une "parole communicante" telle que l'a définie Gérard Imbert : une parole "**qui exhorte à l'action ; parole interpellative donc, qui ne laisse personne hors communication ; et qui, dans la mesure où elle met en place des règles d'action, s'oriente vers une pragmatique**"¹⁶⁷. L'argument-type utilisé ici pourrait être décliné de la façon suivante : *il faut agir sans tarder pour atteindre la dimension européenne*, conséquence que le journal tend à construire comme seule acceptable. En faisant un retour au texte, il est possible de décliner les dyptiques suivants, selon l'ordre chronologique dont il a déjà été question au préalable¹⁶⁸ :

IL FAUDRA	POUR
peut-être inventer un échelon administratif supplémentaire	que Lyon devienne métropole européenne.
oublier le complexe de Lyon vis-à-vis de Paris	être reconnue comme ville européenne.
apprendre à ouvrir les portes	devenir une métropole européenne.
ménager un passage dans le véritable mur politique qui sépare Lyon et Villeurbanne	arriver à une synergie.
se résoudre à poser une passerelle sur le boulevard Stalingrad	atteindre la masse critique à l'échelle européenne.
courir le risque que l'agglomération lyonnaise serve demain de réservoir de main d'oeuvre aux concentrations industrielles et tertiaires des métropoles européennes les plus proches	garder une chance d'accéder à la division supérieure.

De ces fragments d'énoncés mis en miroir, il ressort que :

1.

l'idée de transformation (« devienne », « devenir », « accéder à la division supérieure ») de Lyon en une métropole européenne est avant tout prégnante après le second tour des élections cantonales de 1988, au moment de l'enquête publiée par le journal sur l'"internationalité" de la ville et en marge de la publicité faite au rapport du GIP-Reclus sur les "villes européennes". Par échelon administratif supplémentaire, le journal entend désigner une mise en commun de territoires discontinus, à l'instar de l'« axe Lyon-Grenoble-Genève » ou du « delta Lyon-Barcelone-Turin ». Autant dire par des regroupements qui n'ont que très peu à voir avec la notion d'échelon administratif, ce qui peut conférer une dimension ironique au propos tenu. Et ce, d'autant plus que l'énoncé intervient en fin de billet et sur le mode interrogatif, après qu'il eut été fait

¹⁶⁶ *Le discours du journal El País, op. cit., p. 101.*

¹⁶⁷ *Idem, p. 107.*

¹⁶⁸ Sans procéder par citations directes, nous avons veillé malgré tout à retranscrire le plus fidèlement possible l'esprit du texte.

montre du caractère préjudiciable de la superposition sur le site lyonnais de pas moins de cinq échelles d'espace politique (arrondissement, commune, communauté urbaine, canton, région) et même de six, à condition que la proposition avancée par certains élus la semaine précédente de créer une région urbaine supra-territoriale soit entérinée. C'est donc la question de la masse critique qui semble en jeu au lendemain des deux tours des élections cantonales de 1988, à propos desquels a surtout été mis en lumière le fort taux d'abstention à Lyon. 011La transformation de Lyon en métropole européenne telle qu'elle est appelée de ses vœux par le journal en marge d'une enquête qu'il a consacrée, à la fin de la campagne des élections municipales de 1989, à la dimension internationale de la ville, privilégie par contre la pratique des acteurs politiques locaux et leur désir de changement proclamé unanimement : (...) **tous les candidats sont d'accord pour dire que tout doit changer. Mais sont-ils prêts à changer les méthodes qui ont fait une bonne part de la renommée de cette ville ? Sont-ils prêts à faire en sorte que le délai de prise de décision soit divisé par dix ? A rendre au privé toute sa capacité d'initiative dans les grands projets pilotés par les collectivités locales ? A ne pas voir une menace derrière toute arrivée d'un étranger en terre lyonnaise ?**¹⁶⁹ Cette profusion de questions qui touchent directement à la gestion de la cité semble avant tout servir de socle au rédacteur en chef pour amener à la conclusion que leur résolution ne peut passer que par un préalable : l'ouverture de la ville. Michel Lépinay ne se contente pas du reste de procéder par métaphore puisqu'il lui accole les accessoires que sont les portes, éléments motivés dès lors qu'il s'agit de donner à lire la ville à l'aune de sa dimension originelle. D'une certaine façon, la question du périmètre idoine réapparaît mais comme au second plan. Sans compter qu'ici les portes n'ont plus pour fonction de protéger de l'extérieur comme au Moyen-Âge mais d'ouvrir au monde, à condition que les élus dont elles enserrant la « terre » (une fois de plus l'image péjorative d'une pratique évoquant davantage le droit seigneurial que le droit moderne est appelée à la rescousse) prennent la peine de les ouvrir. De l'intérieur. Le mouvement de fermeture de la ville sur elle-même dont le journal se demande par ailleurs, après la publication du rapport du GIP-Reclus, s'il n'a pas été réenclenché (il est question en effet de « refermer la ville sur elle-même » et non de "fermer") par « les gestionnaires d'ici » par crainte d'une « aspiration » de la main d'oeuvre de l'agglomération lyonnaise, procède d'une même logique déductive : l'accession au rang de métropole européenne ne peut advenir qu'à condition d'un changement préalable des pratiques ayant cours à Lyon.

2.

l'idée de masse critique s'impose également dans le discours éditorial de *Lyon-Libération* dès lors qu'il s'agit d'évoquer au premier chef la relation entre Lyon et Villeurbanne. D'abord dans l'entre-deux tours des élections municipales de 1989, ensuite au moment des négociations en vue de définir la composition de la nouvelle assemblée communautaire dirigée par Michel Noir. Toutefois, la référence européenne, même si elle sert toujours de finalité, apparaît de façon moins prononcée dans le discours éditorial. Un glissement est même intervenu dans le commentaire paru au surlendemain du premier tour des élections municipales. Au détour d'une phrase, on

¹⁶⁹ peut y lire en effet que « (...) la métropole se trouve confrontée au challenge européen
Commencer par ouvrir les portes, Commentaire Michel Lépinay, 4 mars 1989.

(...) », ce qui représente un décalage par rapport au mouvement de transformation qu'il nous a été permis de percevoir dans les énoncés appréhendés jusque-là. La ville ne cherche plus à devenir européenne mais à être faite européenne par le « challenge » auquel son profil de « métropole » lui permet d'être confrontée. Dans le deuxième des commentaires dont nous parlons ici (publié à neuf jours d'intervalle), la question de la masse critique est cependant réintroduite dans les mêmes termes que ceux déjà rencontrés (le titre en est d'ailleurs "*La taille européenne*"). Il n'en demeure pas moins qu'un recentrage s'opère sur l'agglomération lyonnaise et sur les antagonismes politiques auxquels elle donne lieu en tant qu'espace(s) de démocratie urbaine. Ce qui domine la première de ces deux unités rédactionnelles, c'est l'évocation de la vision "rattachiste" de Lyon et de Villeurbanne selon un paradigme politique mais à l'aune de deux positions divergentes, bien qu'émanant du même ensemble que constituent les socialistes. D'un côté, Charles Hernu, réélu maire de Villeurbanne dès le premier tour, est représenté comme favorable à une "réunification" dès l'instant qu'elle coïncide avec la désignation du président de la Courly au suffrage universel direct tandis que « les socialistes lyonnais » (on notera ici l'importance du qualificatif « lyonnais ») sont donnés à voir pour leur part comme n'étant pas opposés à un renforcement des pouvoirs de la Courly s'il s'accompagne d'une démarche identique quant aux mairies d'arrondissement de Lyon et ce, au détriment de la mairie centrale. Dans la deuxième unité rédactionnelle, bien que le journal en appelle à « une association d'intérêts entre Michel Noir, Charles Hernu et André Gerin [le maire de Vénissieux]... pour ne citer qu'eux », il n'empêche qu'il focalise ensuite son discours sur la fusion de Lyon et de Villeurbanne. Une fois encore, la préoccupation du journal provient avant tout de l'antagonisme qui prévaut entre les maires de ces deux communes, même si au niveau de son discours éditorial, *Lyon-Libération* n'amplifie que la seule position défendue par Charles Hernu. Et tandis qu'au surlendemain du premier tour des élections municipales, la traversée du boulevard Stalingrad est présentée comme insuffisante au contraire d'« un passage dans le véritable mur politique qui sépare les deux « villes » », le simple franchissement semble s'avérer une solution idoine neuf jours plus tard - « Il faudra bien se résoudre à poser une passerelle sur le boulevard Stalingrad » -, ce qui n'est pas sans offrir un sentiment de fluctuation dans l'appréciation par le journal de la consistance de la "frontière" qui sépare les deux entités¹⁷⁰.

3.

le journal prend prétexte de la commémoration du bicentenaire de la Révolution française pour commenter dans son discours éditorial non pas tant le budget modeste consacré par la majorité du conseil municipal à cette occasion mais plutôt pour inscrire dans un antagonisme « millénaire (...) les intérêts de la ville et ceux de la capitale », dont le dernier avatar serait, selon son rédacteur en chef, l'attaque du maire sortant Francisque Collomb adressée à l'encontre de la « fausse décentralisation » des socialistes. Une fois ce cadrage assuré, il est possible à Michel Lépinay de faire valoir la nécessité d'annihiler le « complexe » qu'entreprendrait Lyon à l'égard de Paris - quitte à s'inspirer du « fédéralisme » de 1793, « aussi ambigu qu'il ait été »¹⁷⁰ - afin d'engager des relations saines, pour ainsi dire de métropole à métropole, avec d'autres grandes villes européennes. Une fois encore, Lyon n'est pas engagée ici dans un processus de transformation. Il y aurait l'idée au contraire que sa dimension de « métropole

170

Le boulevard Stalingrad qui donne le parc de la Tête d'or au nord de Lyon, fait office de délimitation physique stricte avec Villeurbanne, comme aucune autre voie de circulation ne le permet ailleurs sur le tracé. Et est donné qu'une ligne de chemin de fer le borde sur toute sa longueur, il est donc possible quand on entre en train dans l'agglomération par le nord, d'avoir vue sur l'une ou l'autre commune selon le côté du wagon où l'on se place.

européenne à part entière » n'a pas à être prouvée, seulement reconnue. Ce que le rapport entretenu avec « Paris » empêcherait.

2.3. Pouvoir et savoir

Des formes qui ressortissent à la catégorie des modalités actualisantes, seules sont pourvues d'un écart réduit significatif :

période 1 : « saurait » (+2.9) ;

période 2 : « savoir » (+2.2) [-2.3 pour la période 1], « peut » (+2.1) ;

période 3 : « pourrait » (+2.4) [-3.2 pour la période 1] ;

période 4 : « sait » (+2.2).

A la lecture d'une telle répartition, on serait tenté de rapprocher les première et troisième périodes en faisant remarquer qu'elles usent toutes deux du conditionnel, qu'elles appliquent cependant à deux termes différents (ce que souligne particulièrement la forte sous-représentation de « pourrait » dans la première période, alors même que « saurait » s'y trouve privilégiée). Quand on y regarde de plus près, on constate que ce dernier item est décliné exclusivement sous la forme *ne + saurait + infinitif*. Or, dans cette tournure (qui sert à exprimer la modalisation assertive), il est admis que la valeur de *savoir* est proche de celle de *pouvoir*¹⁷¹. De telle façon qu'il est possible de retranscrire un énoncé comme « Si personne, en l'état des choses ne saurait prétendre au monopole du modernisme dans la classe politique lyonnaise (...) »¹⁷² en remplaçant « ne saurait prétendre » par « ne peut prétendre », ce qui aboutit au final à réécrire l'énoncé de départ sous la forme suivante : « S'il est impossible, en l'état des choses, que quiconque puisse prétendre au monopole (...) ». A ce titre, « saurait » est sans doute plus proche de « peut » sur-employé dans la deuxième période que de « pourrait », qui l'est dans la troisième. A l'examen, on se rend compte que ce rapprochement s'avère d'autant plus justifié que les environnements de ces deux formes se caractérisent par l'emploi de « on » et, dans une moindre mesure, d'indéfinis tels « personne » ou « nul », alors même que « pourrait », dans la troisième période, est accompagné prioritairement de termes définis. Le calcul de l'écart réduit de l'expression « on peut » dans la deuxième période a révélé une valeur significative (+2.8), seuil non atteint lorsque le calcul prend appui sur les occurrences restantes de « peut » dans cette même partie du corpus¹⁷³. Nous touchons là certainement à une distinction majeure quant à la manière dont *Lyon-Libération* a recours

¹⁷¹ Selon le *Trésor de la langue française*, entrée "Ne", vol. 12, p. 36.

¹⁷² *Sénat et graton*, Editorial René-Pierre Boullu, 29 septembre 1986.

aux modalités actualisantes dans son discours éditorial. Nous n'insisterons donc guère sur les contextes d'emploi, d'ailleurs fort disparates, tant ce qui nous paraît important de retenir dans un premier temps est l'enjeu susceptible de sous-tendre l'utilisation par *Lyon-Libération* de tournures impersonnelles dans son discours éditorial. A ce titre, nous pourrions placer en exergue cette citation extraite d'un article que Françoise Atlani a consacré à ce qu'elle appelle "*on l'illusionniste*" et dans lequel elle s'est essayée - en vain selon elle - à déceler l'homogénéité du *on* français sous l'hétérogénéité de son fonctionnement discursif :

Etymologiquement, on, c'est homo, n'importe qui, tout le monde, les gens, tout sujet à condition qu'il soit indéfini. Qu'il soit un sujet l'autorise à prédiquer quelque chose de il ; qu'il soit indéfini signifie que, comme tout pronom personnel sujet, il remplace un nom propre, mais qui est dispensé d'avoir à se désigner. On, c'est nous, moi qui vous parle et vous qui m'écoutez ; c'est tout le monde et n'importe qui, sauf il, le seul terme défini du discours...¹⁷⁴

C'est la raison pour laquelle nous avons cru bon associer à « on » des items comme « personne » ou « nul » du moment qu'ils s'appliquent eux aussi à un sujet humain. A ce titre, Françoise Atlani admet que dans ses interprétations possibles, *on* "***peut tout autant être la classe être humain caractérisée comme hors de la parole, par opposition à celle de être humain parlant***"¹⁷⁵. Cette deuxième classe se trouve attestée dans notre corpus par le biais d'énoncés comme ceux-ci, présents dans la deuxième période :

Des idées, cette ville et sa région en ont. On ne peut pas dire pour autant qu'elles fassent figure, à la veille de l'ouverture du grand marché, de locomotives industrielles européennes. [En marge d'un article consacré à la création, dans le quartier de Gerland, de la seconde "pépinière d'entreprises innovantes" de l'agglomération.] Mais pour l'heure, cette politique à ciel ouvert [volonté affichée par le nouveau maire Michel Noir de voir évoluer le mode d'attribution des contrats en matière d'urbanisme] ne concerne pas la totalité des domaines de l'action municipale. On peut même dire que l'aventure de la succession tourne parfois au mauvais feuilleton, façon Dallas.¹⁷⁶

D'après Jenny Simonin, qui a développé des critères formels d'interprétation du *on* dans un corpus de presse, les énoncés déclaratifs du type de ceux présentés ci-dessus "***ne***

¹⁷³ Il est à noter que même lorsque l'on dissocie à l'intérieur de « on peut » (92 occurrences) cette expression de sa forme négative « on ne peut pas » (18 oc.), la valeur de l'écart réduit de « on peut » reste sensiblement la même (+3.0). D'autre part, nous n'avons pas procédé à la mise au jour de l'écart réduit de « on ne saurait » pour cause de fréquence trop faible, y compris lorsqu'on lui associe les quelques occurrences de termes indéfinis qui se trouvent occuper, en certains endroits, la place de « on ». La prégnance de cet ensemble dans la première période ne fait malgré tout guère de doute (7 occurrences contre 1 dans chacune des périodes "Lépinay").

¹⁷⁴ J. Favret, *Les mots, la mort, les sorts*, Paris, Gallimard, p. 43. Cité par Françoise Atlani, "*On l'illusionniste*", in *La langue au ras du texte*, Almuth Grésillon et Jean-Louis Lebrave (dir.), Lille, Presses Universitaires de Lille, 1984, pp. 24-25.

¹⁷⁵ *Idem*, p. 25. C'est l'auteur qui souligne.

¹⁷⁶ *Pierre philosophe et Rénovation, travaux pratiques, Billet et Commentaire Michel Lépinay*, 3 février 1988 et 20 avril 1989.

sont pas interprétés comme discours rapporté, et l'énonciateur n'est pas exclu des valeurs référentielles de on, voire on est interprété comme un je dilaté¹⁷⁷. A partir d'un autre corpus, Françoise Atlani est arrivée à la même conclusion concernant des énoncés dans lesquels l'emploi de *on* est "**lié à celui des verbes qui indiquent la relation que on entretient avec ce qui est prédiqué : « comprendre », « savoir », etc.**", dans des contextes où "**un présent d'énonciation [est] repéré par rapport au présent des lecteurs**"¹⁷⁸. Autant dire que ce qui est décrit ici trouve un écho avec ce qu'il nous a été permis d'observer dans notre corpus (rappelons que *ne saurait + infinitif* est transposable dans un présent). Mais pour revenir à « on peut », il ne lui est pas seulement accolé dans la deuxième période des formes qui relèvent de verbes de communication¹⁷⁹. Parmi les termes récurrents, on trouve encore :

« craindre » (4 occurrences), en particulier dans des énoncés qui ont été produits en marge de l'évocation de projets pour la ville : « (...) on peut craindre que l'épilogue de deux mois de réunions prenne ce soir des allures d'épithaphe » (avant que le bilan de "Lyon 2010" ne soit tiré lors d'une cérémonie de clôture) et « (...) on peut craindre que cela [la mise en oeuvre d'un « véritable projet » pour le confluent] prenne du temps » (en marge de la publication d'avis d'"experts" mettant en perspective la position des candidats à la mairie pour ce qui a trait à l'aménagement de la ville)¹⁸⁰.

« se demander » (4 oc.)¹⁸¹ : si « demander » correspond à un verbe de communication, la prééminence de la tournure pronominale (10 occurrences de « demander » sur 11 sont précédées de « se » dans la deuxième période) le fait évoluer vers un terme réflexif qui accentue le profil de sujet "psychologique" de qui s'inscrit sous le « on » (probablement au moins le journaliste et le lecteur réunis), comme dans les deux extraits suivants émanant d'un même commentaire (après la nomination par le nouveau maire Michel Noir - RPR - de Jean-François Mermet - UDF - au poste de premier adjoint) : **On peut se demander - sans que le talent de l'intéressé soit en cause - quel est le sens de ce poste de « premier ministre » UDF. (...) Dès lors que le N° 2 devient le mouton noir d'une équipe quasiment monocolore (pour les postes d'adjoint essentiels) on peut se demander s'il y a encore une règle [du jeu politique clairement définie].**¹⁸²

¹⁷⁷ "Les repérages énonciatifs dans les textes de presse", in *La langue au ras du texte*, op. cit., p. 156. On rappellera que pour Emile Benveniste, *nous* répond à la définition d'un "je dilaté" dans la mesure où son emploi permet l'identification d'une personne au moins : l'énonciateur.¹⁸³

« penser » (9 oc.)¹⁸³ : ce terme qui laisse deviner cette fois derrière le « on » un sujet humain pensant est assurément celui qui revient le plus souvent à la suite de « on peut

¹⁷⁸ "On l'illusionniste", op. cit., p. 19.

¹⁷⁹ On pourra se référer utilement à la liste qu'en a dressée Michel Charolles, même s'il en reconnaît volontiers le caractère non exhaustif (cf. "Exercices sur les verbes de communication", in *Pratiques*, 9, mars 1976, p. 89).

¹⁸⁰ *No future ? et Brouillards sur la ville*, Billets Michel Lépinay, 5 décembre 1988 et 1er mars 1989.

¹⁸¹ A cette expression pourraient être rattachées « se poser la question », « s'étonner », « s'interroger » que l'on a trouvées dans le voisinage immédiat de « on peut » (1 occurrence chacune).

», ce qui lui fournit la particularité de ne pas être réservé aux seuls commentaires liés de façon étroite aux échéances électorales, comme dans les exemples suivants :

Dans des communes où les immigrés représentent une part importante de la population la plus démunie, on peut penser que le vote municipal ne serait pas la sanction des options politiques des candidats, mais celle des conditions de vie, de l'état des HLM... [Après une prise de position du président Mitterrand en faveur du vote des immigrés aux élections municipales n'ayant pas fait l'unanimité au sein des élus du PS du Rhône.] Sans juger sur le fond du conflit, on peut penser que l'ampleur qu'il a pris doit beaucoup à cette absence de vrai patron. [Alors que le conflit social aux Transports en commun lyonnais entre dans son vingtième jour.]¹⁸⁴

En fait, une expression telle que « on peut penser » est à rapprocher d'un type de modalité qu'Uli Windisch a nommé "évaluation modale épistémique", dans lequel la part de persuasion tient une grande place¹⁸⁵. A y regarder de plus près, on constate du reste que la deuxième période en est particulièrement pourvue. Ainsi par l'entremise de la forme « convaincre » (+3), déclinée dans des expressions comme « il n'est qu'à voir (...) pour s'en convaincre » ou « il suffit pour s'en convaincre », voire dans un registre hypothétique, comme dans cet extrait d'un commentaire publié en marge d'une interview du maire sortant Francisque Collomb, après l'annonce de sa candidature par Michel Noir :

Cela [il a été fait allusion auparavant aux propositions de Francisque Collomb quant au devenir de la ville] suffira-t-il à convaincre ceux - nombreux si l'on en croit les sondages - qui souhaitent un véritable changement de rythme de la gestion municipale ? Le maniement incantatoire du troisième mot-clef de cette campagne - RENOUVELLEMENT - ne suffira sans doute pas à convaincre.¹⁸⁶

Mais la dimension épistémique nous semble également être incarnée dans « savoir » - dont on se souvient avoir révélé la prédominance dans la deuxième période - dès lors que cette forme prend place à l'intérieur de l'expression « il est trop tôt pour savoir », expression qui se trouve répétée ici pas moins de quatre fois. Puisque l'on est dans le registre du *savoir*, il convient de modérer la surreprésentation de « sait » dans la dernière période, en tout cas après que l'on a pris soin de distinguer les environnements indéfinis de ceux qui ne le sont pas. Les écarts réduits calculés pour chacune de ces configurations ne laissent apparaître en effet aucune spécificité d'emploi, et même à l'intérieur des tournures indéfinies il convient de faire la part des choses entre par exemple « On sait trop combien les majorités-godillot sont meurtrières pour les idées » et « Nul ne sait si la puissance publique (...) aurait pu endiguer la dégradation urbaine (...)

¹⁸² *Une ouverture opaque, Commentaire Michel Lépinay, 22 mars 1989.*

¹⁸³ On notera au passage la récurrence d'« imaginer », terme rapprochant (3 oc.).

¹⁸⁴ *Local-réalisme et Malentendus, Billets Michel Lépinay, 18 avril et 14 novembre 1988.*

¹⁸⁵ *Le prêt-à-penser..., op. cit., p. 199.*

¹⁸⁶ *Mots de campagne, Commentaire Michel Lépinay, 12 janvier 1989.*

¹⁸⁷. Seul le « sait » compris dans le premier de ces énoncés a pour fonction d'assurer ce que Gérard Imbert a appelé, au sujet des tournures identiques repérées dans le discours éditorial de *El País*, un "débrayage cognitif" : **"l'éditorial renvoie à des instances de savoir. C'est le discours de l'évidence (qui présuppose un savoir établi (...)). Discours qui convoque une instance extérieure au sujet de l'énonciation et qui fonctionne comme discours de l'auctoritas"** ¹⁸⁸.

Pour ce qui concerne maintenant « on ne saurait » - dont a été mis au jour le sur-emploi dans la première période rédactionnelle -, c'est « s'étonner » qui lui est le plus couramment adjoint (3 occurrences) :

On ne saurait s'étonner que ce mouvement de grève étudiante se soit enclenché plus lentement du côté des scientifiques de Lyon I et qu'il s'avère quasi nul chez les étudiants, notamment juristes, de Lyon III. [Il s'agit du mouvement de grève de l'hiver 1986 dirigé contre le projet de loi sur l'enseignement supérieur d'Alain Devaquet.] On ne saurait s'étonner que certaines résistances au changement - la presse nationale d'un côté, les régionaux de l'autre, c'est tellement plus simple... et désolant -, que certaines habitudes ou intérêts jouent sur ces fragilités. [Après une succession d'arrêts de travail des rotativistes de la CGT ayant entraîné la non-parution de Lyon-Libération.] ¹⁸⁹

En fait, l'utilisation de « on ne saurait » dans la première période n'est pas sans produire quelque résonance avec « certainement » qui y avait été enregistré également en tant que terme surreprésenté. Si l'on y ajoute la forme « paraît », dont l'ordinateur nous indique aussi une présence significative dans cette partie du corpus (+3), il appert que la période dirigée par René-Pierre Boullu se sera distinguée par une utilisation d'un lexique modalisateur non de l'évidence mais du certain, de l'avéré. En effet, si « on ne saurait s'étonner » revient à dire « il est impossible de s'étonner », il nous semble légitime d'affirmer que l'idée de certitude n'est pas absente de ce dernier énoncé. Quand à « paraît », son utilisation prioritaire en tant qu'indicateur d'état le donne avant tout à lire sous l'angle d'un enrichissement modal de *être*. Par exemple, lorsque Michel Texier, revenant sur le projet de Jean-Michel Aulas de faire de l'Olympique lyonnais un club géré comme une entreprise, annonce que « son plan paraît solide », son objectif est très certainement d'entraîner le lecteur à penser que « solide », ce plan l'est effectivement.

¹⁸⁷ *Le défi de Millon*, Commentaire Michel Lépinay, 28 mars 1992 et *Et l'Etat dans tout ça ?*, Editorial Edouard Mir, 21 mai 1992 (au lendemain respectivement de l'élection de Charles Millon à la tête du conseil régional de Rhône-Alpes et de l'annonce par le ministre de la ville - Bernard Tapie - des mesures comprises dans le deuxième volet du plan gouvernemental contre l'"insécurité urbaine").

¹⁸⁸ *Le discours du journal El País*, op. cit., p. 101.

¹⁸⁹ *Sélection piège abscons et Ingérences, Editoriaux René-Pierre Boullu, 25 novembre et 3 décembre 1986. Il est remarquable que la même formulation - apport du « ne » en moins, mais sans que la valeur proche de pouvoir ne semble devoir être remise en cause - se retrouve chez un autre journaliste à un an d'intervalle, alors même qu'il évoque le mouvement étudiant dont il est question dans le premier des deux énoncés reproduits : « Un an après la mort de Malik Oussekin, l'embryon d'un contre-pouvoir des jeunes générations est toujours présent. Le malaise aussi. Qui saurait s'en étonner ? » (Frémissements d'hiver, Editorial Edouard Mir, 2 décembre 1987. Cet éditorial a été publié en marge d'un nouveau mouvement de grève ayant affecté l'université Lyon II).*

Nous serions là, ainsi que l'a montré Jean-François Tétu, dans une "relation fiduciaire" (selon l'expression d'A. J. Greimas), autrement dit dans ce passage présupposant une relation entre le paraître de l'énoncé (ce qu'il "dit") et son être (ce qu'il "signifie"), passage au coeur même duquel viendrait se nicher au bout du compte le "croire" du lecteur¹⁹⁰. Il peut même se produire qu'il y ait surenchérissement par rapport à l'adhésion recherchée du lecteur. Ainsi dans les deux énoncés suivants de René-Pierre Boullu :

Que le lecteur ne s'y trompe pas : la « lourde imprudence » épinglée par le tribunal est plus lourde qu'il n'y paraît. [Au lendemain du jugement intervenu dans "l'affaire Fulchiron".] Le duel récent du ROC contre le GAC est un symptôme courlyesque, voire courtelinesque, mais plus positif qu'il n'y paraît, des frustrations légitimes nées du fonctionnement de la Communauté urbaine. [Après la création par des élus de la Courly d'une structure qu'ils désignent du nom de Rassemblement et organisation communautaire, sur le modèle du Groupe d'action communautaire, groupement d'élus de la majorité locale né avec l'établissement public et qui ne remplirait plus, selon eux, son rôle d'instance de débats.]¹⁹¹

Dans le deuxième énoncé, le rédacteur en chef se sert de ce qu'il avance dans son propos pour en contredire la portée sous-jacente, à laquelle il est possible que le lecteur ait adhéré entretemps. Le processus qui s'y déroule nous semble pouvoir être déconstruit de la sorte : *bien sûr l'emploi que je fais du qualificatif « courtelinesque » vous dirige vers Messieurs les ronds-de-cuir et, partant, vers l'absurde qui prévaudrait, à m'en croire, au sein de la Communauté urbaine ; mais vous auriez tort de vous limiter à cette vision tant ce qui se passe dans cette assemblée peut s'avérer bénéfique à son fonctionnement.* Quant au premier énoncé, il nous paraît mettre en oeuvre un autre type de contrat avec le lecteur, ne serait-ce déjà que dans la mesure où celui-ci se trouve être intégré au propos. Mais il y a plus. Parce qu'il ne veut pas se contenter du caractère établi de la sanction juridique en laquelle le lecteur n'a aucune raison de ne pas croire étant donné la compétence performative de celui qui l'a prononcée (un président du tribunal correctionnel), le rédacteur en chef se voit dans l'obligation de construire un "croire" fictif du lecteur quant aux attendus du jugement, "croire" de base à partir duquel il va pouvoir surenchérisser afin d'amener celui dont il vise l'adhésion à se placer sur son terrain et, au bout du compte, à admettre la validité de sa position par contraste avec celle qui lui est prêtée et dont pourtant il n'est pas responsable.

On voit donc se dessiner un hiatus entre la première période rédactionnelle et la seconde alors même qu'elles recourent l'une et l'autre au bagage indéfini ou, ce qui n'est pas loin de représenter la même chose, impersonnel. Tandis que l'une puise dans le répertoire modalisateur de quoi statuer sur le caractère certain de ce qu'elle avance, l'autre procède par tâtonnements, même si au bout du compte il s'agit là aussi d'amener le lecteur à être persuadé pas tant du bien-fondé de ce qu'on lui présente que, surtout, de son aspect vraisemblable. L'utilisation récurrente du « on » avec des formes qui sont

¹⁹⁰ *Le journal quotidien*, Lyon, PUL, 1989, p. 176.

¹⁹¹ *Au Carrefour du développement de Lyon et Elle court dans les têtes, la Courly, Editoriaux René-Pierre Boullu, 1er juillet 1987 et 9 novembre 1987.*

l'expression de modalités actualisantes semble avoir pour effet majeur de faire participer le lecteur au propos du journaliste, ce qui l'amènerait finalement à ne pas douter de la validité du dire médiatique sauf à se remettre en cause lui-même, en particulier à travers sa connaissance du monde ou sa participation à un univers socio-culturel commun. Comme l'a écrit Françoise Atlani (à condition, comme il a déjà été dit, que les énoncés qui abritent *on* expriment un présent d'énonciation repéré par rapport au présent des lecteurs, à l'instar des occurrences qui nous occupent ici) :

le journaliste comme les lecteurs font partie des locuteurs supposés pouvoir prendre en charge l'énoncé. L'énonciateur, repère origine de toute énonciation, parcourt la classe des locuteurs en s'incluant et en incluant les lecteurs : c'est ce qui explique que le nous serait acceptable. Cependant, à la différence du nous, le on permet de ne pas rendre explicite la présence du journaliste (l'énonciateur) aussi bien que celle des lecteurs : c'est une assertion dont le(s) énonciateur(s) ne sont pas identifiables, et tout particulièrement, bien sûr, le journaliste.¹⁹²

A ce titre, le décalage avec la troisième période est flagrant. Rappelons qu'avec celle-ci un renversement s'opère puisque les termes indéfinis, quels qu'ils soient, ont tendance à disparaître du contexte qui précède immédiatement la forme sur-employée « pourrait », au profit de termes définis. Cette substitution semble du reste trouver sa traduction dans un trait remarquable : la sous-représentation de « on » (-4), mais aussi de « nous » (-4), dans la période dirigée par Robert Marmoz¹⁹³. Lorsque l'on se penche sur ces termes définis, on peut observer qu'il recouvre une large palette d'"acteurs" (Michel Noir, Alain Mérieux, Alain Françon, Gérard Collomb mais aussi un parti comme le FN ou les villes Vaulx-en-Velin et Oullins), quand ce ne sont pas, comme dans les extraits suivants, des êtres inanimés :

A titre d'exemple, un système de gestion rationnelle des terrains à bâtir devrait figurer parmi les priorités de tout pouvoir sur la ville. D'autant que le caractère innovant de cette politique pourrait aussi - comme le SDAU le suggère - marquer le début d'une prise en compte des problèmes sociaux et écologiques de l'agglomération. [Après que le préfet de région eut émis un avis défavorable au projet de schéma directeur présenté en octobre 1989 par le Syndicat d'études et

¹⁹² "On l'illusionniste", *op. cit.*, p. 19.

¹⁹³ Si les écarts réduits de « on » et de « nous » sont identiques pour la période 3, il n'en est rien pour les deux premières périodes. En effet, « on » s'y trouve être banal tandis que « nous » se trouve également être sous-employé dans la deuxième période (-5). Il faut voir là une conséquence de la très forte surreprésentation de « nous » dans la première période (+10), même si le nombre des référents qui "se cachent" derrière ce terme est inversement proportionnel à la valeur de l'écart réduit : « nous » sert essentiellement à désigner dans la première période le locuteur collectif (*Lyon-Libération* (62 occurrences sur 96, soit près des deux tiers), en particulier dans son premier éditorial, après les mouvements de grève du Livre CGT ayant affecté sa diffusion à ses débuts, au moment de la restructuration intervenue en février 1987 ou à l'occasion de son premier anniversaire. On notera tout de même la présence non négligeable de ces « nous » (14 occurrences) en corrélation avec l'"affaire Fulchiron". Une manière comme une autre d'en assurer la paternité mais aussi sans doute d'engager la responsabilité morale de l'ensemble de l'équipe rédactionnelle. Il est à noter d'autre part que le sur-emploi de « son » (+3) dans la troisième période va dans le sens d'un accroissement de la "teneur" de celle-ci en termes définis puisqu'il est possible de rattacher à cette indication possessive un individu particulier. A titre indicatif, plus d'1 occurrence de « son » sur 4 (32 sur 115) concerne Michel Noir dans cette partie du corpus.

de programmation de l'agglomération lyonnaise.] La méthode apparemment choisie (pousser Le Pen à une réaction « illégale ») tout en fleuretant aux limites de la loi pourrait en fait le transformer en martyr. [Après que la préfecture du Rhône et le maire de Villeurbanne Gilbert Chabroux eurent interdit la tenue d'un meeting du dirigeant du Front national dans la deuxième commune de l'agglomération lyonnaise.]¹⁹⁴

Le fait que « pourrait » soit articulé avec des termes définis disparates l'impose comme un élément modalisateur qui irradie d'une certaine façon la totalité du discours éditorial de la troisième période. Mais s'en tenir à ce constat n'est certainement pas suffisant. Nous pensons en effet que ce déplacement de l'indéfini vers le défini ne s'accompagne pas pour autant d'une lisibilité plus nette de l'agir des acteurs qu'il est permis d'identifier à titre individuel (« pourrait » et non pas « pourraient »). Car en utilisant le conditionnel, le journal place en effet ceux-ci dans un registre hypothétique¹⁹⁵. D'une certaine manière, c'est un peu comme si leur identification se doublait d'une perception partielle et non plus totale de leur agir par *Lyon-Libération* et, partant, par ses lecteurs.

3. Les modalités d'énonciation

Pour ce qui est du repérage des formes de communication que les modalités d'énonciation sous-tendent entre le locuteur et l'auditoire, il nous a semblé qu'elles pouvaient être approchées à partir d'indicateurs paralinguistiques tels que le point d'interrogation (permettant de repérer la forme interrogative qui est partie prenante des modalités d'énonciation telles qu'elles sont traditionnellement entendues), les guillemets ou les points de suspension.

3.1. Le questionnement : le point d'interrogation

C'est à la troisième période rédactionnelle qu'il revient de contenir la part la plus significative de points d'interrogation (+4) et, par conséquent, d'être caractérisée au premier chef par la modalité d'énonciation interrogative. Mais l'indication du sur-emploi de cette trace formelle dans la période dirigée par Robert Marmoz ne doit pas faire oublier qu'elle induit des effets de questionnement différents selon son mode d'apparition dans le texte. Pour ce qui concerne la troisième période de notre corpus, il y a loin par exemple entre les 7 occurrences de points d'interrogation (sur 62) qui ponctuent un éditorial, un commentaire ou un billet - transmettant par là même au lecteur ce qui, pour Yves de La Haye, représente **“l'état d'incertitude à l'égard d'une situation”**¹⁹⁶ - et celles qui procèdent d'une apparition par rafales dans le discours éditorial de *Lyon-Libération*.

¹⁹⁴ Double commande, Billet Daniel Licht, 15 février 1990 et Jeu dangereux, Billet Robert Marmoz, 30 mai 1990.

¹⁹⁵ “Le conditionnel, au lieu d'asserter comme le futur qu'un fait est probable ou sera validé dans l'avenir, considère qu'il peut se réaliser aussi bien que ne pas se réaliser, suspendant toute contradiction entre ces deux possibilités” (Dominique Maingueneau, *Approche de l'énonciation en linguistique française*, op. cit., p. 83).

L'enjeu ne semble pas être le même dans ces deux types de procédure, même si au bout du compte **"le fait de poser une question ramène la communication argumentative à la problématique de celui qui la pose"**¹⁹⁷. Par deux fois, le rédacteur en chef pose trois questions d'affilée. Il est frappant de constater d'ailleurs que ces deux blocs discursifs prennent place à l'intérieur d'un développement où le Parti socialiste constitue le thème du discours assumé, soit par le biais d'un terme générique, soit par celui du référent « Gérard Collomb » :

Avec sa danse de la « décrispation » qui le fait chalouper autour de l'Élysée et du gouvernement, le député-maire [Michel Noir] donne le tournis à « ses » socialistes. Quel militant PS oserait critiquer sa très « douce France » décision sur la mosquée ? Qui pourrait se gausser trop fort de sa finalement chétive « carte santé » ? Quel responsable socialiste se sentirait prêt, en critiquant trop fort le contrat d'objectif signé hier [entre le ministre de l'Éducation nationale Lionel Jospin, Michel Noir et le maire socialiste de Rennes Edmond Hervé, en vue d'endiguer l'"échec scolaire"], à embarquer dans la même opprobre le ministre Jospin peu de mois avant un congrès indécis ? Toutes ses oppositions paralysées, Michel Noir joue sa politique et son image en ligne directe avec l'opinion publique. Groggy par l'ampleur du triomphe noiriste, Gérard Collomb a mis du temps à se remettre. Qu'est-ce qui aura le plus joué dans son réveil d'hier ? L'approche dans quelques mois d'un congrès dont il pourrait sortir affaibli ? Ou la nécessité de se positionner très vite avant le grand show consensuel qui s'annonce lundi prochain avec l'arrivée du président de la République à Lyon [pour l'inauguration du siège d'Interpol] ? L'une ou l'autre, il lui fallait accélérer dans l'affirmation de son opposition et courir vite pour rattraper, aux yeux de ses camarades, le temps perdu. [Au lendemain d'une conférence de presse tenue par Gérard Collomb durant laquelle ce dernier a pris pour cible la politique d'urbanisme de Michel Noir.]¹⁹⁸

Dans ces deux extraits, que nous avons été obligé de citer *in extenso*, le recours à des points d'interrogation "en chaîne" nous semble avant tout être mis au service du raisonnement du rédacteur en chef. Dans le premier cas, il s'agirait moins par ce biais de désigner au lecteur l'incapacité des socialistes locaux à représenter une opposition crédible à Michel Noir que de la nécessité pour eux de s'engager dans une rénovation en profondeur (ce par quoi se termine le billet), ne serait-ce qu'en vue déjà de posséder une marge de manoeuvre plus large. Dans le second cas, le journal "détourne" la convocation de la presse par Gérard Collomb pour interroger l'agir de celui-ci au détriment de la position qu'il a tenu à exprimer publiquement à l'encontre du député-maire de Lyon. Au final, le lecteur peut éprouver le sentiment que le "leader" socialiste n'est apte à se mettre en mouvement qu'à la faveur d'un agenda national (une visite présidentielle et un congrès). En fait, il est possible d'appliquer au premier des deux passages cités ici ce que Gérard Imbert a mis en évidence au moment de décrypter le discours du journal *El País*, à

¹⁹⁶ *Journalisme, mode d'emploi*, Paris/Grenoble, La Pensée sauvage/ELLUG, 1983, p. 138.

¹⁹⁷ Uli Windisch, *Le prêt-à-penser*, op. cit., p. 154.

¹⁹⁸ *Le hussard Noir et Timing, Billets Robert Marmoz, 4 octobre et 22 novembre 1989.*

savoir que l'opinion publique est à appréhender comme un actant qui se construit dans et par le discours. Plus exactement, lorsqu'on peut lire « Toutes ses oppositions paralysées, Michel Noir joue sa politique et son image en ligne directe avec l'opinion publique », *Lyon-Libération* se fait destinataire dans la mesure où il prétend refléter cette dernière. Mais c'est l'autre statut actantiel du journal de référence pointé par Gérard Imbert qui se trouve être davantage représenté dans la troisième période à travers la surreprésentation de la modalité d'énonciation interrogative. De destinataire, le journal devient en effet anti-destinataire, **“lorsqu'il s'agit par exemple de convaincre [l'opinion publique]”**¹⁹⁹. Cette posture est particulièrement à l'oeuvre dans le discours assumé de *Lyon-Libération* dès l'instant où le fait de poser des questions lui permet d'injecter dans les réponses correspondantes des évaluations modales épistémiques, comme dans les exemples suivants :

D'où vient l'offensive pour rapatrier ici un dossier que finalement seul un juge parisien a réussi à mener à bien en faisant arrêter Paul Touvier ? De la magistrature lyonnaise qui en son temps s'était déclarée, plusieurs fois, incompétente ? Ce serait saugrenu. De certains médias parlant au nom d'une opinion publique « soucieuse de symbole » ? L'opération est risquée, car à oublier le fond du débat, c'est dire l'intérêt historique qu'il y a à comprendre comment une partie de la population a pu s'adonner à la collaboration, on pourrait donner l'impression, certainement fautive, de jeter un rideau de fumée pour masquer la partie. [La veille, le garde des Sceaux Pierre Arpaillange a laissé entendre que le procès de Paul Touvier pourrait se tenir à Lyon.] La tour d'escalade de Vaulx-en-Velin masquait-elle la situation explosive d'un quartier que l'on croyait assagi par plusieurs années de réhabilitation ? La tentation serait grande de le croire. Le calendrier y incite : ne s'est-il pas écoulé juste une semaine entre l'inauguration de cette tour, saluée par toute la classe politique locale comme la réussite d'une réhabilitation, et ce qu'il faut bien appeler une émeute qui a, ce week-end, secoué le quartier ? Pourtant, la proximité même de ces deux dates (...) incite à la prudence du commentaire. [Au lendemain de l'incendie d'un centre commercial et des affrontements qui se sont déroulés dans un quartier de Vaulx-en-Velin, faisant suite au décès de Thomas Claudio (jeune homme passager d'une moto percutée par une voiture de police)].²⁰⁰

Une fois encore, la citation *in extenso* des passages concernées s'avère nécessaire pour en apprécier le contenu. On remarquera d'ailleurs que l'apparition des points d'interrogation dans le texte se fait là aussi par rafales, même s'il existe une différence de taille avec ce qui a été présenté en amont. Ici, une réponse survient à la suite d'une

¹⁹⁹ Cf. *Le discours du journal El País*, op. cit., p. 58. A propos du journal de référence, Gérard Imbert écrit encore qu'« indépendamment de l'opinion (particulière) de ses lecteurs, le journal se situe par rapport à "l'opinion publique" (opinion générale si l'on veut) qu'il met en scène, dont il fait le protagoniste de son discours" (*idem*, p. 48). L'auteur s'inspire en fait largement des développements d'Eric Landowski (cf. en particulier "L'opinion publique et ses porte-parole", *Actes sémiotiques*, 12, 1980) pour lequel l'"opinion publique", telle qu'elle se trouve déclinée dans le discours médiatique, n'existe pas en tant que réalité sociologique tangible (position défendue du reste par Pierre Bourdieu) mais produit certains effets de sens précis dans le cadre d'un "logos (journalistico) politique".

²⁰⁰ ***Rideau de fumée et Echec à la tour ?*, Billets Robert Marmoz, 21 octobre 1989 et 8 octobre 1990.**

phrase interrogative avant qu'une nouvelle n'apparaisse. Il y a bien comme une scansion qui donne l'impression que le journal intercale son discours dans celui qui serait en phase avec l'"opinion publique" (expression du reste partie intégrante du premier extrait). Il revient donc bien à *Lyon-Libération* de moduler le croire de l'"opinion" et, à travers elle, du lecteur : « un quartier que l'on croyait assagi », « la tentation serait grande de le croire », « ce serait saugrenu » (fragment susceptible d'être complété par :

« de croire cela »), « incite à la prudence du commentaire » (dont un des sous-entendus possibles pourrait être : « que vous seriez à même de tenir ») et la construction : « L'opération est risquée (...) c'est dire l'intérêt historique qu'il y a à comprendre (...) on pourrait donner l'impression, certainement fausse (...) ». Dans ce dernier fragment de phrase, le recours à un jugement de vérité a pour effet de renforcer l'adhésion du lecteur à la position du journal. Ce genre de termes véridictoires est d'ailleurs utilisé ailleurs, mais immédiatement à l'initiale de certaines des réponses que le journal apporte à ses propres questions, ce qui a pour effet de rendre plus "naturel" encore son discours sur le monde. Dans ces cas, les jugements de vérité s'articulent en effet directement avec le contenu des questions, ce qui tend en retour à en faire un donné en prise directe avec la réalité empirique. Ainsi dans les exemples suivants :

D'où venait ce charisme qui hier a balayé les interrogations, les critiques que posait son fonctionnement personnel en politique ? Sans doute que l'image qu'il renvoyait à ceux qui le regardaient leur permettait de s'identifier à l'acteur. [Au surlendemain du décès de Charles Hernu, au moment où il prononce un discours devant la communauté arménienne de Villeurbanne.] Le PC, lui, avait un cheval de bataille : la manifestation de samedi. Comment embrayera-t-il en deuxième semaine ? Certainement à l'inverse du PS qui, après le succès de la manifestation pacifiste, jouera profil bas sur le sujet. [Deux jours plus tôt, à l'appel d'organiseurs "pacifistes", dont le PCF, une manifestation a réuni à Lyon 10.000 personnes - selon le journal - opposées à la guerre du Golfe, tandis que s'achevait une première semaine de campagne pour les élections législatives partielles découlant de la démission de Michel Noir du RPR, un mois auparavant.] L'extrême-droite serait-elle aujourd'hui plus raciste et antisémite qu'elle ne l'a été dans le passé ? Evidemment non. [L'avant-veille, la préfecture du Rhône et le maire de Villeurbanne Gilbert Chabroux ont interdit un meeting du FN pour risques de « trouble à l'ordre public ».]²⁰¹

Ce qu'il y a de curieux dans ce dernier énoncé, c'est qu'il tend à faire du racisme et de l'antisémitisme des notions dont il serait possible de graduer la teneur, au gré dans ce cas des "épisodes" qui ont jalonné jusque-là l'existence du Front national. Si l'on y regarde de plus près, ce propos du rédacteur en chef adjoint "parisien" lui sert en fait d'appui au raisonnement selon lequel il y aurait une légitimité à s'interroger sur la politique gouvernementale et sur la tentation de priver alors systématiquement le Front national de réunions publiques et ce, après la profanation d'une tombe "juive" du cimetière de Carpentras. Le recours au registre de l'évidence pour répondre à une question au contenu "déplacé" permet à Jean-Michel Helvig de montrer l'inanité d'une telle mesure, sur le mode : *le FN n'est pas plus raciste et antisémite qu'avant, ce qui n'empêche pas le*

²⁰¹ Respectivement *Quel charisme ?*, *Le grand décalage* et *La dernière tentation*, Billet Robert Marmoz (19 janvier 1990), Commentaires Robert Marmoz et Jean-Michel Helvig (14 janvier 1991 et 31 mai 1990).

gouvernement d'avoir recours pour la première fois à une mesure d'interdiction temporaire, alors même qu'à suivre cette logique on eût été en droit par le passé, via la législation antiraciste en vigueur, d'interdire définitivement le parti d'extrême droite : ce qui n'a pas été fait.

3.2. L'implicite : les points de suspension

Les points de suspension font partie des formes sur-employées dans la première période rédactionnelle (+4) et sous-employées dans la troisième (-5). Il nous est cependant apparu envisageable de subdiviser cet indice paralinguistique en fonction de ses trois configurations d'emploi principales - facilement repérables - en vue, dans un deuxième temps, de calculer leurs écarts réduits respectifs. Les critères distinctifs sont les suivants :

• les points de suspension placés en fin de phrase ou, le cas échéant, d'un fragment autonome situé entre deux tirets ;

• les points de suspension **“marquant la pause de la surprise”**²⁰², comme dans « La décision... de ne rien décider (...) » ;

• les points de suspension insérés dans la phrase mais conservant une autonomie syntaxique au fragment qui les précède, à l'exemple de « *Lyon-Libération* l'avait annoncé il y a un mois... sans aucun écho immédiat ».

De cette ventilation plus fine, il ressort que toutes les configurations dont il a été question ici sont surreprésentées dans la première période, à l'exception de la première d'entre elles, celle dans laquelle les points de suspension ponctuent la phrase ou un fragment placé entre deux tirets, qui se trouve être spécifique de la seconde (+2.1)²⁰³. C'est ce type d'emploi seul qui va nous intéresser. En effet, nous pensons qu'il est à même de posséder une dimension implicite, au contraire des deux autres qui ne servent finalement qu'à désigner au lecteur une pause entre deux fragments parfaitement identifiables (même s'il est vrai au demeurant que cette pause entraîne un effet variable selon les contextes dans lesquels elle s'inscrit). Bien sûr, les points de suspension placés en fin de phrase ne suggèrent pas nécessairement l'idée d'implicite, puisqu'ils peuvent par exemple avoir pour fonction de marquer la possibilité d'une suite, auquel cas ils sont l'équivalent de *etc.* Si l'on a rencontré certaines occurrences qui répondaient à ce profil dans la deuxième période, le moins que l'on puisse dire est qu'elles ne sont pas légion. Il arrive par ailleurs que des occurrences de points de suspension soient susceptibles de mêler le rôle de *etc.* avec celui d'un registre plus implicite, sans qu'il soit permis au bout du compte d'en retenir avec certitude l'un par rapport à l'autre. Cette confusion est perceptible en particulier dans les dires de Michel Noir, ce qui ne permet pas d'apprécier avec justesse l'intention du journal. Veut-il par là indiquer au lecteur qu'il ne lui transmet

²⁰² Yves de La Haye, *Journalisme, mode d'emploi*, op. cit., p. 137.

²⁰³ La troisième période demeure quant à elle sous-utilisatrice des points de suspension, quelle qu'en soit la déclinaison.

qu'une part de l'énoncé original par manque de place ou bien qu'il fait de lui son complice, pour admettre par exemple que « Il vaut mieux perdre une élection que son âme... » évolue vers un slogan vide de tout relief dès lors qu'il est répété à l'envi, voire que « ensemble nous nous aimons tous... » (prononcé le soir du deuxième tour des élections municipales) laisse mal augurer de la gestion à venir ? Mais l'ambiguïté persiste quand le journal utilise les points de suspension pour commenter le discours d'investiture du nouveau maire. Lorsqu'il indique que ce discours contient « très peu de référence à l'économie, à l'urbanisme, aux grands projets urgents pour l'agglomération... Mais de longs exposés sur l'échec scolaire, qui pourtant concerne bien peu les compétences d'un maire », rien ne permet d'affirmer sans se tromper que les points de suspension suggèrent l'idée d'une suite. Et s'ils avaient pour objectif de faire partager au récepteur l'"indignation polie" (selon l'expression d'Yves de La Haye) du rédacteur en chef, à l'instar de cet autre énoncé repéré dans le même commentaire et à propos duquel il est offert au lecteur matière à surenchérir (par exemple en usant d'un "on croit rêver !") : « En caricaturant à peine, on peut résumer la pensée développée par Michel Noir depuis le 12 mars à une phrase : les électeurs rejettent les politiciens parce qu'ils ne se soucient pas assez des écoliers et des vieux... »²⁰⁴ ? Un sous-entendu du même acabit est du reste convoqué quelques mois plus tard, tandis que le nouveau maire de Lyon accorde un entretien à *Lyon-Libération* : « Le maire de Lyon annonce pour l'automne le bouclage de son programme sur « l'enfant dans la Cité »... »²⁰⁵.

Mais le rôle des points de suspension dans la deuxième période ne sert pas uniquement à faire partager au lecteur l'état d'esprit qui prévaut chez le journaliste à l'égard de ce qui fait l'objet de son discours. Il n'est que de penser aux énoncés à teneur ironique ou à ceux qui convoquent le savoir du lecteur (ce qui fournit dans ce cas une idée de l'image que le journal peut s'en faire). Pour illustrer les premiers d'entre eux, il nous faut au préalable citer deux nouveaux extraits :

On pourra évoquer la frilosité des bourgeois électeurs du 6ème déroutés par son [de Raymond Barre] « virage à gauche »... [Après le premier tour des élections municipales.] Il faudra des juristes de haute volée pour inventer des règles réellement applicables, c'est-à-dire qui ne gênent pas trop l'activité industrielle des centres existants... [En marge de l'harmonisation européenne en matière d'environnement impulsée par le président Mitterrand.]²⁰⁶

On sait que Catherine Kerbrat-Orecchioni a montré que pour que soit prêté à des énoncés le statut d'énoncés ironiques à part entière, il faut que ***"s'inscrivent quelque part dans le contexte verbal, et/ou para-verbal (intonation, mimo-gestualité), et/ou extra-verbal (état du référent, ensemble des savoirs que l'on possède sur [le locuteur], certains indices même flous, même simplement présomptifs, de cette inversion sémantique que constitue l'ironie"***²⁰⁷. Les points de suspension qui ponctuent les deux énoncés ci-dessus nous semblent participer directement du processus ironique qui y a cours (sans

²⁰⁴ Lisse comme le discours du maire de Lyon, Commentaire Michel Lépinay, 24 mars 1989.

²⁰⁵ Une rentrée discrète sur tous les tableaux, Commentaire Michel Lépinay, 4 septembre 1989.

²⁰⁶ Lyon, la preuve par 9 et Un casse-tête européen, Commentaire et Billet Michel Lépinay, 13 mars et 10 mai 1989.

compter qu'ils sont les équivalents écrits de l'intonation, ainsi que le rappelle Yves de La Haye²⁰⁸). Ce que nous voulons suggérer par là, c'est que leur absence engendrerait une lecture littérale et, partant, "sincère" des énoncés produits par le journal (ainsi que Catherine Kerbrat-Orecchioni l'a mis en évidence). En usant des points de suspension, le journaliste institue un rapport privilégié avec le lecteur, le mettant en position de savoir qu'il pense *non-p*²⁰⁹. Par conséquent, le « virage à gauche » (séquence guillemetée qui ne semble en rien la reproduction d'un énoncé d'origine mais une création imagée du journaliste) ne peut être qu'en décalage avec le type de politique effectivement menée par Raymond Barre, tandis que la non-perturbation des centres d'activité industrielles installés au sud de Lyon rend *de facto* caduques les « velléités régulatrices » du président de la République, sauf à transgresser les nouvelles réglementations en matière de permis de construire.

Comme on l'a mentionné précédemment, l'adjonction de points de suspension en fin de phrase peut encore obliger le lecteur à puiser dans son fonds de connaissance matière à combler l'espace laissé suspendu par le journaliste entre leurs deux postures. Que le lecteur laisse échapper la connotation de points de suspension ou soit incapable d'en apprécier la portée, et c'est tout l'édifice sémantique voulu (même inconsciemment) par le journaliste qui reste lettre morte, sans empêcher pour autant le propos de faire son office, de transmettre un message, mais par le biais d'une autre voie. Bien sûr, lorsque le journal écrit, tandis que le surrégénérateur de Superphénix est réactivé après un arrêt de 20 mois rendu nécessaire à la suite d'une fuite de sodium, que « l'initiative et le battage qui entoure [la relance du surrégénérateur] fera même sourire ceux qui ne manqueront pas d'évoquer une autre convocation de la presse internationale, devant une autre usine dont on voulait également démontrer l'inocuité... », il est aisé au lecteur d'identifier l'« autre usine » en question²¹⁰. Mais il est un autre énoncé où la connaissance du contexte par le lecteur s'avère nécessaire pour l'apprécier à sa juste valeur : « Le projet est évidemment un argument de campagne pour la majorité sortante à Lyon, mais aussi à Ecully... »²¹¹. En produisant ce genre d'énoncé le jour où doit être dressé le bilan de deux mois de réunions concernant le projet d'agglomération "Lyon 2010" par Jean Rigaud, l'un de ses initiateurs,

²⁰⁷ "Déambulation en territoire aléthique", in *Stratégies discursives*, Lyon, PUL, 1978, p. 57 (pour une description approfondie, cf. "Problèmes de l'ironie", in *Linguistique et Sémiologie*, 1976/2, pp. 9-46).

²⁰⁸ *Journalisme, mode d'emploi, op. cit.*, p. 136.

²⁰⁹ Si l'énoncé ironique se décline de telle manière que *L* (pour locuteur) pense *p*, dit *non-p*, et veut faire entendre *p*, Catherine Kerbrat-Orecchioni estime qu'un énoncé ne sera reçu comme ironique que si *R* (pour récepteur) a de bonnes raisons d'admettre que *L* pense *non-p* d'une part, mais aussi que *L* sait que *R* sait que *L* pense *non-p* (cf. "Déambulation...", *op. cit.*, p. 58 et note 25, p. 92).

²¹⁰ *Urgence*, Commentaire Michel Lépinay, 13 janvier 1989. On pourrait considérer au premier abord cet énoncé comme ironique. Ce serait faire fi cependant du fragment « fera même sourire » qui désamorçe de fait l'apport ironique du journaliste pour le transformer en description d'action à l'intérieur de son propos, qu'il se compte du reste parmi ceux qui sourient ou non.

²¹¹ *No future ?*, Billet Michel Lépinay, 5 décembre 1988.

le journal entend rappeler que ce dernier est aussi maire d'Ecully et, qu'à ce titre, il compte intégrer "Lyon 2010" à sa prochaine communication en direction de ses administrés. Ce en quoi l'apport des points de suspension a peut-être pour objectif au final de porter à la lumière le décalage entre un projet dit "d'agglomération" et son exploitation centripète au niveau des communes et, à partir de là, son échec.

3.3. La polémique : les guillemets

Sous-employés dans la dernière période, les guillemets sont surreprésentés dans la première (+4). On sait que ce type de métamorphème, selon l'expression d'Yves de La Haye²¹², ne sert pas uniquement au locuteur à indiquer au destinataire qu'il met à distance un terme, un syntagme ou une phrase (voire davantage) qui n'est pas de son cru. Pour ce qui n'est que de la mise entre guillemets de termes et de syntagmes dans le discours éditorial de la première période rédactionnelle (profils assurément les plus répandus), force est de constater que l'on y trouve représentée une large palette de fonctions, qui n'est pas sans fournir du reste, comme pour les points de suspension mais de façon plus prononcée encore, l'image que le journal se fait non seulement de ses lecteurs mais aussi de lui-même par rapport à eux. Sans doute la profusion de guillemets, derrière des usages fort disparates, construit en retour, et en certains endroits du texte, l'image d'un lecteur au fait des subtilités qu'offrent tout autant les niveaux de langue que ceux de discours. Comme l'affirme Dominique Maingueneau, **"le seul fait de multiplier les guillemets est significatif d'un lectorat cultivé, particulièrement sensible à la variété interdiscursive"**²¹³. L'éditorial produit par René-Pierre Boullu après les élections sénatoriales de septembre 1986²¹⁴ nous semble offrir un condensé assez représentatif des différents emplois de guillemets repérables tout au long de la première période. Nous allons donc citer les passages qui les contiennent tout en prenant soin de préciser au fur et à mesure la nature des guillemets utilisés :

(...) les plus locales de nos élections envoient à Paris, pour un bail de neuf ans, les élus d'une « Chambre haute » [description indéfinie référant au Sénat et au rôle qui lui est dévolu par rapport à l'Assemblée nationale] qui peut prendre le maximum de distance avec les réalités que vivent les « petits » électeurs [allusion au fait que le Sénat est élu par des "grands" électeurs - conseillers généraux, conseillers municipaux et, pour la première fois en 1986, conseillers régionaux - et non au suffrage universel direct]. (...) Si personne, en l'état des choses, ne saurait prétendre au monopole du modernisme dans la classe politique lyonnaise, il est clair que tous les autres partis, auraient intérêt à s'inquiéter de cet aspect de leur image et de leur réflexion face à la poussée, aujourd'hui « notable » [superposition de deux niveaux de langue], de Michel Noir et de ses nouveaux soutiens « socio-professionnels » [aspect approximatif du syntagme, à

²¹² Journalisme..., op. cit., p. 136.

²¹³ L'analyse du discours, op. cit., p. 143.

²¹⁴ Sénat et graton, 29 septembre 1986.

tel point qu'il pourrait être complété par : "si l'on ose dire"]. (...) L'archaïsme ne retombe pas que sur la classe politique, mais sur toute la ville quand, après le « Herald Tribune » [convention typographique] TF1 passe un week-end entier dans la métropole à s'égarer dans les traboules des poncifs lyonnais. Vue de Paris, la « capitale des Gaules » [description définie en lieu et place de "Lyon"], bien loin des rêves et des réalités de « technopoles » [terme qui pourrait être accompagné de l'incise "comme on dit"], a vite fait de se retrouver bloquée « entre Rhône et Saône, et beaujolais » [énoncé tenant lieu de poncif]... tant que l'image de Lyon est remise dans les mains « d'autres qui soyent d'ailleurs » [fragment prélevé dans les écrits de Rabelais].

On retrouve ici la référence à l'auteur de Pantagruel, déjà signalée au moment d'évoquer les contextes récurrents de « certainement » dans la première période. Il s'agit probablement, une fois encore, de faire rejaillir sur le journal le "prestige" d'une oeuvre de la Renaissance. A ce titre, le recours à la description définie « la « capitale des Gaules » » à la place de « Lyon » ne nous paraît pas recouvrir un simple procédé de substitution, mais permet avant tout au journal de se positionner en faux par rapport à ce genre d'intitulé, en particulier dès lors qu'il l'"instancie", autrement dit qu'il le fait être produit, depuis un site "parisien"²¹⁵. On aura remarqué que le terme « traboules », du nom de ces passages creusés dans certains immeubles de Lyon et qui permettent de s'abstraire d'une rue pour en rejoindre sans détour une autre, n'est pas mis entre guillemets²¹⁶. Dans le présent contexte discursif, cette absence de distanciation semble accentuer la référence à un être-ensemble (le journal et ses lecteurs, auxquels il n'est pas besoin de mettre en valeur un terme qui leur est commun) pour mieux marquer le décalage avec les représentations médiatiques "extérieures". Il est à noter encore que l'incise « comme on dit » est avérée pas moins de sept fois dans la première période, ce qui semble concordant avec le sur-emploi des guillemets²¹⁷.

Mais ce sur quoi nous voudrions nous arrêter en ce qui concerne les guillemets, c'est l'usage qui en est fait dans le registre de la polémique, non décelable comme tel dans les extraits que nous avons présentés. Si tout au long du discours éditorial de *Lyon-Libération*, il n'est pas toujours aisé d'apprécier à sa juste valeur une expression entre guillemets - reprise fidèle ? production dont l'objectif est de conserver l'esprit d'un dire initial, au risque d'être appréhendée par le lecteur comme une reproduction en bonne

²¹⁵ La ville à laquelle s'applique cette description n'est cependant pas en reste puisque le conducteur en provenance du sud de la France ou des Alpes est averti, tandis qu'il aborde Lyon, qu'il pénètre dans l'aire, précisément, de la "capitale des Gaules" ou d'une "cité romaine". Rappelons au passage que par descriptions définies on entend, depuis Bertrand Russell, "les expressions comportant un nominal (nom, nom + adjectif, nom + relative, nom + complément, etc.) accompagné d'un article défini (« le livre, le livre que j'ai acheté... »)", définition étendue aux tournures avec possessif, « le livre qui est à moi » fonctionnant en effet comme paraphrase de « mon livre » (cf. Oswald Ducrot et Jean-Marie Schaeffer, *Nouveau dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1995, p. 306).

²¹⁶ On trouve cependant ailleurs, dans la première période, le fragment suivant : « La rumeur lyonnaise (...) continuera de « trabouler » de bouche à oreille (...) ».

²¹⁷ Sans compter les fois où il est permis d'identifier l'origine de ce qui est cité : « comme dit le pape », « comme disent les employeurs », « comme dirait de Gaulle », etc. La forme « comme » est du reste surreprésentée dans la première période (+4).

et due forme ? -, il est au moins une certitude : seule la première période prend prioritairement appui sur les guillemets pour tenir un discours polémique. Pour Catherine Kerbrat-Orecchioni, celui-ci engage trois actants abstraits : **“un locuteur polémiste, qui vise à discréditer une cible aux yeux d’un destinataire, que [le locuteur] cherche à se constituer comme complice”**²¹⁸. Pour Dominique Maingueneau, le discours polémique est la conséquence de **“contradictions objectives (non linguistiques) : l’incompréhension mutuelle est la condition de possibilité même de la polémique”**²¹⁹. Cette vision nous semble faire la part trop belle aux deux partenaires - le polémiste et celui qui en constitue la cible -, un peu comme si, après un premier stade où ils seraient convenus de leur différend ou de leur incompréhension, les protagonistes admettaient d’un commun accord la nécessité de polémiquer à défaut d’être parvenus à trouver un terrain d’entente. C’est sans doute oublier (même s’il est vrai qu’à travers la définition qu’il en donne, l’auteur ne vise pas en particulier le discours polémique susceptible d’avoir cours dans l’univers médiatique) qu’au niveau d’un discours éditorial, c’est le journal qui est en position de dicter la règle du jeu, de “faire la polémique” comme du reste il “fait l’opinion”, d’une certaine façon sans autorisation préalable. Mais ce qui paraît plus prégnant encore dans ce que nous avons pu observer, c’est que *Lyon-Libération* ne cherche pas, dans sa période initiale, à polémiquer “dans le vide” (ce qui constituerait en soi un discours de l’ordre de l’attaque) mais à (é)preuve à chaque fois le bien-fondé de ce qu’il avance. Parler d’(é)preuve nous semble particulièrement bien convenir au type d’échelle sur laquelle il serait possible de projeter les différents cas de figure rencontrés. Une extrémité serait ainsi caractérisée par la citation-épreuve tandis qu’à l’autre bout de l’échelle se trouverait la citation-preuve. Nous allons maintenant passer en revue chacune des situations polémiques en remontant progressivement dans l’échelle, ce en quoi nous terminerons par un exemple qui relève de la citation-preuve par excellence.

1.

La citation-dialogue : nous empruntons cette appellation à Maurice Mouillaud, lequel voit en ce type de citation une reproduction à deux voix (ou polyphonique pour parler comme Bakhtine). Dans le discours assumé de *Lyon-Libération*, on en trouve une application en marge d’un entretien accordé par Jean Génety, l’adjoint aux sports et aux loisirs de Francisque Collomb, par ailleurs responsable des installations sportives de la ville. Ce que le journal reproche à la ville de Lyon, c’est de ne pas se donner les moyens d’accueillir David Bowie au stade de Gerland pour qu’il y donne un concert (la municipalité avance alors le risque de dégradation de la pelouse) alors même que le pape, quelques mois plutôt, ne s’était pas vu empêché d’accéder dans la même enceinte : ***Il est vrai que les danseurs aux gracieux mouvements venus l’honorer portaient, comme le relève avec beaucoup d’esprit l’adjoint aux sports, des chaussons. Ce même adjoint, reflétant sans doute l’état d’esprit d’une municipalité tournée vers l’avenir et la jeunesse, propose toujours avec beaucoup d’humour que « l’on fasse des tournois de volley-ball à l’Auditorium ». Devant***

²¹⁸ *L’énonciation de la subjectivité...*, op. cit., p. 158. Pour une présentation approfondie des mécanismes en jeu dans ce type de discours, cf. le n° 9 de la revue *Linguistique et sémiologie* (1980).

²¹⁹ *L’analyse du discours*, op. cit., p. 136.

tant de pertinence, on a presque envie de dire : « Chiche, pourquoi pas ? »²²⁰

Nous sommes là en présence d'une production à double voix dont l'enjeu a été parfaitement démonté par Maurice Mouillaud dans un propos qui s'applique en l'état au passage que nous venons de citer : **Le discours de l'autre est ici reproduit tel quel mais le journal se place au même niveau que lui et parle dans le même registre. On est à la limite de la citation et au bord du dialogue : deux voix s'interpellent. Le journal ne rapporte pas un discours, il se fait lui-même un actant parmi les actants du jeu politique.**²²¹

2.

La "connotation autonymique" : Dominique Maingueneau a développé une idée intéressante selon laquelle la rupture syntaxique entre discours citant et discours cité n'a plus lieu d'être dès lors que l'on a affaire à un terme - et non plus à un énoncé - entre guillemets (et/ou en italique), **"l'expression guillemetée étant à la fois utilisée et mentionnée, relevant donc de la « connotation autonymique »"**²²². Cette procédure se trouve à l'oeuvre dans notre corpus après l'inauguration de la troisième édition du Salon des métiers de bouche. Le journaliste de *Lyon-Libération* en charge de la rubrique "gastronomie" en vient à suivre une démarche métalinguistique de glose explicative vis-à-vis du terme "convivialité" tel qu'il est actualisé par deux fois dans le discours de Georges Delangle, traiteur président du salon :

On chercherait en vain un quelconque discours sur la cuisine qui n'utilisât pas aujourd'hui le mot « convivialité ». Emprunté à Brillat-Savarin, épousseté plus récemment par Ivan Illich, peu concerné pourtant par le sabonet ou la mortadelle, le terme est devenu aussi indispensable à l'assaisonnement des propos de table que, par ailleurs, le sel et le poivre. (...) [Georges Delangle] a parlé de « la convivialité d'une manifestation de joie bien lyonnaise ». Le mot lui paraissait même une telle gourmandise qu'il y est revenu dans sa conclusion. « La convivialité, s'est-il écrié, fait tant pour la paix ». (...) Cette « convivialité » est sélective. Quelques instants plus tard, le Président du salon s'en prenait aux grévistes, ces « nantis », ces « irresponsables qui cherchent à déstabiliser notre économie » alors qu'ils « sont retranchés derrière la garantie de l'emploi ». (...) Comme, auparavant, Delangle avait stigmatisé le « système fiscal et bancaire » français très attardé par rapport à ses voisins, on se serait cru revenu au plus beau temps du poujadisme-boeuf-gros-sel. (...) le mot « convivialité » déjà passablement galvaudé, perd son dernier rogon de signification quand il n'est pas synonyme de tolérance.

Lyon, sous-préfecture internationale ? Editorial Robert Marmoz, 24 avril 1987.

²²¹ Le journal quotidien, op. cit., p. 144. Dans l'optique de l'auteur (en phase avec l'école de Greimas), un "actant" est un locuteur dont le "dire" est un "faire" : "l'actant a un intérêt stratégique à produire un discours et celui-ci peut être considéré comme une intervention dans le jeu des interactions de l'espace public" (idem, p. 131).

²²² La citation prouve celle-ci prévaut quand on fait intervenir une citation au cours d'une argumentation, soit pour réfuter, soit pour étayer un argument.²²⁴ Le journal y a recours par deux fois, au lendemain de la "prestation" d'Henri Amouroux lors

L'analyse du discours, op. cit., p. 140.

²²³ Les moralistes de la rosette, Billet François Werner (pseudonyme de Jean-François Abert réservé pour la chronique culinaire), 26 janvier 1987.

²²⁴ Dominique Maingueneau, *L'analyse...*, op. cit., p. 138.

d'une émission à caractère politique (*l'Heure de vérité*, avec Harlem Désir - alors président de SOS-Racisme - comme invité) et du jugement intervenu dans le cadre de l'"affaire Fulchiron". Dans ces deux exemples, la citation-preuve n'entraîne cependant pas les mêmes effets. Pour ce qui concerne Henri Amouroux, présenté d'emblée comme membre de l'Institut, journaliste au *Figaro-Magazine* et éditorialiste du *Journal Rhône-Alpes* (références biographiques ayant pour effet d'en faire une figure d'homme "public", avec tout ce que cela implique en terme de "responsabilités"), il s'agit de montrer que le « parler vrai » dont il se réclame - « Il faut employer les mots qu'il faut quand il faut, ne pas les utiliser n'importe comment, laisser aux choses leur proportion » - ne se trouve pas vérifié dans ses propres dires lorsque, en évoquant ce qui représenterait les quartiers les plus difficiles de France, il cite pêle-mêle « Marseille-Nord... certains quartiers du premier arrondissement de Lyon et Givors ». C'est à ce niveau de son développement que Robert Marmoz convoque des citations faisant office de preuves, qu'elles soient amenées indirectement ou directement :

Du premier arrondissement dont les téléspectateurs ont pu penser qu'il s'agissait d'un nouveau Chicago, les élus lyonnais disent eux-mêmes que le grave problème qui s'y pose est... celui du stationnement. Quant à Givors, les policiers du commissariat s'y sont étonnés en découvrant que leur ville est un haut lieu de la délinquance : « Le dernier grave problème de cohabitation que nous avons connu remonte à cinq ans lors d'une fête du PCF. »²²⁵

Il est clair qu'ici, l'objectif du journaliste est de discréditer sa cible en mêlant le témoignage à l'ironie, ce que montre bien l'ultime phrase de son billet : « Il avait raison Henri Amouroux - de l'Institut : « Il ne faut pas utiliser les mots n'importe comment ». » (ce que le billet, censé délivrer une morale, aura pris soin d'illustrer *a contrario*).

Le deuxième texte prenant appui sur une citation-preuve est assurément celui qui correspond le mieux à la définition qu'en a donnée Dominique Maingueneau puisque la preuve est précisément apportée par la justice, *via* un tribunal correctionnel (parole que nous avons déjà eu l'occasion de qualifier en amont de performative) :

Que le lecteur ne s'y trompe pas : la « lourde imprudence » épinglée par le tribunal est plus lourde qu'il n'y paraît. L'expression est presque classique : « lourde imprudence » que celle des bijoutiers Chaumet, « lourde imprudence » que celle de l'ex-ministre Nucci... qui les a conduits où l'on sait, « même si leur bonne foi » était a priori « entière ».²²⁶

A la lecture de ces deux phrases qui ouvrent l'éditorial du rédacteur en chef publié au lendemain du jugement, il ressort que le journal ne se contente pas de faire écho à ce qu'a prononcé le président du tribunal correctionnel la veille, mais s'efforce d'en élargir la portée à des affaires précédentes. Plus exactement, il transpose à celles-ci l'attendu du jugement exprimé à propos de la seule "affaire Fulchiron". Ce glissement ne se limite pas du reste au seul syntagme « lourde imprudence » mais également aux deux autres

²²⁵ *Le parler vrai d'Henri Amouroux, Billet Robert Marmoz, 21 août 1987. Il semble bon de rappeler que Robert Marmoz, qui précise encore à l'appui de son raisonnement que Givors est la commune du Rhône qui a connu en 1986 le taux le plus faible de « délinquance », a été de 1979 à 1982 chef d'agence du Progrès dans cette commune.*

²²⁶ *Au Carrefour du développement de Lyon, Editorial René-Pierre Boullu, 1er juillet 1987.*

fragments entre guillemets qui apparaissent dans le passage susmentionné. Le texte original est ainsi composé : **“ATTENDU (...) qu’il [Roland Fulchiron] s’est ainsi placé dans une situation telle qu’il peut être ainsi suspecté, même si sa bonne foi était entière, et si aucun avantage personnel n’était recherché, de faire courir un risque certain à la fonction qu’il tenait de la puissance publique”**²²⁷. On voit que la transposition oblige le rédacteur en chef à modifier le message initial en substituant « leur » à “sa”. Mais ce n’est pas tout. Par le fait d’intercaler « a priori » entre “bonne foi” et “entière” et de signaler au lecteur que cet ajout - non placé entre guillemets - est de sa responsabilité, le journal donne la possibilité au lecteur d’inférer l’idée selon laquelle le délit est constitué, par-delà la “bonne foi” et le jugement rendu. René-Pierre Boullu fait d’ailleurs un nouvel usage de l’expression « lourde imprudence » à la fin de son éditorial :

Quant à ceux qui s’étonneraient qu’un tribunal puisse ainsi mettre en cause « la lourde imprudence » d’un élu sans que l’Etat ne lui en demande ouvertement des comptes au nom « du peuple français », nous ne pouvons que leur rappeler la notion difficile « d’opportunité » des poursuites judiciaires qui guide le Parquet.

Il est ici fait référence aux principes qui guident le parquet, à tel point que l’on pourrait avancer que les guillemets employés - « du peuple français », « d’opportunité » - sont directement en prise avec l’institution, dans l’esprit et dans la lettre. Ce qui anime *Lyon-Libération*, c’est au final d’indiquer les moyens qui sont à la disposition de la justice pour faire en sorte que Roland Fulchiron rejoigne effectivement le rang de ceux qui, répondant des mêmes accusations (selon l’effet d’amalgame voulu par le journal), ont été condamnés en conséquence. C’est en cela que le message semble avant tout destiné au procureur de la République, sous une forme dont nous pensons qu’elle n’est pas sans s’inspirer, de façon sous-jacente, du mode de composition des attendus de jugement. Il suffit du reste de paraphraser le court texte - titré “L’affaire glissera-t-elle sur le parquet ?” - que le journal a publié le lendemain de l’audience, en marge du compte-rendu, de l’éditorial et des réactions dans la classe politique, pour mettre au jour une certaine analogie dans la démarche. Nous pensons d’ailleurs que le caractère opératoire de cette mise en parallèle illustre la position de Jean-Blaise Grize selon laquelle les attendus de jugement sont *de facto* des discours argumentatifs²²⁸. En respectant l’esprit de l’article tel qu’il a été publié, la progression est la suivante (on trouve entre crochets l’expression qui appartient en propre aux attendus de jugement et qui n’est bien sûr pas avérée ici, tandis que le fragment final, entre parenthèses, est de l’ordre de l’implicite) :

[attendu que] *Lyon-Libération*, après avoir porté à la connaissance du public les pratiques d’un “élu-promoteur” qui lui ont paru correspondre au délit d’ingérence, a, par son action, obligé les magistrats à donner leur avis sur le fond ;

[attendu que] la description que ces derniers ont fait dans leur jugement de l’attitude de Roland Fulchiron ressemble à s’y méprendre au texte de l’article 175 du code pénal qui

²²⁷ Tribunal correctionnel de Lyon, jugement n° 6899 du 30 juin 1987, p. 7.

²²⁸ *De la logique à l’argumentation*, Genève-Paris, Librairie Droz, 1982, p.136.

réprime le délit d'ingérence ;

[attendu] d'autre part [que] le tribunal a estimé que le délit était constitué, par-delà la "bonne foi" du fonctionnaire public incriminé et même s'il n'avait recherché aucun avantage personnel ;

[attendu que] la sixième chambre du tribunal correctionnel, qui n'avait pas compétence pour se prononcer sur le délit d'ingérence, semble avoir voulu passer le relai au procureur de la République seul habilité à ouvrir une information judiciaire ;

(demande au parquet de prendre acte des conclusions du tribunal correctionnel de Lyon en vue d'agir en conséquence)²²⁹.

Il est clair que dans ce dernier cas, qui n'a aucun équivalent ailleurs dans la production du journal, il y a une double visée dénonciatrice, à l'encontre de celui qui est jugé comme de celui qui est censé rendre la justice. Comme on l'a vu, le recours à la parole de l'autre peut être mis en oeuvre à des fins polémiques qui recouvrent elles-mêmes différentes stratégies du journal à l'égard de ces opérateurs citationnels particuliers que sont les guillemets, selon l'expression de Catherine Kerbrat-Orecchioni²³⁰. Il y a cependant une manière d'invariant dans les exemples qui ont été présentés puisque tous se ramènent en effet à une mise en cause d'acteurs qui sont partie prenante, d'une manière ou d'une autre, de la société lyonnaise. On remarquera toutefois que ceux qui sont issus de la classe politique prédominant, ce qui nous amène à affirmer que le registre polémique, dès lors qu'il prend appui sur du dire qu'il convient de publiciser, sert prioritairement à *Lyon-Libération* dans son discours assumé de la première période à remettre en cause la loi proxémique ainsi définie par Michel Mathien : **"Plus un organe de communication de masse est proche de ses sources habituelles d'information, moins il peut évoquer des faits ou des événements les compromettant"**²³¹. Il est une situation polémique qui n'a pas été approchée ici dans la mesure où elle l'avait été au moment de passer en revue les contextes récurrents de « certainement », c'est celle dans laquelle le journal extrait du programme défendu par Florent Dessus (en vue d'accéder à la présidence de la fédération radicale du Rhône) le terme "lyonnitude" afin d'avancer que « cette «

²²⁹ D'après ce que nous en savons, le parquet n'a pas jugé bon d'engager des poursuites. La position de ne pas punir un délit peut être motivée, comme le rappelle le journal, par le trouble à l'ordre public qui serait sinon susceptible d'intervenir.

²³⁰ *L'énonciation de la subjectivité...*, op. cit., p. 166, ouvrage dans lequel l'auteure fait part du comportement "incroyablement cavalier" du discours journalistique à l'égard des citations, ce que l'on a pu vérifier dans l'éditorial de René-Pierre Boullu publié au lendemain du jugement intervenu dans l'"affaire Fulchiron", même si, comme on l'a vu, cette manière de procéder dans ce cas précis a été mis au service d'une stratégie d'élargissement.

²³¹ *Le système médiatique. Le journal dans son environnement*, Paris, Hachette, 1989, p. 225.

²³² Ce type de citation n'est pas sans rappeler la "connotation autonymique" dont il a été question en amont à propos du terme "convivialité".

l'éditorial qu'il a signé au lendemain du jugement du tribunal correctionnel ne sont séparés que par deux jours. A l'intérieur de ce dernier, on trouve trace une nouvelle fois de la confrérie en des termes similaires - « Décidément, pas plus que les beuveries des Boyaux rouges, le mélange des genres ne définit plus la « lyonnité » moderne » - même s'il paraît clair que l'objectif du rédacteur en chef est ici de grossir un peu plus encore les rangs de ceux dont les pratiques "lyonnaises" (il y est encore question d'« usages locaux ») appartiendraient au passé, de la même façon qu'ailleurs Georges Delangle utilise le terme « convivialité » mal à propos ou qu'Henri Amouroux, sous couvert de « parler vrai », tient des affirmations qui se révèlent fausses.

4. L'articulation logique

C'est à partir de la liste des connecteurs argumentatifs que les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* ont dressée que nous avons constitué notre propre base de termes et d'expressions (dont la fréquence est supérieure à 10) en vue d'en apprécier le "comportement" au gré des quatre périodes rédactionnelles de *Lyon-Libération*, sachant que nos commentaires portent exclusivement, comme pour les modalités d'énoncé et d'énonciation, sur les items sur-employés²³³. Ont été retenus pour l'analyse :

les termes qui font office de connecteurs argumentatifs à part entière : « mais », « pourtant », « malgré », « certes », « car », « parce que », « puisque »²³⁴, « or », « donc » ;

les termes qui ne représentent des marqueurs argumentatifs qu'en certains de leurs emplois : « alors » (comme indicateur d'une conclusion prévisible), « finalement », « enfin » (plus du tiers des occurrences de cet item présentes dans notre corpus marque la clôture d'une énumération), « si » (dans ses emplois concessifs²³⁵), « même » (dès lors qu'il donne à un argument une force supérieure à tous ceux évoqués en amont dans le texte, explicitement ou implicitement) et « ainsi » (lorsque cette forme annonce une conclusion) ;

²³³ Cf. Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 1994, pp. 619-622. Il nous a semblé bon de compléter la série que proposent ces auteurs, par des termes qui n'y figurent pas (ainsi si dans ses emplois concessifs ou des adverbes de phrase, comme *décidément*).

les termes et expressions suivants : « **décidément** » (adverbes de commentaire énonciatif employés **pour caractériser non pas le contenu de la phrase (ce qui est dit), mais l'acte même de la proférer (le fait de dire)** »²³⁶), « en effet » (en concurrence avec « car » pour indiquer une justification), « d'ailleurs », « en tout cas » canonique : ainsi « parce qu' » a été fondu avec « parce que », « puisqu' » avec « puisque » et « s' » (après désambiguïsation) avec « si ».

²³⁵ Par exemple : *s'il est bon avec X, il est méchant avec Y* ou *si intelligent qu'il soit, il n'empêche que...* En fait, nous sommes en présence ici de tournures adversatives qui équivalent à *il est vrai que... mais*.

²³⁶ *Grammaire méthodique...*, *op. cit.*, p. 379.

et « après tout ».

4.1. Première et deuxième périodes : concession et opposition

Le terme « malgré » se trouve fortement sur-employé dans la première période (+5.5) [-2.8 et -2.2 pour les deux périodes suivantes]. On y relève encore la spécificité de « pourtant » (+2.9) [-2.8 pour la période 2]. La deuxième période, quant à elle, fait un usage accru de « mais » (+3.7) [sous-utilisé dans la période 3 : -4.5]. Ce qui reste commun à ces trois formes, c'est qu'elles intègrent une construction restrictive qui met en présence deux assertions : l'assertion restrictive par elle-même, mais aussi une assertion de base sans laquelle la première n'a aucune raison d'être²³⁷. On sait que Jean-Claude Anscombe et Oswald Ducrot maintiennent depuis plusieurs années leur description des énoncés du type *p* mais *q* en affirmant que **"le premier segment (*p*) est présenté comme un argument pour une certaine conclusion (*r*), et le second pour la conclusion inverse"**²³⁸. Avec « mais » dans notre corpus, nous sommes en présence d'une simple opposition (« pourtant » relève du même processus), là où « malgré », en étant situé devant l'assertion de base, relève de ce que Patrick Charaudeau a dénommé une *"restriction concessive"* :

On peut ici parler à juste titre de "Concession", dans la mesure où le relateur qui introduit l'assertion de base a pour fonction de donner pour acquise la vérité de cette assertion (et donc le sujet parlant concède cette vérité, serait-ce provisoirement).²³⁹

En recourant massivement à « malgré » dans son discours éditorial de la première période, le journal concède à chaque fois une vérité qu'il présente comme certaine, ce qui n'est pas sans produire un effet d'évidence chez le lecteur qui, au bout du compte, peut ne rien trouver à redire au fait que le contenu qu'on lui assène comme une certitude est cependant "discutable".

Près de la moitié des occurrences de « malgré » avérées dans la première période (12 sur 27) prennent place dans un contexte discursif ayant pour thème Lyon ou un groupe, voire une institution (plus rarement un être abstrait), lyonnais. Nous allons passer en revue ces énoncés tels qu'ils se sont succédé dans le discours assumé de *Lyon-Libération* en procédant comme au moment d'aborder « il faudra », autrement dit en conservant du texte original son esprit à défaut d'une transposition fidèle²⁴⁰ :

²³⁷ Cf. *Grammaire du sens et de l'expression*, op. cit., p. 514.

²³⁸ Oswald Ducrot, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, 1984, p. 229.

²³⁹ *Grammaire du sens...*, op. cit., p. 518. **C'est l'auteur qui souligne.**

²⁴⁰ Par souci de cohérence, nous avons placé les assertions de base - celles qui se trouvent être précédées par « malgré » - dans la même colonne, alors que le texte original comporte aussi bien des constructions du type *malgré p, q* que du type *q, malgré p*.

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE LYON-LIBÉRATION (1986-1992) :

MALGRÉ	
(1) l'effervescence créatrice des vidéastes lyonnais	la télédistribution généralisée reste vide de contenu et sans idée de programmation.
(2) la terrible crise des vocations religieuses	l'Église lyonnaise a les pieds sur terre, bien plantés dans le terreau local.
(3) les atouts de Faloun, site suédois détenant le plus grand nombre de refus quant à une candidature à des JO d'hiver,	la Savoie a ses chances (et avec elle les dizaines de milliers de skieurs lyonnais qui l'envahissent chaque hiver).
(4) ses pistes coincées aux entournures	même Genève fait de l'ombre à Satolas.
(5) les promesses électorales faites naguère, et qui ont crevé comme des "bulles"	plusieurs générations qui se reconnaissent dans cette culture musicale qu'est le rock sont toujours frustrées.
(6) les "exploits" réalisés par Gerland et la Sems de Grenoble	les industriels lyonnais ne font pas exception à la règle (qui veut que les Français rencontrent des difficultés pour s'implanter sur le marché chinois).
(7) ses ambitions	Lyon conserve quelques prédispositions à l'endormissement général.
(8) ses autoproclamations internationales	Lyon paraît décidément vouée à une frilosité sous-préfectorale.
(9) les bons offices du Franc-comtois Edgar Faure	Marseille et Lyon n'ont toujours pas réussi à se frayer leur propre voie vers l'Europe.
(10) une tradition lyonnaise qui est de se féliciter du fait que l'Etat se soit opposé à l'institution d'une véritable université à Lyon	Lyon s'est réclamée d'être une ville de culture (c'est bien le moins).
(11) toutes les compensations que Lyon a su s'inventer grâce à ses prêtres et ses toubibs	son éclat intellectuel est demeuré longtemps en dessous de la "normale".
(12) le poids ici d'une certaine tradition	l'IVG se pratique à Lyon comme ailleurs.

L'emploi de « malgré » oblige le lecteur à en déduire que ce qui suit (ou ce qui précède dans le cas de la tournure *q, malgré p*) est placé sur le pôle opposé de celui de l'assertion de base. Que celle-ci dégage une valeur négative, et l'assertion restrictive sera obligatoirement lue comme positive, et vice-versa²⁴¹. On peut ainsi remarquer le clivage entre « vidéastes » (1), « Eglise » (2) et « skieurs » (3) lyonnais, qui s'inscrivent dans le registre positif alors même que leur emplacement est variable (au niveau de l'assertion de base pour (1), de l'assertion restrictive pour les deux autres) d'une part et « industriels lyonnais » (6), qui prend place dans le pôle négatif, d'autre part. Si l'on adjoint à cette dernière catégorie l'énoncé (5), dans lequel la municipalité lyonnaise est présente de façon implicite, l'utilisation par *Lyon-Libération* de la forme concessive « malgré » entraîne au bout du compte un hiatus entre entité lyonnaise issue de la société civile ou religieuse d'un côté et entité lyonnaise relevant d'univers "institutionnels" (la politique et l'économie) de l'autre. Cette répartition des "rôles" entraîne un double effet : d'une part le

²⁴¹ Patrick Charaudeau rappelle à juste titre que négativité et positivité ne relèvent pas de la morale mais sont directement issue du rapport d'opposition entre les deux assertions qui sont à la base de telles constructions.

discours du journal dissocie ceux des membres appartenant à des groupes sociaux particuliers (y compris l'Eglise) des conséquences d'une situation plus générale dans laquelle ils se trouvent engagés à un moment donné, de l'autre il associe directement municipalité et industriels aux conséquences de leurs actes. Si la télédistribution reste vide de contenu et sans idée de programmation, cela n'enlève rien à l'esprit créatif des vidéastes lyonnais (au lendemain de l'accord que la municipalité a conclu avec le ministre des Télécommunications pour l'installation de réseaux de télévision câblée dès 1987) ; s'il existe une crise des vocations religieuses, elle n'empêche pas l'Eglise lyonnaise d'avoir fait de la visite du pape une réussite et s'il n'est pas permis, enfin, aux skieurs lyonnais d'apprécier les JO à Albertville en 1992, ce n'est pas au final à eux qu'il en incombera la responsabilité mais aux membres de la 91ème assemblée du Comité international olympique²⁴². Par contre, si une frustration naît dans une frange élargie du public - le journal refuse en effet d'y voir seulement un « problème de jeunes » -, elle prend son origine dans les promesses non respectées par l'exécutif local de construire une salle réservée aux concerts de rock (avant la destruction du Palais d'hiver de Villeurbanne) et si les industriels lyonnais ne parviennent pas à pénétrer le marché chinois, alors même que le technopôle de Gerland représente une réussite, ils le doivent en partie à « leur manque d'imagination commerciale » (en marge de la demande en jumelage de la ville de Canton)²⁴³. Mais il est un autre énoncé, le (10), qui nous semble posséder un contenu digne d'intérêt en ce qu'il positionne sur deux pôles opposés « une tradition lyonnaise » et « Lyon »²⁴⁴. Le fait que les deux assertions reliées ici renvoient au macro-actant *Lyon*, l'impression est donnée au lecteur que le destinataire « Lyon » a su se réclamer d'être une ville de culture en mettant sous l'étouffoir (et par conséquent sans l'éradiquer) l'opposant « une tradition lyonnaise ». Il ressort d'un tel énoncé l'impression que l'enjeu est interne à la ville (ce que renforce encore la tournure pronominale « s'est réclamée d'être »), à l'opposé de l'énoncé qui met en scène « les industriels lyonnais ». Dans celui-ci en effet, l'extérieur est clairement défini (le « marché chinois ») par rapport à un intérieur qui, il est vrai, l'est nettement moins (Lyon ? Rhône-Alpes (il y est question de « la Sems de Grenoble ») ? la France ?). Cette contradiction entre deux assertions impliquant le même macro-actant *Lyon* est du reste décelable dans les énoncés (7), (8), (11) et (12), Lyon étant repérable sous les possessifs « son » et « ses » ainsi que derrière le déictique « ici »²⁴⁵. Mais si l'énoncé (12) produit le même sentiment d'intériorité que celui perceptible dans l'énoncé (10) - encore que l'expression « comme ailleurs » tend à ouvrir une brèche dans cette construction circulaire -, les trois autres servent avant tout à mettre à l'épreuve les compétences de

« Lyon » et, partant, de ceux qui sont désignés implicitement à travers cette forme

²⁴² *Réseaux* (Editorial Pierre Size), *Feux d'artifices* et *Les jeux sont faits* (Editoriaux René-Pierre Boullu), respectivement 16 septembre, 6 et 13 octobre 1986.

²⁴³ *Rock : le non lieu* et *Transferts*, Editoriaux René-Pierre Boullu et Michel Lépinay, 28 octobre 1986 et 18 décembre 1986. L'accord de jumelage entre Canton et Lyon a été signé le 5 avril 1988.

²⁴⁴ *Retour à la normale*, Editorial René-Pierre Boullu, 15 septembre 1987 (en marge de la rentrée des premiers élèves de l'Ecole normale supérieure "délocalisée").

propre, au premier rang desquels la classe politique locale :

(7) *malgré son vouloir-faire +, Lyon faire - ;*

(8) *malgré son vouloir-être +, Lyon paraître - ;*

(11) *malgré son savoir-(se) faire +, Lyon être -.*

Nous sommes donc en mesure d'affirmer que la position de *Lyon-Libération* en la matière est parfaitement opposée à l'attitude qui a cours dans la presse quotidienne régionale.

Le terme "argumentatif" « malgré » n'est pas le seul à prévaloir dans la première période. C'est aussi le cas de « pourtant ». On a eu l'occasion d'indiquer que ce relateur avait un fonctionnement similaire à « mais » puisqu'il sert à marquer l'opposition simple. Il faut en fait nuancer cette définition. *Pourtant* n'est synonyme de *mais* que lorsqu'il "signifie que la vérité de ce qui précède pouvait laisser prévoir que ce qu'affirme la proposition contenant pourtant n'est pas vrai ou ne se produira pas"²⁴⁶. Dans le discours assumé de la première période, les occurrences de « pourtant » qui répondent à cette description sont légèrement majoritaires (20 contre 18). Parmi celles-ci, il ne nous a pas été permis de dégager de contextes privilégiés, sinon peut-être à l'égard de l'"événement" que constitue le procès de Klaus Barbie. Bien que seulement 4 occurrences de « pourtant » soient en jeu dans ce cadre, il nous semble qu'elles indiquent malgré tout la volonté du journal de "problématiser" l'événement, comme dans l'extrait suivant :

Les crimes de Barbie outrepassent la commune mesure, mais on a voulu faire du procès de Lyon un symbole. Le droit démocratique ne peut pourtant connaître que des individus et des règles. Barbie est ainsi jugé comme le vulgaire voleur de pomme qu'il n'était pas.²⁴⁷

Le sur-emploi de « mais » dans la deuxième période nous a amené à procéder en plusieurs étapes. Après un premier passage en revue des 183 occurrences qui jalonnent cette partie de notre corpus, nous avons cru déceler une répétition non négligeable de l'expression « mais aussi ». Le calcul des écarts réduits de ce syntagme est venu confirmer notre impression initiale (+3.4 pour la période 2). Cependant, la lecture de chacun des contextes discursifs de cette polyforme nous a surtout permis de constater

²⁴⁵ L'énoncé (11) fait partie du même éditorial que l'énoncé (10) déjà mentionné. Les références des trois autres sont respectivement : *Touche pas à mes Pentes*, Editorial René-Pierre Boullu, 13 avril 1987 (après un raid d'un commando d'extrême-droite sur les Pentes de la Croix-Rousse), *Lyon, sous-préfecture internationale ?*, Editorial Robert Marmoz, 24 avril 1987 (polémique entre le journal et l'adjoint aux sports, cf. *supra*) et *Pub*, Editorial René-Pierre Boullu, 30 septembre 1987 (en marge du guide pratique de l'avortement à Lyon que publie le quotidien de ville).

²⁴⁶ *Trésor de la langue française*, tome 13, entrée "pourtant", p. 961. Dans les autres cas, *pourtant* sert à indiquer que la phrase qui le comporte représente une objection de nature à mettre en doute la vérité de ce qui précède.

²⁴⁷ *Pseudo-présence*, Editorial Gérard Dupuy, 27 mai 1987.

que le journal en a fait usage en des circonstances fort diverses. En poursuivant plus avant, nous nous sommes rendu compte du caractère particulièrement récurrent d'un type de progression : *certes... mais*. Si nous n'avons pas porté notre regard immédiatement sur elle, c'est parce que la forme « certes » est banale dans la deuxième période. Indication qui aurait dû suffire du reste à nous faire abandonner cette voie, sauf à relever également les cas où « évidemment », « bien sûr » ou « sans doute » - pour ne citer que les plus fréquents - se substituent à « certes » devant l'assertion de base, en lui conservant une valeur de concession. A partir de ce critère, il nous a été possible de mettre au jour une posture particulière du discours éditorial de *Lyon-Libération* n'ayant pas d'équivalent aussi prononcé ailleurs dans les autres périodes : la construction « Certes (« sans doute », « évidemment », « bien sûr »...)... mais » en prise avec un dire, soit directement (il occupe la place de l'assertion de base), soit indirectement (l'assertion de base sert à le commenter), soit même encore après que ce dire eut été transformé en faire par le journal. Ce sont ces trois niveaux d'articulation que nous aimerions approfondir maintenant. Mais auparavant, il nous semble bon de les projeter sur une ligne horizontale afin de rendre visibles les acteurs-sujets de dire qui leur sont rattachés.

DIRE EN PRISE DIRECTE	DIRE EN PRISE INDIRECTE	DIRE-FAIRE
lecteurs ?	André Serrier	Michel Noir
hommes politiques ?	Charles Béraudier	certistes
élus de tous bords ?	Michel Barrière	TCL-Sytral
Michel Bernier	Michel Noir	
	Escuadé	

Les acteurs collectifs se répartissent aux deux extrémités de cette ligne horizontale tandis que les acteurs individuels, clairement identifiables, se concentrent essentiellement dans la catégorie intermédiaire. Nous avons précisé en amont qu'un dire pouvait être transformé en faire par le journal. Il faut entendre par là que le journal supprime toute trace de discours original qu'il se donne de répercuter, mais n'en abolit pas pour autant l'évocation en usant d'un verbe déclaratif ou d'un verbe mixte²⁴⁸. Le discours éditorial de la deuxième période fait privilégier Michel Noir et la direction des transports en commun lyonnais de ce genre d'énoncé qui est propre au journal et, de ce fait, qui privilégie son interprétation d'une parole originelle plutôt que sa reproduction mimétique (ou se donnant comme telle) :

Certes, [Michel Noir] revendique son appartenance au parti de Jacques Chirac, mais du bout des lèvres, sans forfanterie. Certes, Michel Noir a attendu le lendemain des élections pour faire son annonce [selon laquelle une mosquée sera construite à Lyon], mais qui lui reprochera d'avoir évité d'apporter de l'eau au moulin de Le Pen ? Certes les TCL ne sont pas la première entreprise à hériter d'un médiateur. Mais la direction a semblé s'appliquer à justifier la désignation de ce dernier. Certes [Sytral comme TCL] ont demandé et obtenu - après avoir par

²⁴⁸ Maurice Mouillaud désigne de la sorte un verbe constitué d'un sème déclaratif et d'un sème factitif ("dire" + "faire"), agrémenté de manière facultative d'un sème axiologique, comme dans "exhorter" ou "avouer" (*Le journal quotidien, op. cit.*, p. 142).

leur maladresse fait sans doute capoter le scrutin de reprise du travail - l'autorisation de faire débloquer les dépôts, et donc de rendre à la ville ses bus. Mais ils ont aussitôt annoncé qu'ils n'useront pas de ce droit.²⁴⁹

Lorsque la figure de la restriction fournit au journal l'occasion d'intercaler un commentaire sur un propos entre la reproduction de celui-ci et l'assertion restrictive proprement dite, le locuteur en question est nommé et, à ce titre, parfaitement identifiable. On pourrait penser que dans ce genre de tournure, et à la différence de l'effacement d'un dire originel comme dans ce dont il vient d'être question, le journal montre au lecteur l'opération d'interprétation à laquelle il se prête. L'essentiel nous semble pourtant ailleurs. En développant une progression de ce type, le journal se donne tout en même temps les moyens de reproduire un énoncé originel (mais rarement dans sa forme originale) et d'en indiquer la faiblesse de l'argumentaire, ce qui lui sert par la suite de socle :

soit pour développer un argument *ad hominem*, comme dans les enchaînements suivants :

—
Lettre aux Lyonnais (dire d'André Soulier) -> évidemment les critiques formulées méritent considération -> mais son auteur a pêché par omission, en omettant les aspects positifs de la situation de la ville et « en faisant mine d'oublier qu'il figure parmi les principaux responsables de cette gestion municipale »²⁵⁰ ;

—
L'absence de mobilisation dans la région pour les élections européennes incombe aux rénovateurs (pseudo-dire des giscardiens) -> il est vrai que ceux-ci n'ont pas fait beaucoup pour mobiliser l'électorat -> mais Giscard non plus²⁵¹ ;

soit pour mettre en avant son propre raisonnement (il n'est d'ailleurs pas innocent que le discours du journal soit émaillé de termes comme « explication » ou « raisonnement » justement), à l'instar de l'extrait qui suit : **« *Donnez-nous notre quote-part du budget de l'Etat, et nous saurons - à l'abri du centralisme parisien - préparer l'épreuve européenne* », dit en substance Charles Béraudier. Il a évidemment de bonnes raisons de se plaindre d'un jacobinisme perpétué d'un gouvernement à l'autre. Mais le raisonnement est un peu court.**²⁵²

²⁴⁹ Respectivement *Rase campagne* et *L'inévitable choix de Michel Noir*, *Commentaires Michel Lépinay*, 3 mars 1989 et 21 juin 1989 ; *Malentendus et Perdants*, *Billets Michel Lépinay*, 14 et 16 novembre 1988.

²⁵⁰ *Divorce à la française*, *Billet Michel Lépinay*, 17 juin 1988.

²⁵¹ *Cap sur l'Europe des régions*, *Commentaire Michel Lépinay*, 16 juin 1989.

²⁵² *Il ne sert à rien de s'agiter sur sa chaise en disant "Lyon est une métropole"*, conseil régional d'un accord de coopération avec la Catalogne, la Lombardie et le Bade Wurtemberg, tandis que l'Expansion publie un "banc d'essai" des villes françaises les plus dynamiques économiquement, dans lequel Lyon figure en 23ème place sur 55).

internationale ! »... Certes. Mais à force de marteler l'antienne européenne, les élus de tous bords ont fini par convaincre, sinon de leurs capacités à conduire Lyon à l'assaut de Milan ou Barcelone, du moins de l'inélucltabilité de la chose.²⁵³

La première phrase de ce passage n'est pas sans parenté avec l'extrait précédent, ou du moins avec le début de l'article qui jouxte le billet où il se trouve : **"Pour cette première européenne - la signature hier à Stuttgart d'un memorandum de coopération entre quatre régions amies - Charles Béraudier avait ressorti son De Gaulle. « Il ne suffit pas de sauter sur sa chaise comme un cabri en criant vive l'Europe, il faut la faire. »**". Si l'énoncé originel de De Gaulle est transposé de manière assez fidèle dans la bouche du président du conseil régional, il est clair que par la suite ne se maintient que la structure du propos de départ, « Lyon » ayant pris la place de « l'Europe » et « il faut la faire » restant à l'état d'implicite (« ... »). Autre changement de taille, et alors même que Charles Béraudier est décédé entretemps, un glissement s'est opéré dans la nature du locuteur, qui d'individuel est devenu générique (« les élus de tous bords »). Mais il y a aussi dans cet extrait ce qui nous semble représenter une anomalie discursive : les guillemets indicateurs de discours rapporté ne portent que sur un fragment de la phrase et non sur sa totalité, comme il eût été normal qu'on l'attende d'une reprise, même infidèle, d'un énoncé initial. Au bout du compte, on a le sentiment étrange que le rédacteur en chef s'accorde à lui-même une concession (dans laquelle il serait fait usage du pseudo-propos rapporté « Lyon est une métropole internationale ! ») et que, d'une certaine façon, on est raccordé directement à sa pensée plutôt qu'au dire d'un autre (ou d'autres). Plus concrètement, la généralisation « les élus de tous bords » n'en est pas une à proprement parler puisqu'elle en exclut de fait un : le maire sortant Francisque Collomb, dont le décalage dans les sondages entre l'image de sa gestion et les intentions de vote à son égard sert au journal, via les « électeurs sondés », à laisser entendre sa défaite et ce, à quelques jours du premier tour des élections municipales.

Dans d'autres énoncés, il semble que ce sont les lecteurs que le discours assumé du journal met en scène en faisant mine de rapporter leur dire de manière indirecte, en particulier lorsqu'il s'agit de construire leurs réactions à l'égard de la « transparence » :

Certes, les plus sceptiques pourront toujours douter de la crédibilité des déclarations [nous avons fait l'hypothèse qu'ici le "doute" s'exprimait "de vive voix"]. Mais rendre public, c'est déjà prendre des risques, que tous - à l'exception du cercle rapproché de Raymond Barre - ont pris. [Dans le cadre du début de la session extraordinaire du Parlement sur le financement des partis et la "transparence" du patrimoine des élus, Lyon-Libération a demandé aux principaux élus "locaux" de fournir la liste de leurs biens mobiliers et immobiliers. Dans le présent énoncé, le journal en vient à évoquer ses propres choix éditoriaux, si bien que la « transparence » prise comme thème de discours se double d'une "transparence" pour ainsi dire "sur le tas".] Les sceptiques diront qu'un adjoint aux « droits du citoyen » - fut-il avocat - ne suffit pas à garantir la démocratie municipale. Certes, mais l'innovation de Michel Noir garantit au moins une chose : ceux qui auront à se plaindre de l'arbitraire municipal, ou du brouillard qui nimbe trop souvent la politique municipale auront un interlocuteur, l'adjoint à la « transparence ». [Après la nomination par Michel

²⁵³ Commencer par ouvrir les portes, Commentaire Michel Lépinay, 4 mars 1989.

Noir de l'avocat Alain Jakubowicz comme adjoint pour les "relations avec les administrés et relations interculturelles".²⁵⁴

Oswald Ducrot a décrit la construction *certes...mais* comme un énoncé complexe mettant en scène deux énonciateurs. Dans la partie de l'énoncé introduite par *mais* est accompli ce que l'auteur nomme un acte "primitif" d'affirmation argumentative, tandis que dans celle contenant *certes* (auquel nous ajoutons pour notre part les termes à valeur de certitude du type de ceux que l'on a rencontrés) est réalisé ce qu'il appelle un acte "dérivé" de concession : **"il consiste à faire entendre un énonciateur argumentant dans un sens opposé au sien, énonciateur dont on se distancie (tout en lui donnant (...) une certaine forme d'accord)"²⁵⁵**. Mais l'auteur va plus loin en ajoutant que de cet acte on tire profit puisque, grâce à sa concession, **"on peut se construire le personnage d'un homme à l'esprit ouvert, capable de prendre en considération le point de vue des autres : tout le monde sait que la concession est, parmi les stratégies de la persuasion, une des plus efficaces, essentielle en tout cas au comportement dit « libéral »"²⁵⁶**. En paraphrasant Oswald Ducrot, il nous semble pouvoir admettre à notre tour la "libéralité" de *Lyon-Libération* dans son discours assumé de la deuxième période, mais à l'aune des nuances que nous avons cru bon devoir éclairer et dont on retiendra surtout que, parmi les acteurs de la classe politique surreprésentée dans ce type de restriction, c'est Michel Noir qui s'en éloigne le plus tant son dire est prioritairement donné à lire comme un faire.

4.2. Deuxième et troisième périodes : causalité et bilan

Le terme « décidément » est sur-employé dans la deuxième période (+2.2) tandis que l'item « finalement » l'est dans la troisième (+3.4) [-2.3 pour la période 1]. Cette distinction nous paraît d'autant plus remarquable que ces deux adverbes d'énonciation n'ont pas pour fonction d'apporter des informations mais de marquer le rapport qui relie le locuteur, ici le journal, à la situation. Une fois de plus, nous allons faire appel aux travaux d'Oswald Ducrot qui a eu l'occasion précisément de traiter l'un et l'autre de ces termes à l'aune d'une analyse contrastive. Ce qui peut représenter une aubaine, à condition bien sûr de ne pas perdre de vue le texte qui nous occupe ici.

La démarche d'Oswald Ducrot a été de montrer qu'en énonçant *décidément P*, le locuteur non seulement énonce *P* mais qu'il commente aussi son énonciation de *P*, qu'il présente comme découlant du fait qu'il a reconnu l'existence de *X* [une sorte de causalité que l'auteur nomme "force des choses"] : **"La répétition de faits F1... Fn analogues n'étant pas une pure coïncidence, je suis amené à dire P"²⁵⁷**. L'une des caractéristiques qu'Oswald Ducrot attribue, parmi d'autres, à *décidément P*, c'est la

²⁵⁴ *Transparence ? et Garde-fou municipal, Billet et Commentaire Michel Lépinay, 2 février 1988 et 31 mars 1989.*

²⁵⁵ *Le dire et le dit, op. cit., p. 230.*

²⁵⁶ *Idem, pp. 230-231.*

²⁵⁷ *Les mots du discours, Paris, Minuit, 1980, p. 138.*

nécessité que les *Fi* soient coorientés, autrement dit que **“le locuteur leur attribue un caractère commun C et que c’est sur cette ressemblance qu’il fonde son énonciation”**²⁵⁸. Selon l’auteur, la coorientation serait le seul trait qui permette de distinguer *décidément* de *finalement* (lorsque celui-ci est employé comme adverbe d’énonciation). En effet, **“ces adverbes exigent tous deux une série précédente de *Fi*, dont le dernier, *Fn*, est orienté vers P. Mais finalement exige que l’un au moins des *Fi* soit orienté en sens inverse, ce qui est exclu avec *décidément*”**²⁵⁹. Dans ces conditions, on peut comprendre que les contraintes argumentatives de ces deux termes, selon l’expression de l’auteur, impliquent des effets de discours différents. Ce que nous allons maintenant nous proposer de vérifier par rapport à notre corpus, toujours après avoir pris soin de repérer des contextes récurrents.

Après examen des environnements de chacune des occurrences de « *décidément* » avérées dans la deuxième partie de notre corpus, il ressort que c’est une fois de plus Michel Noir mais aussi la campagne électorale qui se trouvent corrélés avec cet adverbe. En fait, si la référence à Michel Noir prend place à l’intérieur d’un même type d’emploi de « *décidément* », on ne peut pas en dire autant de la campagne électorale, sans compter qu’il est un contexte dans lequel ces deux actants se trouvent mêlés. A ce stade, il nous faut réutiliser la terminologie mise en place par Oswald Ducrot :

dans la majorité des emplois de *décidément P* qu’il nous a été possible de relever dans le discours éditorial de la deuxième période, derrière la conséquence que marque *P* est repérable une causalité ou, selon la description générale de *décidément P* proposée par Oswald Ducrot, **“l’énonciation de *P*, bien qu’elle fasse allusion à la série *F1*... *Fn*, n’est pas fondée sur ces faits, mais sur le sentiment qu’il existe une causalité *X* responsable de chacun des *Fi*”**²⁶⁰ ;

dans les emplois restants, plus rares, les *Fi* sont énumérés avant ou après le *décidément P*. Dans ces cas de figure, il n’y a “aucune difficulté à identifier le *Fn* qui provoque l’énonciation et à le distinguer des autres *Fi* qui seulement le conditionnent”²⁶¹. Dans le texte qui nous concerne, le *Fn* prend la forme d’un fait nouveau, dernier en date d’une série qui tend vers la même orientation et dont le journal prend prétexte pour énoncer *décidément P*.

Dans deux des *décidément P* auxquels le journal a recours, la causalité qui subsume les faits qu’il met en avant renvoie à l’absence de lisibilité de Michel Noir, avant et après son élection :

²⁵⁸ *Idem*, p. 154.
« Il est *décidément* temps que la campagne se termine » (conséquence) -> causalité =

²⁵⁹ *Id.*, p. 155.
silence de Michel Noir :

²⁶⁰ *Id.*, pp. 139-140.

²⁶¹ *Id.*, p. 147.

—
tous les candidats répondent aux questions du *Monde* sur leurs projets et le coût de leur campagne, sauf lui ;

—
toutes les têtes de liste participent (ou se font représenter) à un débat sur le sport organisé par *Radio France Lyon*, sauf lui ;

—
tous les candidats du premier arrondissement débattent à la Condition des soies, excepté Christian Gelpi, leader de la liste Noir ;

—
interpellé par ses adversaires sur un voisinage entre RPR et représentants de Jean-Marie Le Pen sur des listes électorales du Rhône, il fait répondre par son secrétaire départemental²⁶².

certains de ses « amis » « le trouvent décidément trop « rocardien » » (conséquence) -> causalité = refus de Michel Noir de la polémique publique et des déclarations tonitruantes :

—
il décerne un satisfecit mesuré à des acteurs politiques de gauche comme de droite ;

—
il réaffirme son attachement au RPR ;

—
il rend un hommage appuyé au secrétaire général du RPR ;

—
il annonce pour l'automne le bouclage de son programme sur « l'enfant dans la Cité » ;

—
011. il donne peu à lire de ses projets sur la Ville²⁶³.

Même lorsque le journal le donne à voir comme "incarné", c'est à l'aune d'une direction bicéphale de la ville :

« Le destin d'André Soulier [premier adjoint au maire sortant] et celui de Michel Noir sont décidément très liés... comme le sont les deux plateaux d'une balance » (conséquence) -> causalité = les deux hommes représentent la jeunesse, le progrès et la modernité face à Francisque Collomb et au système « vieillissant » qui le soutient :

—
²⁶² Michel Noir, « Souffle nouveau contre « Grand projet » », *Billet Rouge*, Marmoz, 10 mars 1989.

—
²⁶³ « Une rentrée discrète sur tous les tableaux », *Commentaire Michel Lépinay*, 4 septembre 1989.

tunnel contre tunnel²⁶⁴.

Des *décidément P* qui relèvent de la deuxième catégorie susmentionnée, à savoir celle dans laquelle il est aisée de repérer le dernier en date des faits qui conditionne son énonciation, nous pouvons retenir cette déclinaison à partir de la campagne municipale :

Décidément, cette campagne municipale est placée sous le signe de l'urbanisme. Qu'il s'agisse des pots de vin de la SORMAE, ou des « contorsions » de la SERL, l'actualité nous rappelle jour après jour un vieux dicton populaire : quand le bâtiment va, tout va... (en particulier les élus locaux) et depuis quelques temps, plus rien ne va. [Après la tenue du conseil d'administration de la SERL (Société d'équipement de la région de Lyon) à propos duquel le journal écrit, dans l'article qui jouxte le commentaire, que "les grandes opérations d'urbanisme de l'agglomération semblent maintenant devoir systématiquement se faire selon des modalités dont la complexité oblige la SERL, qui souhaite être impérativement présente dans ces opérations, à de véritables contorsions juridiques et financières (...)].²⁶⁵

Il est clair qu'ici le ton se veut davantage polémique. Ce qui entraîne cette lecture, c'est précisément la coorientation des deux faits « pots de vin de la SORMAE » et « « contorsions » de la SERL » rendue possible par la présence de « décidément ». Le deuxième fait joue bien le rôle du *Fn* puisqu'il renvoie à une actualité récente. Le rédacteur en chef n'est d'ailleurs pas dupe de cette dimension polémique puisqu'il précise un peu plus loin, comme s'il cherchait à se dédouaner (mais en conservant le bénéfice de ce qu'il avance et en maintenant le doute dans l'esprit du lecteur) : « En se gardant évidemment de tout amalgame entre les pratiques délictueuses de la société marseillaise, et les « acrobaties » de la société d'économie mixte lyonnaise, force est de constater qu'il existe un dénominateur commun : les brumes opaques dont aiment à se nimber la plupart des opérateurs d'aménagement ».

Il est un autre énoncé où l'identification d'un fait nouveau amène le journal à passer par *décidément P* pour dresser du président de Rhône-Alpes Charles Millon la figure d'un acteur à l'origine d'une pléthore de faire, qui plus est dans un espace de temps réduit (un mois) :

« Décidément, Charles Millon est infatigable »

—

il a lancé « l'opération rénovateurs » (F1) ;

—

il a provoqué une polémique sur le contrat de plan Etat-Région (avant de le signer) (F2)

;

²⁶⁴ Un *fauteuil pour deux*, Commentaire Michel Lépinay, 25 janvier 1989. Le rédacteur en chef va jusqu'à écrire, non sans ironie : « Tous deux [ayant] des arguments à faire valoir (...) il n'y a qu'à élire l'un et l'autre... maire de Lyon ».

²⁶⁵ *Le couvercle a bougé*, Commentaire Michel Lépinay, 17 février 1989.

Rhônealpins sa lettre et son questionnaire (F3) ;

—

aujourd'hui il jette le pavé du « transfert de compétences » [Etat-Région] dans la mare de Lionel Jospin [alors ministre de l'Éducation nationale] (Fn)²⁶⁶.

On retrouve du reste le même acteur dans la troisième période, mais dans le voisinage cette fois-ci de « finalement » :

Pas encore construit, apparemment loin s'en faut, le Lycée international peut se flatter déjà avoir formé un premier élève, et non des moindres : Charles Millon. Un élève qui finalement a appris assez vite une leçon sans doute indispensable à tout responsable politique qui veut reconquérir une crédibilité auprès des citoyens : c'est plus par des compétences gestionnaires que par l'alignement de petites phrases ou de grands projets à la dérive que passera la réconciliation entre le personnel politique et la société. [Après que Charles Millon a refusé les dépassements de coûts concernant la construction de cet édifice dans le quartier de Gerland.]²⁶⁷

Selon ce qui a été dit en amont, « finalement » exige qu'au moins l'un des faits présentés dans le texte soit orienté en sens inverse. Dans le présent passage, il revient aux « compétences gestionnaires » d'occuper cette position. On voit là qu'il y a une certaine continuité avec l'énoncé précédent, pourtant caractérisé par « décidément » : Charles Millon se "signale" avant tout par ses capacités à faire. Bien sûr, il serait prudent de replacer ce dernier passage dans son contexte situationnel. Si Charles Millon est montré en position de retenir une leçon, c'est que moins d'un mois auparavant, les groupes FN, PS et PCF de l'assemblée régionale ont refusé d'entériner les rallonges financières exigées par le projet de gare TGV à Satolas, ce que le journal avait alors traduit dans un chapô par "**Une cuisante défaite pour Charles Millon, un retard grave pour Rhône-Alpes**". Mais la teneur n'est plus ici la même puisque le président de la région Rhône-Alpes est représenté comme ayant pris acte d'une situation antérieure pour se transposer à son tour en opposant : d'agi, il serait devenu agissant (ce que peut recouvrir du reste le double sémantisme de "*leçons*" - recevoir, donner - dans le titre du billet de Robert Marmoz : "*Les leçons de l'élève Millon*"). Il n'empêche que l'emploi de « finalement » à l'égard de cet acteur politique contraste nettement avec celui réservé au maire de Lyon. D'acteur obligé de composer avec André Soulier pour l'accession à la mairie ou peu prolix sur ses programmes électoral et municipal, il évolue désormais vers un statut d'objet de discours dépossédé de toute initiative - « En tenant conférence de presse hier, Gérard Collomb espérait montrer du doigt les failles de la méthode Noir. Son intervention conduit finalement à plus s'interroger sur le « système-horloger Collomb » »²⁶⁸ - ou de sujet à propos duquel peut être dressé un constat paradoxal (directement à son encontre ou par l'entremise de son parti d'origine) :

On vit une époque formidable. Mais pas au RPR. Infortuné mouvement qui, il y a

Les travaux pratiques d'un "neo-girondin", Commentaire Michel Lépinay, 28 avril 1989.

²⁶⁷ *Les leçons de l'élève Millon, Billet Robert Marmoz, 29 septembre 1990.*

²⁶⁸ *Timing, Billet Robert Marmoz, 22 novembre 1989.*

deux ans se frottait les mains d'avoir décroché enfin la seconde ville de France. Sa prise de l'Hôtel de ville ne lui aura finalement pas porté chance. [Tandis que débute la campagne pour l'élection législative partielle rendue nécessaire suite à la démission de Michel Noir du RPR.] Suprême paradoxe, c'est finalement le « vainqueur » d'hier, Michel Noir, qui aura le plus perdu dans l'aventure. Elu par à peine plus d'un électeur sur cinq dans son fief, il a montré que ses analyses sur la situation internationale n'étaient pas encore au point. [Au lendemain du deuxième tour de l'élection législative partielle.]²⁶⁹

Il n'est d'ailleurs pas étonnant que « finalement » fasse office de modalité de certitude à l'intérieur d'énoncés déclinés au futur antérieur dit de "bilan". En passant par ce type de procès, le journal laisse entendre qu'on s'attendrait plutôt à ce que ce soit le contraire qui arrive²⁷⁰.

4.3. Périodes "Lépinay" : justification et conclusion

La deuxième période sur-emploie l'expression « en effet » (+4.1) [-3.1 pour la période 1] tandis que sont surreprésentés dans la quatrième période les termes « car » (+4.0), « or » (+3.5, après désambiguïsation), « donc » (+3.8) [-2.3 pour la période 1] et « même », dès lors que ce terme sert à donner à un argument une force supérieure à un ou plusieurs autres (+2.7) [-2.2 pour la période 2].

Dans notre corpus, « en effet » et « car » relèvent du même registre de la justification. Leur emploi sert au journal à rendre vraisemblable le contenu d'un premier énoncé. Comme l'écrit Dominique Maingueneau :

Si dans « P car Q » [mais nous pourrions ici en dire de même de « P en effet Q »] il y a deux actes d'énonciation, dont le second est présenté comme destiné à légitimer le premier, cette légitimation peut porter sur le droit d'énoncer comme on l'a fait ou, le plus souvent, sur le fait de présenter Q comme une raison de croire P vrai.²⁷¹

A regarder les contextes les plus récurrents de ces items, on se rend compte d'une part qu'ils balisent les références au Front national tout au long des consultations électorales majeures, à l'exception notable cependant des municipales de 1989 (élections présidentielle et législatives de 1988 puis élections cantonales et régionales de 1992), d'autre part qu'ils sont fortement corrélés avec la rénovation de la vie politique (locale) prônée par Michel Noir (constat valable uniquement pour « en effet » et la deuxième période). En fait, le sentiment qui prédomine à la lecture des différents environnements qui ont trait au Front national, c'est que le journal cherche à faire admettre que les résultats obtenus par ce parti le placent en position de dicter ses conditions au reste de la classe politique (et en particulier à la droite qu'il présente comme « civilisée »). L'apport de proportions dans son discours éditorial sert du reste son entreprise justificatrice : «

²⁶⁹ *Implosion et Tous perdants, Billets Robert Marmoz, 7 janvier et 4 février 1991.*

²⁷⁰ Cf. Dominique Maingueneau, *Approche de l'énonciation en linguistique française, op. cit., p. 78.*

²⁷¹ *L'analyse du discours, op. cit., p. 242. C'est l'auteur qui souligne.*

avec sa moyenne de 18 % sur le Rhône », « dès lors que le Front national peut revendiquer près du quart des électeurs dans certaines banlieues » (au surlendemain du premier tour de l'élection présidentielle), « le parti de Bruno Gollnisch est devenu la deuxième force politique du département du Rhône, avec près de 20 % des voix » (après les élections cantonales et régionales). Pour ce qui concerne Michel Noir, l'utilisation de « en effet » permet au journal des enchaînements de cette nature :

Son choix de prendre un membre de l'UDF comme premier adjoint est bon même s'il pourrait avoir un contre-effet -> *en effet* Michel Noir a placé sa candidature sous le signe de la transparence -> or il n'y a de transparence qu'en accord avec des règles du jeu politique clairement définies, ce à quoi ne répond pas la nomination de Jean-François Mermet puisqu'il se retrouve isolé dans une équipe municipale quasiment monocolore ;

Vouloir réexaminer les appels d'offre représente une attitude bénéfique si elle va de pair avec un changement des méthodes et le respect des règles -> posture qui, si elle est en phase avec l'image rénovatrice de Michel Noir, l'oblige en retour à davantage de précaution -> on peut penser *en effet* que son aura nationale ne résisterait pas à des entorses aux principes qu'il prône sur toutes les chaînes de télévision.

On retrouve en fait ici l'usage d'arguments *ad hominem* tels que ceux que nous avons déceler dans certaines progressions de type *certes... mais*, dont on a vu qu'elles servaient au journal à commenter le dire d'acteurs issus de la classe politique. Nous avons de la sorte confirmation du fait que c'est prioritairement en tant que sujet de faire que Michel Noir est intégré à des mouvements de balancier argumentatifs, qui permettent *in fine* au journal de le placer devant les responsabilités qui découlent de ses choix.

Si l'on s'arrête maintenant sur le sur-emploi de « même » dans la quatrième période, on se rend compte qu'il fournit l'occasion au journal de faire une focalisation sur les socialistes, soit en soulignant leur défaite aux élections cantonales et régionales au point d'en accentuer l'aspect "déroutant", soit en induisant leur éclatement après que Laurent Fabius, ancien premier ministre, eut réclamé d'être jugé par un jury d'honneur dans le cadre de l'affaire dite "du sang contaminé" :

Quand Fabius réclame un tribunal pour lui-même et que Kouchner ne se contient plus devant l'incurie qui régent l'univers de la santé publique dans ce pays, il faut y voir le signe que même le corset traditionnel de la solidarité gouvernementale ne résiste plus à l'émotion suscitée par le scandale des hémophiles transfusés. Rude réveil pour les socialistes du Rhône. Même dans leurs pires cauchemars, Gilbert Chabroux [successeur de Charles Hernu à la mairie de Villeurbanne] et Gérard Collomb ne devaient pas imaginer pareille déroute. Avec ses 13 % de voix dans le département - 12 % à Lyon -, le PS ne réalise même pas le score des deux listes écologistes réunies.²⁷²

²⁷² Sauve-qui-peut, Editorial Jean-Michel Helvig, 2 novembre 1992 et Crise d'identité, Commentaire Michel Lépinay, 24 mars 1992.

Comme l'indique Jean Gouazé, **"l'emploi de même présuppose que l'énonciation est faite en vue de soutenir une certaine conclusion, qui peut être explicitée ou non dans l'énoncé. L'argument introduit par même est présenté comme déterminant pour la thèse (r) explicitement posée dans l'énoncé"**²⁷³. L'application d'une telle description au deuxième énoncé fournit le mouvement argumentatif suivant : « Gilbert Chabroux et Gérard Collomb ne devaient pas imaginer pareille déroute » - thèse (r) - ; le fait que ce soit « dans leurs pires cauchemars » - argument (q) - qu'ils « ne devaient pas imaginer pareille déroute » - argument p effacé - est plus important pour prouver (r) que si l'argument (p) était le seul à être considéré²⁷⁴. Mais le rédacteur en chef ne se limite pas dans son commentaire à l'emploi de « même » pour faire adhérer ses lecteurs à l'idée que l'échec des socialistes aux élections cantonales et régionales est considérable :

Dans leur contestation des hommes politiques, les électeurs ont épargné les plus combatifs, envoyant les autres au tapis. Or les socialistes du Rhône avaient abdiqué leur rôle de principale force d'opposition bien avant d'en avoir perdu le rang. Leur score d'aujourd'hui vient en quelque sorte entériner cette réalité.²⁷⁵

Malgré l'absence de « donc » (implicite en fait), on reconnaît dans ce passage la figure de l'enthymème dans laquelle, selon Pierre-Alain Cahné, **"la rhétorique nous avait appris que (...) le coup de force n'est pas au niveau du donc, mais qu'il est au niveau de la prémisse qui feint de présenter une proposition vraisemblable comme une proposition certaine"**²⁷⁶. Quelle est-elle ici ? « les électeurs ont épargné les plus combatifs, envoyant les autres au tapis ». L'idée sous-jacente dans ce cas est que les « électeurs », non pas de façon discrète mais en tant que groupe homogène, se sont montré désireux d'épargner « les plus combatifs » des « hommes politiques », pour l'ensemble desquels leur consultation a malgré tout donné lieu à un vote-sanction. La conclusion à laquelle arrive le journal - « Leur score d'aujourd'hui vient en quelque sorte entériner cette réalité » - ne correspond pas du reste à une conséquence mais à une cause, celle-là même qui sert de véritable point de départ au rédacteur en chef pour échafauder un enthymème qui se fait passer, comme le dit Pierre-Alain Cahné, pour un syllogisme à la prémisse certaine. Le point de départ tel qu'il est donné dans le texte est donc en fait un point d'arrivée. Ou, pour le dire autrement, ce qui est donné à lire comme une information, ou comme un élément d'ordre factuel, est en réalité une conclusion argumentative. Dans un autre énoncé en rapport avec les mêmes élections, la proposition qui contient « donc » sous-tend une conséquence :

Les vaincus d'hier ne pourront invoquer l'absence aux urnes de leur électorat traditionnel. Près de 65 % des électeurs sont allés voter en Rhône-Alpes. Or à eux tous, RPR, UDF, Noiristes et candidats de la majorité présidentielle recueillent à

²⁷³ "L'énonciation des titres", in *Stratégies de la presse et du droit*, Lyon, PUL, 1979, p. 151.

²⁷⁴ Construction librement inspirée de Jean Gouazé, qui lui-même emprunte à Jean-Claude Anscombe (cf. "Même le roi de France est sage", in *Communications*, 20, 1973, pp. 40-82).

²⁷⁵ *Crise d'identité, Commentaire Michel Lépinay, 24 mars 1992.*

²⁷⁶ "Les médias ont « leur rhétorique »", in *Mesure*, 3, 1990, p. 26.

peine plus de 50 % des suffrages dans la région. C'est donc bien un mouvement de fond qui s'est produit hier dont personne ne peut se prétendre quitte.²⁷⁷

Une fois de plus, la répercussion des résultats électoraux, qui représentent une donnée chiffrée officielle, semble offrir au journal matière à cautionner le mouvement argumentatif qu'il opère. Encore que par ce biais il ne s'agisse pas de dire quelque chose de ceux qui prennent place à l'intérieur d'un tel raisonnement que d'inférer la victoire du Front national sur tous les autres partis. Et puisqu'au lendemain de l'élection de Charles Millon à la tête de l'exécutif régional, il est encore possible de lire :

A moins d'un an de l'élargissement européen, la mission de la nouvelle assemblée est de faire le forcing pour porter Rhône-Alpes dans le peloton de tête des régions européennes. Or pour que Rhône-Alpes puisse jouer un jour dans la cour de ses grandes voisines, il faudra prendre des risques politiques. Quelle majorité de circonstance permettra donc de le faire ?²⁷⁸

il nous semble fondé de dire que le Front national imprègne le discours éditorial de *Lyon-Libération*. Car bien que cette élection soit allée de pair avec l'isolement de ce parti, c'est quand même à lui qu'il incombe la responsabilité d'une conclusion ouverte et, à ce titre, à valeur d'incertitude (« (...) donc (...) ? »). La recherche de « majorité de circonstance » sur chaque dossier (on notera d'ailleurs qu'ici « l'élargissement euro-péen » est réduit à en être un parmi d'autres) est en effet contrainte par le refus d'alors de Charles Millon de composer avec le parti d'extrême droite.

Conclusion de la première partie

La mise au jour de formes "modalisatrices" et de termes "argumentatifs" spécifiques au discours éditorial de *Lyon-Libération* dans chacune des périodes rédactionnelles qui ont jalonné l'existence de ce journal quotidien aura permis de montrer que les deux périodes "Lépinay", celles qui vont de pair avec l'idée de "faire du *Libération*" à Lyon, sont celles qui correspondent le mieux à la définition qu'a donnée Gérard Imbert du "genre" éditorial propre à la presse de référence. Ce constat ne vaut d'ailleurs pas tant pour les jugements de vérité et de réalité, dont aucune période ne peut prétendre au monopole, que pour les termes qui ressortissent au registre de l'évidence - « évidemment » est spécifique aux deuxième et quatrième périodes et sert en premier lieu à connoter l'agir de Michel Noir - et pour les formes verbales qui renvoient à des modalités virtualisantes (« voulu », « doit », « devra » et « faudra » sont exclusivement sur-employées dans la deuxième période). A ce titre, un terme comme « faudra », qui prend nécessairement place dans une tournure impersonnelle, est symptomatique d'une posture actantielle qui, de locuteur collectif, fait évoluer le journal vers un statut de destinataire moral. On a vu que le recours à cette modalité déontique lui permettait de s'adresser à la classe politique locale sous la forme d'interpellations afin de l'exhorter à (ré)agir en vue de l'Acte unique du 1er janvier 1993.

²⁷⁷ Double défaite, Commentaire Michel Lépinay, 23 mars 1992.

²⁷⁸ Le défi de Millon, Commentaire Michel Lépinay, 28 mars 1992.

Si les termes qui correspondent à des modalités actualisantes sont mieux répartis dans les quatre périodes, il n'empêche qu'un hiatus est perceptible entre les périodes "Lépinay" et les deux autres. Les premières s'accordent davantage avec un discours de l'*auctoritas* ou à forte teneur persuasive, auquel cas le croire du lecteur est mis à contribution (« on peut penser », « il est trop tôt pour savoir », « il suffit pour s'en convaincre »). Et même si la première période, au contraire de la troisième, a en commun avec celles dirigées par Michel Lépinay une utilisation banale de « on », il n'empêche qu'une expression assertive comme *on ne saurait + infinitif* entre davantage en résonance avec « certainement » et « paraît », formes également spécifiques dans la première période qui, de ce fait, se trouve avoir un lexique "modalisateur" davantage tourné vers le registre de la certitude que vers celui de l'évidence. Etant donné que le jugement de vérité qu'exprime ici « certainement » s'inscrit dans des contextes qui offrent d'approcher Lyon à l'aune de sa "lyonnité" et que le sur-emploi des guillemets, dans la même période, participent entre autres fonctions d'une visée polémique - qui n'a nul équivalent dans les phases suivantes - à l'encontre d'acteurs, politiques pour la plupart, qui sont partie prenante de la société lyonnaise, nous sommes donc en mesure d'affirmer que le discours éditorial de la période initiale transgresse les règles généralement admises dans la presse locale "traditionnelle", en particulier la première d'entre elles, qui veut que l'on ne mette pas en cause des acteurs sociaux susceptibles de représenter une source habituelle d'informations. Mais il y a plus. En mettant à plusieurs reprises en opposition, à l'intérieur d'une construction restrictive avec « malgré », deux entités dépendant du même macro-actant *Lyon, Lyon-Libération* fait en sorte de dénier tout caractère d'évidence à Lyon, ce qui, là encore, équivaut à une attitude qui n'a pas cours dans la presse quotidienne régionale, peu encline à remettre en question l'existence de la ville en tant que telle.

Le sur-emploi de « mais » dans la deuxième période nous a encore permis, par affinage progressif, de mettre en valeur un autre acte de concession, contenu cette fois à hauteur du terme qui occupe la place initiale dans la construction *certes (bien sûr,...) ... mais*. En nous appuyant sur les travaux d'Oswald Ducrot et de Jean-Claude Anscombe, tenants de modèles formels à même de rendre compte de la cohérence discursive depuis la langue comme détentrice d'une composante argumentative, il nous a été ainsi possible d'admettre le caractère "libéral" de *Lyon-Libération* dans son discours éditorial de la seconde période. Ailleurs, et toujours sur leurs brisées, nous avons été en mesure de montrer que l'usage des deux adverbes d'énonciation « décidément » et « finalement » (surreprésentés respectivement dans les deuxième et troisième périodes) entraîne une construction divergente des acteurs Charles Millon et Michel Noir, seule se dégageant du premier une capacité à agir. Quant aux termes « car » et « en effet », ce dernier en concurrence avec le premier pour indiquer une justification, leurs contextes les plus récurrents balisent les références au Front national tout au long des consultations électorales, à l'exception des municipales de 1989. En faisant appel à des paramètres quantitatifs, le journal accentue la dimension véridictoire de ce qu'il avance. C'est du reste au même procédé qu'il a recours au lendemain des élections régionales et cantonales de 1992, mais à l'encontre des "grands" partis politiques traditionnels et par le biais d'un raisonnement inspiré de la figure de l'enthymème (*or...donc*). Ce qui nous aura amené à affirmer au final que nous sommes en présence d'un discours éditorial imprégné par le

Front national.

Par-delà ce dernier constat et tous ceux qui l'ont précédé, nous estimerions atteint l'objectif que nous nous étions fixé si cette première partie pouvait aussi avoir été lue à travers le prisme d'une construction de la réalité sociale non plus seulement appréciée à l'aune d'un type de discours, mais aussi d'une écriture approchée littéralement, autrement dit dont le décryptage "endogène" de certaines de ces composantes "stratégiques" participe d'une connaissance élargie des enjeux discursifs qui traversent tout énoncé de presse dès lors qu'il déroule un raisonnement.

DEUXIEME PARTIE ACTEURS, INSTITUTIONS ET TERRITOIRES

En nous inspirant de l'approche de la ville "dans sa carte et son portrait" telle qu'elle a été mise en oeuvre par Louis Marin dans une perspective sémiotique, nous pourrions dire à notre tour que l'approche du discours éditorial que nous avons tentée dans la première section avait pour but essentiel de saisir ce discours sous certains de ses profils, mais captés malgré tout depuis un matériau constituant une globalité. En restant fidèle au propos de Louis Marin, nous pourrions de la même façon parler de "cartes" de noms propres au sujet de ce qui va être présenté dans cette section et dans la suivante.

Irène Tamba-Mecz présente les noms propres, qui échappent à toute traduction ou définition, comme **"essentiellement intégrés dans l'ordre des dénominations et restant à la lisière de l'ordre des signes lexicaux (ils forment des "classes", mais n'ont ni synonymes, ni contraires)"**²⁷⁹. Nous rejoignons ici cette auteure - et donnons consistance à son propos - à condition qu'elle entende par "classes" des univers dont les composantes possèdent des caractéristiques désignatives communes, et non des regroupements dont la légitimité proviendrait de traits motivés (ainsi de ceux des noms propres qui étaient à l'origine des noms de métiers, facilement repérables lorsque l'on remplace la majuscule à l'initiale du nom par une minuscule). Nous avons de la sorte mis au jour six classes à partir des noms propres que nous avons pu isoler dans notre corpus.

²⁷⁹ *La sémantique*, Paris, Puf ("Que sais-je ?"), 1988, p. 74.

Dans cette section vont être passées en revue les cinq classes suivantes :

·
acteurs sociaux et institutions ;

·
familles et acteurs politiques ;

·
territoires.

La classe de noms propres restante sera présentée dans la troisième section. Il s'agit des noms de villes par excellence, que l'on prendra soin par conséquent de ne pas confondre avec des désignations "élargies" (ainsi de *Lyon* par rapport à *Communauté urbaine de Lyon* ou *Région urbaine de Lyon*). Nous reviendrons sur ces notions en temps voulu. Dans un premier temps, il va nous falloir présenter la "mécanique" sous-jacente à ces graphiques. Car même si ces plans ont en commun avec la "carte de la ville" d'être un "survol synoptique et géométrique"²⁸⁰, il ne faut pas perdre de vue qu'ils obéissent à un contrat de lecture où une projection extérieure - le regard du spectateur - est moins en jeu qu'une projection interne des éléments du graphique le long des axes qui le fondent.

1. L'analyse factorielle des correspondances

1.1. Principes d'un outil descriptif

La méthode d'analyse factorielle des correspondances (AFC) que nous allons utiliser dans ce travail est un outil de mesure d'ordre descriptif. Elle s'applique à l'étude de tableaux à double entrée - ou tableaux de contingence - qui se composent de nombres positifs ou nuls. Son objet est précisément de rendre appréhendable d'emblée le maximum d'information contenue dans de tels tableaux. Plus exactement, le recours à cette méthode descriptive se révèle d'autant plus nécessaire que les tableaux sont de grande dimension et croisent un nombre de données important. L'AFC, d'où son nom, a donc pour fonction de rendre visibles les correspondances entre deux ensembles de données. Dans notre travail, il s'agit des quatre périodes rédactionnelles d'une part (variables, en colonne) et de formes lexicales retenues au préalable (individus, en ligne). C'est dans la mesure où ces deux blocs de données entrent en correspondance *via* les tris croisés à l'intérieur des tableaux (la forme x a été utilisée 0, 1, 2 ou n fois dans la période y) qu'il va être possible au final de mettre au jour la façon dont les formes sélectionnées se positionnent les unes par rapport aux autres dans l'espace des périodes rédactionnelles, et comment celles-ci se situent entre elles dans l'espace des formes. Dans l'esprit du concepteur de la méthode, cette représentation de "proximités" a pour but

²⁸⁰ Louis Marin, "La ville dans sa carte et son portrait", in *De la représentation*, Paris, Gallimard, 1994, p. 210.

de tester l'indépendance des données d'un tableau. Autrement dit, l'AFC part du principe que les éléments d'un tableau sont susceptibles d'être dépendants les uns des autres²⁸¹.

L'enjeu sous-jacent à l'AFC - et que l'on retrouve du reste dans d'autres méthodes statistiques - va justement permettre d'évaluer **“la quantité d'une représentation de données multidimensionnelles en termes de maximisation de la quantité d'information obtenue par la réduction des données”**²⁸². Il ne faut pas perdre de vue en effet que la transcription des données initiales d'un tableau en leur projection - sous forme de “nuage” de points - dans un espace à plusieurs dimensions ne peut s'effectuer qu'au prix d'une perte d'information, l'espace de la feuille ne pouvant contenir au mieux que deux dimensions : un axe vertical et un axe horizontal. La seule façon de nous rendre perceptible la structure de ce “nuage” - composé de points-formes et de points-périodes dans ce qui nous occupe ici - va par conséquent consister (il n'y a de toute façon pas vraiment le choix...) à le projeter sur l'espace à deux dimensions de la surface plane de la feuille. Imaginons qu'à l'aide d'une aiguille à tricoter nous transpercions un ballon de rugby dans le sens de sa longueur. Nous pourrions dire, de façon imagée, que l'aiguille “absorbe” le maximum d'inertie du ballon par son centre en même temps qu'elle en indique la direction principale d'allongement. C'est cette logique qui est appliquée par l'AFC dans sa “captation” progressive de l'information contenue dans un tableau de départ :

La projection des points du nuage sur l'axe principal d'inertie donne le plus d'information sur leur distribution. Le reste de l'information se rassemble sur les autres axes d'inertie qui sont orthogonaux à l'axe principal et se croisent au centre de gravité du nuage. Ces axes sont appelés “axes factoriels”.²⁸³

Le centre de gravité du nuage correspond aux profils-moyens des deux dimensions du tableau de départ (individus en ligne, variables en colonne). C'est à partir des totaux marginaux de ce tableau qu'est calculée une distance - dite du *khi-2* - entre points-lignes et points-colonnes pris deux par deux. Il s'agit d'une pondération par renversement de la fréquence correspondant à chaque terme. Mais tandis que le calcul du *khi-2* fait habituellement abstraction de toute donnée qui ne se trouve pas dans le tableau de contingence, Etienne Brunet - concepteur du logiciel *Hyperbase* que nous avons utilisé - part du principe que les fréquences absolues sont trop sujettes à l'effet de taille. Favorable à une pondération des données à partir de l'étendue du corpus, il propose pour ce faire le filtre de l'écart réduit ou celui du logarithme néperien, même s'il laisse le choix à l'utilisateur d'une analyse factorielle “traditionnelle”, basée sur les effectifs bruts :

²⁸¹ Bien qu'il faille faire remonter le principe de l'analyse des correspondances au début du siècle (des psychologues ont alors cherché à extraire des facteurs sous-jacents à des tests), nous prenons appui ici sur les travaux de Jean-Paul Benzécri, amorcés en France au début des années 60. On se référera utilement à *L'analyse des données*, et en particulier au deuxième tome, consacré à l'analyse des correspondances (Jean-Paul Benzécri et *alii*, Paris, Dunod, 4ème éd. complétée d'un appendice, 1982, 632 p. [1ère éd. : 1973]). Pour une approche plus générale de la démarche poursuivie, cf. *Histoire et préhistoire de l'analyse des données* (Jean-Paul Benzécri, Paris, Dunod, 1982, 159 p.).

²⁸² *Introduction à l'analyse factorielle des correspondances*, Paris, Service du film de la recherche scientifique, 1980, p. 44.

²⁸³ Denis Peschansky, *Et pourtant ils tournent...*, op. cit., p. 28.

L'éclairage qui souligne le mieux les reliefs est souvent celui qui utilise le filtre de l'écart réduit. Les logarithmes constituent un filtre plus neutre, qui corrige plus faiblement l'effet de taille. Si les données brutes sont traitées sans filtre (...), on peut craindre en effet que l'étendue variable des textes et le poids inégal des mots retenus ne précipitent au centre du graphique les éléments les plus lourds et les plus aptes à faire la loi.²⁸⁴

Nous avons opté pour un traitement de nos données à l'aune de l'écart réduit, dans un souci de cohérence avec la mise au jour des formes spécifiques. On prendra garde cependant de ne pas confondre spécificités et AFC malgré l'utilisation commune de l'écart réduit. Tandis que les premières font "un sort individuel", pour reprendre l'expression d'E. Brunet, à chacune des formes en vue d'une conclusion probabiliste, la seconde est une technique de description sans implication probabiliste. Si, comme on l'a vu, des fréquences théoriques trop faibles ne sont pas souhaitées dans le calcul des spécificités, une telle contrainte n'est pas de mise avec l'analyse factorielle. Nous avons donc retenu le seuil inférieur généralement admis d'une fréquence égale à 3^{285} .

Ces considérations d'échelle mises à part, l'utilisation de l'AFC dans notre travail relève d'un processus commun à toutes les descriptions de tableau. On pourra ainsi dire qu'ici aussi la transformation d'un tableau de départ en un "nuage" de points est réalisée à raison d'une perte d'information, qu'il est toutefois possible de quantifier puisque l'on connaît pour chaque axe le pourcentage d'information extrait. Ce pourcentage de variance (ou d'inertie) est la "valeur propre" de chaque axe. Comme on l'a vu, le premier axe est celui qui extrait le maximum d'information d'un tableau de départ : sa valeur propre sera donc plus élevée que celle du deuxième axe perpendiculaire à lui par l'origine, celui-ci apportant un taux d'inertie supérieur au troisième, et ainsi de suite jusqu'à l'épuisement total de l'information initiale. Puisque le nombre d'axes factoriels est égal à la plus petite dimension du tableau moins une, nous pouvons dire que dans notre cas elle est de trois (le corpus ayant été subdivisé en quatre périodes rédactionnelles). Précisons au passage qu'avec une unité de moins, nous n'aurions pas été en mesure de présenter les analyses factorielles qui vont suivre²⁸⁶. Pour ce qui concerne notre étude, cela revient à dire que trois facteurs suffiront à "révéler" ce que le nuage de points contient. Il n'est pas nécessaire cependant de prendre en compte la totalité des axes successifs. Dans la pratique, on estime en effet comme suffisamment révélateur de l'information initiale un pourcentage cumulé des axes qui en représentent les deux tiers²⁸⁷.

²⁸⁴ Etienne Brunet, "WEB et la statistique. L'exemple du mot Rome", in *Cahiers de lexicologie*, 67, 1995-2, p. 85.

²⁸⁵ Le calcul du *khi-2* porte donc sur des données pondérées, de sorte qu'elles le sont doublement. Le fait que l'AFC ne sache traiter que des nombres positifs oblige en outre à transposer préalablement les écarts réduits dans une zone positive, le plus grand écart négatif étant aligné sur 0. Même si Jean-Paul Benzécri (cf. note 1 p. 134) se montre réticent devant toute pondération et, à plus forte raison, devant toute manipulation de translation, E. Brunet estime ces opérations nécessaires en vue d'atténuer l'effet de taille.

²⁸⁶ "Une analyse factorielle sur trois textes est un non-sens puisque cette analyse est prévue précisément pour des espaces mathématiques de dimensions supérieures" (Simone Bonnafous, "Le vocabulaire de Metz, étude quantitative", in *Langages*, 71, sept. 1983, p. 90).

Dans tous les cas, nous nous limiterons aux deux premiers facteurs, leurs valeurs propres cumulées excédant 66 % d'inertie.

1.2. L'interprétation des plans-graphiques

Derrière "*son apparente naturalité cognitive*", pour reprendre une expression de Paul-André Rosental, l'instrument qu'est l'AFC peut s'avérer à risque si justement l'on s'en tient à ce que l'on voit des rapprochements de points à l'intérieur d'un graphique :

***Le contraste entre l'immédiateté graphique de la représentation d'une proximité physique entre attributs, comportements voire individus, et la complexité de l'objet, pluri-dimensionnel, qu'elle s'efforce de représenter, fait de l'analyse factorielle un outil particulièrement périlleux à manier.*²⁸⁸**

Il est donc impératif de ne pas s'en tenir à une lecture perceptive des plans factoriels, autrement dit à une lecture qui s'affranchirait des quelques règles élémentaires qui en conditionnent la validité. Trois au moins sont à respecter :

les proximités entre formes - ou entre périodes - ont d'autant plus de sens que les points sont éloignés de l'origine des axes (autrement dit que leur distribution est éloignée du profil moyen) ;

à moins d'une position très différente sur un autre axe, on peut estimer que deux formes proches sur un axe sont employées dans une même période. Dans le cas, plus rare cependant dans nos analyses, où ce sont deux périodes qui se trouvent rapprochées, on peut en déduire qu'elles privilégient les mêmes formes ;

à moins d'une position très différente sur un autre axe, une forme est employée dans une période plus fréquemment que la moyenne si l'une et l'autre s'éloignent conjointement sur un axe (ou plus exactement le long d'un axe).

L'interprétation des plans-graphiques ne peut cependant se contenter de ces seules précautions. Un commentaire sera d'autant plus juste qu'il prend appui sur les aides que délivre l'ordinateur sous forme de listes de chiffres. Ces listes fournissent pour chaque forme et pour chaque période :

leurs coordonnées : c'est à partir du signe qui les accompagne que l'on est à même de déterminer sur quel côté de l'axe interviennent les points. Le premier axe - horizontal - se lit de gauche à droite, autrement dit du côté négatif au côté positif. La même opération se réalise sur le deuxième axe, perpendiculaire au premier par le centre de gravité. Dans ce cas, la lecture du négatif au positif s'effectue de bas en haut (en faisant

²⁸⁷ Introduction..., *op. cit.*, p. 123.

²⁸⁸ Paul-André Rosental, *Histoire & Mesure*, 1997, XII-3/4, p. 195.

pivoter le plan de 90 degrés dans le sens des aiguilles d'une montre, on obtient une lecture de gauche à droite similaire à celle du premier axe) ;

leurs contributions relatives (ou COR) : elles indiquent la contribution relative d'un facteur à une forme (ou à une période) ;

leurs contributions absolues (ou CTR) : elles indiquent la contribution relative d'une forme (ou d'une période) à un facteur.

Ce sont ces deux derniers critères qui vont nous intéresser au premier chef. Ce sont eux en effet qui vont permettre de dresser avec précision le rôle des différents "acteurs" dans l'élaboration des graphiques :

Ce sont toutes deux des contributions relatives, mais il y a entre elles une différence essentielle : alors que COR est la part du facteur dans l'explication de l'écart d'une forme au centre de gravité du nuage, CTR est la part de la forme dans la constitution de l'axe factoriel.²⁸⁹

Il est important, d'autre part, de noter avec Simone Bonnafous que ***"si un élément contribue à créer un axe, il sera aussi fortement expliqué par lui . Mais l'inverse n'est pas toujours vrai "***²⁹⁰. C'est en cela que la première démarche devant les listes de chiffres fournies par l'ordinateur consiste à repérer les éléments (formes et périodes dans notre cas) dont les CTR sont les plus fortes. L'examen des COR n'est pas à négliger pour autant. Il y a au moins deux raisons à cela :

lorsque pour un élément donné CTR et COR sont fortes, cela veut dire que cet élément est pratiquement aligné sur l'axe correspondant ;

dans les cas où un élément a une COR forte et une CTR faible (c'est-à-dire une CTR dont la valeur est inférieure à la CTR moyenne), on peut dire qu'il contribue peu à l'explication de l'axe mais qu'il est bien aligné sur lui, autrement dit qu'il l'"illustre"²⁹¹.

La "teneur" des CTR est obtenue en divisant la somme des contributions relatives des formes qui rentrent dans un tableau - somme ici toujours égale à 1000 - par l'effectif de ces formes. Dans le cas où une liste de 25 noms propres est fournie à la machine, leur CTR moyenne est égale à 1000/25, soit 40. Dans ce cas précis, seuls les noms propres dotés d'une CTR au moins égale à 40 seront pris en compte. Si le nombre de noms propres soumis à analyse peut varier d'un tableau à l'autre, celui des périodes est identique par définition (elles sont quatre et le restent tout au long du processus). Leur CTR moyenne permanente est donc égale à 250 (1000/4). Les COR moyennes elles

²⁸⁹ aussi ne varient pas d'un tableau à l'autre ; leur valeur - on parle encore d'*aléa* - est de Yvon Teneur, *Introduction...*, op. cit., p. 71. C'est l'auteur qui souligne.

²⁹⁰ "Le vocabulaire de Metz. Etude quantitative", loc. cit., p. 90. C'est nous qui soulignons.

²⁹¹ Cf. Michel Volle, *Analyse des données*, Paris, Economica, 1989 (3ème éd.), p. 94.

$1000/3 = 333$ (on se souviendra que le nombre d'axes factoriels est égal à la plus petite dimension du tableau moins une, soit 3 pour ce qui nous concerne). On considérera donc comme fort un élément dont la COR est au moins égale à l'aléa (333 ou 33,3 %, que l'on arrondira à 33 %).

Chacun des graphiques présentés va être accompagné de deux tableaux : l'un pour le premier axe, l'autre pour le second. Pour chacun d'eux sera mentionnée la valeur propre (ou % d'inertie, c'est-à-dire % d'information extrait du tableau de départ). Les formes propres, puis à leur suite les périodes, seront réparties dans deux colonnes, selon la nature de leurs coordonnées (côté positif ou côté négatif). Bien que COR et CTR soient présentées simultanément, ce sont les valeurs décroissantes des CTR qui vont déterminer l'ordre d'apparition des noms propres dans le tableau puisque, comme on l'a vu, cette variable est primordiale dans l'interprétation des données. C'est en cela que la CTR moyenne sera indiquée pour les noms propres et pour les périodes (encore qu'elle soit invariable concernant ces dernières : 250). En fin de compte, seules les formes et les périodes qui ont une CTR et/ou une COR significative(s) vont être présentées dans les deux tableaux successifs, lesquels condensent les données chiffrées des deux premiers axes factoriels.

2. Acteurs sociaux et institutions

Par "acteurs sociaux", nous entendons des êtres animés humains dont nous avons veillé à individualiser la "trace" dans le corpus, autrement dit à faire en sorte qu'à une forme corresponde un seul et unique référent. La liste des acteurs sociaux a été dressée par soustraction. Ceux-ci réfèrent à des individus qui ne relèvent pas du champ politique à proprement parler, c'est-à-dire dont l'action n'est pas reliée à la "gestion de la cité" telle que généralement admise, localement ou non. Bien sûr, on pourrait trouver à redire à une telle dichotomie, ne serait-ce que parce que le politique, en tant qu'il concerne l'organisation du social, irradie l'ensemble de la collectivité. Dans le cadre de ce travail, une division de ce type nous a semblé cependant la plus à même de "faire parler" des dissimilitudes d'emploi à l'intérieur d'univers désignatifs cohérents²⁹².

La catégorie *institutions* à, elle aussi, été obtenue par soustraction. Mais à la différence de la classe *acteurs sociaux*, qu'il s'agissait d'isoler à l'intérieur d'une classe plus large limitée aux seuls êtres "animés", la classe *institutions* a été définie "en creux" par rapport aux cinq autres catégories. Plus exactement, les éléments qui ont été rangés sous cet intitulé sont ceux dont on a estimé qu'ils ne pouvaient pas prendre place ailleurs. Il faudra donc entendre *institutions* en un sens très large, comme nous aurons l'occasion de le constater après avoir examiné la "carte" des acteurs sociaux.

²⁹² Nous empruntons l'expression "dissimilitude d'emploi", très parlante à notre sens, à M. Tournier. Cf. *Lexicometria, op. cit.*, p. 67.

2.1. Acteurs sociaux

Ce par quoi l'oeil est attiré, avant même d'entrer dans le détail, est constitué par l'agglomérat de noms propres qui se trouvent condensés à l'extrémité positive du premier axe (cf. p. 142). Non seulement ces formes propres "font masse" mais encore elles sont près de deux fois plus importantes en nombre que celles qui leur font pendant du côté gauche du graphique, lesquelles ont en outre la particularité d'être disséminées de part et d'autre de l'axe. Cet éparpillement ne les empêche pas cependant de toutes contribuer à l'axe de manière forte, ce qui n'est le cas que de « Barbie » du côté droit (5 %). Les autres acteurs sociaux présents de ce côté-là du premier axe n'interviennent que comme formes illustratives²⁹³. Comme « Barbie », la *Période 1* est bien représentée sur le premier axe qu'elle contribue à créer fortement (COR = 92 % ; CTR = 45 %). Le clivage est réalisée avec la *Période 2* et la *Période 3*, même si cette dernière s'oppose plus nettement avec la *Période 2* sur le deuxième axe (COR = 46 % ; CTR = 38 %). Les deux blocs qui s'opposent sur le premier axe dénotent chacun un contenu que l'on pourrait qualifier d'homogène. A quelques exceptions près, il est frappant de relever la "lyonnité" - qu'il serait possible de définir ici comme *trait d'appartenance à la société lyonnaise* - des noms propres situés dans le quadrant supérieur gauche du graphique par rapport à ceux qui se concentrent autour de la *Période 1*. En effet, hormis « Delangle », traiteur président du Salon des fines bouches... tous les autres acteurs désignés n'appartiennent pas à la société locale ou entretiennent avec elle un rapport particulier. C'est ainsi que l'« abbé Pierre », « Jarre » et « Frérot » ont vécu à Lyon. Les deux premiers sont essentiellement représentés comme des acteurs "en transit". Leur passage par Lyon est lié à une occasion particulière : spectacle de fin de séjour du pape ou invitation par la mairie de Lyon à célébrer les « enfants célèbres » de la ville. « Frérot », pour sa part, désigne le membre d'Action directe que le journal met en scène depuis ses « carnets intimes », donc depuis un dire. En fait, la "récupération" de cette information, d'abord envisagée localement, a abouti à une publicité accrue du texte de Max Frérot mais non de l'acteur lui-même, dont le nom a déjà été diffusé à maintes reprises au niveau national²⁹⁴. A part peut-être « Wenders », qui apparaît dans un billet consacré aux *Ailes du désir* et signé par

²⁹³ Afin de ne pas alourdir la codification des plans factoriels, nous avons limité à quatre termes la légende de ces "cartes" : - CAPITALES = formes projetables sur le premier axe ; - CAPITALE EN ITALIQUE = formes projetables à la fois sur les premier et deuxième axes ; - minuscules en italique = formes projetables sur le deuxième axe ; - minuscules = formes projetables sur le troisième axe (axe non représenté dans ce travail). Rien ne permet par conséquent de distinguer une forme qui contribue fortement à la constitution d'un axe (CTR) d'une forme qui ne serait qu'illustrative (COR importante mais CTR faible). Rien, sinon le commentaire qui accompagne ces "cartes" et les tableaux de chiffres.

²⁹⁴ Robert Marmoz nous a fait savoir que René-Pierre Boullu avait envisagé de faire paraître les "carnets intimes de Max Frérot" à Lyon seulement. C'est ainsi que Serge July en a appris l'existence tandis qu'il rendait visite à la rédaction lyonnaise, au moment même où une partie d'entre elle était occupée à retranscrire et à compléter le document original (récupéré par la journaliste Mireille Debard, sans aucun doute auprès d'un avocat). Le supplément est donc devenu national. Sans la "découverte" du directeur de *Libération*, il est probable, toujours selon Robert Marmoz, que la décision "isolée" de René-Pierre Boullu lui aurait coûté sa place de rédacteur en chef.

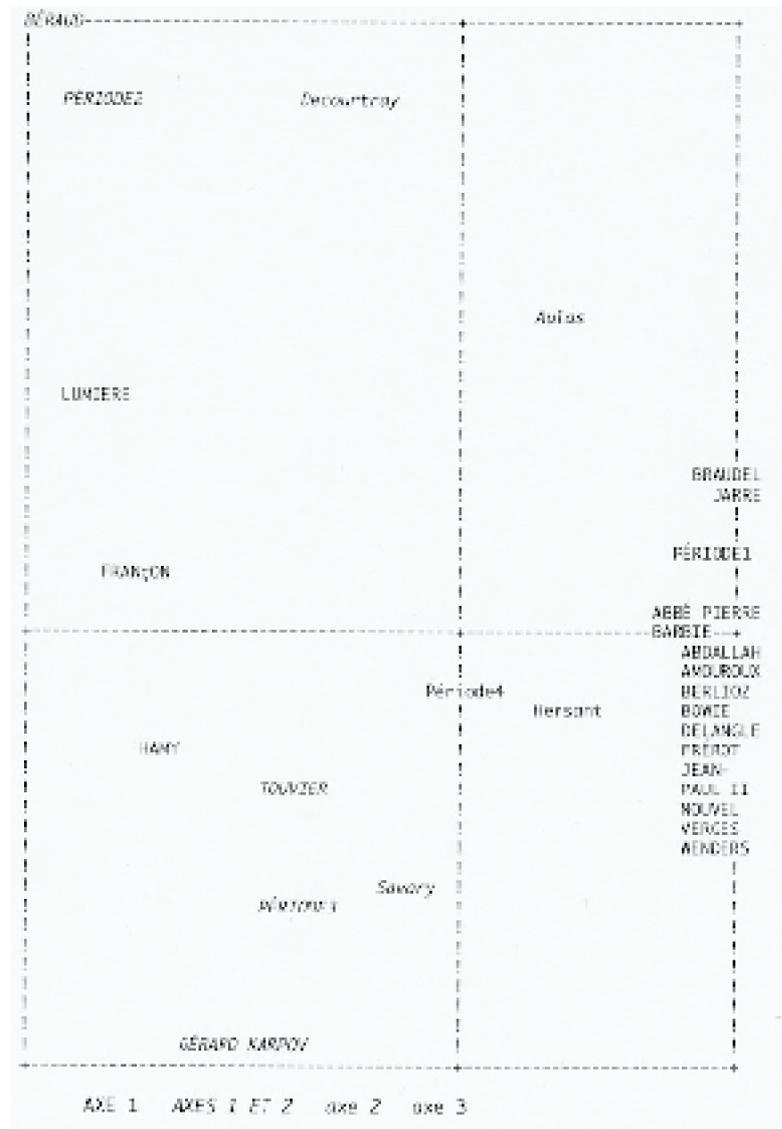
le journaliste "parisien" Serge Daney, tous les autres patronymes projetés sur le côté positif du premier axe s'inscrivent dans l'espace public local. Plus exactement, le discours assumé qui les prend en charge construit des espaces symboliques à partir de lieux concrets : un appartement (*Lyon-Libération* fait parler des ressortissants libanais sur le séjour d'Ibrahim Abdallah à Lyon), l'Opéra (le journal emploie quatre fois l'expression « Nouvel Opéra » ce qui, derrière le jeu de mots avec le nom de l'architecte, fait exister un bâtiment qui n'a rien de "nouveau" puisque encore à l'état de projet et objet d'un dissensus dans la majorité locale), le stade de Gerland (la venue de David Bowie n'y est pas souhaitée par l'adjoint aux sports) ou le palais de justice (dans le cadre du procès de Klaus Barbie). A ce titre, l'opposition sur le premier axe de « Barbie » et « Vergès » avec « Touvier » et « Hamy » est aussi une opposition entre lieu et absence de lieu. En effet, ce n'est pas tant l'inculpation de Touvier pour crime contre l'humanité par le juge lyonnais Hamy que le journal médiatise que l'interrogation quant à savoir où va se tenir le procès, à Paris ou à Lyon.

On notera encore, mais à part, le cas que représente Fernand « Braudel ». Le journal le mentionne dès son premier éditorial en faisant savoir que l'équipe de journalistes qui le réalise « est convaincue, avec l'historien Fernand Braudel, que la France est trop petite pour contenir à elle seule le destin de Lyon ». En fait, le journal se sert des écrits de Fernand Braudel comme d'une parole d'autorité, en particulier lorsqu'il s'agit de faire admettre la nécessité pour l'Eglise lyonnaise de recourir à des « complicités » extérieures ou lorsqu'il en appelle à la reconstitution de l'« isthme » français après l'inauguration par le président de la République d'un tronçon d'autoroute dans l'Ain. Mais comme par ailleurs *L'identité de la France* fait fonction d'horizon référentiel incontournable chez un grand nombre d'intervenants locaux, et en particulier chez les techniciens de l'aménagement, il ne paraît pas faux d'affirmer que *Lyon-Libération* participe à sa manière à l'engouement ambiant qui finit par vider de toute substance la portée d'un travail historique réduit au rôle de faire-valoir²⁹⁵.

²⁹⁵

Il n'est que de relever la façon dont est répété à l'envi, dans les présentations "promotionnelles" successives du projet *Lyon 2010*, l'extrait suivant : "*Aujourd'hui comme hier, Lyon ne trouve son ordre et les conditions de son épanouissement que sur le plan international ; elle dépend de logiques à très large rayon. Il lui faut la complicité du dehors. Les fées qui la favorisent sont étrangères*".

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE LYON-LIBÉRATION (1986-1992) :



AFC périodes X noms propres d'acteurs sociaux (fréquence ≥ 3)

Noms propres d'acteurs sociaux - Axe n° 1 % d'inertie = 55 %

Formes + (CTR = 40)	COR	CTR	Formes - (CTR = 40)	COR	CTR
Barbie	994 985 985	58 34 29 29	Béraud	459 961 817	153 93 92
Nouvel Frérot	985 985 987	29 25 25 22	Françon	470 863 357	78 70 52 52
Jean-Paul II	987 985 985	22 22 22 22	Lumière	357	
Vergès	985 985 985	20 20	Touvier Hamy		
Abdallah	709 709		Gérard Karpov		
Berlioz Abbé Pierre					
Amouroux					
Bowie					
Delangle					

Formes + (CTR = 40)	COR	CTR	Formes - (CTR = 40)	COR	CTR
Wenders Braudel Jarre					
Périodes + (CTR = 250)	COR	CTR	Périodes - (CTR = 250)	COR	CTR
Période 1	924	447	Période 2 Période 3	481 471	320 230

Noms propres d'acteurs sociaux - Axe n° 2 % d'inertie = 33 %

Formes + (CTR = 40)	COR	CTR	Formes - (CTR = 40)	COR	CTR
Béraud Decourtray Aulas	541 837 903	298 171 54	Gérard Karpov Savary Touvier	564 564 731 192	137 137 75 52
Périodes + (CTR = 250)	COR	CTR	Périodes - (CTR = 250)	COR	CTR
Période 2	517	569	Période 3	463	375

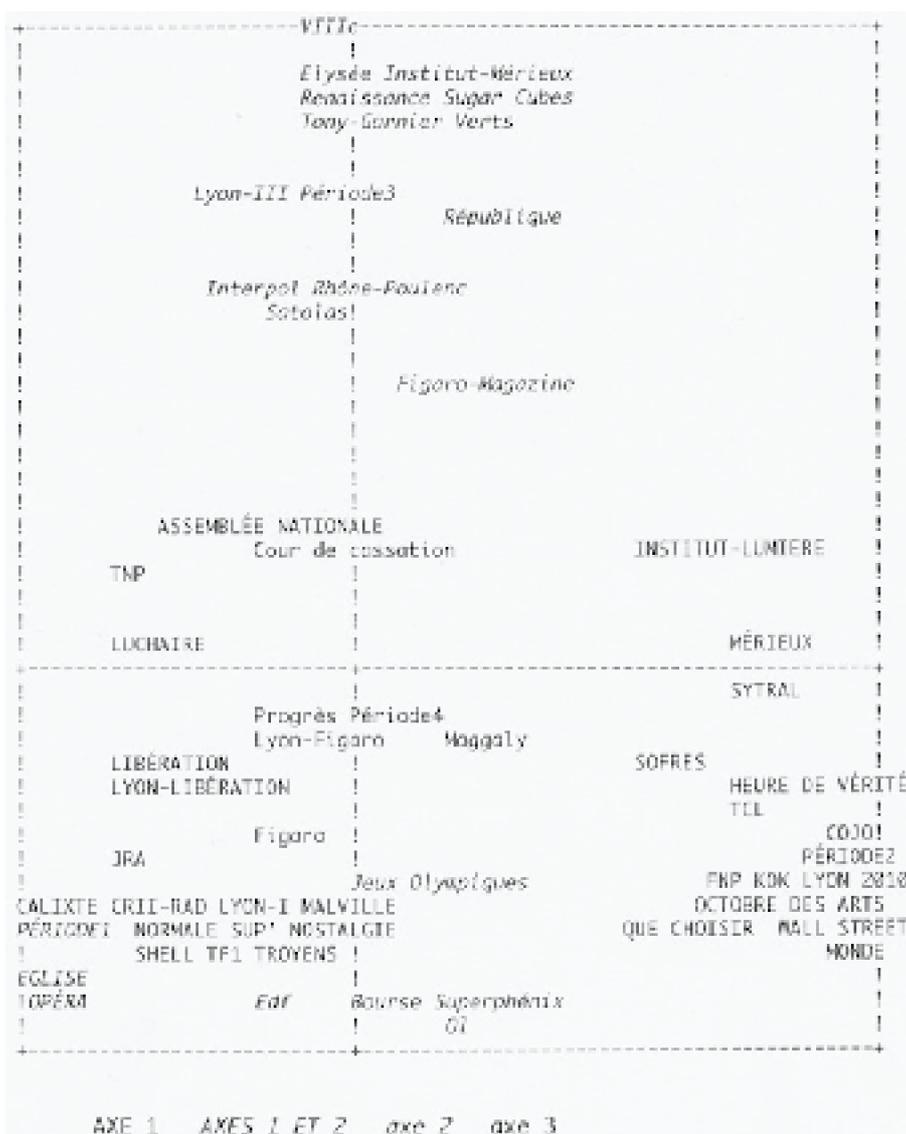
Le deuxième axe instaure un clivage assez semblable au premier : aux acteurs sociaux non directement en phase avec la société lyonnaise font pendant des acteurs dont l'activité est déterminée par une appartenance marquée au site : ainsi de l'écrivain Béraud dont *Lyon-Libération* craint que la réédition des romans par trois maisons d'édition, dont une régionale, n'aboutisse à la « banalisation », du cardinal « Decourtray » que l'analyse factorielle nous montre comme « pesant » plus lourd en tant que pourfendeur de *la Dernière tentation du Christ* et qu'acteur en butte à la demande de reconnaissance d'une communauté - celle des « petites soeurs d'Israël » - qu'hôte du pape Jean-Paul II, ou de Jean-Michel « Aulas », industriel désireux de construire une équipe de football performante à Lyon. Sur le côté négatif de l'axe, on retrouve « Touvier », en compagnie cette fois du metteur en scène « Savary », directeur du théâtre du VIIIème en partance après avoir laissé un déficit évalué entre 5 et 8 MF (si son remplaçant, « Françon », est placé sur le premier axe, proche de la *Période 2*, c'est que le journal s'était déjà fait l'écho, avant l'élection municipale de 1989, de l'attente de sa nomination) et de « Karpov », acteur cité au moment du championnat du monde d'échecs qui a débuté à Lyon à la fin de l'année 1990. Le nom de « Gérard », dans le même quadrant inférieur gauche, renvoie à un homme dont le fils a été assassiné. Le journal a consacré cinq pages à sa confrontation (filmée) avec l'assassin présumée, vivant à Lyon et assigné à résidence dans le Rhône. Cet aspect a probablement commandé la parution de ce reportage dans les pages lyonnaises, alors même que le commentaire qui l'accompagne a été rédigé une fois encore par Serge Daney.

2.2. Institutions

L'ensemble des éléments opposables sur le premier axe contribuent fortement à sa construction, à l'exception cependant de « JRA » (*Journal Rhône-Alpes*), « Assemblée nationale », « TNP » et « Luchaire », tous du côté négatif, qui apparaissent plutôt comme termes illustratifs (représentés respectivement à 63 %, 67 %, 84 % et 94 % sur l'axe 1). Des deux ensembles de noms propres qui se font face, il est possible de mettre au jour des oppositions entre formes relevant d'un même univers de désignation. Nous avons ainsi relevé les clivages suivants (- *versus* +) :

1.
« TNP » (Théâtre National Populaire)/« Opéra » *versus* « Institut-Lumière »/« FNP » (Fondation Nationale de la Photographie) ;
2.
« Troyens » *versus* « Octobre des Arts »/« KOK » ;
3.
« Libération »/« Lyon-Libération »/« JRA » *versus* « (le) Monde »/« Que choisir » ;
4.
« CRII-RAD » *versus* « Mérieux ».

DEUXIEME PARTIE ACTEURS, INSTITUTIONS ET TERRITOIRES



AFC périodes X noms propres d'institutions (fréquence ≥ 3)

Noms propres d'institutions - Axe n° 1 % d'inertie = 46 %

Formes + (CTR = 18)	COR	CTR	Formes - (CTR = 18)	COR	CTR
<i>Lyon 2010</i>	919 919 919	77 66 66 54	<i>Lyon-Libération</i>	863 606 606	33 30 30 25
COJO FNP	919 883 918	49 47 47 47	Eglise Opéra	691 691 692	25 20 20 20
Wall Street	918 918 983	44 36 29 19	Nostalgie	692 692 851	18 18 18 18
TCL KOK Octobre	883 747 771	18 18	Shell Malville	688 688 688	18 18 16 12
<i>des arts Que</i>	886 522		Normale Sup'	688 688 626	9 8
<i>choisir Sytral</i>			Résistance Libération	686 667 837	
Mérieux (le)			Calixte		
Monde (l')			CRII-RAD		
Heure de			Lyon I TF1		
<i>vérité</i>			(les) Troyens		

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE LYON-LIBÉRATION (1986-1992) :

Formes + (CTR = 18)	COR	CTR	Formes - (CTR = 18)	COR	CTR
Institut-Lumières Sofres			<i>le) Journal Rh.-Alpes [JRA] Luchoire Assemblée Nationale TNP</i>		
Périodes + (CTR = 250)	COR	CTR	Périodes - (CTR = 250)	COR	CTR
Période 2	869	643	Période 1	611	354

Noms propres d'institutions - Axe n° 2 % d'inertie = 37 %

Formes + (CTR = 18)	COR	CTR	Formes - (CTR = 18)	COR	CTR
Ville Elysée	973 995 995	88 80 80 80	Superphénix	788 328 328	23 20 20 19
Institut-Mérieux	995 995 995	69 69 69 52	Eglise Opéra	734 601 799	19 14 8
Sugar Cubes	995 955 801	29 24 24 14	EDF OL	422	
Renaissance (théâtre de la)	868 868 682 628	6	Bourse JO		
Tony-Garnier					
Verts [équipe de football]					
Lyon III					
République					
Interpol					
Rhône-Poulenc					
Satolas (<i>le</i>)					
<i>Figaro</i>					
<i>Magazine</i>					
Périodes + (CTR = 250)	COR	CTR	Périodes - (CTR = 250)	COR	CTR
Période 3	970	677			

Mais ces clivages n'interviennent pas au même degré. Il y a loin par exemple entre les types d'opposition que recèlent b) et d). En b) il s'agit de titres donnés à des manifestations culturelles - les noms propres sont facilement décelables les uns par rapport aux autres à l'aune de cette propriété - tandis qu'en d) le clivage se lirait plutôt sur le mode : association vs entreprise. Comme on a eu l'occasion de le préciser en amont, « Mérieux » est une forme qui n'a pu entrer ni dans le codage permettant de distinguer le père d'un fils ni dans l'expression « Institut-Mérieux », même s'il en est une qui s'en rapproche ici : « institution Mérieux ». Le « Mérieux » de la tournure « quand on s'appelle Mérieux » est une autre des occurrences de cette forme, même si dans ce cas c'est

l'impossibilité d'identifier un référent stable - s'agit-il du nom de famille ? du nom de l'entreprise ? - qui a entraîné cette indexation. Il ne paraît pas illégitime cependant de placer en opposition « Mérieux » avec la « CRII-RAD », organisme fondé par la drômoise Michèle Rivasi en 1986 deux semaines après ce qu'il est commun de désigner par "la catastrophe de Tchernobyl"²⁹⁶. Si « Mérieux » est cité dans le discours éditorial de *Lyon-Libération* en décembre 1987, au tout début de la deuxième période rédactionnelle, c'est en marge d'un article consacré à Bioforce, association que Pierre Mérindol définit comme **"force d'intervention sanitaire mise sur pied à l'époque où Charles Hernu était ministre de la Défense"**²⁹⁷. L'objet du discours réfère dans les deux cas à une "petite" structure. Mais si la référence à la CRII-RAD permet au journal de se montrer favorable à la philosophie qui anime cette entité - en publiant alors dans ces pages "services" les taux de radioactivité mesurés par l'organisme drômois, *Lyon-Libération* rend effective la transparence de l'information prônée par la CRII-RAD -, la désignation de Bioforce par le biais de « Mérieux » a pour objet de rendre publiques les conclusions d'un audit de l'inspection des Finances à propos de cette association.

En a), les noms propres « TNP » et « Institut-Lumière », bien que placés de part et d'autre du premier axe factoriel, s'inscrivent dans un même type de discours (ils sont du reste employés par le même énonciateur : Jean-François Abert). Il s'agit d'abord de déplorer l'austérité de la part des pouvoirs publics à l'égard des théâtres (21 novembre 1987), ensuite le gel des subventions municipales dont seraient victimes une quarantaine de compagnies théâtrales, chorégraphiques et musicales (28 février 1989). L'opposition entre titres de journaux pointée en c) instaure une séparation beaucoup plus nette entre d'un côté ceux pour lesquels se pose la question de leur existence et/ou de leur identité (« *Lyon-Libération* » par rapport à « *Libération* », le « *Journal Rhône-Alpes* » vis-à-vis du groupe de Robert Hersant) et de l'autre ceux cités dans le cadre habituel d'une reprise d'information : « Jusqu'à cette élection, sa place sur l'échiquier politique devait tout ou presque à une phrase, extraite d'une tribune dans « *Le Monde* » : « Il vaut mieux perdre une élection que son âme... » »²⁹⁸.

D'autres clivages peuvent encore se lire sur l'axe 1, même si les noms propres en cause n'ont pas en commun de dépendre d'un même univers de désignation comme dans les exemples qui viennent d'être présentés. Ainsi de l'opposition entre « TF1 » et « Heu-re de vérité » (émission à caractère politique alors diffusée sur Antenne 2) ou d'« Eglise » et « Assemblée nationale » avec « Wall Street », noms propres dont on a vu qu'ils pouvaient être rangés sous la dénomination d'"institutions saillantes". Les emplois d'« Eglise », et en particulier d'« Eglise lyonnaise », sont condensés autour de la visite de Jean-Paul II d'octobre 1986. La présence d'« Assemblée nationale » est conditionnée par le

²⁹⁶ De *Commission régionale indépendante d'information sur les radiations*, il semblerait que la signification du sigle ait évolué vers *Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité*. Un effet de la reconnaissance au niveau national de ce premier laboratoire de mesures indépendant en France ?

²⁹⁷ Pierre Mérindol, *Lyon, le sang et l'encre*, Paris, Alain Moreau, 1987, p. 292 (cf. "L'histoire édifiante du groupe Mérieux", Annexe 2 au chapitre XI, pp. 289-292).

²⁹⁸ Lisse comme le discours du maire de Lyon, Commentaire Michel Lépinay, 24 mars 1989.

mouvement étudiant de l'hiver 1986 et les diverses positions ayant cours à l'intérieur du PS avant un comité directeur de synthèse. Cette expression n'est utilisée que dans des tournures descriptives : examen « de la loi réformant les universités à l'Assemblée nationale », retrait du projet de loi sur l'enseignement supérieur « de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale » et « dissolution immédiate de l'Assemblée nationale en cas d'élection d'un président de gauche » (souhaitée par Jean Poperen, ce qui ajoute ici une nuance volitive à la description).

Nous serions tenté de dire que si le graphique oppose de fait les autres formes propres sur le premier axe, celles-ci n'en ont pas moins pour fonction de particulariser le discours éditorial de *Lyon-Libération*, plus encore que celles passées en revue jusqu'à présent : la société « Shell » est mise en cause après l'incendie du port Edouard-Herriot de mai 1987, la « Résistance » est convoquée au moment du procès de Klaus Barbie, « Normale Sup' » apparaît avec l'inauguration de cette institution en partie délocalisée, « Lyon 2010 » est en phase avec la présentation au public de la première mouture de ce document d'aménagement et d'urbanisme, etc. On notera l'emploi à part du nom propre « Calixte » sur le côté négatif de l'axe 1. Cette forme renvoie en effet à ce qu'il convient d'appeler une "institution locale" alors même qu'elle désigne un être animé. Mais c'est précisément parce que cet être est imaginaire qu'on en trouve trace dans l'analyse factorielle consacrée aux institutions. Calixte apparaît dans le titre d'un récit de Jean Dufour écrit au début de ce siècle (*Calixte, introduction à la vie lyonnaise*) et dans l'entretien que Jean Labasse a accordé à *Lyon-Libération*. C'est sans doute la raison pour laquelle René-Pierre Boullu utilise ce nom propre dans l'éditorial paru le même jour²⁹⁹. Le journal présente ce texte comme **"narrant l'initiation d'un jeune Parisien à la sage médiocrité de la bourgeoisie d'Ainay [quartier de Lyon situé entre Perrache et la place Bellecour] au début du siècle"** (note au bas de la page 5). Jean Labasse évoque ce personnage de manière moins péjorative lorsqu'il dit que pour l'observateur - parisien ? - Lyon reste **"un mélange de traditions internationales et d'esprit convivial"**³⁰⁰. C'est en tout cas en tant que directeur de la rédaction du troisième tome de *La Géopolitique des régions françaises* consacré au sud-est que Jean Labasse est interrogé. Cet acteur, qui est aussi banquier (ce que ne dit pas le journal), fait alors valoir que l'attractivité de la ville nécessite une réurbanisation de son centre-ville et la construction de... buildings dans la Presqu'île, à condition que les quais ne soient pas engorgés par le transit de l'autoroute...

Le deuxième axe est essentiellement construit par la *Période 3*. La *Période 1* joue aussi un rôle par rapport à ce facteur. Les contributions de cette variable sont l'une et l'autre très proches de leur moyenne respective, ce qui nous a amené à les prendre en considération (CTR = 22 % ; COR = 31 %). Cinq noms propres contribuent à l'axe 2 du côté négatif : « EDF », « OL » et « Superphénix », auxquels il faut ajouter « Eglise » et «

²⁹⁹ Cf. n° du 3 février 1987, pp. 4-5.

³⁰⁰ En fait, Jean Dufour appartient à l'ancienne notabilité lyonnaise et l'opposition entre Ainay et les Brotteaux que recèle son roman *Calixte* est symptomatique, selon Bernard Poche, de la coupure entre bourgeoisie traditionaliste et bourgeoisie moderniste (cf. "Y a-t-il un roman lyonnais ? Une ville, objet ou sujet d'une écriture", in *Espaces et sociétés*, 1994, 3/1998, p. 85). Pour cet auteur, Henri Béraud, dont il a été question antérieurement, est au contraire issu de la nouvelle catégorie sociale de "classes moyennes" qui s'est constituée à Lyon dès les années 1910, souvent d'origine non lyonnaise mais régionale (*idem*, p. 83).

Opéra » déjà projetables sur le premier axe. « Bourse » et « JO », bien que placés sur l'axe, n'interviennent qu'à titre illustratif (COR de 80 et 42 % respectivement), caractéristique valable pour « Satolas » et « Figaro-Magazine » du côté positif (COR de 68 et 63 %).

Il est possible là aussi de mettre au jour des clivages ressortissant à des formes propres issues d'un univers désignatif similaire. Si « Eglise » pouvait être opposée à « Wall Street » sur le premier axe, où sa position était proche d'« Assemblée nationale », elle se trouve ici à proximité de « Bourse » et à l'opposée de « République ». Une inversion s'est donc produite qui entraîne un nouveau clivage : institutions religieuses et économiques *versus* institution politique. Le rapprochement d'« Eglise » avec « Bourse » ne paraît pas être limité au seul fait qu'elles appartiennent l'une et l'autre à la catégorie des "institutions saillantes". C'est aussi leur ancrage à l'espace lyonnais qui est en jeu ici (le 28 septembre 1987, *Lyon-Libération* consacre trois pages à la place financière qu'est Lyon et à son second marché). Quant à « République », de l'autre côté de l'axe, il serait possible de lui adjoindre « Elysée ». République est en effet placée dans tous les cas à l'intérieur du syntagme « président de la République ». Si cette expression réfère essentiellement au président de la République d'alors - François Mitterrand -, il est une occurrence où elle désigne Valéry Giscard d'Estaing - « un ancien Président de la République » - et une autre qui constitue un cas à part : « Qu'il soit maire de Lyon ou président de la République, tout grand élu a ainsi son domaine réservé »³⁰¹. Cet emploi est intéressant parce qu'il institue une catégorie vide *être président de la République* tout en donnant au lecteur les moyens de la combler. Le billet de Robert Marmoz est en effet parcouru de référents qui ne laissent guère de doute sur qui "se cache" derrière une telle description, même si ce "qui" n'est jamais expressément nommé : « Grands Travaux », « Olympe élyséenne », « grande Arche », « Opéra Bastille ». Le même processus pourrait être mis en oeuvre concernant la fonction de maire de Lyon. Mais dans ce cas, et le maire contemporain du discours assumé (Michel Noir) et ses projets d'aménagement (nouveau tunnel sous la Croix-Rousse et place Antonin-Poncet) sont identifiés. Ce qui ressort du billet du rédacteur en chef, c'est que le report d'une rallonge budgétaire pour un projet de gare à l'aéroport de Satolas, voté la veille par le Conseil régional, place le président de la région Rhône-Alpes, Charles Millon, dans une posture ambivalente. C'est en effet la prépondérance de sa voix qui avait abouti à ce que ce soit ce projet plutôt qu'un autre qui soit retenu au final. Du discours du journal, il ressort que si Charles Millon appartient de fait à la classe des « grands élus » (on notera au passage qu'Etat, Région et Ville sont ici placés sur un même pied d'égalité), il n'en a pas moins montré en l'espèce qu'il n'en possédait pas les capacités.

D'autres oppositions sont décelables sur le deuxième axe :

« OL » versus « Verts » : à la constitution d'un club de football performant à Lyon fait pendant le procès dit de la « caisse noire » de l'Association sportive de Saint-Etienne ;

³⁰¹ *Gifle royale*, Billet Robert Marmoz, 5 septembre 1990.

« EDF »/« Superphénix » *versus* « Rhône-Poulenc » : à l'Etat nucléaire auquel il est reproché implicitement une rétention de l'information fait écho l'Etat adjuvant qui, en tant qu'actionnaire majoritaire de l'Institut-Mérieux *via* Rhône-Poulenc, permet la prise de contrôle des laboratoires canadiens Connaught ;

« Opéra » *versus* « Interpol »/« Satolas »/« Tony-Garnier » : cette opposition semble préférable à celle qui distinguerait par exemple « Opéra » des théâtres du « VIIIème » et de la « Renaissance ». En effet, ce n'est pas en tant qu'institution culturelle qu'« Opéra » est ici mis en discours mais, ainsi qu'on l'a dit, comme objet de dissensus au sein de la majorité locale. Les trois autres noms propres situés du côté positif de l'axe 2 relèvent eux aussi de projets : retardé (gare de « Satolas »), envisagé (géode à la halle « Tony-Garnier ») ou matérialisé (inauguration d'« Interpol »).

3. Familles et acteurs politiques

Par *acteur politique*, nous entendrons prioritairement tout individu qui est, de façon contemporaine aux six années de notre corpus, ou a été mandaté pour mener à bien un programme qu'il s'est donné de poursuivre dans le cadre de la "chose publique". S'il n'a guère été difficile de pointer tous ceux qui étaient cités au moins trois fois dans le texte que nous avons soumis à l'ordinateur, il a fallu dans certains cas arbitrer entre deux classes possibles. C'est ainsi que Charles Mérieux, plus encore que Bernard Tapie qui a été ministre de la ville à la fin de l'existence de *Lyon-Libération* et désigné comme tel, pouvait prendre place tout autant dans la classe des *acteurs sociaux* que dans celle des *acteurs politiques*. Nous avons finalement opté pour cette dernière, Charles Mérieux ayant **"toujours fait office de trésorier des gaullistes"**³⁰². Nous avons d'autre part préféré utiliser l'expression *familles politiques* plutôt que *groupes* ou *partis politiques*, expressions trop restrictives à notre sens et pas toujours adaptées aux noms propres que nous avons fait entrer dans cette classe. On y trouve en effet la « CGT », « Force Unie » ou « Nouvelle Démocratie » que l'on ne peut pas considérer à proprement parler comme des "partis". La césure gauche-droite n'est toutefois pas absente entre le syndicat et les deux "mouvements". *Familles* a le mérite à nos yeux d'être une notion non-limitative qui peut transcender la façon dont un groupe se nomme et englober plusieurs éléments sous la dénomination de droite ou de gauche. Repérage d'ensembles qui prend toute sa dimension dans le cadre d'une analyse factorielle des correspondances, dont la visée est synthétique. C'est par la classe des *familles* que nous allons entamer l'examen de l'univers politique tel que désigné dans le discours éditorial de *Lyon-Libération*.

3.1. Familles politiques

³⁰² Pierre Mérimodol, *op. cit.*, p. 111.



AFC périodes X noms propres de familles politiques (fréquence ≥ 3)

Noms propres de familles politiques - Axe n° 1 % d'inertie = 52 %

Formes + (CTR = 77)	COR	CTR	Formes - (CTR = 77)	COR	CTR
Boyaux rouges CGT PCF	932 958 648	454 293 86	UDF RPR URC CDS FN	530 537 419 420 777	48 44 26 25 19
Périodes + (CTR = 250)	COR	CTR	Périodes - (CTR = 250)	COR	CTR
Période 1	947	828	Période 2	396	162

Noms propres de familles politiques - Axe n° 2 % d'inertie = 28 %

Formes + (CTR = 77)	COR	CTR	Formes - (CTR = 77)	COR	CTR
UPF Nouvelle Démocratie PS	312 225 97	712 888 970	RPR UDF URC CDS	463 414 478 477	70 69 56 52
Périodes + (CTR = 250)	COR	CTR	Périodes - (CTR = 250)	COR	CTR
Période 4	716	478	Période 2	563	424

Les trois formes propres qui suivent le mieux l'allongement du premier axe à droite du graphique sont aussi celles qui contribuent le plus à sa création : « Boyaux rouges » (45 %), « CGT » (29 %) et « PCF » (9 %). De l'autre côté, tous les termes projetés, ainsi que la *Période 2*, n'apparaissent sur le premier axe qu'à titre illustratif. Mais seul « FN » (COR = 78 %) n'est pas représenté sur le deuxième axe, au contraire des quatre autres formes propres qui l'accompagnent dans l'aire restreinte du quadrant inférieur gauche. A tel point que ce premier examen permet de placer en opposition ce qu'il est convenu de considérer comme les deux partis les plus éloignés *a priori* l'un de l'autre. Si l'on adjoint à « PCF » le syndicat « CGT » qui lui est traditionnellement affilié s'esquisse un hiatus plus prononcé encore, et qui peut trouver son origine dans une volonté éditoriale de publiciser successivement la vie de l'une et l'autre de ces "familles". De fait, on ne peut s'empêcher de relever que c'est par rapport à ces formations que le journal produit des articles "de fond" qui sont le moins en prise avec l'actualité immédiate. Plus exactement, il y a un souci de sonder une progression sur le long terme ou ce qui pourrait s'apparenter à un mouvement de fond bouleversant les rapports établis. Pour le « PCF », et dans une moindre mesure la « CGT », c'est à ce qu'il appelle « le débat de rupture » que *Lyon-Libération* s'intéresse dans son discours éditorial, commentant les velléités de scission qui se sont fait jour dans la fédération du Rhône au début de l'année 1987 (même si le journal en vient à écrire qu'au bout du compte les « rénovateurs » qui s'interrogent sur le Parti ne sont pas prêts à le quitter, par-delà leur déclaration en forme de manifeste). A cette occasion, le journal fait parler un étudiant et un lycéen n'appartenant à aucun courant politique avec des militants « ré-novateurs ». Avec le « FN », c'est également vers la "base" que le journal se tourne, mais dans une tout autre optique. Il s'agit en effet de regarder à la loupe (et d'offrir au lecteur les résultats de cette dissection) la composition de son électorat. En marge du billet - intitulé "*Gueule de bois*" - publié au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle, le journal souligne ce qu'il appelle la "*poussée du FN*" dans les "*ex-banlieues rouges*" et donnent à lire des graphiques rendant compte du vote en faveur de Jean-Marie Le Pen à Lyon *intra-muros* et sur l'ensemble de la communauté urbaine (n° du 26 avril 1988, pp. 3-4). A cet égard, Bernard Fromentin nous a précisé la chose suivante :

Quand le FN était dans la phase essentielle de son organisation, de sa stratégie dans les banlieues, de sa structuration sur la région et son mode d'implantation, on a sorti dans Lyon-Libération des papiers expliquant comment cela marchait, pourquoi cela marchait. On était les seuls à le faire, strictement les seuls. Et aujourd'hui, il y a un certain nombre de gens, qui à cette époque pensaient que

c'était un peu alarmiste, qui réutilisent ces papiers pour essayer de comprendre pourquoi et comment le FN s'organise.³⁰³

Mais, dans son discours assumé, le journal ne confine pas le « FN » à ce seul registre. On a vu du reste que ce terme est en corrélation avec des phases de justification qui lui fournissent l'occasion d'indiquer à quel point ce parti est en position de dicter ses conditions aux autres formations, au premier rang desquelles celles qu'il qualifie de « droite civilisée ». En cela, le fait que « FN » soit proche de « RPR » et d'« UDF » sur le plan-graphique n'est pas accidentel. Il arrive même que ce rapprochement soit effectif dans le texte d'origine, à l'instar de l'extrait qui suit :

On peut (...) penser que le péril lepéniste [sous forme de chantage] sera d'autant plus important que sera solide l'union des deux partis de la droite. Car le FN - qui pourrait mathématiquement espérer emporter une primaire à droite FN-RPR-UDF dans cinq circonscriptions sur quatorze - serait en revanche irrémédiablement privé de ses deux sièges de sortants par une candidature unique RPR-UDF. [Après la dissolution de l'Assemblée nationale suite à la réélection de François Mitterrand comme président de la République en mai 1988.]³⁰⁴

Et de fait, le Front national va perdre dans le Rhône ses deux sièges de sortants après les élections législatives de juin 1988 (tenus jusqu'alors par Bruno Gollnisch et Jean-Pierre Reveau), non sans avoir fait pression entre les deux tours sur les candidats de l'« URC » en ballottage défavorable pour qu'ils sollicitent par écrit son soutien actif, épisode que le journal ne manque pas de commenter. On peut remarquer au passage que l'« URC », abréviation de l'*Union du rassemblement et du centre* qui représente la coalition électorale de l'UDF et du RPR, se trouve dans le graphique à la "jointure" des « Boyaux rouges » et de l'« UPF », auxquels il se trouve opposé respectivement sur les premier et second axes. Cette dernière appellation (*Union pour la France*) recouvre la confédération créée par le RPR et l'UDF en juin 1990. A l'instar de l'URC, elle n'a d'existence réelle que lors des consultations électorales. On a bien là affaire en effet à des nominations qui officialisent le regroupement d'entités ressortissant à la droite, que ce soit à l'échelle de partis comme pour l'« URC » et l'« UPF » ou d'individus comme pour la confrérie des « Boyaux rouges ». On se souvient que le journal, dans son discours assumé de la première période, a pris prétexte de l'appartenance de Florent Dessus à cette confrérie au moment de son accession à la tête de la fédération du Rhône du Parti radical pour faire de celui-ci un "repère d'ivrognes" très peu concernés par le devenir de la ville. Les deux types d'alliance au sein de la droite qui se font pendant sur le premier axe auraient par conséquent en commun le fait que ses membres sont empêchés d'agir, que l'incapacité de faire provienne d'une pratique interne au groupe ou externe, comme dans le cas où le FN impose ses conditions. L'opposition de l'« URC » et de l'« UPF » sur le deuxième axe provient de leur articulation avec des consultations locales. Pour le reste, l'« UPF » se distingue de l'alliance équivalente qui prend place dans la deuxième période en ce qu'elle n'est plus le support d'une appréciation défavorable. C'est à la « Nouvelle Démocratie »

³⁰³ Entretien avec l'auteur le 8 septembre 1998. Ajoutons qu'au surlendemain des élections cantonales (premier tour) et régionales de 1992, celui-ci signe un article intitulé "Le Front national, à la ville comme aux champs" dans lequel est décryptée l'"incrustation" du Front national en zone rurale (n° du 24 mars 1992, p. 4).

³⁰⁴ Alternatives, Billet Michel Lépinay, 17 mai 1988.

de Michel Noir et au « PS » qu'il revient désormais de bénéficier d'un tel traitement par le journal. Le PS, d'une façon que l'on a déjà eu le loisir de présenter (il est question à son égard de « déroute »), et la Nouvelle Démocratie en des termes peu amènes qui sous-tendent l'échec de Michel Noir - en particulier face à Charles Millon - dans sa tentative de traduire au niveau d'élections locales sa volonté de rénover la vie politique :

(...) les candidats de la Nouvelle Démocratie de Michel Noir (...) ont été battus à plate couture aux cantonales. Le maire de Lyon avait avancé ses deux champions dans deux cantons qui lui avaient donné la majorité de leurs suffrages aux élections municipales de 1989. Tous deux ont été largement distancés, dès le premier tour, par des candidats de l'UPF qui n'étaient pourtant pas des leaders régionaux. Certes, deux élections cantonales ne suffiront pas à enterrer la Nouvelle Démocratie. Mais elles posent pour les quadras régionaux qui rêvent - à droite comme à gauche - d'une rénovation de la vie politique, un problème stratégique épineux. Le succès d'estime rencontré par les rénovateurs de tout crin dans l'opinion ne remplit pas forcément les urnes. Michel Noir peut caracoler dans les hauteurs des sondages. Cela ne suffit pas à faire de sa Nouvelle Démocratie une machine à gagner les élections. [Au lendemain du second tour des élections cantonales de 1992.]³⁰⁵

Il est encore un point sur lequel il nous paraît important d'insister, c'est que si « RPR », « UDF » et « CDS » sont montrées par le graphique comme formes plus fréquemment employées dans la deuxième période, il n'empêche que la prise en compte des contextes dans lesquels elles s'inscrivent laisse apparaître des nuances de taille. C'est ainsi que si l'alliance entre le RPR et l'UDF se traduit au moment des élections présidentielle et législatives de 1988 par des expressions telles que « axe RPR-UDF », « cohésion RPR-UDF » « équilibre actuel UDF-RPR », « candidature unique RPR-UDF » ou « union RPR-UDF », une scission tend à s'opérer par la suite dans le discours éditorial de *Lyon-Libération*. Tandis que « RPR » prend place à l'intérieur de syntagmes comme « l'état totalitaire RPR », « « l'hydre RPR » parisien » ou « une éventuelle « mainmise du RPR » sur la ville », « UDF » évolue vers des expressions du genre « système UDF » ou « l'édifice UDF lyonnais ». Les fragments cités sont en prise directe avec des déclarations publiques (ainsi de Raymond Barre avec « mainmise du RPR ») ou avec des dires « flottants » dont il n'est pas permis d'identifier avec précision l'origine mais qui participent d'un état d'esprit ambiant puisque le discours du journal les situe à Lyon. Mais tandis que la référence qui est faite au « RPR » dans ce genre d'énoncés ne sert pas au journal à discréditer ou faire discréditer une frange particulière de la classe politique locale (c'est ainsi que Michel Noir adopte le point de vue de Raymond Barre alors même qu'il dépend du parti incriminé), on ne peut pas en dire autant de l'« UDF ». Dans ce cas en effet, le journal donne l'impression d'embrayer sur la mort du président du conseil régional Charles Béraudier pour parler de « système UDF ». C'est d'ailleurs après la disparition de cet acteur que transparaît plus nettement la référence au « CDS », dans les mêmes termes que ceux mentionnés en amont par rapport au « RPR » - « la mainmise du CDS sur cette agglomération » - mais avec une portée on ne peut plus polémique puisqu'il s'agit dès lors du « site » lyonnais et non plus du centre parisien, de l'environnement immédiat et non plus différé. Comme si au bout du compte cette perte allait de pair avec

³⁰⁵ Casse-tête, *Commentaire Michel Lépinay, 30 mars 1992.*

la révélation par le journal de la véritable nature de l'UDF à Lyon, sorte de coquille vide doublée de sa composante « CDS », seule instance à monopoliser les marchés liés à l'urbanisme et à l'immobilier par l'entremise des sociétés d'économie mixte de la Ville.

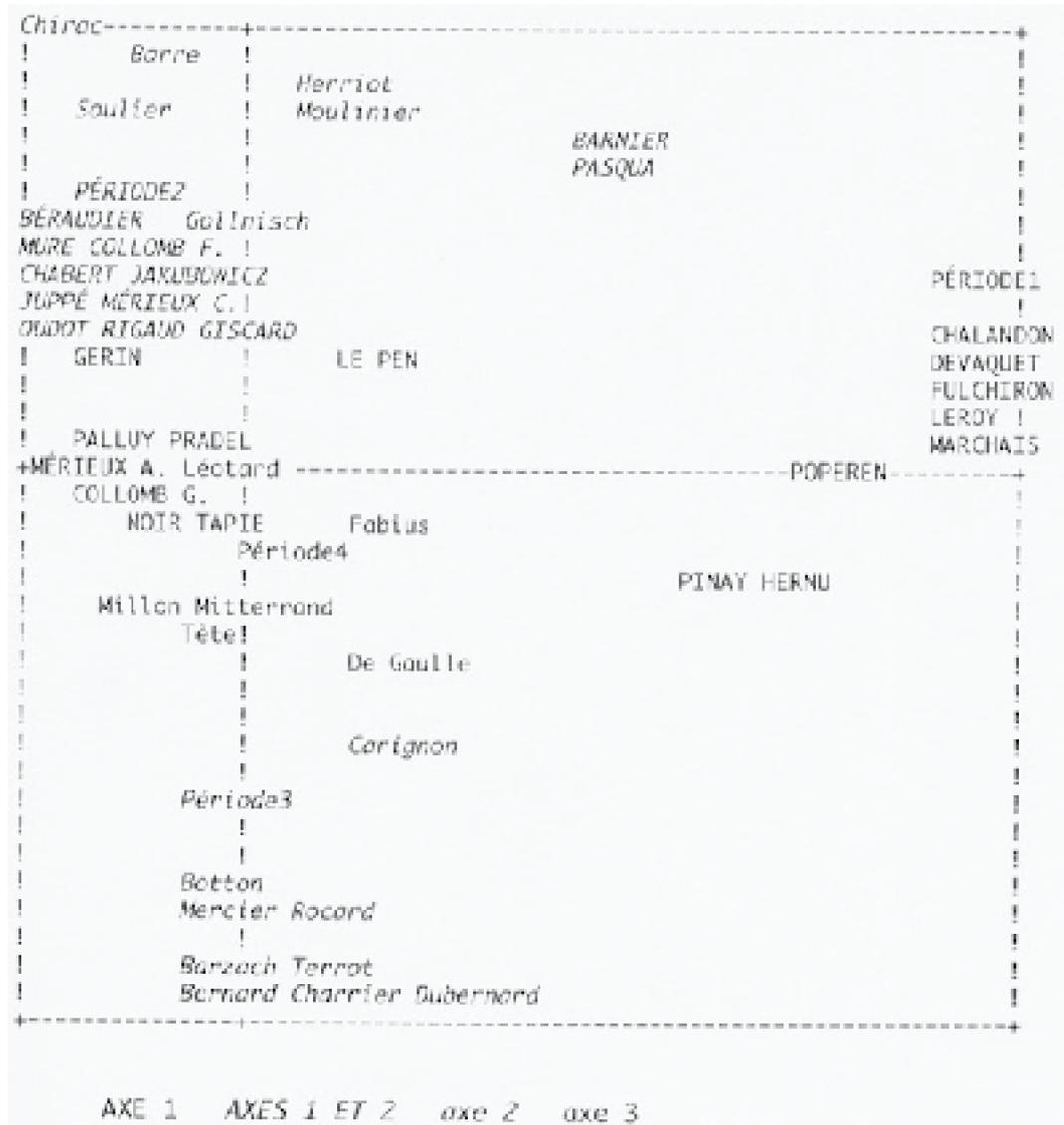
3.2. Acteurs politiques

S'il y a un intérêt à recourir à l'analyse factorielle des correspondances pour ce qui a trait aux noms propres d'*acteurs politiques*, c'est aussi dans la mesure où cette démarche synthétique permet d'apprécier sous un jour nouveau des formes communes aux quatre périodes pour lesquelles le calcul des spécificités a révélé un emploi banal. Trois items sont ici concernés par ce profil : « Hernu », « Le Pen » et « Carignon », sans parler de « Noir » ou de « Millon » dont le sur-emploi est avéré dans deux des quatre périodes.

Toutes les formes propres (ainsi que la *Période 1*) qui suivent l'allongement du premier axe contribuent à sa création tout autant qu'elles sont expliquées par lui, à l'exception cependant de « Le Pen », beaucoup plus proche du centre de gravité (COR = 35 %). En haut du quadrant supérieur droit, on trouve encore « Barnier » et « Pasqua », représentés respectivement à 57 et 59 %. De l'autre côté, seul « Noir » possède une CTR et une COR significatives. Les formes qui l'environnent immédiatement ne sont pour leur part qu'illustratives sur cet axe, comme le sont aussi la plupart de celles situées près de la *Période 2*, bien que pour ce qui les concerne elles soient également projetables sur le deuxième axe.

3.2.1. Premier axe : national versus local

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE LYON-LIBÉRATION (1986-1992) :



AFC périodes X noms propres d'acteurs politiques (fréquence ≥ 3)

Noms propres d'acteurs politiques - Axe n° 1 % d'inertie = 51 %

Formes + (CTR = 20)	COR	CTR	Formes - (CTR = 20)	COR	CTR
Leroy	977 977 977	159 150 119	Noir Collomb	824 520 454	24 16 14 13
Chalandon	977 977 995	92 92 70 49	(F.) Mure	453 454 989	9 8 7 7 7 7
Fulchiron	871 941 569	35 14 13 4	Béraudier	927 527 454	6 6 6 6 5 5
Devaquet	591 346		Juppé	454 766 452	4
Marchais			Mérieux (A.)	452 452 896	
Poperen			Collomb (G.)	609 584	
Hernu Pinay			Giscard		
Barnier			Chabert		
Pasqua Le			Jakubowicz		
Pen			Gerin Mérieux		

Formes + (CTR = 20)	COR	CTR	Formes - (CTR = 20)	COR	CTR
			(C.) Oudot Rigaud Palluy Pradel Tapie		
Périodes + (CTR = 250)	COR	CTR	Périodes - (CTR = 250)	COR	CTR
Période 1	958	828	Période 2	377	167

Noms propres d'acteurs politiques - Axe n° 2 % d'inertie = 34 %

Formes + (CTR = 20)	COR	CTR	Formes - (CTR = 20)	COR	CTR
Barre Chirac	867 646 744	74 56 42 26	Bernard	898 898 899	90 76 69 67
Soulier Mure	545 546 473	23 23 17 14	Charrier	874 898 898	59 59 57 32
Béraudier	545 930 930	14 13 13 13	Dubernard	969 986 545	19
Collomb (F.)	545 545 398	12 11 11 11	Botton		
Juppé Herriot	334 630 547	11 9	Barzach		
Moulinier	547 547 420		Terrot		
Chabert			Mercier		
Jakubowicz			Rocard		
Pasqua			Carignon		
Barnier					
Gollnisch					
Mérieux (C.)					
Oudot Rigaud					
Giscard					
Périodes + (CTR = 250)	COR	CTR	Périodes - (CTR = 250)	COR	CTR
Période 2	592	402	Période 3	864	525

Si l'on devait qualifier les agglomérats de formes qui se trouvent de part et d'autre du premier axe, force est de constater que la prise en compte du parti d'origine des acteurs qui y sont représentés ne nous serait pas d'un grand secours. On relève en effet de chaque côté du graphique des membres issus du CDS (« Fulchiron », « Palluy », « Béraudier »), d'autres du RPR (« Chalandon », « Pasqua », « Barnier » ; « Noir », « Oudot », « Chabert »), d'autres encore du PCF (« Marchais » ; « Gerin ») ou du PS (« Hernu », « Poperen » ; Gérard « Collomb »). Ce qui semble par contre se dessiner, c'est une opposition entre dimension nationale à droite et dimension locale à gauche. Plus exactement, nous serions en présence à droite d'un ensemble dans lequel le global prend le dessus sur le local excepté pour « Leroy » et « Fulchiron », « Poperen » et « Hernu » se situant pour leur part à l'interface. Hormis « Poperen » (cité pour l'essentiel avant la tenue d'un comité directeur de synthèse du PS), les derniers acteurs mentionnés s'inscrivent tous dans un registre dévolu à la justice. Nous nous sommes suffisamment

arrêté sur « Fulchiron » et l'affaire portant son nom dans la lignée des révélations de *Lyon-Libération* pour ne pas y revenir ici. Nous n'avons pas eu encore l'occasion par contre d'évoquer le cas d'Emmanuel « Leroy ». Après que ce secrétaire départemental du FN de l'Ain et conseiller régional a été gardé à vue deux jours durant suite à la mort de Bouzid Kacir, le journal prend parti de lui fournir l'occasion d'user de son « droit à la parole » en plaçant ce dire particulier au croisement de plusieurs autres :

Nous avons dit (...) pourquoi nous nous faisons d'autant plus un devoir d'offrir largement aux lecteurs le texte des « confessions » du présumé coupable Max Frérot. Un homme comme Leroy, qui assume une idéologie d'extrême droite débile, et indirectement meurtrière, mérite, lui, qu'on l'entende pour préserver sa présumée innocence, au même titre que celle des jeunes Beurs qui défilent chaque jour en garde à vue.³⁰⁶

Mais bien que le journal se donne le rôle d'une instance fort attachée à la présomption d'innocence quelle que soit l'origine de l'individu auquel elle s'applique de fait, il n'empêche que le procédé auquel il a recours n'est pas exempt d'ambiguïté puisqu'il revient à opérer une distinction entre deux acteurs explicitement identifiables par leurs anthroponymes et un groupe d'autres dont la désignation collective n'est rendue effective que par le biais d'un ethnonyme.

Avant d'évoquer le cas « Hernu », il nous faut parler de « Chalandon » et de « Le Pen ». La présence de « Le Pen » dans le quadrant supérieur droit, encore que proche du centre de gravité du graphique, est d'une certaine façon "biaisée" par la prééminence de ce nom propre à l'intérieur d'un éditorial signé de Serge July le jour de l'ouverture du procès de Klaus Barbie. « Le Pen » y est répété en effet pas moins de 13 fois (ce qui représente plus des deux tiers de l'ensemble des occurrences de cet item présentes dans la première période). Dans ce (long) éditorial, le directeur de (*Lyon-*)*Libération* s'applique à démonter la mécanique langagière du président du Front national et la banalisation du racisme qu'elle sous-tend, Serge July estimant que des termes comme « sidaïques » ou « sidatoriums » sont à même de convoquer « une mémoire qui est justement au centre du procès intenté à Klaus Barbie »³⁰⁷. Cette collusion entre « Le Pen » et « Barbie » accentue encore l'emprise du juridique sur le politique dans le discours assumé de la première période, même si ici, c'est par la bande que « Le Pen » se retrouve rattaché à l'univers juridique. « Chalandon », pour sa part, renvoie au garde des Sceaux de l'époque dont on a tôt fait de se rendre compte que le journal ne fait pas référence à lui uniquement au détour d'un commentaire mais en tant qu'acteur prédominant de son discours. C'est ainsi que loin de faire écho uniquement à l'annonce par la chancellerie de la construction de trois prisons "privées" dans la région Rhône-Alpes, le journal interpelle Albin Chalandon sur la capacité des cours d'assises à faire face à des situations qui sortent du cadre des crimes de droit commun (en marge d'une "conférence du stage" prononcée au niveau local et dont son auteur a pris pour thème la création des "Sections spéciales" en 1941) ou amorce une polémique à son égard à partir d'un colloque de l'Association professionnelle des magistrats au cours duquel le garde des Sceaux entend évoquer son

³⁰⁶ *Le droit à la parole*, Editorial René-Pierre Boullu, 27 octobre 1986.

³⁰⁷ *Les apparentements terribles*, Editorial Serge July, 12 mai 1987.

projet de “démédicalisation” de la prise en charge des “drogués” : « S’il peut rassurer les inquiets, l’énoncé de Chalandon arrive un peu tard : le réseau thérapeutique que Lyon a mis en place depuis quinze ans face à celui de la drogue montre à quel point, ici particulièrement, le projet du Garde des Sceaux résonne faux »³⁰⁸. On voit qu’ici la dimension juridico-politique du discours éditorial de *Lyon-Libération* dans sa première période se concentre en un seul acteur. Mais c’est un énoncé produit depuis la rédaction parisienne qui pointe avec le plus d’acuité la situation extra-linguistique qui prévaut alors :

Il y a là un héritage historique proprement français, une complicité plus forte qu’ailleurs entre les pouvoirs judiciaire et exécutif qui, s’ils ne sont jamais complètement indépendants que dans les théories pour débutants, sont rarement aussi proches, au profit du second, que dans le jacobino-monarchisme français. A cet égard, il faut marquer que les plus décidés interventionnistes dans l’appareil judiciaire sont les derniers ministres gaullistes en charge de la place Vendôme, Peyrefitte et Chalandon. L’affaire des « affai-res », c’est peut-être là qu’il faut aller la chercher : dans l’espèce de tutelle musclée à laquelle le gouvernement soumet plus que jamais l’administration judiciaire.³⁰⁹

Le raisonnement développé dans ce passage ne semble devoir concerner que la nation. Ce que l’on ne discutera pas ici. Ce qui nous paraît plus important de signaler par rapport à l’existence même de *Lyon-Libération*, c’est que l’éditorial de Gérard Dupuy est non seulement publié sous le bandeau liseré qui distingue les pages lyonnaises du reste du journal mais qu’en plus il est accompagné dans la même livraison d’un éditorial de Robert Marmoz écrit en marge de l’inculpation de François Diaz³¹⁰ à propos de fausses factures qui auraient servi à financer une partie de la campagne électorale du PS dans le Rhône en mars 1986. Cela ne paraît rien sinon qu’à notre sens nous sommes à la jonction d’un double registre d’appréhension du paradigme “affaires” : à une lecture politico-juridique à Paris fait pendant une lecture journalistico-juridique à Lyon, ainsi que le suggère la façon dont se termine l’éditorial de Robert Marmoz : « La justice, elle, n’a plus le choix : le plein est fait et, sous le regard de la presse, il lui sera difficile de négocier un atterrissage en douceur, sous peine d’un scratch mémorable »³¹¹. Ce qui paraît se dégager ici, c’est le rôle novateur joué par *Lyon-Libération* dans l’émergence d’une “affaire” aux retombées nationales. Car il faut voir derrière l’inculpation du président de la commission de contrôle financier du PS une répercussion des découvertes réalisées dans le cadre d’une enquête concernant cette fois Radio Nostalgie. Or, avant que la rédaction “nationale” ne fasse interférer l’“affaire Nostalgie” avec l’“affaire Luçhaire”, *Lyon-Libération* a été en mesure d’en révéler de façon exclusive les points essentiels à ses lecteurs³¹². Cette mise en parallèle de l’éditorial de Robert Marmoz et du commentaire de Gérard Dupuy nous semble au bout du compte devoir être perçue non pas tellement comme une reconnaissance par la rédaction parisienne du travail de sa “succursale” lyonnaise mais

³⁰⁸ *Politiques artificielles*, Billet Jérôme Strazzulla, 12 mars 1987.

³⁰⁹ *La politique de la balance, Commentaire Gérard Dupuy, 3 décembre 1987.*

³¹⁰ Président de la commission de contrôle financier du PS et proche de Charles Hernu, déjà cité dans l’“affaire Luçhaire”.

³¹¹ *Jeu de quilles*, Editorial Robert Marmoz, 3 décembre 1987.

comme effacement de fait d'une pratique centraliste du traitement de l'information. Il est donc fondé de dire que l'on assiste dans la première période à un double mouvement. Les traitements des affaires Fulchiron et Nostalgie par *Lyon-Libération* entraînent de fait la remise en cause des deux modèles de presse dominants, celui de la presse régionale soumis au respect de la "loi proxémique" et celui de la presse nationale qui tend à capter à son profit les informations "de premier choix" en provenance des régions.

Si l'on regarde maintenant les contextes qui accueillent la forme propre « Hernu », il est flagrant que le journal cherche à l'intégrer en priorité à l'"affaire Nostalgie". Ce qui est remarquable, c'est que le discours éditorial de *Lyon-Libération* fait en sorte de mêler à son propos dimensions locale et nationale :

Charles Hernu n'en est pas à un rebondissement près dans sa longue carrière de jeune loup mendésiste, puis de baron mitterrandiste. Tous ceux de ses amis qui pourraient aujourd'hui le trouver « too much » ne sauraient oublier que ce phénomène politique sait aller lui-même au charbon et qu'il est, jusqu'à nouvel ordre, la seule locomotive électorale de la gauche à Lyon. Charles Hernu « chapeaute » à la fois deux dossiers qui n'ont strictement rien à voir : l'un sous son képi d'ancien ministre de la Défense, l'autre sous sa casquette de citoyen-maire.³¹³

Mais cette bipartition n'est pas limitée à l'"affaire Nostalgie". Elle est avérée également en marge de l'"affaire Luchaire". Dans l'édition du 5 novembre 1987 où dix pages sont consacrées à cette affaire - y compris la publication du rapport Barba paru la veille³¹⁴ -, la "une" lui est dévolue entièrement. On y voit Charles Hernu être mis en scène dans une posture qui n'est pas sans rappeler celle qui caractérise James Bond, tandis que le titre se réduit à "L'AFFAIRE". Dans ce cas, René-Pierre Boullu présente un acteur à la croisée de plusieurs fonctions : maire de Villeurbanne, ministre de la Défense (au moment de "l'affaire... Greenpeace") et président plausible de la communauté urbaine, ce dernier profil étant amené par une longue description définie : « A Lyon, l'homme qui, il y a peu, était le mieux placé pour incarner l'agglomération et gagner haut la main une très hypothétique élection du président de la Courly au suffrage universel, en prend plein la tête »³¹⁵. Si l'on porte son regard de l'autre côté du graphique, on constate que parmi les acteurs qui s'y trouvent représentés, ce n'est pas tant Michel « Noir » qu'André « Gerin »

³¹² Lors d'une rencontre *U'Média* organisée à Lyon à la fin de l'année 1987, René-Pierre Boullu a pu dire à ce titre : "On a eu une intervention beaucoup plus pointue en sortant l'"affaire Nostalgie" un mois avant qu'elle n'éclate". Durant la même intervention, le rédacteur en chef, alors démissionnaire, a encore précisé que le fait "pour la rédaction de ne pas se considérer seulement comme une annexe d'une rédaction nationale" (à l'instar de *El País* et malgré l'aspect "entreprise jacobine" du quotidien espagnol) aura constitué une "force subjective", "la forme adoptée par *Lyon-Libération* de reprogrammer [à compter du 25 mars 1987] une partie du chemin de fer de la séquence nationale" ayant permis une telle évolution.

³¹³ ***Fréquence et Double-fonds, Billet et Editorial René-Pierre Boullu, 21 et 23 novembre 1987.***

³¹⁴ Du nom d'un contrôleur des armées. Rappelons que ce rapport met en cause le PS comme destinataire de 3 millions de francs en provenance de ventes d'armes à l'Iran, malgré l'embargo imposé à ce pays.

³¹⁵ *Le héros d'un jour... de trop ?*, Editorial René-Pierre Boullu, 5 novembre 1987.

et Jean « Rigaud » qui offrent une vue divergente. André Gerin en premier lieu, dont *Lyon-Libération* commente pour l'essentiel le double refus qu'oppose au maire de Vénissieux le préfet de région Gilbert Carrère. D'abord à l'encontre de son souhait de transformer le dynamitage de cinq tours du quartier Démocratie en spectacle pyrotechnique au prétexte que les projets de réhabilitation sont prioritaires, ce à quoi le journal répond que cette mise en scène avait l'avantage de signer la disparition d'une forme d'urbanisme surannée. Ensuite à quelques jours d'un colloque qui devait consacrer le projet de réhabilitation de ce même quartier Démocratie. En fait, ce qui est en jeu ici, c'est le désir d'autonomie exprimé par André Gerin vis-à-vis de la Courly, alors même que celle-ci est partie prenante dans le concours d'économie urbaine lancé par Vénissieux. La stratégie de "bastion communale" défendue par André Gerin se distingue donc bien de la position qui a les faveurs de Charles Hernu, sur laquelle embraye du reste le discours du journal puisque Robert Marmoz termine son billet ainsi : « Le principal problème de tout nouveau patron de ce « grand Lyon » sera de faire accepter sans clash avec les pouvoirs locaux [l'idée selon laquelle la dotation des communes en équipements est un problème qui se règle au niveau de l'agglomération] »³¹⁶. De son côté, Jean Rigaud est un acteur public à différents titres : il est alors maire (UDF) d'Ecully - une commune située à l'ouest de l'agglomération -, vice-président de la Courly, président de l'agence d'urbanisme de Lyon, président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et président du Syndicat d'études et de programmes de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), syndicat qui, avant d'être dissous, a été chargé de réunir dans l'étude *Lyon 2010* l'ensemble des organismes et des collectivités qui travaillaient depuis quelques années sur la révision du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. C'est à l'aune de ce dernier "poste" et de la notion de « projet d'agglomération » qu'il a concouru à mettre en avant que Jean Rigaud est avant tout désigné dans le discours assumé du journal. Mais c'est aussi comme défenseur de la Région urbaine de Lyon et... producteur d'un lapsus devant l'assemblée communautaire - « cette RUL n'est absolument pas une nouvelle superstructure... pour l'instant » - que Jean Rigaud est mis en scène dans la deuxième période³¹⁷. D'un point de vue actantiel, Jean Rigaud apparaît donc comme destinataire. C'est par le biais du SEPAL dont il est le président qu'il lui est offert de soumettre la création de la RUL à la communauté dont il est aussi vice-président. Celle-ci condense en fait deux actants puisque destinataire de la proposition de Jean Rigaud, elle est censée par son vote se faire à son tour destinatrice en vue d'officialiser ou non l'objet RUL. Or, le lapsus que met en valeur le discours du journal tend à annuler de fait la médiation de l'assemblée communautaire, la connotation "psychanalytique" reliant directement le destinataire initial Jean Rigaud à l'objet RUL émis, le transformant par là-même en objet de désir, autrement dit en un "être doté d'une valeur positive finale pour un être donné"³¹⁸. Au bout du compte, on passerait donc de :

³¹⁶ *Drôle de ville*, Billet Robert Marmoz, 17 juin 1989.

³¹⁷ Le billet de Robert Marmoz est titré "Non-dits" et commence de la manière suivante : "La séance d'hier soir à la Courly aurait fait le délice d'un amateur de psychanalyse" (27 septembre 1988).

Jean Rigaud (destinateur) -----> Courly (destinataire)
 Courly (destinateur) -----> EUL (objet)

à :

Jean Rigaud (destinateur) -----> RTT (objet de désir)

Si nous avons dit en amont que « Gerin » et « Rigaud » étaient les mieux à même de s'opposer à « Hernu » sur le premier axe - alors même que « Noir » est la seule forme à contribuer à sa création du côté gauche -, c'est dans la mesure où cet acteur n'est que très peu appréhendé dans la deuxième période sous l'angle de la gouvernance, en tout cas moins que dans la troisième où, comme on l'a mentionné, le terme qui le désigne est spécifique d'un point de vue probabiliste (+5.3). C'est en effet dans la période dirigée par Robert Marmoz que l'on trouve Michel Noir - qui plus est doté d'un vouloir-faire plus explicite - en prise avec l'Etat, en particulier après qu'il eut reproché à celui-ci l'insuffisance de son engagement eu égard au financement des grands projets d'aménagement ou après que le préfet de région eut émis un avis défavorable au projet de schéma directeur présenté par le SEPAL en octobre 1989³¹⁹. Et bien que l'on puisse affirmer de Michel Noir avec Taoufik Ben Mabrouk que **“son *“managérialisme”, appuyé par une conception gaullienne d'un pouvoir centralisé, ne convient nullement à une scène politique lyonnaise plus habituée aux procédures de co-décision et à une valorisation des actions d'envergure au bénéfice de tous les leaders locaux”***³²⁰, le moins que l'on puisse dire est que le discours éditorial de la deuxième période ne privilégie pas cette voie, sinon en quelques occasions, mais détournées, comme lorsque le journal parle de « principale innovation du « gouvernement » Noir », mais à propos de la nomination d'Alain « Jakubowicz » comme adjoint pour les relations avec les administrés. Bien sûr, tant que Michel Noir n'est que candidat à la mairie, il est difficile de trouver trace d'un commentaire qui prendrait appui sur une gestion de la cité effective. On a vu que ce sur quoi le discours assumé du journal se focalise alors, c'est sur la « transparence » dont le futur maire se fait le chantre et dont il prévient qu'il l'appliquera à sa propre équipe municipale en cas d'accession à la tête de la ville. Si l'on place en miroir les phases du discours éditorial qui articulent Courly et Michel Noir après la victoire de celui-ci à l'élection municipale avec leurs contextes rédactionnels respectifs, voici ce qu'il est possible de constater :

³¹⁸ Selon l'expression de Romain Gaudreault. Cf. “Renouvellement du modèle actantiel”, in *Poétique*, 107, septembre 1996, p. 363. Dans le cadre du renouvellement du modèle actantiel qu'il propose, cet auteur subdivise l'objet de la quête tel qu'il apparaît chez A. J. Greimas. Les deux nouveaux éléments sont : - l'objet : soit l'être “sur lequel porte l'action (doté ou non de mouvement autonome)”; - l'objet de désir : soit l'être “doté d'une valeur positive finale pour un être donné” (*Ibidem*).

³¹⁹ Après avoir été amendé et complété, *Lyon 2010* est en effet devenu ultérieurement le “projet de Schéma directeur de l'agglomération lyonnaise”. C'est ce document qui a été soumis pendant trois mois, d'octobre 1989 à janvier 1990, aux parties concernées (collectivités, préfet, etc.). Après avoir été mis à la disposition du public pour avis, le SEPAL en a approuvé les modalités le 3 avril 1990, avant de se dissoudre de plein droit, conformément aux textes.

³²⁰ “L'ambition métropolitaine lyonnaise”, in *Les Annales de la recherche urbaine*, 80-81, décembre 1998, p. 133.

CONTEXTE RÉDACTIONNEL	DISCOURS ÉDITORIAL
- 23 mars 1989 : Rapport de force modifié dans l'assemblée communautaire après les municipales : Michel Noir probable président mais en composant avec l'UDF, plus ou moins forte selon les hypothèses. Vers un rapprochement RPR-PR à la Courly ?	<i>Pour atteindre la masse critique à l'échelle européenne, nécessité d'homogénéiser le pôle urbain lyonnais et donc de le doter d'un "patron" unique.</i>
- 6 juin 1989 : Election hier de Michel Noir comme président de la Courly suite à un compromis de dernière minute entre UDF et RPR.	<i>Dilemme pour Michel Noir : préserver l'honneur de l'allié UDF après son échec cuisant tout en asseyant son pouvoir.</i>
- 17 juin 1989 : André Gerin se fait rappeler à l'ordre par le préfet de région, relayé par Michel Noir, dans le cadre du concours pour la réhabilitation du quartier Démocratie de Vénissieux.	<i>L'explication que pourraient avancer les anciens dirigeants de la Courly de ne pas s'être préoccupés plus tôt du désir d'autonomie d'A. Gerin est leur souci d'éviter alors que Michel Noir ne capte leurs pouvoirs.</i>
- 29 juillet 1989 : suite aux critiques qu'il essuie de la part des dirigeants de l'OL (subventions insuffisantes), Michel Noir menace de retirer les 9 MF accordés pour la saison 1989-90.	<i>« (...) il eût été plus efficace, pour l'avenir, que le maire de Lyon en appelant chacun à prendre ses responsabilités s'adresse aussi à Michel Noir, président de la Courly ».</i>

On voit que dans le cas du rappel à l'ordre du préfet de région à l'encontre d'André Gerin, le discours éditorial préfère se concentrer sur la crainte qu'inspirait Michel Noir aux élus communautaires avant qu'il n'accède à la présidence de la Courly et qu'à partir des deux premiers contextes sensiblement identiques - il s'agit d'insister sur les tractations qui auraient cours au sein de l'assemblée communautaire - le journal produit deux énoncés qui n'ont aucun rapport l'un avec l'autre. Dans l'un, il en appelle à une « association d'intérêts » entre Michel Noir, Charles Hernu et André Gerin (entre autres) afin d'accéder à ce qu'il nomme en titre de commentaire la "taille européenne" (notion de "masse critique" sous-jacente du reste dans le dernier fragment cité, mais en terme d'image de la ville), tandis que dans l'autre il ne s'écarte guère de l'idée générale contenue dans le compte-rendu afférent, même s'il prend soin d'ajouter :

Est-ce parce qu'il n'a pas voulu traumatiser l'assemblée après ces turbulences que Michel Noir n'a pas brossé un portrait particulièrement exaltant du devenir de la Courly ? Changer de sigle, puisque « Courly évoque un oiseau au vol pataud et qu'il faudrait trouver une image plus mobile » n'est pas en soi un programme.³²¹

Il est frappant de constater à quel point l'article signé Daniel Licht qui paraît au lendemain du lancement par Michel Noir de son projet de "Grand Lyon" - "événement" qui ne donne pas lieu à discours assumé dans le journal - met une fois de plus l'accent sur la dimension dénominateur de l'échelon territorial :

La présence de nombreux maires de la Courly majorité Noir auraient pu même

³²¹ Dernière pierre, Billet Robert Marmoz, 6 juin 1989.

faire penser que le « grand Lyon » n'est qu'un nom d'emprunt, un nouveau packaging de la communauté urbaine. (...) Le maire d'Oullins a profité de son intervention pour préciser que le glissement sémantique qui a fait passer les 55 communes de la Courly sous l'appellation (non déposée) de Grand Lyon, était lourd de sens.³²²

Mais c'est plus encore sur ce que recèle cette notion que le journal émet les plus vives réserves : ***“les participants ont eu droit à un concept sans saveur et aux contours plus que flous”***. Le journaliste va même jusqu'à estimer que Michel Noir a eu tendance, dans le discours qu'il a prononcé sous la Halle Tony-Garnier, devant un parterre d'élus, d'urbanistes et d'architectes, à ramener les projets d'urbanisme à des aménagements de voirie. Or le même journaliste fait montre d'une position identique dans un billet publié en marge d'un entretien avec Henry « Chabert », l'adjoint à l'urbanisme de Michel Noir (par ailleurs vice-président de la Courly) : « (...) pour que ces nouveaux intervenants [les “experts” auxquels souhaitent avoir recours systématiquement la municipalité dirigée par Michel Noir] aient une chance de raviver les potentialités innovantes de la ville, il faudra aussi que la mairie affirme une véritable volonté politique sans laquelle l'urbanisme reste - selon l'expression d'Edouard Herriot - « le mot savant pour voirie »³²³. En fait, le nouvel adjoint à l'urbanisme est surtout appréhendé dans le discours assumé du journal comme un acteur dont les déclarations publiques se greffent, il n'y a là rien d'étonnant, sur le souhait exprimé par Michel Noir de voir se concrétiser un « renouvellement » et une « moralisation » de l'urbanisme : « Pour l'heure, le nouvel adjoint à l'urbanisme décline ses intentions à coup de formules aussi alléchantes que « l'urbanisme moral » ou la « prise en compte de la personne humaine » dans la ville »³²⁴. Il est bon de préciser à ce stade que le terme « urbanisme » est fortement sur-employé dans la deuxième période (+7). Dans son discours éditorial, le journal oscille à son égard entre intégration d'une part à des énoncés attributifs qui indiquent une permanence d'état (on l'a vu avec l'écho qui est fait à un dire d'Edouard Herriot, mais cela est valable pour un énoncé comme « L'urbanisme est - ou du moins devrait être - une des clefs de toute élection municipale ») ou un changement d'état (« A trop rester au ras du béton, l'urbanisme était devenu ces dernières années - dans cette ville, mais aussi dans d'autres - l'art de l'immédiat, de l'aménagement à court terme, parfois même de l'éphémère ») et d'autre part à des énoncés dans lesquels il s'agit de signifier le poids contraignant des choix passés (« comment refaire de l'urbanisme après Pradel ? ») et la nécessité pour les concepteurs du projet *Lyon 2010* de se positionner par rapport au *statu quo ante* (« (...) la prochaine décennie sera celle d'un urbanisme nouveau résolument situé dans une perspective à long terme (...) »). Dans ces conditions, le fait que « Pradel » soit représenté à 61 % sur la gauche du premier axe trouve sa pleine mesure. Le journal fait en effet du successeur

³²² ***“Le Grand Lyon vaut bien une grand messe”, Lyon-Libération du 12 novembre 1989, p. 3. Daniel Licht est le journaliste attitré de Lyon-Libération pour tout ce qui a trait aux questions d'urbanisme.***

³²³ *Urbanisme ou voirie*, Billet Daniel Licht, 11 avril 1989. Lors d'une visite à la Duchère et à en croire Charles Delfante, celui qui fut maire de Lyon de 1905 à 1957 aurait plutôt utilisé le terme de “pompeux” que celui de “savant” : *“L'urbanisme est le nom pompeux que l'on donne à la voirie.”* (cf. *Cent ans d'urbanisme à Lyon*, Lyon, Editions Lugd, 1994, p. 45).

³²⁴ *Idem.*

d'Edouard Herriot le référent obligé pour commenter, à l'approche des élections municipales de 1989, les choix des principaux candidats en matière de circulation ou d'aménagement. Mais après l'accession de Michel Noir à la mairie, cette voie est abandonnée, même si la référence au « béton » est toujours prégnante : « Avant lui, un autre maire de Lyon avait bénéficié de ce pouvoir quasi-absolu. Il s'appelait Louis Pradel et a versé sur Lyon une coulée de béton (au propre comme au figuré) pendant une vingtaine d'années »³²⁵. L'image convoquée n'est donc plus à proprement parler celle de l'aménageur désireux de faire de Lyon une ville "moderne" qu'il serait possible de traverser sans feux rouges mais celle de l'acteur politique qui engrange la totalité des sièges municipaux entre 1965 et 1971 derrière l'association P.R.A.D.E.L : "Pour la Réalisation Active des Espérances Lyonnaises".

Les autres formes illustratives sur la gauche du premier axe sont Gérard « Collomb » et « Palluy » d'une part, Alain « Mérieux » et « Tapie » d'autre part. Si ces deux derniers noms propres réfèrent à des "socio-professionnels", il n'empêche qu'Alain « Mérieux » est donné à voir dans la deuxième période comme (premier) vice-président du conseil régional de Rhône-Alpes, au contraire de la troisième période dans laquelle c'est en tant que président d'un Institut-Mérieux se portant acquéreur des laboratoires canadiens Connaught qu'il est mis en avant. C'est en quelque sorte le mouvement inverse qui se produit avec « Tapie » puisque c'est comme dirigeant de Terraillon mécontent des fluctuations qui ont prévalu sur les titres de cette société après son introduction sur le second marché lyonnais et non comme ministre de la ville, poste qu'il occupera ultérieurement, qu'il est rattaché à la deuxième période dans le graphique. De son côté, Jean Palluy, alors président (UDF) du conseil général du Rhône, est soumis à un mouvement de balancier dans le discours assumé du journal. Bien que soit mentionné son soutien aux « rénovateurs » de la droite, particulièrement bien représentés en Rhône-Alpes, il n'empêche qu'il est "agi" par les « jeunes » de l'UDF dans la mesure où il développerait les mêmes arguments que l'ancien maire Francisque Collomb, pourtant défait aux élections municipales de 1989, au moment où le département reste le dernier "bastion" préservé par l'UDF après l'accession de Michel Noir à la gestion de la cité (ville-centre et agglomération). De Gérard Collomb enfin, il ressort que la représentation qu'en fournit le discours éditorial de *Lyon-Libération* dans la deuxième période est celle d'un acteur qui persisterait à faire des choix qui lui seraient préjudiciables ou dont l'image serait « poussiéreuse ». Par deux fois, le journal use de l'expression « image poussiéreuse » à l'adresse du dirigeant socialiste, en marge d'un entretien et au lendemain du premier tour des élections municipales :

Hier, le chemin le plus court passait par Michel Noir. Non que celui-ci ait prouvé pendant sa campagne qu'il incarnait le mieux cette aspiration, mais juste parce que ses adversaires n'avaient pas su eux-mêmes se dégager d'une image poussiéreuse qui leur colle à la peau. C'est sans doute ainsi qu'il faut interpréter l'agression verbale dont fut victime le socialiste Gérard Collomb de la part de jeunes gens voulant lui faire reconnaître publiquement son appartenance à la franc-maçonnerie.³²⁶

S'il est vrai que le syntagme « image poussiéreuse » est ici utilisé à l'égard d'un référent

³²⁵ Noir sans partage, Billet Michel Lépinay, 14 mars 1989.

générique - les « adversaires » de Michel Noir -, il n'empêche que le journal, en se contentant de mentionner uniquement « Gérard Collomb » à l'appui de ce qu'il avance, "exemplifie" la dimension supposée passéiste de cet acteur politique, dont par ailleurs le choix de faire du premier adjoint du maire sortant André « Mure » son suppléant aux élections législatives de 1988 est montré comme décisif dans l'absence de député socialiste qu'il entraîne à Lyon, pour la première fois depuis 1977. Après avoir pris connaissance de l'association de Gérard Collomb avec André Mure, le PCF a en effet refusé de soutenir le candidat socialiste dans la première circonscription, au contraire de tous les autres postulants de gauche.

A l'examen, il apparaît que le traitement éditorial d'Alain « Mérieux » mais aussi de Jacques « Oudot », tous deux en rapport avec la Région et non plus le Département, leur est on ne peut plus favorable. Si Alain Mérieux, partisan d'une liste "unitaire" à droite dans la perspective des élections municipales, se retrouve en retrait dès l'instant où Michel Noir se porte candidat et entraîne *de facto* une primaire, il n'en reste pas moins que ce retrait (en faveur de la gestion de l'Institut-Mérieux) s'effectue de son propre chef dans le discours assumé du journal. De son côté, Jacques Oudot, également vice-président du conseil régional, est pour sa part montré à l'origine d'une politique d'aides à la création cinématographique, ce qui fournit au journal l'occasion de renforcer le décalage entre les échelons régional et municipal, au profit du premier :

Non seulement [Jacques Oudot] prend l'initiative dans un domaine traité avec pusillanimité par la municipalité de Lyon. Mais encore il répond avec une certaine ironie au ministre de la culture [Jack Lang] qui a chargé André Mure, l'adjoint à la culture lyonnais, d'une mission sur les retombées économiques de la culture. Jacques Oudot rétorque qu'il s'intéresse, lui, très concrètement, aux retombées culturelles de l'économie. En l'occurrence cinématographique.³²⁷

La forme propre « Oudot » est superposée dans le plan-graphique avec les termes « Chabert », « Jakubowicz » et « Rigaud » dont il a déjà été question, mais aussi avec « Juppé » et Charles « Mérieux » - mis en cause dans sa gestion de Bioforce suite à un audit de l'inspection des Finances (cf. *supra* le commentaire de l'AFC *institutions*) -, tandis que « Giscard », qui intervient également à titre illustratif sur les deux premiers axes, est projetée un peu plus à l'écart. Bien qu'Alain Juppé - alors secrétaire général du RPR - et Valéry Giscard d'Estaing (Parti républicain) soient réunis dans une liste commune mise sur pied par Jacques Chirac au moment des élections européennes de juin 1989, seul le second est approché à l'aune de cette échéance électorale. Le journal lui reproche (ainsi qu'à Laurent Fabius du reste, mais à l'égard des différents courants qui animent le PS) de privilégier une logique d'équilibre entre le RPR et l'UDF plutôt qu'une répartition géographique, à la manière dont l'Italie ou la RFA ont opté pour une représentation des régions selon leur poids. Si Alain Juppé apparaît dans cette partie du graphique, c'est parce qu'il a soutenu la candidature de Michel Noir, au risque de se dissocier de Jacques « Chirac » et de faire éclater le rapprochement entre le RPR et le PR qui se dessine alors au niveau national. On peut relever que l'ensemble des formes propres qui, à l'intérieur

³²⁶ Lyon, la preuve par neuf, Commentaire Michel Lépinay, 13 mars 1989.

³²⁷ Hollywoodot-politique, Billet Jean-François Abert, 5 septembre 1988.

du quadrant supérieur gauche, sont représentées à la fois sur le premier et sur le deuxième axes, viennent s'intercaler entre les termes illustratifs (à l'exception de « Noir ») qui sont concentrés de part et d'autre du premier axe et les termes "contributifs" qui gravitent autour de la *Période 2*, ce qui amène au final à mettre en valeur la forte teneur en "centristes" de ces derniers.

3.2.2. Deuxième axe : centristes versus "innovateurs"

A l'exception de « Gollnisch » et « Chirac » puis, présents dans le quadrant supérieur droit, de « Pasqua » et « Barnier » (qui interviennent à titre illustratif sur chacun des deux premiers axes, le premier par le biais du découpage qui porte son nom et qui a fait passer Lyon de cinq à quatre circonscriptions, le second en tant que président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques d'hiver à Albertville, en 1992), toutes les autres formes propres qui sont projetables sur la droite du deuxième axe ressortissent aux différentes composantes de ce que *Lyon-Libération* nomme "la confédération centriste". Parmi celles-ci, seules « Herriot » et « Moulinier », également repérables à l'intérieur du quadrant supérieur droit, interviennent à titre illustratif (pour 93 % chacune). Il est remarquable que leur détachement dans le graphique du reste des formes qui constituent le "conglomérat centriste" aille de pair avec un traitement éditorial lui-même plus "décentré". Il est en effet fait mention de l'adjoint à l'urbanisme de Francisque Collomb et de l'ancien maire de Lyon dans des phases du discours éditorial du journal dans lesquelles il est directement question des projets défendus par les principaux candidats à la mairie ou de la politique que compte mettre en oeuvre la nouvelle municipalité en matière d'aménagements urbains, alors même que les autres acteurs "centristes" (mais aussi Jacques Chirac, en tant que président du RPR, et Bruno Gollnisch, député du Rhône du Front national) se retrouvent en priorité à la croisée des élections présidentielle, législatives et municipales de 1988-1989. A cet égard, le deuxième axe pourrait être considéré comme celui qui met en opposition élections générales et élections partielles. Du côté gauche du deuxième axe (autrement dit celui situé dans la partie inférieure du plan-graphique), on peut en effet relever un certain nombre de noms d'acteurs qui sont concernés par des échéances électorales à l'origine desquelles on trouve soit une annulation du Conseil d'Etat (élection municipale partielle d'Oullins mettant aux prises Roland « Bernard » (PS) - seul maire de banlieue à avoir participé au débat engendré autour du document *Lyon 2010* - et Michel « Terrot » (RPR)), soit une remise en jeu d'un mandat de député (élection législative partielle après la démission de Michel Noir du RPR le 6 décembre 1990). Nous avons cependant préféré voir en cette dissimilitude une opposition entre "centristes" et "innovateurs"³²⁸. Si le terme d'"innovateurs" nous semble mieux approprié que celui de "rénovateurs" - que ne reprennent pas à leur compte des acteurs appartenant seulement à la droite -, c'est parce qu'il nous paraît traduire de façon la plus adéquate la volonté publiquement affichée de Michel Noir de s'engager dans un renouveau de la vie politique. A ce titre, « Dubernard » et « Barzach », qui renvoient respectivement à un chirurgien lyonnais alors adjoint aux universités de Michel Noir et à la ministre de la Santé de la première cohabitation, sont les formes propres qui s'articulent le plus étroitement avec le mouvement "innovateur" impulsé par le maire de Lyon. Car

³²⁸ Appellation empruntée à Claude Sorbets (cf. "La science politique et la ville", in *Sciences de la société*, 30, octobre 1993, p. 97).

seuls Jean-Michel Dubernard et Michèle Barzach, tous deux membres du RPR jusqu'alors, vont imiter Michel Noir en remettant en jeu à leur tour leur mandat de député, siège qu'au contraire des deux acteurs "lyonnais" Michèle Barzach va perdre à Paris. Le maire de Grenoble (« Carignon » est représenté à 55 % sur le deuxième axe, dans l'entourage de la *Période 3*), bien qu'ayant participé à un appel pour la constitution d'une "Force unie" de l'opposition en compagnie (entre autres) de Michel Noir et Michèle Barzach, est davantage donné à lire comme "rénovateur" par le journal. Etant donné que dans la troisième période, le discours assumé de celui-ci tend à représenter les "rénovateurs" à l'aune de stratégies individuelles - Charles Millon devient président du groupe parlementaire de l'UDF, Alain Carignon crée un courant VIE en Isère -, un hiatus s'opère de fait avec la démarche commune de Michèle Barzach et Jean-Michel Dubernard. Il est à noter à cet égard que la figure de « Botton », du nom du directeur de campagne de Michel Noir aux élections municipales (et par ailleurs son gendre), est celle de l'opposant dans la période dirigée par Robert Marmoz. Non seulement le journal le fait être affronté à son beau-père "par circonscriptions interposées" (Pierre Botton, intronisé par les instances nationales du RPR, se retrouve sur la rive gauche du Rhône face à Jean-Michel Dubernard tandis que Michel Noir est présent sur la rive droite...) mais en plus il le place en position de faire ombrage à la "Force Unie" souhaitée par le maire de Lyon en mettant sur pied une initiative de démocratie directe *via* l'association "Ensemble, écoutons Lyon". A l'instar de cette dernière référence, on trouve dans la deuxième période un billet dans lequel est donnée de Pierre Botton l'image sensiblement identique d'un sujet "perturbateur". Dans le mois suivant l'accession de Michel Noir à la mairie, Pierre Botton adresse en effet un communiqué à *Lyon-Libération* dans lequel il affirme que la mission de restructuration, qui se trouve être décriée par des membres de la nouvelle équipe municipale, lui a précisément été confiée par "le pouvoir politique" et apporte des précisions sur certaines pratiques qui auraient cours à la mairie (cf. n° du 22 avril 1989). Le journal demande alors explicitement à Michel Noir, sauf à être accusé de manquement à la transparence qu'il revendique dans la gestion de la vie politique, de commenter ou de démentir les informations délivrées par son directeur de campagne³²⁹.

Après l'accession de Michel Noir à la mairie de Lyon et tandis que se pose le problème de la désignation des représentants de l'UDF à la Courly, il est possible de lire

³²⁹ Un peu plus d'un mois auparavant, dans l'entre-deux tours, *Lyon-Libération* a publié un portrait : "*L'irrésistible ascension de Pierre Botton, faiseur de maire*" (cf. n° du 15 mars 1989). D'après Damien Roustel, cet article sur Pierre Botton est le premier qui paraît dans la presse française (cf. *Les journalistes et Pierre Botton. Vous avez dit déontologie ?*, Lyon, Editions Lyonnaises d'art et d'histoire, 1996, p. 25). Robert Marmoz nous a affirmé avoir demandé à Bruno Marion (décédé depuis) d'enquêter sur Pierre Botton après que celui-ci lui eut enjoint de ne pas faire paraître une seule ligne sur lui, tandis qu'il apportait en personne une réponse négative à la proposition de Michel Noir de devenir directeur de la communication de la ville de Lyon dans l'hypothèse où il l'emporterait en mars 1989. D'après Robert Marmoz, il semblerait que Pierre Botton, le voyant avec Michel Noir, ait été persuadé de son acceptation du "contrat", ce qui le transformait *de facto* en son "obligé" puisque directement salarié par ses entreprises (entretien avec l'auteur, le 11 septembre 1998). Après avoir quitté *Lyon-Libération*, Robert Marmoz a remplacé Robert Belleret pendant six mois au *Monde*. C'est dans ce quotidien qu'il publie le premier article sur ce qui sera amené à devenir l'"affaire Botton" : "*M. Pierre Botton et les anciens propriétaires de Boisson S.A se renvoient la responsabilité des difficultés financières*" (cf. n° du 26 mai 1992). Cette enquête ne donnera lieu à aucun commentaire éditorial dans *Lyon-Libération*. Quant au volet proprement juridique de cette "affaire" et aux traitements journalistiques afférents, ils adviennent pour l'essentiel après la disparition du journal.

que la « mouvance centriste regroupée autour de Charles Béraudier et Francisque Collomb qui avait su tenir la totalité des rênes du pouvoir en faisant preuve - aux incartades de Soulier près - d'une cohésion remarquable, a perdu en quelques semaines toute consistance »³³⁰. Il est curieux que le journal donne le sentiment d'une quasi-cohésion à l'intérieur de la nébuleuse centriste alors même qu'il est loin d'en fournir une représentation homogène dans son discours éditorial de la deuxième période. Pour ne s'en tenir qu'aux cinq formes propres situées à la droite du deuxième axe qu'elles contribuent à créer, nous pouvons relever les différences suivantes :

- André Mure et Francisque Collomb sont les acteurs que le discours assumé du journal tend à contruire comme les plus "dominés". Il faut entendre par là que ce sont ceux des acteurs qui nous intéressent ici qui ont le moins de prise sur leur agir. Il arrive même que l'emprise de l'un se fasse au détriment de l'autre. Ce cas de figure est ainsi préjudiciable à l'adjoint à la culture lorsque le journal fait de son rapprochement avec le socialiste Gérard Collomb la source du report *sine die* des subventions "culturelles" par la mairie de Lyon. Si André Mure est depuis 1977 l'adjoint à la culture "attitré" de Francisque Collomb à l'origine de certaines des "institutions" déjà rencontrées (le festival Berlioz, le théâtre du VIIIème, la Fondation de la photographie ou Octobre des arts), il est aussi chroniqueur au *Progrès*, écrivain et chargé de mission pour Jack Lang³³¹. On a vu que le journal faisait répondre avec ironie Jacques Oudot à ce dernier après qu'il eut chargé André Mure d'une mission sur les retombées économiques de la culture. Mais c'est pour l'essentiel à l'aune de son geste d'« ouverture » vis-à-vis de Gérard Collomb qu'André Mure est représenté fustigé par ceux qui appartiennent à sa propre famille, en particulier après le deuxième tour des élections législatives de 1988. C'est l'occasion d'ailleurs de signaler le sur-emploi du terme « ouverture » dans la deuxième période (+4). Ce n'est certainement pas un hasard si un tel terme se trouve ici répété à l'envi puisque Henri Boyer estime qu'il est, avec *rassemblement*, l'un des deux "mots slogans" qui émergent à la fin du premier septennat de François Mitterrand et "**vont faire la une pendant une bonne période**"³³². De son côté, Francisque Collomb n'est pas en reste. Dès la publication de la première mouture du document *Lyon 2010*, dans lequel le journal perçoit une "**toile de fond pour le débat pré-élections municipales**", il est fait mention du dissensus qui se ferait jour sur la personne du maire sortant, doublé du président de la communauté urbaine. Si la disparition de Charles Béraudier le montre isolé et soumis aux pressions, la décision de Raymond Barre d'apparaître sur sa liste à condition qu'elle contienne un projet fort et que lui soit réservée une des premières places le contraint à choisir. L'une des rares fois où le discours éditorial de la deuxième période le fait agir, c'est lorsqu'il se déplace à Paris pour faire part à Jacques Chirac de ses propositions et de son souhait de voir s'engager Alain Mérieux à ses côtés. Mais l'entrée en lice de

³³⁰ *Effondrement*, Billet Michel Lépinay, 30 mai 1989.

³³¹ Ainsi que Commandeur des Arts et Lettres depuis juillet 1998, sur proposition du... ministre de la Culture.

³³² Henri Boyer parle au sujet des mots slogans de "*focalisation lexico-pragmatique*" dans la mesure où leur "*fonction perlocutoire*" prend le dessus sur leur sens à proprement parler (cf. *Mscope*, "Journalistes et linguistes, même langue, même langage ?", n° hors série, avril 1994, pp. 78-80).

Michel Noir réduit à néant sa démarche volitive, et l'oblige même à subir le mécontentement de ses colistiers. Au bout du compte, la victoire de Michel Noir lui est attribuée, non pas tant à cause de son âge (alors que précédemment le journal a fait de « l'âge du capitaine » le principal adjuvant de Michel Noir dans sa conquête du pouvoir municipal) qu'à cause d'« une façon de faire de la politique à Lyon ».

- Charles Béraudier, président du conseil régional, est présenté comme favorable à une liste unique menée par Francisque Collomb. Mais ce n'est pas là l'essentiel. Ainsi qu'on a eu l'occasion de le dire, sa mort entraîne la publicisation du « système CDS » par *Lyon-Libération*. Le journal publie coup sur coup en février 1989 un article sur la Société d'équipement de la région de Lyon (semblant prendre prétexte de la divulgation d'un rapport interne dans lequel il est question de "contorsions juridiques et financières" à propos des exercices auxquels la société doit désormais se livrer pour obtenir des marchés) et les listes des membres du CDS qui occupent des postes dans les conseils d'administration de trois sociétés d'économie mixte et des Hospices civils de Lyon, l'un des plus importants propriétaires fonciers de la ville (cf. n° des 17 et 23 février 1989). Pour en revenir au discours assumé qui prévaut immédiatement après le décès de Charles Béraudier, voilà ce qu'il est possible de lire :

Charles Béraudier (...) était le véritable pilier de l'édifice UDF lyonnais. La clef de voûte sans laquelle la cohésion de l'ensemble devient pour le moins hasardeuse. Et quel ensemble ! Mairies d'arrondissement, Courly, SERL, Sytral... litanie des assemblées locales, des sociétés mixtes, des organismes publics ou para-publics, qui sont sous le contrôle de l'UDF - le plus souvent du CDS - est interminable. (...) Depuis hier, la recomposition est à l'ordre du jour. Au Conseil régional - où la succession de Charles Béraudier pourrait enlever la présidence à Lyon - mais aussi, plus globalement, dans la majorité locale.³³³

Ce qui nous semble intéressant ici, c'est le mouvement déductif progressif qui s'opère :

1. le CDS est le parti dont était membre le président du conseil régional Rhône-Alpes ;
2. la présidence du conseil régional Rhône-Alpes était attribuable à Lyon puisque cette ville était dirigée par le CDS ;
3. présidence de la Région et présidence de la Ville ne faisaient qu'une.

Nous voyons qu'une nouvelle catégorie apparaît, à un niveau plus "profond" du texte à tout le moins : celle de président de ville (ou d'agglomération). Mais cette référencement paraît "déplacée" pour deux raisons au moins :

elle institue une nouvelle fonction superposable à celle de maire, même si elle ne s'en distingue pas par son contenu mais par une occupation spatiale du pouvoir : être partout ;

³³³ *Séisme, Commentaire Michel Lépinay, 18 octobre 1988.*

elle induit un mélange des genres, mais dans un seul sens cependant : *président de ville* (mais non pas *maire de région*), ce qui est une manière de laisser à l'état implicite ce que Robert Marmoz formulera en bonne et due forme quelques mois plus tard : **“Charles Béraudier était le maître tout puissant de l'hôtel de ville. Grâce à son poste d'adjoint aux finances, il tenait les cordons de la bourse. Et la situation se répétait à la Communauté urbaine (...)”**³³⁴.

A la lumière de ce qui vient d'être dit, il nous semble possible d'avancer que l'évocation de Charles Béraudier se démarque dans le discours éditorial de *Lyon-Libération* de celles qui ont trait aux autres acteurs issus du conseil régional, qu'ils soient vice-présidents, comme Jacques Oudot ou Alain Mérieux, ou président, tel Charles Millon. La projection de la forme propre « Millon » près du centre de gravité est du reste concordante avec l'indice de corrélation chronologique qui la caractérise (+0.99). Ce nom propre est donc de plus en plus usité, au gré des périodes rédactionnelles successives. Si le traitement auquel sont soumis les deux vice-présidents et Charles Millon, ce dernier intégré comme on l'a vu à différents types d'enchaînement logique, privilégie la description d'action, l'approche de Charles Béraudier, en particulier par le biais de sa disparition, semble servir de prétexte au journal pour mettre à nu un « système » et éprouver l'étanchéité des échelons administratifs à son contact.

- les formes propres « Barre » et « Soulier » sont celles, avec « Chirac » (qui ne nous intéresse pas au premier chef ici), qui suivent le mieux l'allongement du deuxième axe dans le haut du graphique. Il est frappant que les deux acteurs “centristes” auxquels elles réfèrent se trouvent être aussi ceux pour lesquels le traitement éditorial offre un parcours parallèle mitigé dans la seconde période. Pour ce qui concerne ce dont il vient d'être question, à savoir la mise au jour du « système » CDS, l'un et l'autre sont favorables à un surplus de « transparence » dans la gestion de la cité. Raymond Barre a ponctué son discours de présentation des listes de Francisque Collomb en usant de ce terme, qu'il a fait suivre de “rigueur”. On voit donc que Michel Noir n'en a pas le monopole. Même s'il s'agit avant tout pour le journal de mettre à l'épreuve chacun de ces acteurs en utilisant à leur égard le “mot slogan” qu'ils ont employé au détour d'une déclaration³³⁵. Mais le “rapprochement” entre Raymond Barre, député du Rhône qui caresse alors le projet d'une grande formation centriste (qui restera sans suite, sinon à travers la constitution d'un groupe centriste autonome baptisé Union du centre) et le premier adjoint de Francisque Collomb, par ailleurs avocat et président du Parti républicain qu'il dirige dans le Rhône depuis 1986 après avoir été membre du PS, ne s'arrête pas là. Tous deux sont intégrés à la liste de Francisque Collomb intitulée “Lyon d'abord”, Raymond Barre à propos du rayonnement international de la ville et André Soulier en tant que fédérateur d'acteurs économiques lyonnais réunis autour de son association “Un projet pour Lyon”. Mais le fait de pouvoir s'appuyer sur un réseau de “socio-professionnels” n'est pas l'apanage d'André Soulier puisque Raymond Barre a su fédérer des acteurs répondant à un profil similaire dans son mouvement REEL, dont il n'est toutefois pas question dans le discours assumé du journal. Il est à noter que *Lyon-Libération* fait

³³⁴ Cf. l'enquête intitulée “La ville dont le « système » est CDS” publiée dans le n° du 23 février 1989, pp. 2-9.

³³⁵ On notera qu'à l'instar d'« ouverture », le terme « transparence » est surreprésenté dans la deuxième période (+5).

paraître dans son édition du 10 novembre 1987, soit dans la première période, un long entretien sur deux pages avec André Soulier surmonté du titre : *“André Soulier : mon projet pour Lyon”* et dans lequel il apparaît que celui-ci est hostile à toute idée de dépérissement du centre, ce qui implique une vision “expansionniste” de Lyon qui ne peut qu’aller de pair avec une remise en cause de la Communauté urbaine imposée par l’Etat en 1969. Pour en revenir à la deuxième période, *Lyon-Libération* fait encore écho le 15 juin 1988 - sous forme d’encart publicitaire - à sa *Lettre aux Lyonnais* dans laquelle il se montre favorable à une réforme des institutions de gestion locale. Deux jours plus tard, le journal publie le point de vue de Francisque Collomb en n’omettant pas de préciser que la « tentative de parricide » de l’adjoint au maire relève de la précipitation, même s’il estime que sa défaite aux élections législatives de 1988 en a certainement commandé la rédaction. En marge de ce commentaire, le journal s’efforce surtout d’interroger le recul démographique de Lyon (*intra-muros*) que le premier adjoint suggère et ne manque pas de souligner qu’

en retenant de l’histoire de Lyon ce que la ville a perdu au cours de ces vingt dernières années, André Soulier se garde aussi de citer ce qu’elle a pu acquérir. En outre, le premier adjoint limite ses observations à la seule ville, comme si celle-ci était une cité fortifiée imperméable à l’évolution de l’agglomération.³³⁶

Si l’on regarde maintenant du côté de ce que le journal a commenté de Raymond Barre avant qu’il n’apparaisse sur la liste de Francisque Collomb, on est frappé de constater un traitement singulièrement identique, mais à propos cette fois du rayonnement international de Lyon. C’est en effet à l’aune de cette antienne que l’UDF lyonnaise est représentée faisant appel à Raymond Barre. Or, le journal ne manque pas d’en souligner, non sans ironie, ce qui en constituerait le résultat :

L’effet Barre a commencé à jouer, mais de façon inattendue, et dès son entrée en campagne. Il a fallu attendre en effet plusieurs semaines pour qu’un comité de soutien lyonnais se constitue tant la perspective des élections municipales obscurcit l’horizon immédiat... Et il a suffi que Barre perde quelques points dans les sondages, pour que ce comité de « soutien » retourne à ses vieilles lunes. Pour qu’on polémique autour des micros « suspects » et qu’on s’accuse de saboter les meetings « unitaires ». [La veille au soir, un meeting du président du Parti radical-valoisien, André Rossinot, s’est tenu devant une salle vide au Palais des congrès.]³³⁷

Au bout du compte, André Soulier et Raymond Barre sont encore montrés comme n’ayant pu mener à bien leur quête à cause de leur présence sur la liste du maire sortant, alors même qu’au préalable ils avaient été présentés tour à tour aussi aptes que Michel Noir à l’emporter : Raymond Barre dans la mesure où il avait en commun avec ce dernier une stature nationale et André Soulier en tant qu’il partageait le même type de profil, jusques et y compris dans son programme. A tel point que le seul décrochage flagrant entre Raymond Barre et André Soulier se situe dans le fait que le journal rapporte la position anti-mosquée d’André Soulier (défendue lors de la campagne pour les élections

³³⁶ Cf. l’article de Bruno Marion et Brigitte Vital-Durand intitulé “Recul de Lyon : les données d’un calcul difficile” (n° du 17 juin 1988, p. 4).

³³⁷ Amplification, Billet Michel Lépinay, 31 mars 1988.

municipales) au moment où Michel Noir, deux mois après son accession à la mairie, en annonce la construction.

Nous voudrions terminer en marquant un arrêt sur un montage photographique publié par *Lyon-Libération* dans son numéro du 11 mai 1988 :



Il ressort en effet qu'une partie des acteurs qui y sont représentés en "médaillons", sur fond de vue panoramique de Lyon édulcorée, sont précisément ceux dont les noms propres, comptant au moins trois occurrences dans le discours éditorial du journal, contribuent à créer le deuxième axe du graphique. A tel point que nous pourrions dire que ce que fige le journal à un moment précis de sa collection - l'après élection présidentielle, dont le journal estime qu'elle a confirmé Lyon dans "son titre de ville la plus centriste" - se trouve répercuté dans le plan-graphique à l'échelle de la deuxième période en son entier. Autrement dit encore, l'analyse factorielle nous permet d'avancer que le "voyage au centre de la politique lyonnaise" que se propose de faire *Lyon-Libération* dans l'une de ses diachronies se révèle être sous-jacent au traitement éditorial des acteurs politiques

tout au long de la deuxième période rédactionnelle, bien qu'en des termes beaucoup plus variés que ceux qui transparaissent dans le photomontage. Celui-ci, qui relève d'ailleurs davantage de ce que Gérard Imbert a appelé un "iconotexte" puisqu'un texte autonome faisant office de légende "élargie" lui est rattaché, tend en effet à synthétiser les recompositions possibles entre les principaux membres - ou plus exactement ceux que le journal rend principaux en leur donnant visibilité - des trois familles de l'UDF³³⁸. A cet égard, la démarche du journal revient bien à tenter d'approcher les "centristes" en fonction des positions individuelles qui les habitent plutôt que de chercher à définir le "centre". C'est en cela qu'il serait possible de raccorder l'entreprise de *Lyon-Libération* à l'idée selon laquelle

ce sont plus des centristes que le centre qui ont animé l'histoire politique française contemporaine et qu'en conséquence il ne saurait y avoir de modèle idéal du centrisme, de « paradigme centriste », mais simplement des « concentrations », des agglomérats momentanés de forces politiques dont le dénominateur commun est la volonté de créer un gouvernement efficace afin d'éviter l'aventure des extrêmes, au risque d'engendrer l'immobilisme politique et/ou de déstabiliser le régime que l'on entend protéger.³³⁹

Mais la démarche du journal se veut avant tout spatial. En recourant à des indicateurs topologiques, il essaie de motiver l'emplacement dans un cadre des figures "centristes" en faisant correspondre cette position "géographique" avec une posture plus proprement idéologique. Encore la voie choisie ne s'avère-t-elle pas satisfaisante pour tous les acteurs représentés. Intégrer ceux-ci dans une structure visuelle contrastive revient à leur imposer de fait une place, ce qui n'est pas sans poser problème explicitement pour deux d'entre eux (C. Béraudier et A. Soulier) et de façon moins prononcée pour deux autres (F. Dessus, R. Fenech³⁴⁰). A propos des deux premiers, du texte adjoint au photomontage se dégage un certain embarras : "***L'indépendance de Charles Béraudier le rend difficile à classer. Et où positionner André Soulier ?***". Quant aux deux autres, il est dit qu'ils "***restent suspendus à l'orientation nationale de leur formation***". Pour les acteurs restants, il paraît clair que leur emplacement dans le photomontage est conditionné par les "qualités" que le journal leur admet volontiers. Si l'on excepte le maire (CDS) du sixième arrondissement Robert Thévenot, qui représente un cas intermédiaire puisque sa position dans le voisinage de Raymond Barre est due au fait qu'il "***s'accroche fermement***" à lui, la répartition des quatre dernières figures découle d'indications topologiques :

le maire Francisque Collomb, parce qu'il est "***au centre de toutes les recompositions***",

³³⁸ "La mise en espace génère (...) des "effets de sens" qui sont la condition même de la lisibilité du journal (...). De ce jeu interne d'intertextualité naît un "iconotexte" qui fonctionne comme macrostructure (structure englobante) et texte en expansion (dérivé des deux textes isolés). Le journal est un iconotexte par excellence !" (Gérard Imbert, "Le Journal comme espace de visibilité", in *Signe/Texte/Image*, Alain Montandon (dir.), Meyzieu, Césura Lyon Edition, 1990, p.159 (c'est l'auteur qui souligne)).

³³⁹ Danièle Zéreffa-Dray, *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXème siècle*, Jean-François Sirinelli (dir.), Paris, PUF, 1995, entrée "Centre, centrisme", p. 144.

³⁴⁰ Alors maire du 9ème arrondissement, président du CDS et président de la Société d'équipement de la région de Lyon.

se retrouve précisément au centre de la composition iconique ;

la position idéologique d'Alain Mayoud (député-maire d'une petite commune de l'ouest lyonnais et président de la fédération du Rhône du PR) entraîne *de facto* celle, physique, d'André Mure sur le côté gauche de la "scène" : **"Pour Alain Mayoud la tentation de l'alliance avec le FN ne le répugne pas, elle pousse au contraire André Mure du côté de la gauche"**³⁴¹ ;

Raymond Barre paraît être la seule figure articulable avec la vue générale qui constitue le fond du photomontage, et soumise en cela à la dimension de la perspective : *"Sur la ville plane désormais la figure de Raymond Barre"*. En réalité, l'emplacement de la figure de l'ancien Premier ministre semble en faire l'incarnation de Louis Pradel tant la volonté de l'un et de l'autre d'être "au-dessus des partis" est partie intégrante de leur "personnage"³⁴². Si l'on admet avec Lorenza Mondada que *sur* s'oppose plutôt à *dans* qu'à *sous*, ne serait-ce déjà que parce que **"l'intériorité est aussi la relation topologique plus simple et plus facilement apprise"**³⁴³, on peut traduire la disposition "aérienne" de Raymond Barre, à l'interface entre l'extérieur et l'intérieur, comme la première phase d'un mouvement qui l'inscrira de plain-pied dans la ville au moment de s'engager plus avant dans la campagne pour les élections municipales, ainsi que le donnera à lire du reste *Lyon-Libération* dans son discours éditorial : « On savait depuis un moment que la bataille de Lyon était devenue une affaire nationale. A cause de la présence de Raymond Barre *dans la ville* mais aussi parce que le maire avait lui-même choisi le détour pari-sien »³⁴⁴. Et bien que dans son photomontage, le journal donne le sentiment (ou feint de donner le sentiment) de ne pas savoir où positionner André Soulier, il n'empêche qu'en le plaçant à l'opposé de Raymond Barre, il opte malgré tout pour un effet de sens particulier dans lequel nous voudrions voir le "grand écart" du premier adjoint qu'évoque en amont le journal entre Raymond Barre et le secrétaire général du PR François Léotard, contraint ici de jouer la figure de l'absent puisque seulement suggéré hors-cadre.

³⁴¹ On notera que l'expression du côté de la gauche définit une lecture métrique spatiale et idéologique, ce qui n'aurait pas été le cas si le journal se était contenté de critiquer le bord gauche.

³⁴² "Podiffusadadesvilles, l'aplanissement des territoires en un plan unique, l'exemple historique de ce sont les pays d'Anachronisme (cf. page suivante). Nous sommes reconnaissant à Soeren Kolstrup de l'Institut Kukawka pour les informations (ag. media vide eskab) de l'université d'Arhus de nous avoir signalé ce rapprochement. Comme pour le photomontage de *Lyon-Libération* (p. 24), y trouve représentés, mais sous forme de dessins cette fois et en l'absence de fond, neuf acteurs de la scène nationale est devenue le "une" ici reproduite est à accorder à la victoire des libéraux en 1901. En juillet 1901, la droite accepte que le

³⁴³ "Diregouvernement, avant pas, la majorité au parlement. Malgré cette différence situationnelle, il semble que certaines ressemblances puissent être esquissées. On y

³⁴⁴ *Boothroyd Bill*, *Night* édifié le 1er janvier 1989. C'est ainsi que Premier ministre et ministre des Affaires

étrangères, ses quatre "satellites ordinaires" (représentant la Marine, l'Intérieur, les Finances et la Défense), deux "marginiaux" (à gauche, le ministre de la justice qui correspond à l'aile... droite du parti libéral et à droite le ministre des Travaux publics, très à... gauche et marginalisé dans le gouvernement, dont la mort en 1905 entraîne la scission des libéraux en deux partis : libéraux et radicaux) et enfin, ce que Soeren Kolstrup nomme le "*haut spirituel*" et le "*bas proche de la terre*". Derrière cette dernière expression, on trouve le ministre de l'agriculture (paysan) tandis que la première désigne le ministre du culte (religion et éducation nationale). Selon Soeren Kolstrup, ce dernier est le véritable chef du gouvernement, même si son statut d'instituteur ne lui permet pas d'exercer à ce poste, tandis que le Premier ministre ne serait que le "*chef apparent*". Si rien ne permet d'appréhender Raymond Barre et André Soulier à l'aune d'une lecture "sacré"/"profane", on peut sans doute être plus sensible à l'idée selon laquelle Raymond Barre représente l'acteur dominant du photomontage. Mais comme d'un autre côté celui-ci ne recèle pas une structure aussi symétrique que son pendant danois - les "satellites ordinaires", si tant est que cette expression soit appropriée, n'y sont pas soumis à un traitement homogène et dans l'espace, et dans le commentaire adjoint -, il n'est pas impossible que le "chef réel" soit en fait Charles Béraudier, précisément parce que le journal ne sait pas où le classer. Au final, la plus forte similitude provient des acteurs "marginiaux", même si les localisations spatiales d'Alain Mayoud et d'André Mure - en concordance avec le clivage politique gauche/droite - découlent directement du regard du lecteur, au contraire de leurs "homologues" danois où elles semblent avérées depuis la figure du Premier ministre.



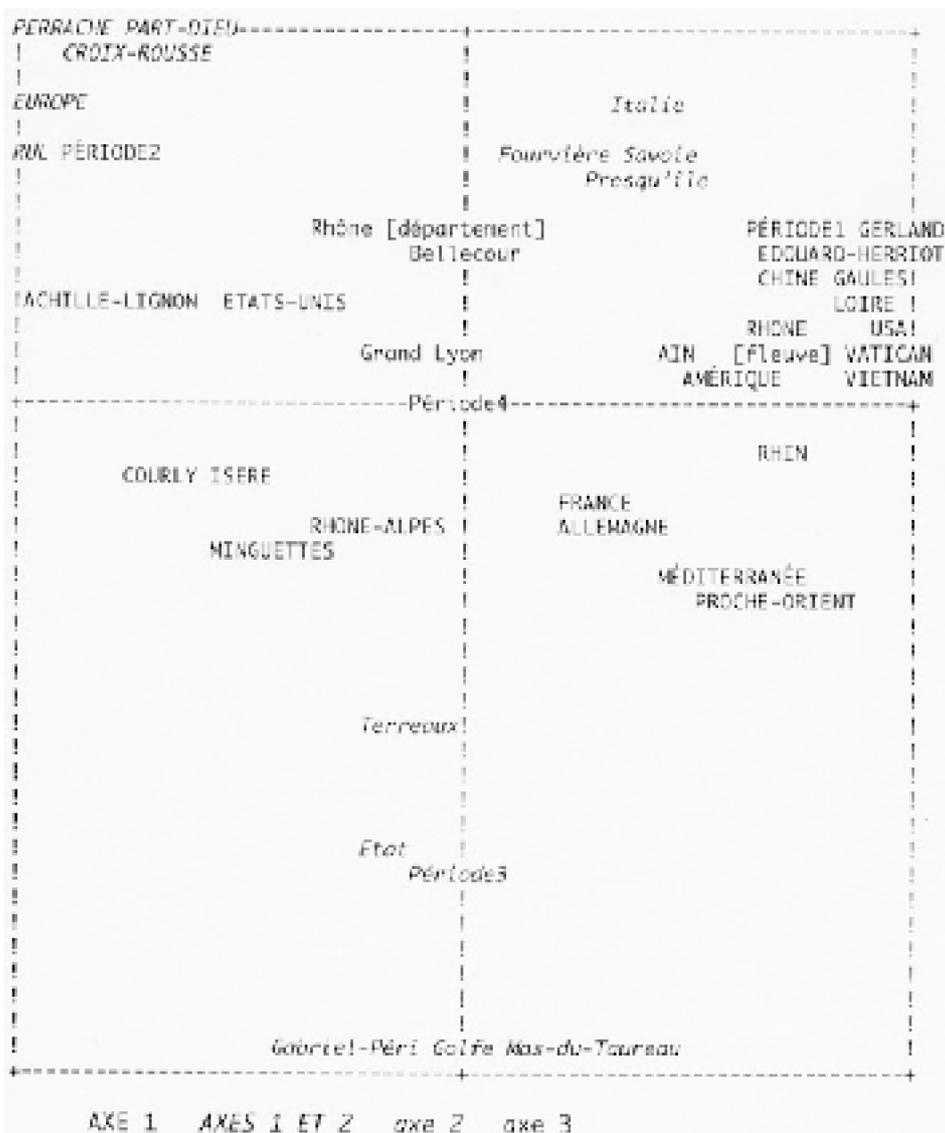
4. Territoires

Le plan-graphique des noms propres qui désignent des fragments d'espace, de l'échelon local au niveau mondial, met en opposition sur le premier axe la *Période 1* avec la *Période 2*. Si l'une et l'autre contribuent à créer l'axe, pour 51 et 49 % respectivement, il n'empêche qu'apparaissent dans leur voisinage des formes propres projetables sur le deuxième axe, de façon contributive pour « Perrache », « Part-Dieu », « Croix-Rousse », « Europe » et « RUL », et illustrative pour « Italie », « Savoie », « Fourvière » et « Presqu'île ». Toutes les formes qui suivent l'allongement du premier axe contribuent à sa création, excepté les suivantes qui n'y sont que représentées : « Ain », « Amérique », « Rhin », « Méditerranée », « Proche-Orient », « France » et « Allemagne » du côté droit, puis « Etats-Unis », « Isère » et « Rhône-Alpes » du côté gauche. Les neuf noms propres,

mentionnés en amont, qui sont projetables à droite du deuxième axe font pendant à la *Période 3* et aux cinq termes environnants qui contribuent autant qu'elle à l'axe, à l'exception cependant de « Terreaux » (représenté à 54 %). Si le côté droit du premier axe se trouve particulièrement fourni en noms d'États au contraire du côté gauche qui, hormis « Europe », condense des termes exclusivement réservés à ce que l'on pourrait qualifier, dans un sens élargi, d'"espace lyonnais", l'essentiel ne nous semble pas se situer dans de tels contrastes. Derrière ceux-ci, de même que derrière ceux appréhendables sur le deuxième axe, ce qui est en jeu nous paraît être un cheminement téléologique, entendu à la façon dont Michel Lussault parle de "*rhétorique identitaire*" téléologique à propos de la construction symbolique de leurs actes par les autorités municipales, au moment de mettre en oeuvre leurs politiques d'urbanisation, "**au sens où elle noue le passé, le présent et l'avenir de la ville en un Tout cohérent doté d'une finalité**", autrement dit rien moins que "**le destin de la ville**"³⁴⁵. Mais si ce "destin" est décelable chez cet auteur à l'aune d'énoncés qu'il est possible d'appréhender comme des récits à part entière, la dimension téléologique découle pour notre part de trois ensembles successifs relativement homogènes, qui s'articulent avec trois phases du discours éditorial de *Lyon-Libération* prenant place à l'intérieur des trois premières périodes rédactionnelles. C'est ce que nous allons maintenant aborder plus en détail.

³⁴⁵ "Des récits et des lieux : le registre identitaire dans l'action urbaine", in *Annales de géographie*, 597, 1997, p. 528. C'est l'auteur qui souligne.

DEUXIEME PARTIE ACTEURS, INSTITUTIONS ET TERRITOIRES



AFC périodes X noms propres de territoires (fréquence ≥ 3)

Noms propres de territoires (hors noms de villes) - Axe n° 1 % d'inertie = 48 %

Formes + (CTR = 26)	COR	CTR	Formes - (CTR = 26)	COR	CTR
Chine Gaules	859 859 864	55 50 47 44	Europe RUL	730 764 967	101 85 50
Rhône [fleuve]	860 756 857	42 39 39 39	Courly	595 528 630	49 45 43 41
Edouard-Herriot (port) Gerland	857 857 857 707 624 624	39 16 13 13 12 12 11 6	Perrache	784 773 791	31 20 10 9
Loire USA	439 439 418		Part-Dieu	385 433	
Vatican	386		Croix-Rousse		
Vietnam Rhin			Achille-Lignon		
Méditerranée			(quai)		
Proche-Orient			Minguettes		
Ain Amérique			Isère		
			Rhône-Alpes		

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE LYON-LIBÉRATION (1986-1992) :

Formes + (CTR = 26)	COR	CTR	Formes - (CTR = 26)	COR	CTR
France Allemagne			Etats-Unis		
Périodes + (CTR = 250)	COR	CTR	Périodes - (CTR = 250)	COR	CTR
Période 1	808	505	Période 2	728	487

Noms propres de territoires (hors noms de villes) - Axe n° 2 % d'inertie = 34 %

Formes + (CTR = 26)	COR	CTR	Formes - (CTR = 26)	COR	CTR
Part-Dieu	356 217 304	43 42 35 32	Mas-du-Taureau		190 147 147
Europe	335 172 833	27 20 17 15	Gabriel-Péri		111 16
Perrache	556 629 939	12	(place) Golfe		
Croix-Rousse			Etat Terreaux		
RUL Savoie					
Italie					
Presqu'île					
Fourvière					
Périodes + (CTR = 250)	COR	CTR	Périodes - (CTR = 250)	COR	CTR
			Période 3	937	678

4.1. Premier axe : passé *versus* avenir

Les noms propres que convoque le journal dans son discours assumé de la première période servent avant tout la mémoire, qu'elle ressortisse à la ville ou à une échelle beaucoup plus vaste. Plus exactement, il l'articule avec le présent de son énonciation. Cet aspect est particulièrement avéré au moment de la visite du pape en octobre 1986 mais aussi en marge du procès de Klaus Barbie, dès lors qu'il s'agit de faire écho à la demande de jumelage des Cantonnais ou bien encore lorsque le journal fait un retour sur l'étape lyonnaise de Georges Ibrahim Abdallah, le chef des FARL. Ces "événements" sont l'occasion de produire du passé, d'articuler le dire actuel à un faire révolu. C'est ainsi que la venue de Jean-Paul II permet à *Lyon-Libération* d'affirmer la « double suprématie historique » de Lyon : celle obtenue sur les « Gaules » par Rome et celle que firent naître les chrétiens, « ces immigrés du Proche-Orient ». Cette dernière référence est aussi de mise au moment de commenter le séjour du leader des FARL à Lyon, mais pour dire combien le rôle de carrefour de la ville est tributaire des « anciennes relations entre Lyon et le Proche-Orient, notamment avec les chrétiens libanais ». Le rapprochement avec Canton fournit au journal matière à donner résonance aux relations entretenues par Lyon avec l'Extrême-Orient :

« Vous leur direz que dans tous ces pays ce n'est pas le vendeur qui fait la loi,

mais la clientèle ». C'est un des enseignements que tirait de son voyage en Chine la mission commerciale lyonnaise de 1895. L'aphorisme résume toujours, près d'un siècle plus tard, l'étrange mal oriental dont souffrent les industriels français dans leurs tentatives de conquête des marchés du far-east. Cela ne signifie pas, loin s'en faut, qu'en un siècle les rapports de la Chine à l'Occident n'aient pas changé.³⁴⁶

Le « Vietnam », enfin, sert d'anti-modèle au lendemain du jugement pour crime contre l'humanité prononcé à l'encontre de Klaus Barbie : « L'histoire du siècle étant ce que les journalistes en soupçonnent et rapportent au jour le jour, du Vietnam (avant) en Afghanistan et d'Argentine au Vietnam (après), beaucoup trop de procès de ce genre s'imposent désormais »³⁴⁷. Si l'on considère maintenant un référent comme « France », on remarque d'abord qu'il est majoritairement fait appel à lui dans des contextes où il est question de nucléaire, en particulier avec « Tchernobyl » comme thème porteur. Dans ce cas, le journal renforce le bien-fondé de sa démarche isolée de publier sous forme de bulletins météorologiques les relevés de radioactivité établis par la CRII-RAD en construisant un parallèle entre les « retombées radioactives » massives dans la région Rhône-Alpes et le fait que cette région connaisse la plus forte concentration de nucléaire civil au monde. Mais l'idée selon laquelle un territoire donné représente un danger potentiel par le seul fait que s'y cumulent plusieurs sites « à risques » n'est du reste pas propre à l'univers nucléaire dans le discours assumé de *Lyon-Libération*. Elle est avérée également après l'incendie du port « Edouard-Herriot » et sa disposition à proximité de ce qui est communément appelé le « couloir de la chimie », du nom de cette enfilade de cuves d'hydrocarbures alignées le long du « Rhône », au sud de la ville. Mais dans ce cas, le discours du journal revient à qualifier de « fantasme » les dires tenus jusqu'alors qui projettent la probabilité d'une catastrophe en chaîne. Il est frappant de constater à quel point la référence au fleuve, au moment où se discute en comité interministériel la possibilité de prolonger la déclaration d'utilité publique à propos du canal « Rhin-Rhône » ou « liaison mer Noire-Baltique-Méditerranée », articule une fois encore le passé au présent à l'égard de cette entreprise, alors même qu'on aurait pu penser, précisément parce qu'elle tient du projet, que le discours la concernant serait davantage tourné vers le futur : « Comme le projet de tunnel sous la Manche, le concept de canal du Rhône au Rhin est l'héritier d'une longue histoire jalonnée de déclarations d'intention, d'avancées, de reculs, mais aussi de spéculations immobilières et géopolitiques complexes »³⁴⁸. En fait, le journal prend prétexte de la prudence du premier ministre d'alors, Jacques Chirac, pour en élargir la portée à d'autres dossiers intéressant Lyon, non sans avoir pris soin au passage de qualifier l'agir gouvernemental d'« extension nationale, voire européenne, d'une spécialité particulièrement lyonnaise » : « Si l'on s'en tient aux désirs exprimés, l'ex-« capitale des Gaules » devrait être *aujourd'hui* pourvue, entre autres, d'un port presque maritime, d'un réseau routier évitant les bouchons estivaux et de toute l'infrastructure nécessaire à une métropole européenne »³⁴⁹. Sous-entendu : si l'Etat

³⁴⁶ *Transferts*, Editorial Michel Lépinay, 18 décembre 1986.

³⁴⁷ *Un crime est né*, Editorial René-Pierre Boullu, 4 juillet 1987.

³⁴⁸ *Désirs contrariés*, Editorial Francis Zamponi, 1er août 1987.

s'était résolu à être adjuvant plutôt que de dire qu'il le serait, au risque de donner le sentiment d'appliquer nationalement ce qui tient lieu de pratique locale.

C'est précisément l'inverse auquel est confronté le désignant « Minguettes », placé de l'autre côté du premier axe. L'emploi de ce nom propre intervient principalement, dans le discours éditorial de la deuxième période, en marge du double refus du préfet de région, donc de l'Etat, d'entériner le « changement d'image » du quartier Démocratie, intégré aux Minguettes. Mais à la différence du canal Rhin-Rhône, qui demeure alors à l'état d'esquisse (aujourd'hui, le projet est définitivement abandonné), les Minguettes existent et à travers la question de leur « devenir » se pose celle de la transformation du site. On notera encore, du côté gauche, la présence du quai « Achille-Lignon » qui, par contre, n'existe pas ou du moins pas dans sa version finalisée. Il est intéressant de constater à quel point la référence au devenir de cet espace urbain situé au nord de la ville, ancien site du Palais de la foire le long du parc de la Tête d'or, sert en même temps au journal à éprouver le vouloir-faire des municipalités à l'égard d'un lieu qu'il fait être de la sorte emblématique : « L'affaire va finir par tourner au gag. Longtemps affublé du titre de quai des brumes, Achille-Lignon va bientôt mériter celui de port de l'angoisse pour les municipalités successives qui s'efforcent de lui inventer un avenir »³⁵⁰. Si dans cet énoncé la portion de ville qui borde le Rhône au nord-est partage avec « Edouard-Herriot » la qualité de « port », il est clair qu'elle n'en représente malgré tout que la trace imaginaire, là où au sud-ouest le fragment urbain répondant à cette définition existe de fait. Comme existe à part entière « Gerland », qui contribue à l'axe pour 4 % à droite. Si cette forme propre n'est pas explicitement cantonnée au passé dans les énoncés où elle est employée, il n'empêche qu'elle fait figure de site prégnant dans le discours assumé de la première période, en particulier dès l'instant où celui-ci est approché à l'aune de son profil de « technopôle ». Il est d'ailleurs frappant de constater que, dans son discours de la deuxième période, le journal fait de ce quartier de Lyon une « échappée d'importance » trouvée par Jacques Moulinier, l'adjoint à l'urbanisme de Francisque Collomb, « hors des inévitables Part-Dieu - Presqu'île ». L'opposition sur le premier axe entre « Gerland » et « Part-Dieu », ainsi que « Perrache », recèle à ce titre une distinction entre *être* et *faire-être*. Mais « Gerland », outre sa dimension technopolitaine, est aussi une réserve d'actions qui donnent lieu à polémiques : ce quartier est celui sur l'espace duquel l'attribution d'un terrain à une filiale de la société de promotion immobilière de Roland Fulchiron entraîne *Lyon-Libération* à accuser l' élu du 7ème arrondissement de délit d'ingérence, celui d'où part une controverse entretenue avec l'adjoint aux sports, celui encore qui accueille un meeting de Jean-Marie Le Pen explicitement désigné par le journal comme étant à l'origine d'un « raid » d'un « commando provocateur » sur les Pentes de la Croix-Rousse.

Pour leur part, la « Part-Dieu » et « Perrache » sont avant tout donnés à lire par le biais de leur « devenir ». Mais tandis que cet horizon futur sert de thème à part entière pour ce qui concerne le « centre décisionnel », la projection qui est faite de l'échangeur de Perrache se limite pour l'essentiel à sa destruction, en marge de la présentation du document *Lyon 2010*³⁵¹. On peut relever encore sur le plan-graphique la projection de «

³⁴⁹ *Idem*. C'est nous qui soulignons.

³⁵⁰ *Tour et détours*, Billet Robert Marmoz, 18 septembre 1989.

Croix-Rousse » à proximité de « Perrache » et « Part-Dieu ». Mais cet emplacement ne doit pas faire illusion. Dans plus de la moitié de ses emplois (5 occurrences sur 9), cette expression entre à l'intérieur des descriptions définies « le député de la Croix-Rousse » et « l'élu de la Croix-Rousse ». Et même lorsqu'elle ne sert pas à désigner Michel Noir en personne, elle spatiale l'action de celui-ci sur sa circonscription, comme lorsqu'il s'interpose entre des opposants à Jean-Marie Le Pen et des policiers. Ce nom propre représente donc un cas à part dans le contexte prospectif qui nous paraît caractériser la dénomination territoriale inhérente au discours assumé de la deuxième période. Ce qui nous semble plus intéressant de relever, c'est que « Croix-Rousse » comme « Fourvière », ici placé dans le quadrant supérieur droit, sont, d'un point de vue probabiliste, communs aux quatre périodes et banals. Il serait bien sûr tentant d'y voir une confirmation de la pérennité d'un des deux « *stéréotypes du regard extérieur* » dont parle Bernard Poche³⁵². Ce serait oublier cependant que ces deux référents se trouvent investis ici de contenus dissemblables tout au long du discours éditorial. C'est ainsi que « Croix-Rousse » renvoie d'abord à l'espace géographique avant de servir essentiellement à désigner Michel Noir puis d'être appréhendé comme espace aménageable dans les deux dernières périodes. De son côté, « Fourvière » évolue progressivement du site décisionnel (centre co-organisateur du séjour de Jean-Paul II) au désignant « physique » avant d'être approché à l'aune du « bouchon » et du célèbre ralentissement qu'il occasionne au moment des flux vacanciers (érigé en véritable lieu commun...), même si selon une lecture variable dans les deux dernières périodes : d'abord comme cause d'une image dépréciative pour la ville, ensuite comme source de polémique communautaire lorsque Michel Noir, sous couvert du Grand Lyon, cherche à apposer une image appréciative sur la précédente.

Le caractère commun et banal n'est pas l'apanage de « Croix-Rousse » et « Fourvière » puisque « Rhône-Alpes » possède le même profil, bien que pour sa part il faille ajouter une valeur de corrélation chronologique tout à fait significative : +0.99. Plus l'on progresse dans le discours éditorial de *Lyon-Libération* et plus ce nom propre se trouve usité. C'est sans doute la raison pour laquelle ce désignant est situé près du centre de gravité du graphique, mais de façon moindre cependant que « Grand Lyon » sur lequel

³⁵¹ Réalisé dans les années 1970, le centre d'échanges de Perrache, ainsi dénommé parce qu'il représente une jonction physique entre différents modes de transports, entre dans une perspective plus large d'amélioration de l'accessibilité au centre. C'est pourquoi il ne faut pas perdre de vue que son inscription dans l'espace va de pair à l'époque avec la volonté des acteurs de l'Etat et de la Ville de créer un réseau de boulevards urbains, la fonction essentielle du tunnel sous Fourvière étant alors de permettre aux populations de l'ouest lyonnais d'accéder facilement au centre. Après la décision ministérielle de joindre les autoroutes A6 et A7 par le biais du tunnel, les esquisses du centre d'échanges évoluèrent. L'urbaniste Charles Delfante, qui fut chargé avec René Gagès d'une étude d'ensemble du quartier Perrache, estime que la tournure prise par le projet initial incombe à la mauvaise volonté de la SNCF, le résultat, bien que « *satisfaisant du point de vue du service* », entraînant des conséquences « *extrêmement pénalisantes : consolidation et élargissement de la barrière des voûtes* [arcades servant de support à la gare, et qui font office de démarcation physique entre le nord de la Presqu'île et le sud en direction du confluent, ce qui amène d'aucuns à évoquer un véritable « mur de la honte »], *cohérence des tissus urbains impossible, détérioration du paysage urbain (...), etc.* » (cf. *Cent ans d'urbanisme à Lyon, op. cit.*, p. 143).

³⁵² « Y a-t-il un roman lyonnais ?... », *loc. cit.*, p. 87. L'auteur rappelle que le stéréotype de l'opposition des deux fleuves a été inventé par Jules César et que Michelet est à l'origine de celui de l'opposition des deux collines.

nous aurons tout loisir de revenir dans la troisième section. Mais là encore, cet aspect invariant n'est pas sans recouvrir des contextes d'emploi fort disparates, à propos desquels il serait possible de faire nôtre la réflexion engagée par Yves de La Haye quant aux noms d'Etats :

Les noms des Etats ont ceci de particulier qu'ils désignent à la fois des acteurs et des espaces. Tiennent-ils surtout des anthroponymes ou des toponymes ? Leur genre est-il celui de l'acteur ou celui de l'espace désigné ? Et quelles sont les lois de leur évolution ? Peut-être y a-t-il d'ailleurs moins de différences qu'on ne pense entre les systèmes de ces deux grands types de noms propres et, notamment, une fluidité inattendue pour certains noms de lieux.³⁵³

Si l'on s'efforce de "colorer" la courbe de progression de « Rhône-Alpes » au gré des périodes rédactionnelles, il est clair que la première période est celle qui articule davantage « Lyon » et « Rhône-Alpes » en leur appliquant un mouvement le plus souvent centrifuge (Lyon "irradie" dans l'espace régional qui l'englobe), parfois centripète (comme lorsqu'il est dit que c'est toute la région Rhône-Alpes qui est impliquée dans l'Ecole normale supérieure), quand « Rhône-Alpes » n'est pas directement intégrée à la désignation de Lyon (« la capitale de Rhône-Alpes »). Par la suite, la corrélation de « Rhône-Alpes » avec le mouvement des « rénovateurs » de la droite, impulsé par Charles Millon à compter de mars 1989, est particulièrement avérée dans les deux périodes intermédiaires, même si celle dirigée par Robert Marmoz tend aussi à transposer une stratégie individuelle dans un registre qui relèverait plutôt du fait du prince (« Charles Millon président-baron de Rhône-Alpes »), tandis que la référence à « Rhône-Alpes » dans la dernière d'entre elles intervient surtout à titre délimitatif, non pas que le journal s'y applique, mais parce que le territoire rhônalpin dont il est question est circonscrit de fait (territoire du vote au moment des élections régionales de 1992 et territoire de diffusion, dès lors qu'il s'agit d'évoquer la fusion des deux titres "régionaux" *le Progrès* et *Lyon Matin*). Si l'on revient aux occurrences de « Rhône-Alpes » dans la deuxième période (le nom propre intervient comme élément illustratif du côté gauche du premier axe, non loin de la *Période 2*), on peut relever que plusieurs des unités rédactionnelles qui abritent une occurrence au moins de « Rhône-Alpes » s'appliquent chacune à construire un raisonnement en faveur d'une instance régionale - c'est-à-dire qualifiée comme telle -, que celle-ci recouvre un être concret (une « université régionale »), un être abstrait (le « fait régional ») ou un être intermédiaire qui participerait de l'identité territoriale (une « entité régionale »). Ce dernier cas est valable au moment où est rendu public le rapport Carrière, intitulé *Rhône-Alpes, une prospective*, commandé par Charles Millon et le préfet Gilbert Carrère. Le premier des constats que dresse la commission réunie par le président honoraire de la Société lyonnaise de banque est d'affirmer que la région Rhône-Alpes n'existe pas. Mais le document en appelle encore à "*la volonté politique des villes*" pour développer des comportements et des actions susceptibles de créer des alliances. C'est sur cette proposition que semble embrayer le journal lorsqu'il écrit :

Institutionnellement la Région ne peut s'imposer devant les désirs souvent centrifuges des départements. Contourner l'obstacle en faisant passer la création d'une entité régionale par la coopération entre les villes est astucieux. Mais, outre

³⁵³ *L'Europe sous les mots*, Paris, Payot, 1979, pp. 149-150.

que les postulants à la direction de ces « cités » ne paraissent pas aujourd'hui préoccupés par cette idée, il reste une question majeure : le pouvoir politique régional a-t-il les moyens et le courage - jupitérien lui aussi - d'imposer aux intérêts locaux une « conscience rhônalpine » [qu'appellent de leurs vœux les auteurs du rapport] ?³⁵⁴

On voit donc que vient se greffer sur une « entité régionale » son corollaire, une « conscience », qui ne peut advenir qu'à condition que l'entité en question devienne effective. Nous sommes donc bien dans un discours qui tend à cerner le devenir de Rhône-Alpes. C'est du reste la même logique qui est à l'oeuvre lorsque le journal fait écho au souhait de Charles Millon de voir émerger une université de Rhône-Alpes³⁵⁵. Mais cette fois, il ne se contente pas de discuter le contenu du "transfert de compétences Etat-région" prôné par le président du conseil régional mais, cas marginal dans notre corpus et de ce fait suffisamment exceptionnel pour être souligné, en légitime les modalités :

Pour qu'il y ait un jour une grande « université régionale », il faudra que l'industrie locale ait apporté sa pierre à l'édifice. Et l'on voit mal ce qui pourrait convaincre des industriels de financer l'université sinon l'espoir de la voir dispenser des formations mieux ajustées à leurs besoins. Il ne faudra donc pas s'étonner de voir des universitaires d'habitude prompts à brandir l'étendard de l'anti-jacobinisme se retrancher derrière l'Etat, devenu garant de leur indépendance, ou même invoquer la dimension hexagonale de la culture française dès qu'on évoque une régionalisation. Du coup, le combat qu'engage aujourd'hui le président de la région Rhône-Alpes promet d'être long et incertain.³⁵⁶

Ce que vise ici le rédacteur en chef, c'est la limite de la décentralisation des pouvoirs en France. Mais comme dans la suite de son propos, il opère une analogie entre le traitement de ce "dossier" par Charles Millon et le lancement un mois plus tôt de sa proposition de "rénover" la droite, en les subsumant l'un et l'autre sous l'appellation de « néo-girondinisme », nous croyons pouvoir dire qu'à ce moment de son discours éditorial, le journal se fait porte-voix du programme défendu par Charles Millon. Mais dans une tournure où, en fin de compte, le site d'origine du dire journalistique semble compter davantage que son contenu.

Juste avant la tenue des élections européennes de 1989, le journal se fait le chantre d'une régionalisation du scrutin européen, seul à même selon lui, à l'instar de ce qui se produit en Italie ou en RFA, de fournir une occasion de prendre en compte le « fait régional ». Le journal estime alors que seuls les « rénovateurs » du RPR et de l'UDF se sont donné les moyens de construire une liste à partir des régions, même si en fin de compte leur entreprise n'a pas abouti³⁵⁷. Ce qui nous paraît intéressant, c'est qu'en marge de l'accession de Charles Millon à la tête de l'exécutif régional suite aux élections de

³⁵⁴ *Prospectives, Billet Robert Marmoz, 3 décembre 1988.*

³⁵⁵ Cette position est tout à fait en phase avec celle arrêtée dans le rapport Carrière puisqu'il y est plébiscité l'établissement d'une université de Rhône-Alpes, et non pas seulement en Rhône-Alpes.

³⁵⁶ *Les travaux pratiques d'un « néo-girondin », Commentaire Michel Lépinay, 28 avril 1989.*

1992, le journal écrit que « six ans après la première élection régionale au suffrage universel, la région existe, les rhônalpins sont conscients de son importance »³⁵⁸. Or, les modalités de l'élection du Conseil régional sont restées les mêmes que celles de 1986. De plus, l'une et l'autre de ces échéances ont été gouvernées par une emprise des grands partis sur la désignation des candidats et la reproduction, à l'échelon régional, de débats partisans ayant cours au niveau national. Si l'on admet avec Elisabeth Dupoirier et H. D. Schajer que **“l'élection régionale n'est en aucune manière l'occasion d'émergence d'enjeux proprement régionaux”** puisque **“le choix du département comme circonscription électorale empêche de toute évidence la prise de conscience de problématiques régionales au moment de l'élection”**³⁵⁹, on peut penser que, par son propos, le journal se soit avant tout efforcé de construire un vivre ensemble régional à la lumière de la participation des électeurs, et d'elle seule.

L'échelon départemental est d'ailleurs remis en cause après le premier tour, et plus encore le second, des élections cantonales de 1988, les forts taux d'abstention réalisés ayant visiblement concouru à rendre “discutable” dans l'espace public l'avenir du département. Mais le journal ne se limite pas au conseil général. Il lui associe en effet la Courly, qu'il juge, comme le premier, inadaptée à « la réalité économique de la métropole lyonnaise ». Il n'est certainement pas innocent que ce type de discours soit tenu au moment même où Jean Rigaud soumet à la Courly la proposition de « créer un nouvel échelon administratif : la RUL, région urbaine de Lyon » (cette démarche intervient en effet durant l'entre-deux tours). En appelant à la suppression du Conseil général et de la Courly - le premier en tant que concept étendu à la France entière, le second dans un contexte strictement lyonnais -, *Lyon-Libération* tend à construire une image d'“étroitesse” de ces espaces institutionnels. Mais le billet publié au lendemain du second tour des élections cantonales de 1988 nous semble procéder d'une fabrication des territoires qui dépasse ce premier niveau de lecture. Avant d'aller plus loin, il nous faut d'abord offrir d'en lire le fragment le plus significatif :

La semaine dernière, certains élus ont proposé de créer un nouvel échelon administratif : la RUL, région urbaine de Lyon. Avec comme justification - peu contestable - le fait que les cinq échelons administratifs lyonnais [conseil d'arrondissement, conseil municipal, conseil général - cantons et département -, communauté urbaine et conseil régional] se neutralisent mutuellement parce que leur zone d'influence se recoupe. Le département et la Courly ne sont plus adaptés à la réalité économique de la métropole lyonnaise, c'est incontestable. Faut-il pour autant rajouter un échelon à ce dispositif administratif stérilisant ?

³⁵⁷ En 1997, Michel Barnier, l'un des “rénovateurs” de la région Rhône-Alpes devenu ministre délégué aux affaires européennes dans le gouvernement d'Alain Juppé, a fait des propositions sur la réforme du mode d'élection des députés européens en France qui suggéraient la création de huit circonscriptions.

³⁵⁸ *Le défi de Millon*, Commentaire Michel Lépinay, 28 mars 1992.

³⁵⁹ “L'identité régionale. Problèmes théoriques, perspectives politiques”, in *L'identité politique*, Centre de relations internationales et de sciences politiques d'Amiens/Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, Paris, PUF, 1994, p. 341.

Lorsqu'on voit l'usage (réduit) que le Conseil régional a fait de la légitimité que lui confère l'élection au suffrage universel direct, on peut en douter. On peut même prévoir que Conseil général autant que Courly, loin de féliciter « l'épanouissement » de la RUL ou du Conseil régional vendront chèrement leur peau. Et quand bien même Rul et Région auraient le dernier mot, on pourra toujours leur opposer - dans la perspective de 92 - l'axe Lyon-Grenoble-Genève voire le « delta » Lyon-Barcelone-Turin.³⁶⁰

L'aspect prédominant dans ce long extrait est le procédé d'élargissement qui le sous-tend, un peu comme si la progression dans le texte se faisait parallèlement à une avancée territoriale symbolique. Mais une avancée qui ne procéderait pas par extension aveugle, plutôt par paliers, tout nouveau référent servant de base à une articulation avec le palier supérieur. Un constat s'impose cependant : chaque palier n'a pas pour contrepartie référentielle une seule entité, mais deux. De telle façon que l'on pourrait évoquer à leur sujet une bipolarité. La progression linéaire pourrait se traduire de la façon suivante :

1) Département + Courly

2) Région + RUL

3) Axe + Delta

En réalité, l'articulation que l'on vient d'évoquer ne se réalise pas dans les mêmes termes d'un palier à l'autre. Le niveau 1 disqualifie la RUL selon un mode que nous pourrions ainsi gloser : est-il nécessaire d'envisager l'ajout de cet échelon supplémentaire au bipôle Département/Courly de toute façon obsolète ? Celui-ci est réactivé au niveau 2 au détriment de la Région, qui est donnée à voir comme incompétente en ce qu'elle ne tire pas partie de la légitimité que lui confère son élection au suffrage universel direct. Et si le bipôle Région/RUL devient sujet à part entière au niveau 3, ce n'est qu'en regard d'un anti-sujet composé de la paire Axe + Delta³⁶¹. De telle manière que la nécessité de voir émerger une région urbaine à la place d'autres échelons apparaît comme discréditée. Il ressort même de la lecture du morceau extrait que ce sont les éléments des bipôles 1 et 3 qui subissent un meilleur traitement - il est ainsi dit que Conseil général et Courly « vendront chèrement leur peau » - que ceux qui sont placés à l'intérieur du bipôle 2. Pour apprécier cependant à sa juste mesure ce qui vient d'être avancé, il nous faut révéler - comme cela le serait pour le lecteur au gré de sa progression dans le texte - l'ultime phrase qui ponctue le billet de Michel Lépinay : « Faudra-t-il alors inventer un échelon administratif de plus, pour que Lyon devienne métropole européenne ? ». Il faut bien avouer que ce final nous laisse perplexe parce que nous éprouvons quelques difficultés à en déceler la véritable teneur. Peut-on parler en effet d'échelon administratif à propos d'entités dont la caractéristique commune se situe plutôt dans le fait d'appartenir à une

³⁶⁰ Alibis, Billet Michel Lépinay, 3 octobre 1988.

³⁶¹ Par anti-sujet, il faut entendre un "être doté d'une valeur négative pour un être donné" (cf. "Renouvellement du modèle actantiel", *loc. cit.*, p. 363).

classe "réseau de villes" ? Par conséquent, a-t-on affaire à ce stade à une formulation ironique ? Dans l'affirmative, il y aurait disqualification - en tout ou en partie - de l'échafaudage de sens qui précède cette conclusion. Dans le cas où la remise en cause serait totale, il n'est pas interdit de penser que cet "emballement" du texte à tendre vers le "bon" niveau de décision apporte une justification aux difficultés que peut ne pas manquer de ressentir le lecteur dès lors qu'il s'agit de définir au plus près la "circonscription" de son espace de vie.

Si le journal parle à propos de la Région urbaine de Lyon de création, c'est dans la mesure où la RUL est transformée alors en association de type loi 1901, tandis qu'elle faisait office d'instance de concertation depuis sa mise sur pied par l'Etat en 1978. Par contre, la référence à un « nouvel échelon » est erroné puisque la RUL ne correspond en rien à une nouvelle division administrative, encore moins à une nouvelle collectivité territoriale. Ce périmètre d'intervention publique, fonctionnel et non institutionnel, se veut pour l'essentiel le socle de mesures statistiques incluant les espaces d'influence de Lyon et de Saint-Etienne³⁶². Ce qui nous paraît intéressant de noter ici, c'est que le développement de la RUL correspond à ce que Bernard Boureille et Nicole Commerçon nomment "**le deuxième temps de rupture de l'histoire de l'intercommunalité lyonnaise**", le premier ayant été avéré après que l'Etat eut imposé à Lyon une communauté urbaine en 1969³⁶³. Selon ces auteurs, la RUL, d'outil de gouvernement local supervisé par l'Etat, évolue progressivement vers une logique de gouvernance urbaine dépassant le concept de gouvernement local, apte pour sa part à ne laisser percevoir de l'autorité locale que sa simple relation avec l'Etat, sans prise en compte de rationalités développées sur le terrain par des acteurs divers³⁶⁴. *Lyon-Libération*, en rattachant la RUL à la question de la pertinence des différents échelons administratifs, en dénature assurément le contenu au profit d'une lecture davantage centrée sur la superposition des espaces de démocratie urbaine. Et bien que Michel Noir réactive la RUL au lendemain de son accession à la mairie de Lyon en vue d'en faire l'instrument d'affirmation de son *leadership* sur une aire débordant les limites dévolues à la Courly, le journal s'interroge sur le « devenir » de celle-ci après que le maire de la ville-centre en a été nommé président ou fait écho aux propos de ceux qui, tel Charles Hernu, réclament que ce poste soit attribué au suffrage universel direct.

4.2. Deuxième axe : présent *versus* avenir

³⁶² La RUL réunit alors, en plus de la Communauté urbaine, les départements du Rhône, de l'Isère et de l'Ain. L'adhésion de la Loire ne devient effective qu'à compter du 12 décembre 1991, tandis que la région Rhône-Alpes rejoint l'association le 2 mai 1996.

³⁶³ "La Région urbaine de Lyon : une nouvelle instance de "gouvernance" territoriale ?", in *Revue de géographie de Lyon*, vol. 73, 2, 1998, p. 144.

³⁶⁴ *Idem*. Pour définir le concept de gouvernance urbaine, les auteurs citent Patrick Le Galès : ce concept "*permet de reconnaître la fragmentation, l'incohérence et suggère de mettre l'accent sur les formes de coordination verticale et horizontale de l'action publique*" ("Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine", in *Revue française de sciences politiques*, vol. 45, 1, fév. 1995, p. 60).

La dichotomie entre présent et avenir nous semble caractériser le deuxième axe. L'opposition la plus marquante est sans aucun doute celle qui concerne les formes propres « Etat » et « Europe ». En fait, et bien que nous ne l'ayons pas encore abordée, cette dernière contribue également de manière significative au premier axe (respectivement 10 et 4 %). Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, « Europe » fait figure de macro-actant dans le discours assumé de *Lyon-Libération* en ce qu'elle sert prioritairement à désigner l'institution de l'Acte unique au 1er janvier 1993. On trouve d'ailleurs trace de cette échéance dans deux des expansions d'« Europe » utilisées dans la deuxième période : « Europe du marché unique » et « Europe de 93 ». Cette faible proportion ne doit cependant pas faire illusion. Toutes les occurrences d'« Europe » qui ne se trouvent accompagnées d'aucun déterminant particulier réfèrent à la même date-butoir, ou plus exactement à toute la symbolique qu'il est loisible de convoquer à partir de ce point dans le temps. Le fond du discours revient à répéter à l'envi la nécessité pour Lyon d'être de la partie le jour venu, au point de faire de celui-ci le passage emblématique qu'il convient de ne pas rater, au risque d'être définitivement exclue par la suite de tout ce qui transpire du signifiant *Europe*. Ce qui nous paraît plus intéressant de relever, ce sont les contextes dans lesquels il est fait usage des occurrences restantes munies d'un complément déterminatif, au premier rang desquelles « Europe des métropoles » (3 oc.) et « Europe des régions » (2 oc.). Chacune de ces expressions se trouve être raccordée à une initiative individuelle d'une part, à une quête expressément mise en avant par le journal de l'autre. C'est ainsi que l'« Europe des métropoles » intervient en marge de la publication par le journal de la *Lettre aux Lyonnais* d'André Soulier, dans laquelle on se souvient que cet acteur politique se montre favorable à une réforme des institutions de gestion locale, ne serait-ce déjà que pour endiguer ce qui représente à ses yeux un dépérissement du centre-ville. Il est clair que le discours journalistique embraye directement ici sur le discours politique : « Pour que cette ville soit compétitive au moment d'affronter l'échéance de 1992 qui devrait faire de « l'Europe des Nations » une « Europe des Métropoles », il y a beaucoup à faire et le temps est compté. La « lettre » d'André Soulier a le mérite de le rappeler »³⁶⁵. Ailleurs, et tandis que l'accession de Michel Noir à la présidence de l'assemblée communautaire se dessine mais sur fond de changement des rapports de force, le journal a recours à l'« Europe des métropoles » pour justifier la nécessité de doter l'établissement public d'un « patron » unique, ce qui ne peut être envisagé selon lui qu'à condition de « fondre » ensemble Lyon et Villeurbanne. Sans que l'on puisse affirmer de façon certaine que ces rapprochements ne sont pas fortuits, on ne peut s'empêcher de constater que les deux acteurs qui font office de points de référence dans les deux contextes susmentionnés sont aussi ceux qui se sont montrés les plus hostiles au poids décisionnel de la Courly, André Soulier à l'égard des sociétés d'économie mixte, Charles Hernu dans la mesure où il estime que sa commune et celle de Lyon sont les plus peuplées de l'ensemble communautaire et fournissent à ce titre plus de la moitié de la fiscalité. Dès lors, le message adressé aux élus par *Lyon-Libération* pourrait être le suivant : l'inscription de Lyon dans l'« Europe des métropoles » - et donc son accession au rang de « métropole » - ne deviendra effective qu'à condition de se démarquer de pratiques monopolistiques et de donner consistance à

³⁶⁵ *Divorce à la mairie*, Billet Michel Lépinay, 17 juin 1988.

la volonté de Charles Hernu d'élire le président de la communauté urbaine au suffrage universel direct. Le discours assimilant ville et ouverture européenne, dont Catherine Bernié-Boissard pense qu'il pourrait être **"un calque du discours économique qui s'expliquerait par la mise en concurrence des espaces urbains dans un marché élargi"**³⁶⁶, privilégie plutôt dans le cas du discours éditorial de *Lyon-Libération* l'enjeu que représentent les choix politiques locaux dans la fabrication des institutions.

Si l'on prend en compte maintenant les contextes caractéristiques de l'« Europe des régions », on peut voir qu'ils vont de pair avec deux des "projets" régionaux que le journal souhaite voir aboutir et dont il a déjà été question : une université régionale en phase avec le "transfert de compétences Etat-Région" prôné par le président de la région Rhône-Alpes Charles Millon et la régionalisation du scrutin européen, seule à même selon lui de cerner plus précisément le « fait régional ». Et même si le journal évoque aussi dans un tel contexte une « Europe des métropoles », ce n'est qu'au second plan, dans l'ombre de l'espace régional : si « les principaux candidats français continuent à prédire - dans les meetings de province - l'avènement d'une « Europe des régions » (voire des métropoles) (...) c'est ailleurs qu'il faut chercher la prise en compte concrète du fait régional »³⁶⁷. On notera encore les occurrences d'« Europe » qui balisent le commentaire produit en marge de l'écho fait aux conclusions du rapport du GIP-Reclus sur les villes "européennes". Quatre d'entre elles (sur cinq) sont suivies d'un complément du nom à valeur classifiante : « Europe du sud », « Europe du nord », « Europe de demain » et « Europe du 21ème siècle ». L'important ne nous paraît pas tant résider dans l'opposition entre expansion géographique et expansion temporelle que dans le fait que ces emplois infléchissent le discours "braudélien" de la première période, lequel tendait à faire de Lyon un carrefour entre nord et sud de l'Europe :

Pour les politiques qui voudront prendre en considération ce rapport, la question n'est plus tant « comment se préparer à être un carrefour entre Europe du sud et Europe du Nord ? » mais plutôt : « comment arriver à faire la jonction avec la véritable dorsale de l'Europe de demain qui ne passe pas si loin de nous ».³⁶⁸

Si l'on a fait coïncider le côté gauche du deuxième axe avec la valeur "présent" du mouvement téléologique dont nous avons parlé en amont, c'est dans la mesure où les termes qui s'y trouvent s'inscrivent tous dans un procès "actuel", y compris « Terreaux » (du nom d'une place centrale), même si dans ce cas le référent permet surtout au journal d'illustrer par l'exemple la vie "décalée" du dimanche qui s'y afficherait et l'erreur que représenterait la fermeture des "petits" commerces ce jour-là. En fait, si nous nous sentons autorisé à parler d'"actualité", c'est parce qu'il est transmis des informations d'un seul tenant. Nous voulons dire par là qu'elles délivrent une sanction immédiatement interprétable par le lecteur. Il suffit pour s'en convaincre de mettre en parallèle « Perrache » et « Part-Dieu » d'un côté, « Gabriel-Péri » et « Mas-du-Taureau » de l'autre. On a vu que les deux premiers désignants prenaient place pour l'essentiel à l'intérieur d'un

³⁶⁶ "Nîmes, ville européenne", in *Sciences de la société*, 31, février 1994, p. 53.

³⁶⁷ *Cap sur l'Europe des régions*, Commentaire Michel Lépinay, 16 juin 1989.

³⁶⁸ *Objectif troisième division*, Commentaire Michel Lépinay, 21 avril 1989.

discours projectif, pour ne pas dire prospectif. Il est frappant de constater à quel point un phénomène inverse préside à la déclinaison des deux expressions qui leur font pendant. A travers l'évocation du Mas-du-Taureau, du nom de ce quartier de Vaulx-en-Velin sujet à des turbulences en octobre 1990 après le décès d'un jeune homme, il est permis au lecteur d'englober l'inauguration d'une tour d'escalade et les "événements" desquels elle était censée protéger (c'est en tout cas ce qu'il ressort du rapprochement symbolique produit par le journal après coup). Quant à la place Gabriel-Péri, c'est la construction d'un bâtiment "moderne" et le percement d'une "diagonale" permettant de la relier à la Part-Dieu que le journal remet en cause. Mais là encore, et alors même que les travaux n'en sont qu'à leurs prémices (ce qui suffit dès lors à dénier toute dimension de projet à l'entreprise), *Lyon-Libération* en "sanctionne" la finalité :

Désormais le nettoyage - souci hygiéniste - passe par le récurage : un Clip (avec les connotations afférentes) et une diagonale en lieu et place d'un ensemble de vieux immeubles. Pour ouvrir la Place Gabriel-Péri sur une perspective plane et propre. Circulez, il n'y aura plus grand chose à faire que l'on ne puisse accomplir ailleurs.³⁶⁹

C'est là que réside la différence principale avec les formes propres situées de l'autre côté du premier axe, y compris avec « Italie » ou « Savoie », cantonnées pour l'essentiel à « la tentative de reconstruction de « l'isthme » français » ou à la candidature aux Jeux olympiques d'hiver de 1992. Et bien qu'il soit fait appel à la mémoire au moment d'évoquer la transformation de la place Gabriel-Péri - « La place Gabriel-Péri, que la mémoire lyonnaise, tenace, appelle place du Pont, loge un ensemble d'ethnies, de communautés, d'individus » -, de la même façon qu'il est dit dans la première période que la réalisation du Canal Rhin-Rhône pourrait rendre la « Presqu'île » à son « destin fluvial historique », il n'empêche que ce dernier énoncé relève du *faire-être* là où le premier prend place à l'intérieur de la description d'un *faire*³⁷⁰.

S'il a été dit plus haut que l'opposition essentielle sur le deuxième axe concerne « Europe » et « Etat », tous deux en tant que niveaux territoriaux majeurs (Marcel Roncayolo va même jusqu'à parler de "**collectivité territoriale exceptionnelle**" à propos de l'Etat³⁷¹), il faut ici reconsidérer cette position initiale. En effet, c'est davantage avec « RUL » qu'« Etat » nous semble devoir être opposé. D'abord parce qu'en commentant le refus de l'Etat d'adopter tel quel le Schéma directeur proposé par le SEPAL, le journal donne à lire "présentement" que la volonté de Jean Rigaud de faire de la région urbaine "**la nouvelle frontière du SDAU**" (cf. entretien publié dans le n° du 11 octobre 1988) non seulement n'a pas que des opposants dans l'espace lyonnais mais en plus n'est pas en position d'aboutir, en tout cas dans un premier temps. Ensuite parce qu'en faisant du

³⁶⁹ *Du standing comme standard, Billet Jean-François Abert et Pierre Sorgue, 3 novembre 1990.*

³⁷⁰ On peut préciser que le nom de "place du Pont" dont il est ici question provient du fait que l'ouvrage en cause, initialement long de près de 500 mètres puisque le fleuve n'était pas encore "dompté", est probablement à l'origine du premier établissement humain sur la rive gauche du Rhône. C'est à son débouché que s'est développé le bourg de la Guillotière "*un peu à la manière d'un poste frontalier*" (Charles Defante, *Cent ans...*, op. cit., p. 152) lequel, devenu faubourg, a été annexé par Lyon en 1852.

³⁷¹ *La ville et ses territoires, op. cit., p. 214.*

report *sine die* du contrat entre la ville et l'Etat une « anecdote » pour le président de la Courly Michel Noir et « son opposition socialiste », il semble davantage rapporter la stratégie individuelle du maire de Lyon à une volonté d'imposer une image de lui et de "sa" ville au niveau national plutôt que d'affirmer son *leadership* sur un périmètre outrepassant les limites de la Communauté urbaine. Même si par ailleurs, les positions publiques de Michel Noir à l'égard de la guerre du « Golfe » font dire par deux fois au journal que celui-ci n'a pas la stature d'un « homme d'Etat ».

Conclusion de la deuxième partie

Le recours à l'analyse factorielle des correspondances nous a permis de mettre au jour, parmi les cinq classes de noms propres retenues ici, une série d'oppositions dont le moins que l'on puisse dire est que les principales - celles décelables le long d'un premier axe factoriel - concernent exclusivement les deux premières périodes rédactionnelles. Il n'y a en cela rien d'exceptionnel si l'on veut bien se souvenir que ce sont là les deux parties du corpus, dans des proportions sensiblement identiques d'ailleurs, qui "pèsent" le plus lourd en nombre d'occurrences. L'utilisation d'un outil de mesure descriptif nous aura permis *in fine* de dresser un état des lieux des "acteurs", entendus ici dans un sens très large, effectivement rendus visibles par *Lyon-Libération* dans son discours éditorial et ce, tout au long de son existence. Et bien que les termes pris ici en compte se caractérisent avant tout par leur désignation "rigide", il nous a semblé que leur inscription dans des contextes - situationnels plus encore qu'internes aux unités rédactionnelles - les "connotaient" en retour.

A ce titre, les analyses factorielles des correspondances auxquelles nous avons fait appel, incapables qu'elles sont de saisir ce genre de dimension (seule accessible à l'analyste, après qu'il se soit imprégné des textes qu'il a pris soin d'isoler au préalable), nous ont été malgré tout d'un grand secours en ce qu'elles nous ont offert à chaque fois une vue synthétique à même d'"être parlée". A nous en tenir aux deux premières périodes, autrement dit aux oppositions qui dégagent le maximum d'inertie - ou d'information si l'on préfère - des cinq tableaux de noms propres soumis à l'analyse, nous pouvons relever plusieurs tendances simultanées. Les deux "cartes" ayant trait aux acteurs, entendus cette fois dans le sens restreint d'êtres animés, sont susceptibles d'une lecture parallèle mettant face à face ceux qui appartiennent à la société lyonnaise (période 2) avec ceux qui n'y sont pas - ou plus - rattachés (période 1).

A cet égard, l'articulation de Michel Noir à la deuxième période, alors même que d'un point de vue probabiliste le nom propre de cet acteur était montré sur-employé dans les deuxième et troisième phases, a permis de faire le départ, en faveur du premier, entre registre local (le nouveau maire est interpellé par le journal sur l'obligation qu'il a de soumettre ses actes à la "transparence" dont il se réclame s'il veut rester crédible) et dimension nationale (le premier édile reproche à l'Etat son manque d'engagement dans le financement de "ses" grands projets d'aménagement). Mais si la première période, celle qui correspond au "quotidien de ville", rend davantage visibles des acteurs détachés de la

vie locale (Charles Hernu représente un cas à part, même si ce sont avant tout des "affaires" à portée nationale qui font de lui un acteur à profil "hybride"), ne s'en trouvent pas moins exprimées à son niveau des figures peu lisibles en dehors de la société lyonnaise (ainsi de Calixte ou des Boyaux Rouges) et une propension à privilégier l'être, depuis le paradigme de la mémoire, sur le faire-être, dont le cantonnement à la deuxième période vient nous rappeler que celle-ci se superpose avec une série de consultations électorales et donc de "projections", que ces dernières s'appliquent à des territoires empiriques infra-locaux "aménageables" (le quai Achille-Lignon, le quartier Démocratie) ou à des espaces symboliques supra-locaux dont il s'agit de renforcer la visibilité (la Région urbaine de Lyon, la région Rhône-Alpes).

TROISIEME PARTIE DÉSIGNATION DE L'URBAIN ET AUTO-RÉFÉRENCE

Après avoir approché le discours éditorial de *Lyon-Libération* à l'aune des traces de modalités, d'enchaînements logiques et de désignation propre qui l'affectent, nous nous donnons maintenant pour tâche de percer plus avant la désignation de l'urbain qui y a cours, que celle-ci prenne la forme de noms propres ou de termes qui relèvent davantage du registre nominal, voire adjectival. A cet effet, nous avons constitué un tableau synthétique à même de rendre compte des indices de sur-emploi et de sous-emploi qui affectent les formes désignatives tout au long des quatre périodes rédactionnelles, ce qui permet d'apprécier au plus près l'évolution du "réfèrent urbain" sur l'ensemble du corpus. Il nous faut préciser d'emblée que, pour ce qui concerne les formes nominales, nous nous sommes limité aux désignants territoriaux "stricts", ce qui nous a amené à laisser de côté des termes que l'on pourrait à bon droit estimer appartenir à l'univers urbain mais qui ne rentrent pas dans la démarche qui sous-tend ce travail. Quant aux formes propres, ce sont uniquement celles qui recouvrent des noms de villes *stricto sensu* qui vont être prises en charge dans cette section, bien que, d'un point de vue probabiliste, il nous a semblé légitime d'y intégrer les termes « Courly » et « Grand Lyon ». Bien que cette dernière expression compte un nombre d'occurrences inférieur à 11 (seuil de fiabilité retenu tout au long de ce travail), nous lui avons malgré tout joint à titre exceptionnel l'écart réduit correspondant, dans la mesure où sa fréquence (8) n'est pas parmi les plus faibles. Ajoutons à ce titre que les désignants territoriaux non directement assimilables aux termes les plus usuels de la géographie "urbaine" y ont été placés, non pas tant en vue

d'être appréhendés dans le détail que de permettre d'en apprécier la progression "au contact" de termes ressortissant au registre urbain, ce en quoi ils ont été reproduits en italique³⁷². Ce qui aboutit au résultat suivant³⁷³ :

<i>Période1</i>	<i>Période2</i>	<i>Période3</i>	<i>Période4</i>
LYON +2.7	<i>région</i> -3.5	VAULX-ET-V. +2.7	GRAND LYON -1.5
GRENOBLE -3.5	<i>regions</i> +3.3	banlieue +1.5	popul +5.1
lyonnaise +2.5	MILAN +2.5	agglomération -3.1	communes +3.5
<i>monde</i> +2.4	<i>département</i> 2.3	quartier +2.9	quartier +2.4
lyonnais +2.4		quartier -1.7	<i>département</i> +2.3
PARIS +2.0		banlieues +2.4	
<hr/>			
COULLEVILLE -2.6	GRENOBLE -2.5	<i>regions</i> -2.0	LYON -2.0
<i>département</i> -2.7	PARIS -2.2	métropole -2.2	lyonnaise -2.6
banlieue -3.0	<i>monde</i> -2.3	lyonnais -2.7	lyonnais -2.7
VAULX-ET-V. +2.7	banlieue 2.4		ville -3.1
agglomération -3.0	banlieue -2.9		
	quartiers -3.0		
	VAULX-ET-V. -3.1		

Comme on peut le constater, la forme « métropole » est sous-employée dans la troisième période rédactionnelle. Elle ne constitue donc pas le fond invariant du discours éditorial de *Lyon-Libération*, ainsi que nous le pensions. C'est en fait à « métropoles » qu'incombe ce rôle. Et si le terme « villes » est lui aussi banal et commun aux quatre périodes, il se distingue cependant de « métropoles » en ce qu'il est caractérisé par un coefficient de corrélation chronologique tout à fait significatif (+0.96). Nous pouvons donc affirmer que les désignants "urbains" dont les fluctuations n'atteignent pas un niveau de spécificité à l'échelle du corpus sont caractérisés par la marque du pluriel. Nous n'insisterons cependant guère sur les différents emplois de ces deux formes, limités au demeurant pour ce qui est de « métropoles » puisque celle-ci est déclinée pour l'essentiel dans l'expression « Europe des métropoles », dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, ou dans son pendant inversé « métropoles européennes » (voire « d'Europe »). Plus diverses sont les configurations d'emploi de « villes », même si au final est surtout perceptible la progression « grandes villes » -> « villes françaises » -> « deux villes » -> « grandes villes ». Les deux périodes les plus opposées privilégient donc l'utilisation de la forme accompagnée du renfortif « grandes » tandis que les périodes intermédiaires

³⁷² Pour une approche du vocabulaire de base en géographie urbaine à partir des termes les plus usuels, on se reportera utilement à "La ville et nous, géographes (en 1995)", in *L'Information géographique*, 2, 1996, pp. 84-85.

³⁷³ On trouvera en Annexe 2 les fréquences et les écarts réduits par période de chacun des items présentés dans le tableau ci-après, mais aussi de ceux qui en sont absents en raison d'un emploi banal.

mettent l'accent sur un déterminant dérivé d'un nom propre (« françaises ») et sur un quantifiant (« deux »). Si avec « villes » le journal intègre plutôt Lyon à un développement comparatif, « métropoles » lui sert davantage à pointer un ensemble aux unités discrètes rarement identifiables qu'il s'agit pour Lyon de rejoindre ou vis-à-vis desquelles elle doit s'efforcer d'améliorer son rang.

Si les termes « arrondissement » et « cité » - cette dernière forme après désambiguïsation puisque certaines de ses occurrences correspondent au participe passé de *citer* - ont des écarts réduits qui restent en deçà du seuil significatif, le premier n'est avéré que dans les deux premières périodes, tandis que le second l'est dans toutes exceptée la dernière. On notera au passage la variété sémantique qui se dégage des différents emplois de « cité », dont le rattachement au latin *civitas* rappelle à quel point son emploi sous-tend la référence au citoyen ayant le droit de dire son mot ou de voter et celle au citadin ayant "droit de cité". Cette dernière expression est d'ailleurs présente dans la deuxième période, lorsque, faisant écho à une grève de la faim d'une "nonne" en vue d'obtenir la reconnaissance de la communauté qu'elle représente, le journal écrit que le syncrétisme dont elle se réclamait n'a pas « obtenu droit de cité sur la colline de Fourvière ». Pour le reste, il y a loin entre la description définie « la cité médiévale » qui désigne Pérouges dans la première période - un village au nord de la ville que le président américain Clinton a tenu à visiter en 1996, au moment de la réunion du G7 à Lyon, en ce qu'il représentait à ses yeux l'archétype des villages français... - et la déclinaison à contenu sociologique ségrégatif qui prévaut dans la troisième période (« les jeunes de la cité »), sans parler de la connotation "noble" que souhaiterait lui voir rattacher Michel Noir et que le journal, dans son discours assumé de la deuxième période, cherche à prendre à contre-pied, soit en recourant à des points de suspension à valeur d'implicite - « (...) son programme sur « l'enfant dans la Cité »... » -, soit en plaçant l'expression « cité internationale », qui devrait faire office de désignant rigide puisqu'il s'agit de l'aménagement du quai Achille-Lignon, dans une tournure indéfinie (« une « cité internationale » sans logements ») ou dans une tournure définie mais avec adjonction d'un complément prépositionnel qui a tôt fait d'en supprimer toute valeur descriptive immédiate, c'est-à-dire contemporaine à l'énonciation du journal (« y bâtir la cité internationale de demain »)³⁷⁴.

Il est encore une autre forme, non représentée dans le tableau ci-dessus, dont le profil est lui aussi invariant et commun aux quatre périodes : « urbaine ». Sur les 12 occurrences que compte ce terme, un tiers est intégré dans la polyforme « politique urbaine ». Si « urbaine » est de plus en plus utilisée (son coefficient de corrélation chronologique est égal à +0.97), il est possible d'affirmer qu'il en va de même pour « politique urbaine », à l'exception cependant de la deuxième période de laquelle cette expression est absente, au contraire de « région urbaine » qui y est répétée deux fois.

³⁷⁴ Dans ce dernier exemple, la référence à un site particulier en vient à être estompée au profit d'une désignation élargie. Dit autrement, c'est un peu comme si l'ajout du complément déterminatif « de de-main », autorisé par le fait que ce à quoi le journal réfère n'est pas concrétisé empiriquement, permettait de confondre *cité internationale* (ensemble bâti non encore construit) et *cité faite internationale* (Lyon) une fois le projet réalisé. Dans ces conditions, on peut comprendre que la distorsion que fait subir le journal à ce désignant rigide provient avant tout du fait que ce qui est visé n'a pas de matérialité, ce qui peut expliquer l'absence de majuscule à l'initiale de l'expression et, partant, notre choix de ne pas en souder les deux constituants.

Dans tous les cas, l'expression est en ligne directe avec l'appellation créée dans les années 50, que ce soit en marge de l'entretien accordé par Jean Labasse, lequel se montre favorable à la construction de buildings dans la Presqu'île (période 1), au moment de commenter l'aménagement de la place Gabriel-Péri (période 3) ou dès lors qu'il convient de s'interroger sur le bien-fondé du choix de Michel Noir de construire plusieurs milliers de places de parkings dans le centre de Lyon, ce qui fait écrire au journal que la dissuasion du trafic « devient l'acte central de la politique urbaine » (période 4)³⁷⁵. Seul l'emploi que fait Serge July de « politique urbaine » une semaine après le décès de Thomas Claudio à Vaulx-en-Velin est en phase avec l'évolution qu'a connue ce type d'intervention publique à compter du début des années 80, désormais davantage centré sur la réhabilitation du logement social et sur la lutte contre les différentes formes d'exclusion. Le fait que l'expression soit dans ce cas intercalée entre deux guillemets est peut-être une manière pour le directeur du journal de signifier au lecteur qu'il a conscience du progressif abandon de l'expression "politique urbaine" au profit de "politique de la ville" mais qu'il tient malgré tout à conserver une appellation plus ancienne, bien qu'applicable en fin de compte à des processus d'un autre ordre.

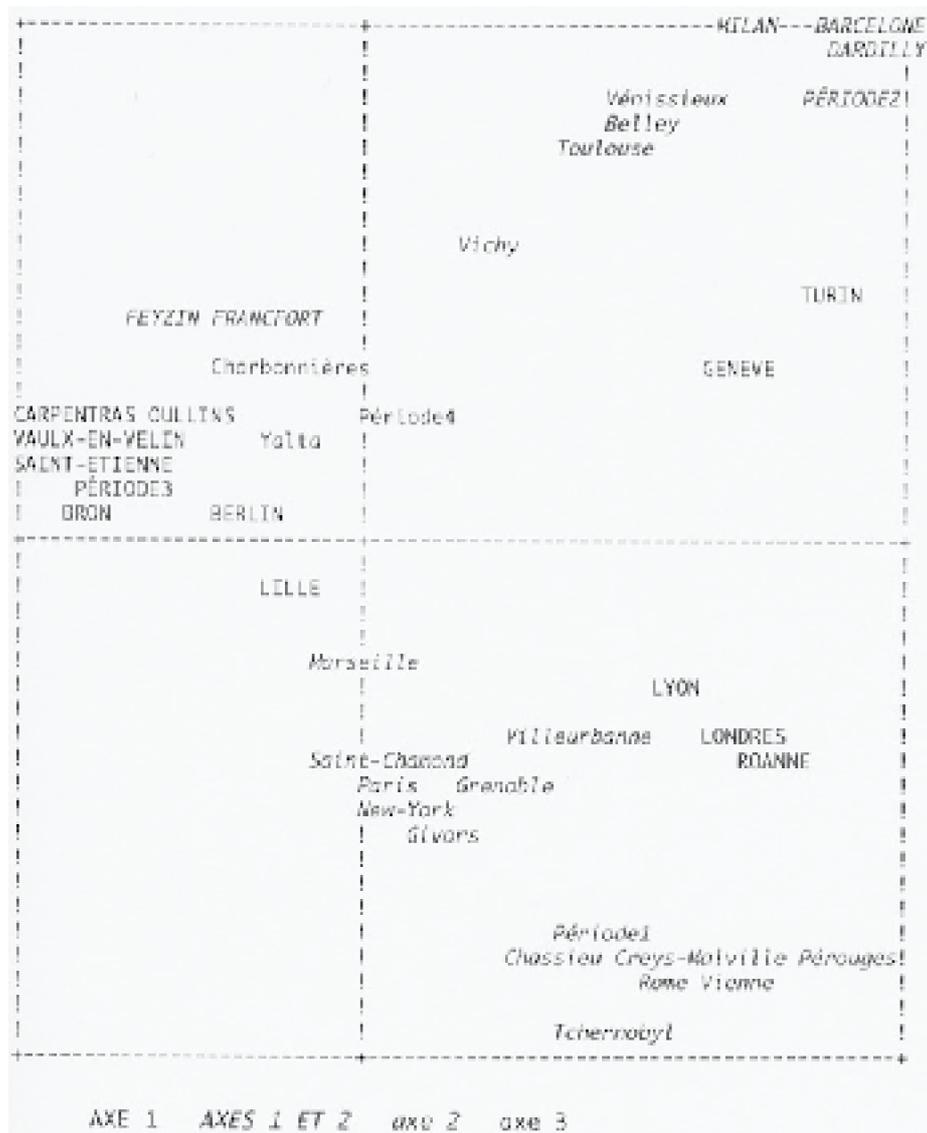
1. De la ville-mère à la ville périphérique

1.1. La métropolisation

1.1.1. La mise en réseau

L'analyse factorielle qu'il ne nous a pas encore été offert de découvrir est celle qui concentre les noms propres de villes. Il nous est donc apparu logique de la présenter en marge des cinq autres abordées dans la deuxième section. Autant prévenir tout de suite que nous ne nous engagerons pas vis-à-vis d'elle dans un commentaire aussi approfondi que pour les précédentes puisque les formes propres qui y sont représentées ne nous intéressent pas toutes au même degré. Ajoutons encore que la présence de cette AFC à ce niveau ne nous empêchera pas d'y faire référence ailleurs dans la troisième section. Que peut-on dire de ce plan-graphique ? Qu'il laisse apparaître

³⁷⁵ "En France, dans les années cinquante et soixante, un champ structuré d'intervention publique dans le logement social, la planification et l'aménagement urbaine a été appelé politique urbaine, champ dominé par le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées, qui détenaient à la fois l'expertise, les ressources et la légitimité de l'Etat à l'époque de l'effort en matière d'urbanisation de la France" (Patrick Le Galès, "Politiques urbaines en Europe", in *L'exclusion. L'état des savoirs*, Serge Paugam (dir.), Paris, La Découverte, 1996, p. 48). Il est à noter que dans la plupart des villes françaises importantes, il n'est pas rare de voir naître des conflits entre ingénieurs des Ponts et Chaussées et agences d'urbanisme, dont ils sont chargés de mettre en oeuvre les projets.



AFC périodes X noms propres de villes (fréquence ≥ 3)

Noms propres de villes - Axe n° 1 % d'inertie = 46 %

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE LYON-LIBÉRATION (1986-1992) :

Formes + (CTR = 28)	COR	CTR	Formes - (CTR = 28)	COR	CTR
Milan	426 495 525	69 64 60 53	Vaulx-en-Velin	911 863 897	135 86 75
Barcelone	657 849 721	50 50 20 20	Oullins	864 911 443	71 47 22 20
Dardilly Lyon	747 747		Saint-Etienne	465 613 501	15 8
Genève Turin			Carpentras		
Londres			Bron		
Roanne			Francfort		
			Feyzin Berlin		
			Lille		
Périodes + (CTR = 250)	COR	CTR	Périodes - (CTR = 250)	COR	CTR
Période 2	507	369	Période 3	905	501

Noms propres de villes - Axe n° 2 % d'inertie = 41 %

Formes + (CTR = 28)	COR	CTR	Formes - (CTR = 28)	COR	CTR
Milan	573 730 458	104 68 67	Tchernobyl	832 860 860	91 53 53 46
Vénissieux	645 366 278	57 47 33 29	Creys-Malville	859 859 859	46 46 31 31
Barcelone	519 679 355	20 18	Rome	997 586 972	26 22 13 13
Belley			Chassieu	993 877 338	3
Dardilly Vichy			Pérouges	438	
Francfort			Vienne		
Toulouse			[Autriche]		
Feyzin			Givors		
			Grenoble		
			Paris		
			New-York		
			Saint-Chamond		
			Villeurbanne		
			Marseille		
Périodes + (CTR = 250)	COR	CTR	Périodes - (CTR = 250)	COR	CTR
Période 2	442	361	Période 1	793	570

un nuage en forme de tétraèdre. C'est précisément à la base de ce "triangle" que l'on trouve les trois formes contributives « Lyon », « Genève » et « Turin », du côté droit du premier axe (à hauteur de 5 % chacune), tandis que « Londres » (ainsi que « Roanne ») n'y est qu'illustrative et que « Milan » et « Barcelone » (ainsi que « Dardilly ») contribuent à la création du premier axe tout autant que du second. Du côté gauche, on distingue un agglomérat de formes qui suivent l'allongement de l'axe, parmi lesquelles trois renvoient à des communes de la première couronne de Lyon (« Bron », « Oullins » et « Vaulx-en-Velin », contribuant à l'axe pour 5, 9 et 14 % respectivement). Seules « Berlin »

et « Francfort » réfèrent, de ce côté-ci de l'axe, à des villes "européennes", toutes deux à titre illustratif, « Francfort » participant même davantage à la création du deuxième axe (à hauteur de 3 %). Nous nous contenterons de signaler ici que « Berlin », au détour de développements qui ne la concernent pas directement, est appréhendée à l'aune de la mise à bas de son Mur, tandis que « Francfort » est prise pour thème d'un billet à part entière dans lequel il s'agit de constater le fossé qui sépare les deux « villes jumelles » (parce que Lyon et Francfort sont liées par un jumelage) dans le domaine de l'écologie de la ville.

Pour ce qui concerne Lyon, Genève et Turin, il est remarquable que le plan-graphique donne à lire un rapprochement entre trois noms de villes qui participent d'un groupe de réflexion qui, bien que dépourvu d'existence institutionnelle, n'en a pas moins pour fonction de favoriser une meilleure "visibilité" de ce "triangle de force"... outre-Atlantique³⁷⁶. Si l'évocation commune des trois villes ne va jamais de pair dans le discours éditorial de *Lyon-Libération* avec cet acte fondateur, il nous a semblé bon d'en rappeler l'existence, ne serait-ce déjà que dans la mesure où il est susceptible de constituer un fond symbolique prégnant au moment d'évoquer le rapport de Lyon aux deux villes alpines, même si d'autres représentations sont évidemment possibles. Ainsi, lorsque René-Pierre Boullu écrit, en marge de l'inauguration par François Mitterrand d'une portion d'autoroute dans l'Ain, que le réseau des autoroutes « d'évitement » Mâcon-Genève et Valence-Genève « soude le noeud d'une nouvelle Europe : le triangle Genève-Lyon-Turin »³⁷⁷, on peut se demander jusqu'à quel point il n'a pas en ligne de mire le "Diamant alpin" tel qu'officiellement mis en place à la même époque. Il est d'ailleurs symptomatique que par la suite, dans le discours assumé de la deuxième période, « Turin » disparaisse au profit de « Grenoble » au moment des commentaires ayant trait au document *Lyon 2010* et à ses répercussions :

Leur [des artisans du projet de SDAU] travail débouche sur une conclusion principale reprise de « l'identité de la France » de Fernand Braudel : il faut à Lyon pour s'épanouir « la complicité du dehors ». Cette complicité implique que Lyon sorte enfin de ses murs. Qu'elle regarde ses voisines Grenoble et Genève comme des partenaires plutôt que des rivales menaçantes.³⁷⁸

En effet, l'une des cartes façonnées par l'agence d'urbanisme de la Courly et qui ornent la première mouture du document *Lyon 2010* met en valeur l'entité tricéphale Lyon-Grenoble-Genève.

³⁷⁶ Dix ans après la création aux Etats-Unis de l'association *Partners for livable places* (dernier terme remplacé ensuite par *communities*), dont l'objectif est de faire prendre conscience du fait que les centres-villes ne représentent pas des espaces réservés aux seuls services tertiaires, naît à Lyon une "section" européenne à partir de laquelle se constitue le Diamant alpin, dont les membres fondateurs misent sur le "partenariat" entre les villes adhérentes pour faire émerger et mettre en réseau les initiatives locales (cf. *Guide politique et administratif de l'agglomération lyonnaise*, Bernard Lachaise et Daniel Navrot (dir.), Lyon, Ed. Ires, 1996, pp. 16-17).

³⁷⁷ *La leçon de géographie*, Billet René-Pierre Boullu, 19 décembre 1986.

³⁷⁸ *Toile de fond de campagne, Commentaire Michel Lépinay, 11 octobre 1988.*

- Cette carte, reproduite en l'état par le journal le 11 octobre 1988, au lendemain de la publication par le SEPAL des conclusions de trois ans de travail, montre les trois villes, représentées par des cercles de tailles différentes, à l'intérieur d'un carré et reliées par un trait fin³⁷⁹ (cf. page suivante). Dans ce document, la hiérarchie inhérente à la symbolique du cercle est convoquée, de même que le triangle y représente une association ternaire créatrice de synergies³⁸⁰. Si "les villes représentées par les géographes sur les cartes sont des cercles dont la surface est proportionnelle à une grandeur"³⁸¹, il est frappant de constater que dans le cas présent, l'ensemble qui représente Lyon - un cercle plein doublé d'un cercle vide - n'est pas répercuté dans la légende. Ce qui est certainement une manière non pas tant de placer Lyon hors catégorie que de masquer ce que serait la largeur effective du cercle amené à la représenter s'il était un et entier, auquel cas on peut penser sans peine qu'il lui serait défavorable eu égard à l'échelle de grandeur portée en légende.



379 Si, par cette reprise, le jeu présente pas moins ailleurs de pour le compte de la SERL favorable à une présence plus Ren -Pierre Boullu paru le 3 manque pourtant pas de Lyc Manhattan, que les gratte-ciel

380 Antoine Bailly et alii, Repr

381 Idem, p. 2d. est du reste frappant de constater qu'apr s la publication du rapport "scientifique"

n'en
ante
erait
il de
Il ne
petit

du GIP-Reclus consacré aux villes "européennes", le discours du journal réintroduit « Turin » dans le voisinage de « Lyon » et « Genève », en même temps qu'un ouvrage qui retrace l'historique et le parcours de *Lyon 2010* contient la même carte que précédemment mais dans laquelle, outre un changement d'échelle, sont intervenues quelques modifications, dont l'apparition de Saint-Etienne et la disparition du tracé triangulaire à l'intérieur du carré recouvrant très approximativement le périmètre rhônalpin³⁸². Le triangle précédent n'en demeure pas moins perceptible "en creux" puisque les cercles qui situent Genève et Grenoble sont désormais rognés par celui - plus exactement par ceux, dans la mesure où un cercle vide plus large double un cercle plein - représentant Lyon. Au final, et précisément parce que Lyon est donnée à voir à l'aune de deux types de cercles superposés, le lecteur peut avoir le sentiment d'une emprise de cette ville sur Genève et Grenoble, tandis que Saint-Etienne, dont le cercle plein de taille plus réduite est apposé sur l'anneau extérieur qui figure Lyon, se retrouve "satellisée" de fait. Mais cette fois, *Lyon-Libération* préfère rendre visible la carte établie par les chercheurs du GIP-Reclus et qui correspond au classement général de 165 agglomérations "européennes" ayant obtenu un poids à partir d'un ensemble de seize indicateurs³⁸³. Et bien qu'il ne soit pas facile de "**définir des seuils quantitatifs permettant la qualification comme métropole**", ainsi que le pense Jacques Lévy qui fournit comme exemple à l'appui de ce qu'il avance le voisinage de Genève avec Lyon, "**pourtant nettement plus peuplée**", dans l'étude du GIP-Reclus³⁸⁴, le journal semble se servir des résultats obtenus dans celle-ci comme d'une caution infaillible qui va servir de base à son raisonnement. Comme Turin, à l'instar de Genève, se trouve être dans l'environnement immédiat de Lyon à l'intérieur du classement définitif, un glissement s'opère de *Lyon-Grenoble-Genève* vers *Lyon-Turin-Genève*. La démonstration du journal mérite que nous nous arrêtions sur chaque étape de sa progression tant elle offre un profil pour le moins sinueux³⁸⁵ :

après avoir eu recours à une métaphore sportive - « Lyon ne joue pas en première division européenne, ni en seconde, pas même en troisième » -, il fait en sorte de construire par contraste un public (d'élus ?) à même de croire l'agglomération appartenir à la catégorie des « eurocités » : « certains chantres de la métropole seront peut-être surpris » ;

³⁸² L'ouvrage en question a été rédigé par Pierre Gras, journaliste qui anime à Lyon une agence d'information spécialisée dans l'urbanisme et l'aménagement, après que le SEPAL lui eut confié le soin de relater la genèse de "Lyon 2010" en 1988 (cf. *Lyon 2010. Une ville pour vivre et pour rêver*, Paris, Syros-Alternatives, 1990, 190 p.).

³⁸³ Pour une description des critères retenus et des modes de calcul, nous renvoyons à l'étude elle-même : *Les villes "européennes"*, Roger Brunet (dir.), Paris, La Documentation française, 1989, et plus particulièrement pp. 52-57.

³⁸⁴ "Territoires et réseaux", in *Le monde des villes. Panorama urbain de la planète*, Thierry Paquot (dir.), Paris, Ed. Complexe, 1996, p. 379.

³⁸⁵ *Objectif troisième division*, Commentaire Michel Lépinay, 21 avril 1989.

tout en émettant un jugement axiologique - « Pire » -, il articule ensuite le croire être précédent - « les amateurs du « Grand delta Lyon-Barcelone-Milan » » - à ce qui est véritablement puisque le rapport l'atteste : « Lyon joue dans la division de Genève et Turin, pas dans celle de Barcelone et Milan, ni même de Munich ou Francfort » (c'est le moment de noter le glissement opéré entre « le « delta » Lyon-Barcelone-Turin » auquel il est fait appel au lendemain du deuxième tour des élections cantonales de 1988, tandis qu'il s'agit de s'interroger sur l'"utilité" du département et de la Courly, et le « Grand delta » présent, qui voit « Milan » remplacer une « Turin » "dévalorisée" de fait) ;

le journal restreint ensuite la portée de ce qu'il a énoncé auparavant : « Pas de quoi parader donc, mais rien non plus de désespérant » puisque « le rapport de la Datar n'interdit pas de prendre la métropole lombarde ou la capitale catalane en point de mire » ;

sur cette base, le journal indique la « voie » à suivre : il s'agit de rejoindre la « Mégalo-pole » européenne, terme emprunté au rapport et dont la transposition graphique - la fameuse "banane bleue" censée représenter les tissus urbains les plus attractifs, de Londres jusqu'à Milan *via* Francfort - n'est pas sans connaître un certain succès depuis la parution de l'étude. Le journal fait valoir que « la priorité pour la région lyonnaise » (on notera un nouveau glissement, interne au commentaire celui-là, d'« agglomération » à « région lyonnaise ») est d'établir des « passerelles avec cette « Lotharingie » des marchands et des maîtres de forge, devenue « aorte » de l'Europe du 21ème siècle » ;

puis le journal, après avoir précisé que la « voie » à suivre passe aussi bien par Genève et Turin que par Milan et Barcelone, apporte une réfutation sur le mode : *vouloir être dans la catégorie supérieure sans prendre en compte des villes plus modestes peut mener à l'échec*. En fait, il est précisé que quelle que soit la « voie » choisie, elle ne sera pas dépourvue de « risque ». Par la suite, il est clair que le risque décrit - « se brûler les ailes » - est uniquement celui susceptible de découler du « vouloir coller » à la Mégalopole. Mais après avoir fait dépendre ce « risque » du vouloir faire - ou le cas échéant ne pas faire - de Lyon, le journal finit par l'approcher pour lui-même, de laisser entendre sa réalisation d'une certaine façon quoi que fasse Lyon, par la seule action d'un « phénomène d'aspiration » de son « réservoir de main d'oeuvre » dû à cette « dangereuse proximité », sans que Lyon soit une « Eurocité » pour autant. Après avoir réduit la marge de manoeuvre des « gestionnaires d'ici » au pressentiment du danger qu'il vient de décrire, le journal les exhorte à la prise de « risque », rattachant du même coup cette notion à un destinataire identifiable, Lyon devenant pour sa part le véritable sujet de la quête.

On a vu que le journal en appelle à un établissement de « passerelles » - terme déjà utilisé un mois plus tôt à propos de la nécessaire fusion de Lyon et de Villeurbanne en vue

d'atteindre la "taille européenne" - avec ce qui tiendrait lieu de « Lotharingie ». Or, si l'on regarde un peu plus dans le détail l'étude du GIP-Reclus, on constate les deux choses suivantes :

il y est écrit que **“ contrairement à une idée à la mode, ce dispositif [la “mégalo-pole”, qui contient 47 % des villes de l'étude mais occupe seulement 18 % du territoire de l'Europe] n'a rien à voir avec une quelconque « Lotharingie », mais tout avec les grands courants économiques qui ont fait l'Europe des Marchands, puis celle des bases de l'élaboration du capitalisme ”**³⁸⁶. Par conséquent, en évoquant « cette « Lotharingie » des marchands » à propos de la « Mégalo-pole », le journal associe ce que le rapport s'efforce précisément de dissocier ;

si l'étude en arrive à la conclusion que la moitié des agglomérations de plus de 200.000 habitants de l'Europe occidentale sont comprises dans la Mégalo-pole, formant en cela un premier *“sous-système”* ou tissu urbain, elle ne dit pas qu'un second sous-système, *“plus nouveau”*, en est détaché (comme le journal le laisse entendre en usant de la métaphore de la passerelle) mais bien plutôt *“ancré”*, et précisément au niveau de ce que ses auteurs appellent le *“nord des suds”* : **“ Ancré à la Mégalo-pole du côté de Genève et de Lyon d'un côté, de la Vénitie, de l'Emilie et de la Toscane de l'autre, [le second sous-système ou “nord des suds”] tend à s'étirer dans deux directions ”**, vers le sud de l'Italie d'une part, vers l'Espagne du sud et le Portugal - englobant Madrid, Valence et... Barcelone - d'autre part³⁸⁷.

En fin de compte, nous serions donc en présence d'une modification, après assimilation, d'un discours à caractère scientifique par un autre d'ordre journalistique. Plus exactement, le discours assumé de *Lyon-Libération* oscille entre deux attitudes vis-à-vis de l'étude du GIP-Reclus : d'un côté, il en répercute le voisinage de Lyon avec Genève et Turin sur un mode véridictoire afin d'en faire la base de son raisonnement, de l'autre il ne s'empêche pas quelques “libertés” avec les positions originelles, sans qu'il soit possible de savoir si elles découlent d'une lecture trop hâtive ou si elles tiennent davantage d'un processus intentionnel visant à faire prévaloir la position du journal à tout prix. Ce qui est assuré en revanche, c'est que les désignants « Barcelone » et « Ge-nève » ne connaissent aucune aspérité dans le discours éditorial du journal, le premier, à la différence du second qui se trouve malgré tout avéré dans trois d'entre elles, étant commun aux quatre périodes. Et même si Barcelone n'en est pas réduite à être déclinée seulement à partir de sa qualification de ville “européenne” - elle est aussi “olympique” dans la première période, au moment de la désignation des villes qui auront à organiser les Jeux en 1992 -, il n'empêche que le journal l'intègre à un développement à visée comparative, soit dans un registre quantitatif à l'intérieur des deux périodes “Lépinay” (sur le mode : *Lyon intra-muros ne peut pas soutenir la comparaison avec Barcelone, sauf à fusionner avec les communes parties intégrantes de la Courly*), soit dans un registre qualitatif au sein de

³⁸⁶ *Les villes “européennes”, op. cit., p. 11.*

³⁸⁷ *Idem, p. 78.*

discours assumé de *Lyon-Libération* qu'elle représente une ville concurrente de Lyon, précisément parce qu'elle jouit d'un statut particulier qui la fait être "internationale", alors même que sa démographie est moindre³⁸⁸. Le journal privilégie à ce titre l'approche analogique dans la première période, ce qui lui permet de déprécier Lyon par contraste au moment d'évoquer le profil "international" de son aéroport (« Même Genève fait de l'ombre à Satolas, malgré ses pistes coincées aux entournures ») ou, tandis qu'un projet d'aménagement du Confluent est retenu par les commerçants de la Presqu'île, de prendre Genève comme anti-modèle (« après avoir raté une pâle copie de la tour Eiffel sur Fourvière, faut-il pasticher Genève ? »).

1.1.2. Métropole : trois discours-types

Comme on l'a vu, la forme « métropole » est sous-employée dans la troisième période rédactionnelle (-2.3). A partir de ce constat, il serait possible de dresser un inventaire des occurrences parsemées, de façon banale, dans les trois périodes restantes. A l'examen, il nous a semblé plus intéressant de répartir le long d'une droite la position à l'égard de cette forme des rédacteurs qui ont été amenés à l'intégrer à leur discours et, partant, au discours éditorial du journal. Après avoir pris en compte l'ensemble des occurrences, nous avons pu mettre au jour trois grandes catégories, une quatrième, que l'on qualifiera d'intermédiaire, constituant un cas à part - et donc non répercuté sur la droite - puisqu'elle correspond à deux emplois divergents de Robert Marmoz intervenus dans les deuxième et troisième périodes (cette dernière prise en compte malgré un profil déficitaire) : soit, de gauche à droite, les discours d'évidence, d'interpellation et de non-évidence. Au bout du compte, on obtient la ventilation suivante :

DISCOURS D'ÉVIDENCE	DISCOURS D'INTERPELLATION	DISCOURS DE NON-ÉVIDENCE
René-Pierre BOULLU Pierre SIZE ³⁸⁹ Jérôme STRAZZULLA	Michel LEPINAY	Jean-François ABERT Pierre SORGUE Francis ZAMPONI

Ce qui frappe dans cette répartition, c'est la position isolée du rédacteur en chef des deuxième et quatrième périodes. D'autant plus que les deux autres types de discours qui se font pendant émanent l'un et l'autre de trois signataires différents. Si la première période se caractérise par un discours d'évidence puisque les trois noms cités s'y trouvent cantonnés, on ne peut en dire autant des discours d'interpellation et de non-évidence.

³⁸⁸ Dans une analyse des discours d'élus et de responsables économiques dépendant de Lyon, Genève, Grenoble, Chambéry, Annecy et Valence, Marie-Christine Fourny a mis en évidence l'appartenance commune de Lyon et de Genève à un modèle entrepreneurial quant à la représentation de l'organisation régionale, toutes deux étant "mises en relation avec l'ensemble des grandes capitales internationales, qui apparaissent comme les seuls lieux pourvus d'un intérêt suffisant pour des échanges" ("Identités territoriales et stratégies d'aménagement. Les réseaux de villes en Rhône-Alpes", in *L'Espace géographique*, 4, 1995, p. 334).

³⁸⁹ Pierre Size est un pseudonyme utilisé de temps à autres dans les premiers mois d'existence de *Lyon-Libération* et qui renvoie à l'ensemble des rédacteurs indistinctement.

C'est ainsi que l'attitude de Jean-François Abert (avec Pierre Sorgue dans la troisième période) est constante tout au long de ses interventions, dans les trois premières périodes. Quant à Michel Lépinay, qui prend part au discours assumé du journal dans les deux premières périodes ainsi que dans la dernière, son discours interpellatif se trouve cantonné aux périodes 1 et 2, comme rédacteur en chef adjoint puis rédacteur en chef. Autrement dit, Michel Lépinay est le seul locuteur, en compagnie de Francis Zamponi mais par le biais d'une seule unité rédactionnelle pour ce dernier contre trois pour le premier, à émettre dans la période initiale un discours qui ne soit pas d'évidence. Nous allons maintenant passer en revue les trois types de discours en respectant l'ordre de lecture de gauche à droite :

a) *Le discours d'évidence* : il faut entendre par là une production langagière qui donne comme acquise, c'est-à-dire comme allant de soi, l'existence de la dimension métropolitaine de Lyon. Bien sûr, rien ne permet de certifier que la définition de la métropole chez ces auteurs soit concordante avec une définition "autorisée". Cette restriction ne doit pas pour autant nous empêcher de citer une source qui répondrait à ce profil : **"Appelons métropole un système urbain dont la configuration rend possible l'accès à un niveau d'excellence mondiale"**³⁹⁰. Cette définition, pour vague qu'elle puisse apparaître, y compris à son auteur, nous semble cependant suffisante dans le cadre qui nous occupe ici. En y regardant de plus près, on se rend compte que plus de la moitié des occurrences de « métropole » qui composent le discours d'évidence (7 sur 13) sont employées seules, sans déterminant, le plus souvent avec un article défini ou indéfini (3 oc. chacun) et le démonstratif « cette ». Et s'il arrive que ce genre d'occurrences prenne place à l'intérieur d'un propos dépréciatif, il n'empêche que la propriété de métropole est maintenue, comme dans l'exemple suivant : « L'aéroport de Lyon va mettre ses habits neufs. C'est une hirondelle qui ne fera pas le printemps aérien de la métropole »³⁹¹. Les deux fois où il est question de « métropole lyonnaise » dans le discours d'évidence, c'est en marge de changements directement liés à la vie du journal : au moment du plan de restructuration de février 1987 et d'une "personnalisation" plus poussée des pages "lyonnaises" le mois suivant. Comme si, en fin de compte, l'inscription du journal dans l'espace de la ville justifiait l'apparition du déterminant « lyonnaise ». Dans cette première catégorie, il est encore possible de relever une occurrence de « métropole » immédiatement suivie d'« internationale », tandis que dans le voisinage d'une autre se trouve l'expression « du monde entier » : « Mais, outre les points de vue lyonnais, il faudra bien aussi, au coeur de cette métropole, inviter les talents architecturaux du monde entier à rêver sur ce lieu [le confluent]... toujours désespérément commun »³⁹². En deux occasions cependant, René-Pierre Boullu se démarque d'un discours d'évidence. D'une part lorsqu'en commentant l'entretien accordé par Jean Labasse, l'auteur du rapport *Lyon, ville internationale*, il en appelle à « une nouvelle politique urbaine » qui donnerait à Lyon « l'aspect et les moyens d'une métropole moderne », ce qui laisse entendre qu'à admettre

³⁹⁰ Jacques Lévy, "Territoires et réseaux", *loc. cit.*, p. 375.

³⁹¹ *Terre-air-mer*, Editorial René-Pierre Boullu, 15 octobre 1986.

³⁹² *Confluences*, Editorial René-Pierre Boullu, 26 septembre 1986.

que Lyon soit une métropole, elle n'en possède pas pour autant la "modernité" (ce qui devient pourtant une évidence sept mois plus tard tandis que l'École normale supérieure "délocalisée" connaît sa première rentrée, puisque le même locuteur voit désormais en Lyon « une métropole moderne » à part entière, confrontée qu'elle serait à l'opposition traditions professionnelles/débat intellectuel). D'autre part lorsqu'il estime qu'avec l'arrivée de Florent Dessus à la tête de la fédération radicale du Rhône, « on est loin d'un grand dessein politique pour Lyon-métropole internationale ». Nous aurons l'occasion de revenir sur cette dernière expression.

b) *Le discours d'interpellation* : on se souvient avoir mis en évidence la dimension interpellative de la parole du journal dans la deuxième période, en particulier par le biais de « faudra ». Il n'est donc guère étonnant de retrouver à ce stade un profil identique, d'autant plus que la modalité déontique, comme on l'a vu, est le plus souvent mise au service de l'accession de Lyon au rang de « métropole européenne ». Ce que nous permet d'apprécier la répartition des locuteurs au gré des types de discours qui prennent en charge « métropole », c'est que Michel Lépinay est le seul à orienter son propos vers une pragmatique et ce, de manière relativement constante et non pas condensée dans la deuxième période, celle-là même qui va de pair avec une multiplicité de consultations électorales et par conséquent une implication de l'agir résolument orientée vers l'avenir. En effet, dès la première période, le recours à une parole exhortant à l'action se fait sensible. Ce qui nous paraît intéressant de relever ici - il ne nous semble guère utile de revenir sur les contextes d'apparition de « métropole européenne », déjà abordées dans le détail par ailleurs -, c'est le glissement progressif qui s'opère de la première à la deuxième période, progression qui prend le visage suivant :

PÉRIODE 1	PÉRIODE 2
Lyon est une ville qui n'en finit pas de vouloir se prouver qu'elle est une métropole européenne. La question, pour les Lyonnais qui se nourrissent de leurs ambitions de métropole internationale est de savoir s'ils auront dans cinq ou dix ans des technologies à transférer à l'industrie chinoise. Ce qui est probable, à condition que les entrepreneurs finissent par s'en convaincre.	A force de marteler l'antienne européenne les élus de tous bords ont fini par convaincre, sinon de leur pouvoir faire aller Lyon à l'assaut de Milan et Barcelone, du moins de l'inéluçabilité (i.e. l'être) de la chose. Principale leçon des municipales : à force d'invoquer à tout crin les perspectives internationales de la "métropole lyonnaise", les élus ont fini par convaincre.

Il est clair que le socle récurrent sur lequel Michel Lépinay prend appui ici contient un aspect terminatif : *finir de, finir par*. Mais si les deux périodes ont en commun l'emploi de la même forme verbale, il n'empêche qu'elle ne sert pas les mêmes objectifs. La séparation entre les deux périodes épouse un hiatus entre emplois réfléchis et emplois non réfléchis. A tel point que dans la première d'entre elles, c'est la capacité d'auto-réflexion de l'ensemble des acteurs susceptibles d'être décelés derrière l'évocation de Lyon, ainsi que celle des entrepreneurs, qui se trouve directement convoquée. Là où dans la deuxième période, c'est la classe politique dans sa globalité qui est désignée comme étant à l'origine d'une transaction épistémique, d'une capacité à convaincre ceux

à qui elle s'adresse - y compris le journal qui se fait destinataire - de l'existence de l'"européanité" de Lyon. Dans ce cas, le fait de placer à la même enseigne, ou plutôt au même dire, l'ensemble des élus de la place semble offrir au journal matière à les interpellier quant aux pratiques qui seraient les leurs, agir qui entraverait l'accession de la ville au rang de « métropole européenne » à part entière.

c) *Le discours de non-évidence* : c'est dans cette catégorie qu'il est possible de ranger deux des exemples qu'il nous a déjà été donné de présenter. Tout d'abord, celui produit en marge d'un comité interministériel devant se prononcer sur le maintien de la déclaration d'utilité publique à l'égard du projet de canal du Rhin au Rhône. On se souvient que Francis Zamponi écrit alors que « si l'on s'en tient aux désirs exprimés, l'ex-« capitale des Gaules » devrait être aujourd'hui pourvue de moyens dévolus à une métropole européenne ». Ce qu'il y a de remarquable dans un tel énoncé, c'est que Lyon s'y retrouve comme en suspens entre deux désignations, l'une ressortissant à son passé "romain" définitivement révolu, l'autre la donnant à lire à l'aune d'un statut de métropole qui ne lui serait pas encore accessible, faute de « moyens ». Autant dire que Lyon ressortit ici au non-être, ou à tout le moins est montrée comme ne pouvant pas être autre chose qu'une entité désignée par son seul nom propre. L'autre exemple auquel il a été fait allusion concerne le sous-entendu qui permet à Jean-François Abert et Pierre Sorgue, en commentant l'aménagement de la place Gabriel-Péri, de faire inférer au lecteur la dimension non métropolitaine de Lyon : « Barcelone, métropole, est faite aussi du barrio Chino ». Dans les deux premières périodes, Jean-François Abert, dont il convient de rappeler l'origine lyonnaise, a recours encore à deux postures discursives :

une manière d'oxymore, autrement dit d'association paradoxale entre deux fragments de phrase successifs : « En ce qui concerne le théâtre, la « métropole internationale » se situe encore du côté de la Bellac giralducienne, Haute-Vienne » et « La « grande métropole internationale » attend que ses responsables soient plus curieux d'elle » (respectivement après l'annonce d'une stagnation des subventions des pouvoirs publics aux théâtres et d'un vote du conseil municipal concernant les aides apportées à des compagnies "indépendantes" de différentes disciplines). On s'attendrait à ce qu'une « métropole internationale » prenne place dans le concert des villes habituellement désignées par une telle expression et que ses dirigeants s'investissent davantage dans sa vie culturelle. Or, il n'en est rien. En usant de guillemets, Jean-François Abert se montre expressément détaché d'une désignation qui relèverait de cette façon davantage de l'auto-référence que d'une description ayant valeur universelle ;

l'ironie : il est fait appel à celle-ci pour commenter une situation assez proche de celles dont il vient d'être question. A propos du "gel" préélectoral des subventions municipales au détriment d'une quarantaine de compagnies culturelles, Jean-François Abert écrit la chose suivante :

Dans une métropole fort européenne, of course, le maire Francisque Collomb conserve un dépit de voisin de palier à l'égard de son adjoint à la culture, André Mure, depuis que ce dernier s'est rapproché du gouvernement socialiste, jusqu'à

s'intéresser à la création du très langien Conseil Supérieur du Mécénat.³⁹³

Il est clair qu'ici le recours à l'anglais, doublé d'une forme adverbiale qui exemplifie la qualification « européenne », sont des éléments de surface dont la portée s'inverse à un niveau plus profond, ou implicite. Plutôt que de s'atteler à faire connaître la création "lyonnaise" au-delà des frontières nationales, le maire préfère montrer son désappointement à l'égard de son adjoint à la culture et suspendre la vie culturelle de la ville dont il a la charge à une dissension droite/gauche ou au résultat d'une échéance électorale proche.

Comme il a été permis de le voir, la référence à l'"internationalité" de Lyon traverse l'ensemble des trois types de discours que nous avons recensés par rapport à l'emploi de « métropole » dans les éditoriaux, billets et commentaires de *Lyon-Libération*. Bien sûr, il y a loin entre les « intérêts d'une métropole internationale » qu'évoque René-Pierre Boullu et la distanciation opérée par Jean-François Abert à propos d'une désignation qu'il transforme *de facto* en slogan rapporté. A vrai dire, l'approche de l'avènement du "marché unique" tend à remplacer « internationale » par « européenne », en tout cas dans le discours produit par Michel Lépinay. Et même si la qualification « européenne » comporte deux occurrences de plus qu'« internationale » (9 contre 7), sa répartition au sein des trois types de discours retenus est beaucoup plus inégale. Sans compter que « métropole européenne » est davantage tournée vers l'avenir puisque cet énoncé recouvre un faire-être, une transformation que doit subir Lyon pour arriver à ses fins. Ce qui n'est pas sans produire quelque ambiguïté, comme lorsque Michel Lépinay écrit que les artisans du projet de SDAU *Lyon 2010* « se sont attachés à imaginer ce que devrait être la métropole européenne du 21ème siècle », ce qui d'un coup fait de Lyon l'archétype de la ville métropolitaine à l'aune de laquelle toutes celles qui prétendent correspondre à cette appellation devront être mesurées. A moins qu'il ne faille lire dans un tel énoncé un concentré de deux contenus qu'une présentation plus délayée serait à même de dissocier, sur le mode : ce qui a été imaginé, c'est la concrétisation du projet au 21ème siècle, concomitante avec l'accession de Lyon au titre de ville européenne. Ou encore : ce qui a été imaginé, c'est ce que sera Lyon, d'ores et déjà européenne, au siècle prochain. De son côté, l'expression « métropole internationale » prend sa source dans le désir de l'Etat, exprimé dès les années 70, de faire de Lyon et de sa région un contrepoids à la domination de Paris sur toutes les autres villes françaises. Il nous faut ici revenir un instant sur la notion de région urbaine de Lyon, dont le lancement officiel de l'action intervient en novembre 1974, à la suite d'une rencontre à Lyon entre le maire d'alors Louis Pradel et le délégué à l'aménagement du territoire, Jérôme Monod. Parmi les thèmes abordés, on peut relever l'affirmation de la vocation métropolitaine de Lyon, parallèlement au lancement de campagnes basées sur "Lyon ville internationale", voire même "ville mondiale". D'abord très secondaire, ce thème va devenir prédominant dans la Région urbaine de Lyon "deuxième manière", alors même qu'un consensus politique est impossible à trouver et que la maîtrise coordonnée du développement spatial est difficile à mettre en oeuvre. C'est à partir de ce moment que le discours sur la nécessité d'offrir à Lyon des éléments de fonctionnement qui seraient ceux d'une ville internationale va s'amplifier. Bernard Poche et Nicole Rousier voient dans le programme envisagé, outre le

³⁹³ *La culture en panne, Billet Jean-François Abert, 28 février 1989.*

rôle majeur de l'Etat en ce qui concerne les possibilités d'actions contrebalancé par l'absence de soutien aux mécanismes économiques, l'aspect paradoxal de la création d'un rôle international :

Pour prendre les comparaisons alors classiques, ni Francfort, ni Milan, ni Zurich n'ont vu un colbertisme quelconque leur aménager les voies et les moyens d'un rôle international, résultant de l'action de leurs agents économiques. Il semble bien donc qu'il y ait là la recherche de ce que l'on pourrait appeler un effet de langage destiné à fabriquer par voie rhétorique une logique fonctionnaliste de la ville métropolitaine d'affaires, bien reliée au monde, bien pourvue des services courants (type finance) au niveau le plus élevé et de plus se faisant connaître par quelques spécialités rares, rôle dévolu ici apparemment à la danse et à la photographie (dans l'ancien hôtel des frères Lumière) mais aussi aux singes de laboratoire... Cette espèce de maquette d'exercice de simulation basé sur la reproduction in vitro de fonctions observées ailleurs va tenir lieu de doctrine officielle pour la région urbaine de Lyon.³⁹⁴

Pour les auteurs, il est clair que c'est l'Etat, et lui seul, figure du politique transcendantal comme ils disent, qui a la capacité de concevoir *in abstracto* que Lyon doit être une ville mondiale. Si nous avons tenu à donner ces quelques précisions, c'est parce qu'il nous semble impossible d'en faire l'économie, sauf à laisser croire que la référence du journal à une « métropole internationale » vaut pour elle-même, en dehors de toute attache à un dire originel. C'est en cela que l'énoncé de René-Pierre Boullu, selon lequel l'arrivée de Florent Dessus à la tête de la fédération radicale du Rhône est antinomique avec « Lyon-métropole internationale », nous semble digne d'intérêt. En insérant un trait d'union entre le nom propre et l'expression, le rédacteur en chef de la première période a tôt fait de transformer plusieurs formes accolées en un groupe compact, entraînant de ce fait sa "sloganisation" et, concomitamment, son rattachement à un site originel qu'il convient au lecteur de décrypter pour en apprécier toutes les subtilités.

1.2. Fragments et globalité

1.2.1. Agglomération

Le tableau présenté au début de cette section laisse entrevoir le sur-emploi d'« agglomération », mais aussi de « banlieue(s) » et de « quartier(s) », dans la troisième période rédactionnelle. Autant dire qu'il y est représenté à la fois un tout et ce qui en constitue les parties. A l'examen, il s'avère que les formes qui relèvent de l'une et l'autre de ces catégories ne sont que modérément mélangées dans une même unité rédactionnelle. Sur les onze diachronies à l'intérieur desquelles prennent place, dans la troisième période, les 22 occurrences d'« agglomération », cette forme est par deux fois en co-présence avec « banlieue » et l'est une seule fois avec les termes « banlieues », « quartier » et « quartiers ». Si l'on y regarde de plus près, on se rend compte que c'est la construction d'équipements "socio-culturels" dans la banlieue-est de Lyon, qu'elle soit

³⁹⁴ *La grande région urbaine, un enjeu de la politique d'aménagement ou l'espace économique introuvable, Institut d'urbanisme de Grenoble, 1981, pp. 27-28.*

effectivement advenue (une salle dévolue au rock à Vénissieux et un mur d'escalade érigé à Vaulx-en-Velin) ou projetée (un complexe cinématographique dans le « quartier » Démocratie de Vénissieux), qui est donnée à lire à l'échelle de « l'agglomération ». Que ce soit pour représenter Lyon à l'aune d'une attitude "suiviste" (« il a fallu que le communiste André Gerin lance son Truck à Vénissieux pour que Lyon se décide enfin à construire sa salle de rock ») ou pour intégrer un quartier périphérique à un "esprit d'agglomération". Si cette expression n'est pas répercutée au niveau du discours assumé du journal - au contraire de « projet d'agglomération » ou de « culture d'agglomération » dans la deuxième période, respectivement assignables à la présentation du document *Lyon 2010* et à Jean Rigaud -, il n'empêche que l'articulation de Démocratie à l'agglomération correspond bel et bien à une volonté de laisser entendre que **"le quartier des Minguettes est aussi important pour Lyon que la rue de la République [trouée "haussmanienne" réservée prioritairement aux piétons dans la Presqu'île] pour Vénissieux"** ³⁹⁵. On trouve une idée similaire derrière la notion de « vision d'agglomération » - impliquant la fin du « Yalta qui avait prévalu entre Lyon la conservatrice et ses banlieues socialistes » du temps où Francisque Collomb était maire - défendue cette fois par Gérard Collomb, réduit à n'être que le porte-parole de l'opposition après la perte de son siège de député en 1988, et à laquelle le journal fait écho. Mais le croisement entre aspect global de la ville et aspects fragmentaires peut aussi donner lieu dans le discours éditorial de la troisième période à un propos davantage ségrégatif, que celui-ci soit rapporté comme lorsque Michel Noir annonce sur un plateau de télévision nationale qu'à Lyon il avait été décidé « de prolonger le métro jusqu'aux Minguettes, dans un souci de dire qu'il n'existait pas que de beaux quartiers dans l'agglomération lyonnaise » (ici, la dimension ségrégative est inhérente au dire édilitaire lui-même, l'emploi de l'adjectif axiologique « beaux » permettant d'inférer que les Minguettes représentent un quartier "laid") ou qu'il découle du commentaire même du journal, comme lorsqu'il fait de la sortie d'Oullins du profil « assoupissement pavillonnaire »/« apathie de banlieue-dortoir » « la voie qui permet à une ville reconnue de se faire une place dans une agglomération ». Dans ce cas, nous aurions affaire à une "ségrégation" inversée - ou positive - qui permet à la commune située au sud-ouest de Lyon, et bien qu'elle soit partie intégrante de la Communauté urbaine, de conserver son autonomie, ce que prenait soin du reste d'annoncer le billet un peu plus en amont :

Un portique, étrange et saugrenu arc de triomphe en forme de quadrilatère signifie donc à l'automobiliste coincé matin et soir dans un embouteillage que désormais il patiente en terre oullinoise. L'ouvrage se veut symbole. Dans l'esprit de celui qui l'a installé, il est le gardien de l'identité oullinoise. ³⁹⁶

Pour le reste, plus du tiers des occurrences d'« agglomération » cantonnées au discours

³⁹⁵ D'après l'architecte Guy Vanderaa qui, en tant que "conseil" auprès de l'adjoint à l'urbanisme de Michel Noir, Henry Chabert, prône un "esprit d'agglomération" depuis la Ville de Lyon, non pas entendue comme ville-centre mais comme centre d'un réseau de villes. Ce qui implique en retour de redéfinir les rapports entre les collectivités et les opérateurs privés, ces derniers plus aptes selon lui à assurer un suivi des opérations, à condition cependant qu'ils intègrent une structure légère à l'échelon municipal et non plus communautaire (cf. "L'"esprit d'agglomération" vu de Lyon", n° du 26 avril 1989, p. 4).

³⁹⁶ ***Dilemme, Billet Robert Marmoz, 20 janvier 1990.***

éditorial de la troisième période vont de pair avec le commentaire par le journal d'une part du refus du préfet d'accepter en l'état le schéma directeur prôné par le document *Lyon 2010* et d'autre part de la suspension du « contrat d'agglomération » entre la Ville et l'Etat. A ce niveau, l'approche horizontale de l'agglomération fait place à une lecture transcendante, avec Michel Noir comme figure dominante assurant la médiation entre les deux niveaux territoriaux.

1.2.2. Banlieue

Le terme « banlieue » sert à désigner la plupart des villes que l'on trouve à gauche du premier axe de l'analyse factorielle présentée en amont, premier axe qu'elles contribuent à créer pour 14 % (« Vaulx-en-Velin »), 9 % (« Oullins ») et 8 % (« Saint-Etienne »). La qualification de « banlieue » n'est donc pas réservée seulement à Vaulx-en-Velin. Pour faire admettre qu'Oullins est une commune reconnue à part entière dont le statut oscille entre ville et banlieue, le journal affirme d'elle qu'elle est une « drôle de ville vouée au rôle de banlieue ». Après avoir fait dire par le président de l'ASSE, autrement dit de l'équipe de football de Saint-Etienne, que « Lyon est dans la banlieue de Saint-Etienne », il fait en sorte qu'aux yeux des « décideurs » lyonnais, le constat ne puisse même pas être renversé, ce qui entraîne *de facto* la non-existence de Saint-Etienne pour Lyon. Ce contenu n'a cependant pas pour fonction de se limiter à ce double point de vue. Il sert surtout de cadrage au rédacteur en chef pour commenter la coopération inter-communale qui soude les deux villes voisines depuis la veille, suite à la signature d'un accord faisant de Saint-Etienne un des pôles majeurs d'une « conurbation régionale ». Le journal s'arrête d'ailleurs davantage dans son discours assumé sur la campagne de promotion nationale que la municipalité stéphanoise et des industriels locaux ont confiée à une agence de publicité et dans laquelle est mis en scène un foetus censé représenter la re-naissance de la ville. Une fois encore, l'avènement de l'Europe « économique » est appelé à la rescousse pour expliquer la volonté des responsables stéphanois de « sortir du ghetto ». Ce dernier terme est précisément celui qui est utilisé par Serge July dans l'éditorial qu'il réserve à Vaulx-en-Velin, une semaine après la mort de Thomas Claudio, tandis que le journal consacre à cette ville un numéro spécial : « Tout est exemplaire dans cette histoire : la banlieue des années 70, le ghetto à sous-smicards, à chômeurs quasi automatiques et à beurs errants de la décennie 80, la réhabilitation appliquée de ces dernières années, jusqu'aux émeutes et aux pillages d'aujourd'hui »³⁹⁷. Force est de constater que le terme « ghetto » est déplacé dans l'un et l'autre contextes. Comme l'ont écrit Loïc J. D. Wacquant et Sophie Body-Gendrot,

le terme de ghetto désigne, dans les sociétés de l'Europe médiévale, un regroupement forcé de juifs dans certains quartiers : l'Eglise entendait protéger les chrétiens de la contamination dont ces derniers étaient supposés être porteurs (ad scandala evitanda). Progressivement, sur cette ségrégation spatiale se superpose un échec de mesures discriminatoires, puis des restrictions économiques, remparts contre l'aliénation inscrite dans la structure même de l'espace.³⁹⁸

Les auteurs ajoutent que, même si des facteurs de convergence existent entre des pays

³⁹⁷ Le modèle Vaulx-en-Velin, Editorial Serge July, 13 octobre 1990.

comme la France et les Etats-Unis (pour ne rien dire du Royaume-Uni), les dissemblances sont nettement plus nombreuses que les ressemblances : **“L’ampleur et l’intensité de l’exclusion urbaine, son caractère racial, son ancrage historique et, surtout, une logique institutionnelle et une idéologie profondément divergentes interdisent l’assimilation hâtive des cités françaises à leurs cousines d’Amérique”**³⁹⁹. En fait, l’usage de « ghetto » par *Lyon-Libération* n’est pas un phénomène isolé tant à l’époque les incidents dans les “cités” et les projets de loi concernant la ville - le projet de la Loi d’orientation pour la ville s’intitulait initialement “Loi anti-ghetto” - entraînent différents membres de la classe politique, les médias dans leur grande majorité et jusqu’à certains chercheurs en sciences sociales à procéder de même. Ce qui pourrait paraître plus surprenant en revanche, c’est son application à Saint-Etienne. Encore que là aussi, les exemples en phase avec des quartiers non périphériques ne manquent pas, à l’instar du *Monde* qui, dans son supplément “Heures locales” du 3-4 mars 1991, n’hésite pas à comparer les quartiers de la Goutte-d’Or à Paris, de Belsunce à Marseille et de la place du Pont à Lyon à des “ghettos de centre-ville”. Ce qu’il y a quand même de nouveau dans le cas de Saint-Etienne, c’est que cette commune, non périphérique comme peut l’être par exemple Vaulx-en-Velin par rapport à Lyon, est faite tout entière ghetto dans l’extrait cité, et non pas seulement en certaines de ses portions.

S’il est une forme spécifique au discours éditorial de la troisième période qui est particulièrement en corrélation avec « banlieue » et « quartiers », mais nous pourrions tout autant dire avec « cité(s) » et « ZUP », c’est « jeunes » (+3). Par l’emploi du pluriel qui le caractérise, ce terme est l’expression d’un groupe entendu dans son acception la plus large, à savoir **“qui semble désigner un ensemble d’éléments discrets saisis comme un tout du fait de la possession, par chacun d’eux pris séparément, des caractéristiques communes à l’ensemble”**⁴⁰⁰. Dès lors, ainsi que l’a montré A. J. Greimas ailleurs, les qualifications communes à tous les éléments du groupe peuvent être objectives ou subjectives. D’une certaine façon, on peut estimer que relèvent de cette dernière catégorie des expressions comme « jeunes émeutiers » ou « jeunes révoltés » (sans qu’ici il soit permis de décréter avec justesse laquelle des deux formes est adjectivale), voire « quelques dizaines de jeunes qui, grisées [grisés ?] par les joies du vedettariat télévisé, adoptaient une attitude relevant tant de la frime étudiée que de la colère spontanée » ou les « jeunes venus des lycées de banlieue ». Dans tous ces fragments d’énoncés, le groupe est constitué soit par l’existence d’un vouloir (desir de venir en ville), soit par celle d’un faire (se mettre en scène, se mettre en mouvement), soit enfin par celle d’un état (être en révolte). Seraient à raccorder à la catégorie “objective” des syntagmes tels que « jeunes de la (des) cité(s) », « jeunes de la (des) ZUP » ou « jeunes des quartiers ». Dans tous ces exemples, excepté celui où il est fait référence à

³⁹⁸ Cf. “« Ghetto », un mot de trop”, *Le Monde* du 17 juillet 1991, p. 2.

³⁹⁹ *Idem*. Il est à noter que Sophie Body-Gendrot développe dans le détail ces différences dans une étude comparative à partir de la France, des Etats-Unis et du Royaume-Uni (cf. *Ville et violence*, Paris, PUF, 1993, 252 p.).

⁴⁰⁰ A. J. Greimas (dir.), *Analyse sémiotique d’un discours juridique, Documents de travail et pré-publications*, Centro internazionale di semiotica e di linguistica, Università di Urbino, Série C, 7, 1971, p. 40.

une quantité défini (« quelques dizaines »), on a affaire à un groupe au poids indéfini duquel ne perçoit aucune information autre que son caractère “subjectif” ou “objectif”. Ce qui offre une dichotomie avec un énoncé tel que « les attitudes de certains policiers de quartiers », dans lequel « certains », même s’il a valeur d’indétermination, n’en extrait pas moins que quelques éléments de la classe des « policiers » - terme du reste sur-employé dans la troisième période (+3) - à même de détonner par rapport à la politique souhaitée par le ministère en matière de réhabilitation. Il est un cas à part cependant, celui qui correspond au syntagme « jeunes dits « de banlieue » ». Le recours à un participe passé à valeur adjectivale (« dits ») n’est d’ailleurs pas limité à cette seule expression :

Ils n’étaient pas à la création de Pardailan au Théâtre de la Renaissance. Ils n’étaient pas à Juliette Gréco au Centre culturel Charlie Chaplin de Vaulx-en-Velin. Ils paraissaient clairsemés au festival Sensibles de Feyzin. Ils n’étaient pas non plus à Public Enemy au Transbordeur. Où se trouvaient-ils ? Les programmeurs des centres et salles dits du « deuxième cercle », de « la périphérie », de la « banlieue » n’en savent rien. La façon de bouger de ces jeunes dits eux aussi « de banlieue » échappe aux repères conventionnels et surtout culturels. Les événements du Mas du Taureau ont révélé pourtant leur quotidien. Et l’embarras de ceux qui s’occupent de « culture », de l’autre côté du « périph’ ».⁴⁰¹

La distanciation systématique avec toute dénomination perçue comme dévalorisante par ceux qui vivent et/ou travaillent dans la « périphérie » aboutit à un renversement des positions dominantes, un peu à la façon dont Azouz Begag en vient à parler de quartiers “insensibles”, “favorisés” ou “froids” à propos du centre-ville⁴⁰². A tel point que, dans l’article qui jouxte le billet (l’un et l’autre rédigés par une locutrice “lyonnaise”), il est fait écho au propos “négatif” de la chorégraphe Maryse Delente - « *Ma cité dortoir, c’est la Croix-Rousse* » - et à celui d’“évitement” d’un jeune homme originaire des Minguettes : « ***La banlieue, c’est la poisse. Pas parce que j’y vis mais parce qu’on nous prend pour des tarés, des incultes. Je m’habille mieux que ceux qui fréquentent la rue de la République. Alors j’ai décidé, quand je vais à Paris ou ailleurs, de ne pas dire que je suis des Minguettes même si c’est ça que j’ai envie de dire. Parce que je préfère mon quartier à la place Bellecour*** ». En fait, le journal, en même temps qu’il se désolidarise de dénominations couramment admises et à ce titre rarement remises en cause, engage une réflexion qui actualise simultanément deux des extensions du lexème *centre*, ainsi que le laisse entrevoir du reste le titre qui surmonte l’article : “*La culture cherche son centre en périphérie*”. De telle sorte que la quête d’identité des établissements culturels est engagée à deux niveaux :

spatial : Vaulx-en-Velin est composée au minimum de « ***deux centres coupés par un périphérique*** » (Maryse Delente), Vénissieux est « ***une ville double*** » - « ***l’ancien Vénissieux, le Bourg et les Minguettes*** » - à laquelle « ***ce qui manque c’est un***

⁴⁰¹ Le « deuxième cercle » complexe, Billet Marie-Christine Vernay, 5 novembre 1990.

⁴⁰² “Ville, vitesse et violence”, in *La ville. Arts de faire, manières de dire*, Jeanne-Marie Barberis (dir.), Montpellier, Université Paul-Valéry, “Langue et praxis”, 1994, p. 119.

centre ville » (Bernard Prédignac, adjoint aux affaires culturelles de Vénissieux) et Oullins est confrontée au « **réel problème** » de « **l'axe nord-sud** » qui fait que « **les gens contournent la ville** » (Loëlle Le Jean, directrice du théâtre de la Renaissance d'Oullins) ;

dénominatif : les institutions culturelles construites dans les années 70 sont **“difficilement assimilables aux maisons de la culture en raison de l'étroitesse de leur budget et malgré la qualité des programmations qu'elles proposent”** ; bien qu'il ait le titre de centre culturel, **“le Centre Boris Vian fonctionne plus comme une maison des associations et la Maison du Peuple, même si elle a été rebaptisée Théâtre de Vénissieux après sa rénovation en 1985, n'a, malgré les efforts d'Armand Suhm, directeur, qu'une programmation encore timide”**. Dans l'esprit du texte, il y a corrélation entre l'appellation “centre culturel” et l'apport d'une valeur monétaire permettant d'accéder à une programmation “de qualité”, ce en quoi il exprime une position distincte de celle mise en avant par Jean Remy et Liliane Voyé, pour lesquels **“la notion même de centre peut se démonétiser dans le langage courant au point que tout lieu organisateur d'une fonction spécifique risque de s'appeler centre : centre scolaire, centre médical...”**⁴⁰³.

Il nous paraît en tout cas symptomatique que la seule occurrence de « banlieue » placée entre guillemets dans le discours éditorial de *Lyon-Libération* coïncide avec une tentative de réinterprétation du modèle centre-périphérie et s'accompagne d'un questionnement sur les pratiques culturelles des « jeunes » et, partant, sur leur mobilité et la remise en cause de leur ancrage à “leur” cité. Bénédicte de Lataulade, dont la thèse a porté sur les effets de la médiatisation et des représentations publiques du quartier du Val Fourré (Mantes-la-Jolie) sur les rapports sociaux, a pu écrire la chose suivante à propos des “jeunes” :

Les “jeunes”, dans la production médiatique, sont tout à la fois : acteurs, victimes, causes, facteurs... Ils fonctionnent comme les véritables “opérateurs symboliques” (G. Althabe) du territoire considéré et l'image du quartier est en grande partie définie par eux. Cependant, on note une implication journalistique des jeunes tout à fait marginale. Ils ne sont pas acteurs dans la production médiatique : on note plus de témoignages de commerçants que des jeunes habitants du quartier. Ceci s'explique à la fois par un refus de leur part de prendre la parole offerte - refus motivé pour la majorité par la “haine” qu'ils vouent aux journalistes et par la peur de voir leurs propos déformés -, et d'une non-offre de la parole publique aux jeunes. La relation des jeunes aux journalistes est foncièrement ambivalente.⁴⁰⁴

Pour ce qui concerne le traitement des “événements” de Vaulx-en-Velin et des répercussions qui s'ensuivent par *Lyon-Libération*, ce qui est avancé ici doit être relativisé (nous ne parlons plus là de ce qui ressortirait au discours assumé, d'ailleurs pas toujours avéré dans le voisinage des articles en question). Le numéro spécial qui paraît une

⁴⁰³ semaine après la mort de Thomas Claudio ainsi que l'état des lieux qui est dressé un *Ville, ordre et violence*, Paris, PUF, 1981, p. 201.

⁴⁰⁴ “Les conditions sociales de production d'un « événement » en banlieue”, in *Espaces et sociétés*, 84-85, 1996, p. 277.

mois après l'acte initial "déclencheur" contiennent l'un et l'autre des paroles de "jeunes". Que celles-ci soient présentées comme ayant été amenées par les "jeunes" eux-mêmes - **"Ils m'ont alpagué à la sortie d'une réunion de résidents du Mas du Taureau au centre culturel Victor-Jara"** écrit Loïc Chauveau dans un long article titré *"Topologie d'une ville non identifiée"* (n° des 13-14 octobre 1990) - ou s'intègrent à des "portraits" de Vaudais. Deux des trois acteurs présentés par ce biais, dans le même numéro que précédemment cité, ont 20 et 22 ans, tandis qu'un article publié le 12 novembre 1990 est titré *"Avoir trente ans de ZUP à l'Ecoin-sous-la-Combe"* (mais il est probable que ces "jeunes"-là ne sont pas ceux visés par le propos de Bénédicte de Lataulade). On remarquera au passage que ce numéro est pour l'essentiel composé de témoignages d'acteurs impliqués à divers titres sur le site de Vaulx-en-Velin : outre les "jeunes" de 27 à 30 ans déjà évoqués, aux paroles desquels font pendant celles de *"vieux Arabes"* (*"Regards de vieux Arabes sur le Mas-du-Taureau"*), on trouve répercutées les positions d'un instituteur, de policiers, d'un couple d'habitants votant pour le Front national et de certains résidents d'une propriété privée. La réunion de ces points de vue éclatés semble avoir pour fonction de saturer toutes les facettes de ce qui serait une même "réalité", l'intégration à un espace de journal qui dépend d'une seule et même diachronie permettant au lecteur non seulement de se transporter sur le "terrain" mais encore d'avoir accès à une parole globale censée refléter des prises de position antinomiques. Ce qui nous semble encore intéressant de noter, c'est que lorsque le journal, un an après l'"événement" originel, propose de relater *"une année d'attente à Vaulx-en-Velin"* (cf. n° des 5-6 octobre 1991, pp. 2-4), le discours est davantage axé sur le non-aboutissement de l'enquête concernant la mort de Thomas Claudio, la non-concrétisation des crédits et équipements promis, un portrait du maire "refondateur" Maurice Charrier, démissionnaire depuis peu du PCF, et les stratégies retenues par les responsables politiques locaux en vue des élections municipales suivantes. S'il est une figure qui réapparaît, effacée dans le numéro intermédiaire après avoir été montrée à la "une" du numéro spécial, avec force "jeunes" à ses pieds, c'est la tour d'escalade, inaugurée une semaine avant le déclenchement des "événements" et en laquelle le journal voyait le symbole d'une réhabilitation réussie⁴⁰⁵. C'est certainement en tant qu'elle représente un équipement à même d'éviter la *"ghettoïsation"* - un terme que le journal semble prêter à Maurice Charrier - que la tour d'escalade est ainsi mise en avant. Mais on peut aussi se demander jusqu'à quel point celle-ci ne joue pas un rôle d'opérateur du profil "eidétique" de la ville, à l'instar de la cathédrale qui, tout au long d'une série de vues redondantes compulsées par Louis Marin (auquel nous empruntons l'expression précédente), participe de la constitution en essence "vraie" du portrait de Strasbourg⁴⁰⁶. Une référence au *vrai* qui n'est d'ailleurs pas absente en certains endroits du discours éditorial de *Lyon-Libération*, là où ce qui fait la spécificité du "cas lyonnais" est susceptible de rejaillir jusque dans la

⁴⁰⁵ On prendra soin de ne pas confondre le mur d'escalade (construit en 1986) dont il a été question en amont et cette tour, même si on peut penser que le premier - sans lequel le journal estime que la coupe du monde d'escalade n'aurait pas pu se tenir à Lyon à la fin de l'année 1989 ni Maurice Charrier être invité comme membre du jury d'un concours de films consacrés à la montagne - a contribué à l'émergence de celle-ci dans l'espace de la ville.

⁴⁰⁶ "La ville dans sa carte et son portrait", in *De la représentation*, *op. cit.*, p. 213.

désignation de l'urbain. Ce que nous allons maintenant voir plus en détail.



Illustration : "une" du numéro spécial daté 13-14 octobre 1990 consacré à Vaulx-en-Velin.

1.2.3. Le vrai et le faux

C'est à l'aune de trois énoncés qui se répartissent dans les trois premières périodes rédactionnelles qu'il va nous être offert d'approcher les notions de vrai et de faux. Chaque extrait donné à lire isolément va être immédiatement suivi de son commentaire :

a) *Période 1* (parution d'un numéro spécial consacré à Villeurbanne le jour où François Mitterrand effectue une visite officielle) :

« **S'il y a une ville, au vrai sens du mot, c'est Lyon et Villeurbanne confondues** » (La ville dont le prince est Hernu, Editorial René-Pierre Boullu, 21 mars 1987).

Ici, nous sommes face à un phénomène d'auto-désignation, dit encore autonymie, qui "consiste à faire référence au mot en tant que signe linguistique"⁴⁰⁷. Ce qui pose problème, c'est précisément le « sens » du terme « ville » auquel le journal fait appel. Car

à la différence d'*agglomération*, qui représente le seul terme véritablement géographique dans la mesure où il autorise des comparaisons internationales, le terme *ville* présente un visage "commun". C'est d'ailleurs à ce titre que nous avons fait appel à lui en amont pour désigner la métropole ("ville-mère") et la banlieue ("ville périphérique"). On ne peut même pas dire que *ville* contienne à coup sûr l'idée d'un objet du monde différent par essence de tout ce qui touche à la campagne puisqu'étymologiquement, le latin *villa* désignait la maison de campagne (puis plus tard cependant des rues en impasse à Paris) et qu'un vilain était au Moyen-Age un habitant de la campagne... A notre sens, l'intérêt de cet énoncé se situe ailleurs : il permet de donner la pleine mesure linguistique de la juxtaposition empirique qui caractérise Lyon et Villeurbanne. D'un strict point de vue sémantique, on peut se demander jusqu'à quel point la particularité offerte par le contexte lyonno-villeurbannais n'a pas pour conséquence d'impulser ce type d'énoncé. La position de John Lyons selon laquelle **"la différence entre "X être (identique à) Y" et "X être à/dans Y" disparaît dans le cas limite où X et Y sont spatialement co-extensifs"** donnerait consistance à un tel postulat⁴⁰⁸. Dans ces conditions en effet, il est nécessaire que la définition donnée à la conjonction Lyon + Villeurbanne (« une ville ») se départisse non seulement de toute référence au registre analogique - du genre *Villeurbanne* (respectivement *Lyon*) est une ville à l'instar de *Lyon* (respectivement *Villeurbanne*) - mais aussi de l'intégration unilatérale de *Villeurbanne* à l'entité plus vaste *Lyon*. Or, en affirmant quelques mois plus tard, d'abord au moment de l'"affaire Nostalgie", qu'en dehors de son maire, Villeurbanne « n'existe pas... comme « ville » ; à peine comme banlieue principale de Lyon », puis, à la mort de Charles Hernu, qu'avant lui Villeurbanne « n'était qu'une banlieue de Lyon », le journal interdit *in fine* toute lecture unitaire qu'il s'était pourtant évertué à faire advenir préalablement dans son discours éditorial.

b) *Période 2* (en marge du rappel à l'ordre adressé par le préfet de région au maire de Vénissieux quant au projet de réhabilitation du quartier Démocratie) :

« Car c'est bien la question qui est posée aujourd'hui par ce problème du pouvoir de décision sur les grandes opérations d'urbanisme : comment, et par qui, faire maîtriser les décisions qui dotent la vraie ville - l'agglomération lyonnaise aujourd'hui traduite par la Courly - des équipements dont elle a besoin ? » (Drôle de ville, Billet Robert Marmoz, 17 juin 1989).

Le fait que « la vraie ville » soit ici « l'agglomération lyonnaise aujourd'hui traduite par la Courly » permet d'inférer que Vénissieux est une "fausse" ville qui doit se soumettre à l'instance de décision supra-communale en matière d'urbanisme. Ce qui est à l'oeuvre dans cet énoncé pourrait se décliner ainsi : *la Courly est la vraie ville, or Vénissieux n'est pas la Courly donc Vénissieux est une fausse ville...* mais vis-à-vis de la Courly seulement. En déniaut à la communauté urbaine toute décision qui irait à l'encontre des options prises pour sa commune, l'enjeu pour le maire de Vénissieux André Gerin est précisément de rendre "vrai" le niveau de compétence qu'il représente, à la lumière d'une "autonomie communale". Par l'adjonction de « vraie », le journal se donne la possibilité de départager Vénissieux et la Courly d'un point de vue désignatif, seule manière de faire

⁴⁰⁷ Pierre Lerat, *Sémantique descriptive*, Paris, Hachette, 1983, p. 66.

⁴⁰⁸ *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse, 1990 (1ère éd. Washington, Cambridge University Press, 1978), p. 108.

éclater leur dépendance à l'égard de la même dénomination *ville*. Il serait possible de rapprocher cet énoncé d'un autre, beaucoup plus récent : **“Pour 2015, Vénissieux ambitionne d'être une vraie ville et non plus une agglomération de quartiers disparates et isolés les uns des autres”**⁴⁰⁹. Dans ce cas, la fausseté porte sur l'agglomération vénissienne - entendue comme ensemble bâti -, de sorte que l'enjeu lié au *vrai* est interne à Vénissieux, sans référence aucune à l'extérieur⁴¹⁰.

c) *Période 3* (parution d'un numéro spécial consacré à Vaulx-en-Velin, une semaine après la mort de Thomas Claudio) :

« Pour essayer de faire de cette ZUP une vraie ville, une place avait été créée, avec des commerces, une bibliothèque et le fameux mur d'escalade » (Le modèle Vaulx-en-Velin, Editorial Serge July, 13 octobre 1990).

A la lecture de cet énoncé, le lecteur est amené à présupposer qu'avant sa métamorphose (« faire de »), « cette ZUP » était une “fausse” ville (« une » permet de déduire : à l'instar d'autres, là où l'emploi de « la » laisserait entendre : *par excellence*). Son accession au rang de « vraie ville » n'est d'ailleurs pas établie de manière stable (« essayer »). Il faut sans doute voir là le corollaire des « émeutes » sur le discours tenu par Serge July. Michel de Fornel a bien mis en valeur ce qui se joue lorsqu'on qualifie un objet de *vrai N* :

A la différence d'une fausse voiture, une vraie voiture est une voiture. En utilisant cette expression, on insiste sur le fait que l'objet auquel on se réfère possède les caractéristiques essentielles ou prototypiques d'une voiture (par exemple, elle n'a pas de moteur à explosion mais elle roule). L'emploi du qualificatif vrai sert à souligner que l'entité à laquelle on se réfère appartient bien à l'ensemble des voitures, en particulier dans un contexte où un doute ou la présupposition du contraire ont été présentés.⁴¹¹

Dans notre exemple, l'emploi de « cette ZUP » accroît la “fausseté” de cet espace situé au nord-est de Lyon. Plus exactement, le recours à ce sigle, créé de toute pièce par les urbanistes, permet d'élargir cette “fausseté” non au seul territoire dont il est ici question mais à sa dénomination même. On n'a pas affaire à une *ville* (terme commun) mais à une *ZUP* (terme artificiel). Nous serions cependant tenté d'ajouter : on a d'autant moins affaire à une *ville* que « ZUP » désigne dans le cas présent une portion de Vaulx-en-Velin dénommée *Mas du Taureau* et non Vaulx-en-Velin en son entier, contrairement à ce que semble insinuer (inconsciemment ?) Serge July dans le fragment de texte reproduit en amont. A nous en tenir au contexte, il ne paraît pas imprudent de conclure que Serge July

⁴⁰⁹ *Lyon capitale*, n° du 27 janvier au 2 février 1999, p. 11.

⁴¹⁰ Alors même que ce que commente l'hebdomadaire, c'est le projet de ville mis sur pied par la municipalité à l'horizon 2015 et dont la campagne appelant à venir en visiter le contenu se décline alors sur un mode implicatif avec extension progressive des niveaux d'échelles : “*moi, mon quartier, ma ville, mon aggro...*”. Une manière subtile du reste d'inverser ce qu'André Gerin condamnait en janvier 1988, tandis qu'il exprimait son souhait de voir sa commune quitter la Courly, et que *Lyon-Libération* a traduit après l'injonction du préfet de région en juin 1989 par le titre suivant : “*Vénissieux mangé par le « Grand Lyon »*”.

⁴¹¹ “*Les paradoxes du vrai-faux*”, in *Traverses, Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, 8, hiver 1993, p. 31. Souligné par l'auteur.*

a employé « ZUP » pour « Vaulx-en-Velin », ce qui reviendrait à dire que la *ville*, avant que d'être "fausse" par présupposition, l'est d'abord dans le texte même du journaliste, à l'état de référence scalaire (une échelle est mise pour une autre). Plus loin dans son éditorial, Serge July parle en effet de « fausses villes » (expression qu'il place entre guillemets) au sujet de « la plupart des banlieues » et, par renversement, évoque de « véritables « métropoles » d'une marge sociale sans identité mais en pleine expansion » à propos de « Vaulx-en-Velin comme beaucoup d'autres communes de ce type ».

Pour en revenir à Michel de Fornel, cet auteur estime que *“Faux N renvoie (...) à un univers d'objets étroitement associé à vrai N et qui dépend de la façon dont on définit les propriétés essentielles”*⁴¹² :

Qualifier un objet de faux N ne signifie pas pour autant que l'on se réfère à n'importe quelle entité dans le monde qui n'est pas N. Il serait bizarre de dire d'un camion qu'il est une fausse voiture. Cette dernière va plutôt caractériser un objet qui présente de nombreuses similitudes avec une vraie voiture, tout en ne possédant pas certaines caractéristiques essentielles ou prototypiques (telles que rouler, servir au transport, etc.). Une fausse voiture doit avoir l'apparence d'une voiture.⁴¹³

Si l'on s'en tient à l'éditorial de Serge July, force est de constater que le processus qui vient d'être décrit n'est pas respecté. Comment faire d'une ZUP une ville (à part) entière et transférer une commune de banlieue (dans le sens premier de ban d'un lieu central) vers un profil de métropole ? Il faut bien admettre que le discours tenu ici, pour ce qui ne concerne que les qualifications par "vrai" et par "faux", participe d'une confusion générale, encore renforcée par l'expression « fausse vraie bavure policière » également relevée dans cet éditorial⁴¹⁴.

2. De Lyon au Grand Lyon

2.1. Lyon

2.1.1. La détermination

⁴¹² *Idem.*

⁴¹³ *Idem, pp. 30-31.*

⁴¹⁴ Patrick Champagne estime que l'éditorial de Serge July est *“saturé en analogies sauvages propres à réveiller les fantasmes collectifs”* et *“resitue Vaulx-en-Velin dans une histoire journalistique de la planète”* (le directeur du journal écrit en effet que « les émeutes et les pillages de ces derniers jours emprunt[ent] autant à l'Intifada palestinienne qu'au soulèvement alimentaire de Caracas »). L'auteur signale encore que les quotidiens régionaux (*Lyon Matin* et *Le Progrès de Lyon*) *“restent plus modestement près des faits locaux et épinglent au passage certaines approximations des journalistes parisiens”* (“La construction médiatique des “malaises sociaux””, in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 90, décembre 1991, pp. 69-70).

Ce qui permet de dissocier une occurrence de « ville » qui renvoie à Lyon d'une autre qui s'applique au même désignant, ce sont ce que Wagner et Pinchon ont appelé les déterminants spécifiques, à savoir ceux qui, toujours placés à la gauche du substantif et non combinables entre eux, indiquent le degré d'identification du référent que prête le locuteur au destinataire, à savoir : l'adjectif possessif, l'adjectif démonstratif et les articles⁴¹⁵. S'il est couramment admis que **“le morphème “un” est le signe d'une tension antiextensive, c'est-à-dire orientée du général au particulier, [et] le morphème “le” est le signe d'une tension extensive, du particulier au général”**⁴¹⁶, il faut bien reconnaître que cette distinction n'est guère opérationnelle dans l'approche de « ville » dès lors que ce terme sert à désigner Lyon dans le discours éditorial de *Lyon-Libération*. A tel point qu'une présentation de la détermination par l'article dans la lignée de Guillaume nous semble préférable :

La caractéristique essentielle de l'article est d'être soumis à un mouvement orienté qui va de l'universel au particulier pour l'article un et du particulier à l'universel pour l'article le. Le rôle du discours est d'arrêter le sens de l'article à un instant précoce ou tardif du mouvement général. Ainsi, les deux articles un et le peuvent avoir des effets de sens très voisins suivant qu'ils sont pris au début du mouvement de particularisation ou à la fin du mouvement de généralisation ou suivant que leur saisie se place en fin de particularisation ou en début de généralisation.⁴¹⁷

On voit qu'à ce niveau est introduite la notion de “mouvement général” dont la conséquence peut être de rendre similaires *un* et *le* selon la place qu'ils y occupent. A l'examen, la plupart des occurrences de « la ville » et de « une ville » qui sont présentes dans notre corpus, qu'elles soient ou non accompagnées de compléments, réfèrent à l'être individuel *Lyon*. Ce à quoi il nous a paru intéressant de procéder, c'est de calculer de nouveaux écarts réduits pour la forme « ville » lorsqu'elle réfère à Lyon *sans doute possible*, après avoir pris soin d'en distinguer les différents types de contextes énonciatifs (ou cotextes), soit :

• « cette ville » (+ *expansion le cas échéant*) ;

• « la ville » (*idem*)⁴¹⁸ ;

• « une ville » (*idem*) ;

• ainsi que la construction attributive *Lyon être une ville* + *expansion* rencontrée à

⁴¹⁵ Grammaire du français classique et moderne, Paris, Hachette, 1991.

⁴¹⁶ Véronique Magri, *Le discours sur l'autre*, op. cit., p. 118.

⁴¹⁷ Jean Gouazé, “L'énonciation des titres”, in *Stratégies de la presse et du droit*, Lyon, PUL, 1979, p. 140. L'auteur prend appui sur un article de G. Guillaume : “Particularisation et généralisation dans le système des articles français”, in *Le français moderne, avril-juin 1944*.

plusieurs reprises dans notre corpus. Dans ce cas, outre la copule être, ont été prises en compte les formes verbales dérivées, comme paraître ou rester. D'autre part, nous avons estimé, à la suite de Véronique Magri, qu'une expression telle « Lyon, ville née de l'eau » était rattachable de fait à cette catégorie, puisque l'apposition qui la constitue établit une relation attributive mais sans copule⁴¹⁹.

De cette subdivision il ressort un net hiatus entre les deux premières périodes, puisque la première sur-emploie les expressions avec article indéfini - « une ville » (+ *expansion éventuelle*) " (+3.1) et *Lyon être une ville + expansion* (+3.7) - tandis que la seconde privilégie « la ville » (+2.7) et « cette ville » (+2.0) [-2.9 pour la période 3], que l'un et l'autre de ces syntagmes soient accompagnés d'un complément ou non. Nous pouvons d'ores et déjà signaler, à titre informatif, que si « ville » se trouve surreprésentée dans la troisième période, c'est en tant que terme ne permettant pas d'identifier un référent précis (+4.0, contre -2.5 pour la période 1), que ce soit dans des expressions génériques comme « la ville de demain », « changer la ville pour changer la vie », « l'écologie de la ville » voire dans un énoncé tel que celui-ci : « quel socialiste aurait droit à (...) une visite « impromptue » [du président de la République] dans sa ville ? » (bien que les communes dirigées par un maire socialiste ne soient pas légion dans la Courly, il n'empêche que « sa ville » est susceptible d'en recouvrir plusieurs). Cette propension d'occurrences tendant vers la généralisation est peut-être à raccorder au fait que l'institution d'un ministère de "la ville" et l'instauration d'une loi d'orientation pour "la ville" sont contemporaines à la troisième période rédactionnelle.

Avant de regarder de plus près les deux types d'expansion de « ville » surreprésentés dans le discours éditorial de la première période, il va falloir nous pencher sur les spécificités d'emploi propres à la seconde : « cette ville » et « la ville » (+ *expansions éventuelles*). On sait que, d'un point de vue sémantique, l'emploi du déterminant démonstratif (dans sa version féminine ici : « cette ») peut être déictique ou non. Dans le cas où l'interprétation du référent visé ne dépend pas de la situation d'énonciation, elle est d'ordre anaphorique, ce qu'Oswald Ducrot a très bien décrit :

Je n'ai pas le droit de dire Ce X, s'il n'existe pas un X qui, ou bien est perceptible par mon interlocuteur au moment où je lui parle, ou bien est mentionné par ailleurs dans le discours : le démonstratif ne s'emploie qu'en présence de l'objet (présence dans le contexte linguistique ou dans la situation extra-linguistique). Au contraire, le défini s'emploie aussi bien in absentia. Plus précisément, il suffit, par lui-même, à donner une sorte de présence à l'être dont on parle, à le constituer comme objet possible du discours, ce qui revient à dire qu'il le présuppose.⁴²⁰

Les quelques occurrences de « sa ville » et de « leur ville » ont été rattachées à cette catégorie dans la mesure où ces tournures peuvent être décomposées en *la ville de X*. Ajoutons encore que le syntagme « la Ville [ou ville] de Lyon » (5 occurrences dont 4 pour la seule période 2) n'a pas été retenu dans les calculs, même si l'identité référentielle entre le substantif et le nom propre n'en entraîne pas moins la différence syntaxique, au contraire de ce qu'enseigne le tour *urbs Roma* en latin, langue dans laquelle le déterminant *Roma* s'accorde en cas avec le déterminé.

⁴¹⁹ *Le discours sur l'autre, op. cit.*, p. 249.

⁴²⁰ *Dire et ne pas dire, Paris, Hermann, 1980 (2ème éd.), p. 241.*

Bien que nous nous placions plutôt dans la perspective “traditionnelle” telle qu’elle est ici présentée, nous n’évacuons pas pour autant la position de Louise Guénette selon laquelle ce annonce la présence en discours d’un certain contenu de pensée que le locuteur vise à exprimer. La seule difficulté se situe dans la distinction qu’opère cette auteure entre objets de première mention et objets de seconde mention. Si cette distinction recoupe en effet la répartition entre référence extra-linguistique (situation d’énonciation) et référence intra-linguistique (cotexte), il n’en demeure pas moins que cette distribution se fonde chez Louise Guénette sur une définition différente de ce qu’est le référent. Dans son optique, celui-ci n’est pas entendu comme ce que sert à montrer le démonstratif, mais comme un certain contenu momentané de pensée. Dans ces conditions, un objet de première mention recouvre la présentation, par l’intermédiaire du démonstratif, d’un objet de pensée introduit dans le discours pour la première fois. Pour Louise Guénette, l’évocation d’un nouvel objet de pensée entraîne des différences selon le type de réalité extra-linguistique mis en cause, variantes qu’elle a classées selon cinq paramètres : évocation d’un lieu ; désignation d’un objet présent visible ; désignation du locuteur ou de l’allocutaire ; évocation d’un objet présent non visible ; évocation d’un espace de temps⁴²¹. L’expression « cette ville » qui nous occupe ici relève de la première d’entre elles, dans laquelle l’emploi du démonstratif implique une représentation d’espace. Dans ce cas, le démonstratif apporte **“une image d’inclusion du sujet parlant dans le lieu évoqué par le substantif”**, ce qui rapproche l’expression de l’adverbe *ici*⁴²².

Une telle description se trouve être en adéquation avec la plupart des emplois de « cette ville » dans le discours assumé de *Lyon-Libération*, y compris lorsque « Lyon » ou « la ville », pour ne citer qu’elles, peuvent faire office d’antécédents que « cette ville » aurait pour fonction de remplacer dans la suite du discours. C’est dire combien la notion de “première mention” est difficile à apprécier dans notre perspective, y compris lorsque chaque éditorial, billet et commentaire est pris en charge comme nouveau texte à part entière. La raison majeure à cette difficulté provient certainement du fait que la ville qui sert d’appoint au discours éditorial est en même temps, de façon empirique, celle depuis laquelle celui-ci est tenu. Plus exactement, il est difficile dans ces cas de faire la part entre Lyon *réalité extra-linguistique* et Lyon *réalité intra-linguistique*, pour reprendre la terminologie utilisée par Louise Guénette. Ainsi, lorsque le journal écrit : « Un fleuve de croyance fera son lit dans Lyon d’ici trois semaines. Les plus anticléricaux de cette ville, qui n’en a pas manqué, n’en feront pas une affaire »⁴²³, comment interpréter « cette ville » ? Malgré la faible distance entre « Lyon » et « cette ville », il est impossible d’avancer avec certitude que « cette ville » soit une reprise de « Lyon ». Si cette expression est susceptible d’équivaloir à *la ville dont je viens de parler*, elle peut tout aussi bien être traduite par *la ville que je vous montre du doigt présentement* voire par *la ville que je désigne à votre attention après l’avoir dénommée (pour que vous sachiez de quoi il en*

⁴²¹ *Le démonstratif en français*, Paris, Honoré Champion éd., 1995, pp. 161-167.

⁴²² *Idem*, p. 163.

⁴²³ *Ciel muet*, Editorial Pierre Scize, 18 septembre 1986. Rappelons que Pierre Scize est un pseudonyme auquel la rédaction a parfois eu recours pour signer “collectivement”.

retourne exactement). Dans certains cas cependant, la valeur anaphorique du démonstratif ne fait guère de doute, comme dans l'exemple suivant : « « Pour faire du business à Lyon il faut obligatoirement un cheval de troie local, sinon on n'entre pas dans cette ville », entend-on dire ici ou là, de Toulouse à Tokyo »⁴²⁴. Dans ce cas, « cette ville » constitue une anaphore dans la mesure où le pseudo-discours rapporté dans lequel l'expression est insérée est censé avoir été prononcé depuis des sites éloignés (« Toulouse », « Tokyo »), pseudo-lieux d'existence du sujet parlant qui interdisent une représentation inclusive de l'espace de Lyon. De son côté, et à l'instar du démonstratif, l'article défini peut fonctionner soit comme déictique, soit comme anaphorique. Du reste, se pose à l'égard de « la ville » le même problème que celui qui vient d'être soulevé avec « cette ville », à savoir le dédoublement du référent *Lyon*, ville objet du discours et site depuis lequel parle l'énonciateur. Par rapport à « la ville », « cette ville » - qui pourrait dans la plupart des cas se substituer à « la ville » dans notre corpus - apporte en quelque sorte un surcroît d'ostension, accentue le geste qui consiste à montrer du doigt l'objet dont on parle. Elle correspond donc davantage à une posture du journal, au sens physique du terme. En même temps qu'il "discourt" sur la ville - littéralement qu'il "court de plusieurs côtés" -, le journal fait en sorte, dans la deuxième période, d'en figer le cadre "matériel", seul constituant de son dire à n'être soumis à aucune fluctuation.

Les emplois indéfinis de « ville » dans la première période servent pour l'essentiel à mettre en scène Lyon depuis ce qui constituerait son intériorité. A cet égard, il est symptomatique que près d'une occurrence sur 2 de « une ville » (soit 5 sur 13) se trouve précédée de « dans » ou suivie de « où », comme dans l'exemple suivant : « ces coûts [du Nouvel Opéra] sont seulement au niveau des ambitions lyriques d'une ville... où la construction de l'ancien opéra, il y a un siècle, provoqua les mêmes réticences à courte vue »⁴²⁵. Comme a eu l'occasion de le signaler Harald Weinrich, le "dans" inhérent aux expressions "dans l'école", "dans l'église" et "dans la ville de Paris"

indique une délimitation actancielle sur au moins deux côtés : pour l'école et l'église, par les murs de la construction ; pour la ville de Paris soit par les limites administratives strictes, soit par les limites urbaines au sens de ce qui est construit.⁴²⁶

Ce que décrit cet auteur relève bien d'une dimension inclusive de l'espace telle qu'on la trouve exprimée dans notre corpus à propos de Lyon, même si le discours éditorial de *Lyon-Libération* privilégie dans la première période l'usage de l'article indéfini plutôt que défini. Cette utilisation a pour effet de créer une distanciation entre le journal et la ville qu'il commente, alors même que le site dont il parle est aussi celui qui l'englobe. Peut-être serions-nous en présence dans ce cas d'une écriture de la dissociation dont le but ultime serait de rendre perceptible le décalage entre une réalité urbaine empirique commune et un dire à son égard. Ce qui permettrait au journal, en dernier recours, de s'affirmer comme l'instance "révélatrice", dans un sens proche de celui prévalant dans le domaine

⁴²⁴ *Commencer par ouvrir les portes*, Commentaire Michel Lépinay, 4 mars 1989.

⁴²⁵ *Fictions lyriques*, Editorial René-Pierre Boullu, 31 octobre 1986.

⁴²⁶ *Grammaire textuelle du français, Paris, Didier/Hatier, 1989, p. 424.*

de la photographie : *il y a la ville à vivre et celle que nous sommes à même de vous "révéler" depuis notre site, qui n'est pas celui de la presse "régionale" traditionnelle.* Lorsque Robert Marmoz rebondit sur la proposition - ironique - de l'adjoint aux sports de faire « des tournois de volley-ball à l'Auditorium » en écrivant : « Voilà qui bougerait au moins un peu dans une ville qui, malgré ses autoproclamations internationales, paraît décidément vouée à une frilosité sous-préfectorale »⁴²⁷, le passage par une tournure indéfinie semble commandé par le souci de placer la position "lyonnaise" dans un registre contrastif tout en la singularisant, le propos revenant au final à laisser entendre que toute autre ville disposant d'un équipement similaire accueillerait ce type de manifestation sans sourciller. Il n'est d'ailleurs que de comparer avec l'énoncé qui ouvre le même éditorial : « Lyon n'aurait-elle pas les moyens de ses ambitions ? Voilà que la ville qui aspire au grand large international se trouve - bêtement - en panne d'inspiration ou de finances, incapable de résoudre un « problème technique » qui lui interdira probablement de recevoir une des stars du rock internationales ». Ici, l'emploi de l'article défini est de rigueur dans la mesure où il s'agit de décrire la ville à l'aune d'une de ses caractéristiques "en propre", distinction qui se suffit à elle-même et qui ne nécessite pas de suggérer une comparaison avec d'autres villes. Dans certains cas cependant, l'utilisation de l'article indéfini est à raccorder à une exploitation numérique - quand le journal fait savoir que l'éviction d'un entraîneur « n'était certainement pas le meilleur moyen de préparer psychologiquement un club et une ville à un passage européen », ce sont bien *un* club et *une* ville qui sont en cause et non *deux, trois* ou plus -, ou à une transposition de Lyon dans un registre virtuel. Ainsi, il ne semble pas faux de penser que la conjonction du conditionnel et d'un article indéfini (plutôt que défini) pour présenter un « musée de la Résistance » à venir - « un espace hostile pour tous ceux qui voudraient une ville sans mémoire » - soit le seul moyen qu'ait eu le journal de faire accéder le lecteur à ce qu'il aurait été possible qu'il se produisît si jamais la construction de ce lieu n'avait pas été envisagée. Le recours à un énoncé hypothétique est également avéré au moment où le journal commente les propos de Jean Labasse selon lesquels Lyon doit s'engager dans une politique autre que celle de la "suburbanisation", même si c'est alors sous couvert d'une construction attributive :

Avec ou sans fonctionnaires américains à demeure (outre ceux d'Interpol), ce serait une ville à la hauteur, par exemple, des techniciens lyonnais qui viennent de participer à l'appropriation d'Union Carbide-Agrochimie par Rhône-Poulenc. Une ville où il serait encore plus naturel pour un peintre lyonnais (...) d'échanger son atelier avec un New-Yorkais.⁴²⁸

En fait, la construction attributive permet au journal, dans son discours assumé de la première période, de donner à lire Lyon par le biais :

d'un enrichissement modal de *être* doublé d'une sémantisation de « Lyon », laquelle revient à "*construire l'unicité de l'individu à partir d'une multiplicité interne*"⁴²⁹ : « La Lyon terrestre semblait une ville morte ce week-end » (après la visite du pape) ;

⁴²⁷ Lyon, sous-préfecture internationale ?, Editorial Robert Marmoz, 24 avril 1987.

⁴²⁸ *Building's dream*, Editorial René-Pierre Boullu, 3 février 1987.

d'un indicateur de permanence d'état conservant à Lyon une qualité qui lui serait propre, par-delà le souhait des Etats-Unis « de retirer leur consulat d'une ville qui vient d'organiser le championnat mondial de la gastronomie » : « Par ces chefs-là, en effet, Lyon reste une « ville-monde » incontournable où l'on ne discute même pas de nourrir grassement des ambassadeurs permanents »⁴³⁰. On a vu que « monde », à condition que ce terme renvoie à la communauté des hommes vivant sur terre (ce en quoi il peut être complété par « entier »), est sur-employé dans la première période (+2.4). L'éditorial de René-Pierre Boullu qui accompagne l'entretien accordé par Jean Labasse comporte pas moins de quatre items qui déclinent le référent *monde* : « ambition mondiale », « mondialisation non proclamatoire », « championnat mondial de la gastronomie » et « ville-monde ». Il serait possible de rapprocher cette dernière expression d'un énoncé extrait du premier éditorial du journal, publié dans le numéro initial : « Lyon commerce avec le monde entier ; le monde entier est déjà dans Lyon ». En fait, seule la deuxième partie de celui-ci se rapproche du syntagme « ville-monde ». C'est en effet le terme « monde » qui assigne à « ville » une qualité associée au référent qu'il dénote, et non l'inverse (déductible au contraire de ?? *un monde-ville*). En tous les cas, avancer que Lyon est une *ville-monde* n'a en dernière analyse rien à voir avec le discours qui consisterait à dire qu'elle est *mondiale*. Ce qui privilégie une fois de plus une lecture de la ville depuis son intériorité, sur le mode centripète ;

de la copule *être* : « Lyon est, dans ce domaine [le terrorisme] comme dans bien d'autres, une ville étape, un relais ou une base arrière à ménager, un carrefour »⁴³¹. Véronique Magri dit de la construction attributive qu'elle

permet d'établir, entre le sujet et l'attribut réunis par le verbe copule, une équivalence d'autant plus exacte que c'est le verbe "être" qui est employé. Si ce dernier est conjugué au présent de l'indicatif et qu'on peut lui attribuer une valeur gnomique [i.e. sentencieuse], l'énoncé s'inscrit dans le cadre des vérités intemporelles, des clichés qui traversent les époques, inexpugnables.⁴³²

C'est à cette définition que semble pouvoir être rattaché l'extrait cité, paru tandis que le journal fait un retour sur le passage par Lyon de Georges Ibrahim Abdallah. Ceci paraît d'autant plus exact que l'incise « dans ce domaine comme dans bien d'autres » en élargit l'assise à une multiplicité d'autres, tendant au final à faire la ville « étape », « relais », « base arrière à ménager » et « carrefour » en plusieurs, voire en la totalité, de ses déclinaisons envisageables. Ce qui confine proprement au "lieu commun".

⁴²⁹ Selon Marie-Noëlle Gary-Prieur. L'opération inverse consisterait à construire "à partir de l'unité de l'individu, une multiplicité

d'autres individus qui lui sont comparables", à l'instar d'un énoncé qui préférerait par exemple que *Turin est la Lyon d'Italie* (cf. "Figurations de l'individu à travers différentes constructions du nom propre en français", in *Cahiers de praxématique*, 27, 1996, p.

66).

⁴³⁰ *Building's dream*, Editorial René-Pierre Boullu, 3 février 1987.

⁴³¹ *Les arrières*, Editorial René-Pierre Boullu, 19 septembre 1986.

⁴³² *Le discours sur l'autre, op. cit., p. 123.*

Comme le tableau présenté au début de cette section l'a laissé entrevoir, « Lyon » est sur-employée dans la première période (+2.7) et sous-représentée dans la dernière (-2.5). A la lueur d'un tel contraste, il n'est guère étonnant que le coefficient de corrélation de cette forme propre soit affecté d'une valeur non seulement négative mais également significative (-0.98). Ce qui paraît intéressant de noter, c'est que « lyonnaise » présente une trajectoire similaire (les écarts réduits des deux périodes "extrêmes" sont respectivement de +2.5 et -2.6 et le coefficient de corrélation chronologique atteint juste le seuil de fiabilité : -0.95). On peut ajouter que pour ce qui concerne « lyonnais », la progression ne dessine pas un profil aussi descendant, même si ce terme est également surreprésenté dans la première période (+2.2). C'est certainement le fait qu'il se trouve affecté d'un écart réduit identique dans les deux dernières périodes (-2.7) qui l'empêche d'avoir un profil chronologique significatif, bien qu'il s'en approche (-0.92). Par conséquent, il est indéniable que plus l'on progresse dans le discours éditorial de *Lyon-Libération* et moins il est fait usage de « Lyon » et de ses dérivés, seule la forme « lyonnaises », non commune aux quatre périodes, conservant pour sa part un profil banal.

Le terme « lyonnais » est doté d'une définition potentielle en phase directe avec le nom propre de ville duquel il dérive. Une fois séparées les occurrences à valeur nominale (« Lyonnais » pour l'essentiel) de celles à valeur adjectivale (sans majuscule, comme dans « le métro lyonnais »), on remarque que ces dernières sont déficitaires dans les deux dernières périodes (-2.2 et -2.1), tandis que les premières sont en excédent dans la période initiale (+3.0). Il y a donc bien une volonté du journal d'impliquer les lecteurs susceptibles de se reconnaître appartenir à la société lyonnaise dans la période où le concept de quotidien de ville a été poussé le plus avant. A y regarder de plus près, il est possible de constater que l'expression générique « les Lyonnais » n'est pas majoritaire puisque seulement 8 occurrences sur 20 correspondent à ce profil. Dans les autres cas, il s'agit par conséquent de graduer la quantité d'individus effectivement concernés par ce dont le journal parle, de l'élément perçu en tant qu'unité (le « néo-lyonnais » Raymond Barre, le « jeune Lyonnais » Maxime Frérot) au quasi-groupe (« (...) sur la contraception et l'avortement, la majorité des Lyonnais, y compris la majorité des « catholiques », réagissent tout autrement que l'Eglise », « (...) une institution comme « Lyon Poche », qui tenait lieu depuis un lustre de référence culturelle à de nombreux Lyonnais, passe par profits et pertes »), sans parler des ensembles plus approximatifs ou dont la proportion par rapport à la totalité est plus difficile à cerner (« De plus en plus de Lyonnais boudent, parmi les primeurs, le beaujolais qui les traverse », « Il ne manque pourtant pas de Lyonnais pour rêver (...) qu'on fasse de la Presqu'île un petit Manhattan »). Dans trois éditoriaux et un billet, présentation générique et approche fragmentaire vont même jusqu'à se mêler. Ainsi :

lorsque le journal commente le dissensus municipal à propos du « Nouvel Opéra » : « (...) la plupart des Lyonnais jouent dans cette affaire les sphinx énigmatiques à l'instar du maire lui-même » / « (...) pourquoi ne pas inviter les Lyonnais à vérifier *de visu* ce que vaut ce projet, grâce au film du Nouvel Opéra ? » ;

tandis qu'un jumelage Lyon-Canton se dessine : la Chine « renvoie aux Lyonnais, en grossissant le trait, la mesure de leur « internationalisme » » / « La question, pour les Lyonnais qui se nourrissent de leurs ambitions de métropole internationale » est « aurons-nous encore dans cinq ans, dans dix ans, des technologies à transférer à l'industrie chinoise ? » ;

en marge de l'annonce de la création d'un centre international de recherche contre le Sida : « Pour beaucoup de Lyonnais, [le sida et sa peur] n'étaient qu'une maladie parisienne » / « (...) le Sida rappelle aux Lyonnais qu'ils habitent une métropole (...) » ;

avant que des « enfants célèbres » ne se rendent à l'invitation lancée par la municipalité : « Les Lyonnais se découvrent des fils prodiges qu'ils ne se connaissaient pas » / « (...) les Lyonnais qui ne sont pas de la famille des « enfants célèbres » rêvent de ce « dîner-promenade » (...) ».

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces quatre développements émanent de quatre locuteurs différents, ce qui n'est pas sans donner le sentiment que le va-et-vient entre appréhension globale et prise en charge parcellaire des "habitants de Lyon" fait figure de fond invariant, au moment même où le journal se pose comme quotidien de ville à part entière.

Pour ce qui concerne maintenant la forme « lyonnaise » dans le discours assumé de la première période, on se rend compte à l'examen des contextes qu'un nombre non négligeable d'occurrences - l'équivalent de plus d'une sur six, contre une sur dix-huit pour la période 2 - fait partie d'énoncés qui fonctionnent sur la base de la connaissance partagée, voire du stéréotype. On se souvient avoir déjà abordé l'expression « tradition lyonnaise » dans la première section, ce qui a été l'occasion de relever que dans deux des trois occurrences de cette polyforme le journal donne à lire ce que celle-ci recouvre pour lui. Si l'on met de côté la référence à la « « prudence » lyonnaise » que le journal place en miroir de la « « réserve » chinoise » au moment d'évoquer la demande de jumelage des Cantonais - en n'omettant pas de mettre entre guillemets les termes « prudence » et « réserve », comme pour mieux laisser entendre que ces qualifications sont de notoriété publique, y compris pour ceux qui sont partie intégrante de ces deux sociétés -, il est possible de relever deux combinaisons récurrentes :

groupe nominal + adverbe + lyonnaise : cette construction est à l'oeuvre à trois reprises dans le discours éditorial de la première période, par l'entremise de trois locuteurs différents, ce qui révèle une nouvelle fois à quel point nous n'avons pas affaire à un "tic" langagier, propre par exemple au rédacteur en chef, mais à un véritable soubassement syntaxique révélant certes une posture particulière du journal mais surtout les connaissances qu'il peut imputer à son lectorat. Si dans l'un de ces emplois, cette structure énonciative est prise en charge par un locuteur "lyonnais" - le président du salon des fines bouches voit en la rencontre dont il a la charge « la convivialité d'une manifestation de joie bien lyonnaise » -, dans les deux autres, c'est le journal qui se

montre à l'origine non seulement du propos mais également de son explicitation : **Que les Etats-Unis osent envisager de retirer leur consulat d'une ville qui vient d'organiser le championnat mondial de la gastronomie est un affront à une conception du monde proprement lyonnaise. Par ces chefs-là, en effet, Lyon reste une « ville-monde » incontournable où l'on ne discute même pas de nourrir grassement des ambassadeurs permanents. Cette alchimie qui mêle dans un même creuset tant de composantes contradictoires et dont le dosage nécessite une prise en compte de facteurs infinitésimaux paraît être une extension nationale, voire européenne, d'une spécialité particulièrement lyonnaise : l'éclosion d'initiatives attrayantes dont de mystérieuses contingences viennent indéfiniment retarder l'échéance semble une des clés du carrefour lyonnais de l'Europe.**⁴³³ A travers ces deux énoncés, le journal laisse libre le lecteur - censé être au fait des particularismes qui circulent à propos de "sa" ville - de partager ou non son actualisation d'« une conception du monde proprement lyonnaise » (on notera au passage le glissement du « monde » recouvrant l'univers des choses sensibles à la « ville-monde », syntagme déjà signalé, qui renvoie à un ensemble complexe exagérément perçu comme une réduction de l'univers) et d'« une spécialité particulièrement lyonnaise » ;

préposition + article défini + adjectif au féminin singulier : cette construction correspond à ce que Véronique Magri dénomme un **“syntagme adverbial de formation parasynthétique”**⁴³⁴. Le journal fait appel à elle au moment où le maire “central” Francisque Collomb se dit favorable à l'éviction des neuf maires d'arrondissement, opposant qu'il est à la loi PLM : **Que Francisque Collomb ait ou non réclamé, comme l'affirmait hier « Lyon-Matin », la tête des maires d'arrondissement, cela n'a au fond que peu d'importance : chacun, dans la classe politique, sait qu'il a pu le penser très fort. En ce sens, la mini-tempête qui a agité hier les bureaux de l'hôtel de ville révèle d'abord la persistance d'une certaine forme de politique « à la lyonnaise » : il est des choses qui se pensent mais ne se disent pas.**⁴³⁵

Ce type de syntagme est du reste utilisé ailleurs dans la première période, mais dans le voisinage de « lyonnaise » et non plus avec cette dernière comme composante : « le prudent professeur ès-Lyon [Jean Labasse] souligne la persistance dans l'ambiance lyonnaise dominante de l'esprit de médiocrité « à la Calixte » »⁴³⁶. On voit bien que dans ces deux exemples, la construction en cause est placée entre guillemets, ce qui permet

⁴³³ Respectivement *Building's dream*, Editorial René-Pierre Boullu, 3 février 1987 et *Desirs contraires*, Editorial Francis Zamponi, 1er août 1987.

⁴³⁴ **“la formule correspond au “trait de notoriété” puisqu'elle dispense de toute précision inférant que l'interlocuteur est en mesure de comprendre ce qui reste**

⁴³⁵ **allusif dans le discours de l'énonciateur”**⁴³⁷, force est de constater qu'il n'en est rien

⁴³⁶ *Building's dream*, Editorial René-Pierre Boullu, 3 février 1987.

⁴³⁷ *Le discours sur l'autre*, op. cit., p. 120.

vis-à-vis de nos deux extraits. On a vu en effet, dans la deuxième section, que *Lyon-Libération* prend soin de préciser en note qui est le *Calixte* auquel Jean Labasse fait allusion dans l'entretien qu'il accorde au journal. Quant à l'expression « à la lyonnaise » dans l'énoncé ci-dessus, elle est immédiatement éclaircie dans la suite du texte. Malgré tout, il nous semble que le stéréotype n'en est pas moins avéré pour autant. Robert Marmoz entérine en effet la prégnance de cette expression dans l'espace public local et va même jusqu'à participer à sa pérennité, même si c'est par l'entremise d'une traduction qui n'est pas forcément celle qui pourrait être retenue ailleurs, chez un autre locuteur.

2.2. Grand Lyon : la nomination

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner combien le lancement du projet de "Grand Lyon" par Michel Noir, à la fin de l'année 1989, s'est accompagné d'une focalisation de *Lyon-Libération* sur la dimension dénominative de la nouvelle entité. Le jour où débute l'examen du projet de loi relatif à l'administration territoriale de la République, le journal écrit encore, tandis qu'il titre en "une" "*Noir an II : de la ville au « Grand Lyon »*", que c'est à l'aune de l'unification de la Communauté urbaine de Lyon que Michel Noir peut apparaître comme "*homme de consensus*", avant d'ajouter que "**le changement d'appellation en « Grand Lyon »**" est rendu nécessaire par le fait que "**la Courly ne parle pas aux Parisiens**"⁴³⁸. Dans la dernière période rédactionnelle, et alors que le cadre de référence devient la Région urbaine de Lyon, c'est toujours en tant que "nouvelle" appellation que « Grand Lyon » est mis en avant dans le discours éditorial du journal. Cette fois cependant, « l'appellation noirienne », comme la dénomme le journal, est articulée avec un faire qui donne matière à commentaire :

En jetant son « bouchon » dans la mare politique locale, Michel Noir devait bien se douter qu'il allait déclencher la tempête. Elle s'est produite. Parce qu'avec sa campagne, le maire de Lyon s'est lancé dans une contestable opération d'auto-promotion financée par le contribuable. Mais aussi, et c'est le plus intéressant, parce qu'il s'est prévalu pour ce coup médiatique d'une appellation relevant plus de la politique que de la géographie : « le Grand Lyon ». Qu'il ait déclenché la colère de certains élus de la Communauté urbaine soucieux de préserver leur indépendance n'a rien d'étonnant. L'expression « le Grand Lyon » contient déjà une négation implicite de leur identité. Jusqu'ici souvent qualifiées - à leur corps défendant - de « banlieues » de Lyon, les communes de la périphérie perdent avec l'appellation noirienne toute extra-territorialité pour devenir parties intégrantes de la métropole.⁴³⁹

Ce commentaire du rédacteur en chef intervient au lendemain d'une séance de rentrée de la Courly durant laquelle ont été abordées deux séries de questions ayant trait à l'appellation "Grand Lyon", en ce qui concerne d'une part les conditions d'adoption de celle-ci et d'autre part les conditions de lancement et de financement d'une campagne consacrée au tunnel de Fourvière. Déclinée sous forme d'encarts publicitaires dans la

⁴³⁸ "La vitrine du « Grand Lyon » pour présenter un profil national", article signé Pierre Sorgue, n° du 25 mars 1991, p. 5.

⁴³⁹ *Commune métropole, Commentaire Michel Lépinay, 24 septembre 1991.*

presse, on peut y lire un message signé de Michel Noir "*Président du Grand Lyon*" : "**Fin 92, nous aurons fait sauter le bouchon de Fourvière**", tandis qu'est représentée une main déstabilisant d'une pichenette un bouchon en liège. Suit un court texte insistant sur l'image négative du tunnel prompt à rejaillir sur Lyon et annonçant la prochaine éradication du "problème" : "**fin décembre 1991, nous aurons fait sauter au 3/4 ce fameux bouchon... et fin 92 en totalité ! Parole de Lyonnais. Vive les vacances 92, 93, 94... et merci Lyon !**". Dans la portion inférieure droite du document est encore écrit, en caractères plus gros soulignés : "**Le Grand Lyon bouge**", à proximité d'un logo correspondant qui surmonte lui-même de façon massive l'inscription "*communauté urbaine de Lyon*". S'il est un terme "flou" présent dans une telle déclinaison, c'est bien le "*nous*". Est-il communautaire ou "de majesté" (qualification qui se prête particulièrement bien à la situation décrite ici dans la mesure où les élus socialistes, qui tentent alors de définir leur propre projet d'agglomération, se montrent les plus critiques à l'encontre de ce qui relèverait du "fait du prince") ? Il faut sans doute y voir un entremêlement des deux, seule opération énonciative à même d'assurer à Michel Noir une visibilité individuelle en même temps qu'elle fait disparaître ce qui tient lieu de *leadership* derrière un assentiment généralisé (*nous, l'ensemble des représentants des communes intégrées à la communauté urbaine*). Ce qui prévaut quant au « Grand Lyon » dans le discours assumé de la dernière période, c'est donc davantage l'idée d'une « annexion médiatique » de Michel Noir sur les 54 autres maires de la Courly, en phase avec une démarche communicationnelle précise, que celle qui ferait écho à une volonté de ce dernier de s'affirmer comme le représentant non seulement de la ville de Lyon mais aussi de l'agglomération.

Dans l'expression « Grand Lyon », l'apport de l'adjectif renforçatif « grand » fait glisser le référent *Lyon* du statut de toponyme à celui de choronyme, cette distinction recouvrant habituellement la différence entre noms donnés à des lieux et noms donnés à des aires géographiques⁴⁴⁰. Ce hiatus nous paraît d'autant plus légitime qu'il instaure une séparation entre nom propre strict (« Lyon ») dont il est donné à lire la permanence du référent, et intégration de ce même nom propre dans une construction élargi (« le Grand Lyon »), ce qui permet d'en dire un des avatars possibles⁴⁴¹. En fait, le nom propre « Lyon » est à même de désigner tout autant Lyon *intra-muros* - autrement dit la commune - que la Courly. Quant au syntagme « Grand Lyon », s'il renvoie au même périmètre que la Courly, il n'est plus superposable à ce qu'il est possible de désigner comme la "ville-centre". Au contraire même, la proposition de Michel Noir de mettre en oeuvre une coopération stratégique entre les collectivités locales à l'échelle de la Région urbaine de Lyon fait tendre davantage le Grand Lyon, dont il est le président, vers un échelon supra-communal outrepassant les limites dévolues à la communauté urbaine depuis sa création. Nous serions donc bien en présence de ce que Bernard Debarbieux a nommé un "**processus de dilatation référentielle**"⁴⁴². De telle façon que l'intégration de *Lyon* et

⁴⁴⁰ Cf. Bernard Debarbieux, "La nomination au service de la territorialisation", in *Le Monde alpin et rhodanien*, 2-4/1997, note (1), p. 228.

⁴⁴¹ Cf. Marie-Noëlle Gary-Prieur, "Figurations de l'individu à travers différentes constructions du nom propre en français", *loc. cit.*, p. 62.

de *Grand Lyon* à une droite multi-scalaire aboutirait au profil suivant :

ville-centre	communauté urbaine	région urbaine
lyon	Grand Lyon	

Il n'est donc pas étonnant que les oppositions en provenance des « communes » se concentrent d'abord sur une appellation, en particulier au moment où la promulgation de la loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la République, le 6 février 1992, donne à l'exécutif d'une communauté urbaine la possibilité de se transformer en "communauté de villes" et d'intégrer par conséquent les communes périphériques, sans que les limites départementales ne constituent plus désormais un frein à la coopération intercommunale⁴⁴³. A cet égard, la réponse qu'apporte Jean-Jack Queyranne, alors porte-parole du parti socialiste depuis 1985 et maire de Bron - une commune du sud-est de l'agglomération lyonnaise - depuis 1989, tandis que le journal lui demande pourquoi dans l'entretien qu'il lui accorde il n'utilise jamais l'expression "Grand Lyon", mérite d'être citée *in extenso* :

Je lui préfère celle, moins médiatique, de « Communauté urbaine de Lyon ». Le terme « Grand Lyon » est inévitablement associé à l'idée d'Empire, de centralisation, de mise en orbite des communes. L'expression gêne le développement d'une solidarité d'agglomération. « Communauté urbaine de Lyon » exclut l'idée d'expansionnisme. La notion permet de poser le problème de territoire sans transformer les maires en vassaux d'un pouvoir central. J'observe que dans l'expression « communauté européenne », le terme de communauté signifie mise en commun volontaire et non perte de souveraineté.⁴⁴⁴

A cela nous pourrions ajouter ce que Melvin M. Webber avait déjà eu l'occasion de pointer il y a plusieurs années : ***“Le fait que « communauté » et « communication » aient « en commun » la racine latine communis n'est pas un accident linguistique. Les communautés comprennent les personnes qui, ayant des intérêts communs, communiquent entre elles”***⁴⁴⁵. Autant dire que l'attitude qui est décrite ici est précisément celle dont s'est écarté Michel Noir, comme président du Grand Lyon, en privilégiant l'espace national pour réceptacle de sa campagne sur le tunnel de Fourvière.

2.3. Une attraction privilégiée : Lyon-Paris

⁴⁴² "La nomination...", *loc. cit.*, p. 233.

⁴⁴³ Cf. Pierre Comte, "La recomposition du territoire des collectivités et la loi Joxe-Marchand", in *Institutions et territoire*, *op. cit.*, note 41, p. 105.

⁴⁴⁴ *Propos recueillis par Bernard Fromentin, n° du 19 mai 1992, p. 4.*

⁴⁴⁵ *L'urbain sans lieu ni bornes*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 1996 (1ère éd. originale : 1964), p. 67. C'est l'auteur qui souligne.

Le tableau récapitulatif qui ouvre cette section nous a permis de voir que les formes « Lyon » et « Paris » sont sur-employées dans la première période (avec des écarts réduits respectifs de +2.7 et +2.0). Si la progression chronologique de « Paris » ne laisse transparaître aucun déficit significatif dans le discours éditorial de *Lyon-Libération*, au contraire de « Lyon », on peut noter cependant que le coefficient de « parisien » s'inscrit dans la lignée de « lyonnaise » puisqu'il franchit le seuil de fiabilité (-0.97). En nous en tenant à ces chiffres, rien ne prouve pour autant que « Lyon » et « Paris » aient un taux de co-fréquence - expression qui renverrait ici au nombre de fois où les deux formes se rencontrent au sein d'une même unité rédactionnelle - élevé. Or, à l'examen, il est possible de constater qu'à chaque fois que le terme « Paris » est utilisé dans le discours assumé de la première période, « Lyon » l'est aussi (on aura compris que ce n'est pas le nombre d'occurrences qui importe ici mais la dépendance commune à l'égard d'une unité rédactionnelle donnée). Ce qui est loin de se vérifier pour « Grenoble », également surreprésenté dans la première période (+2.5), puisque ce nom propre est en situation de co-fréquence avec « Lyon » que dans un cas sur deux. Si l'origine grenobloise de René-Pierre Boullu peut à la rigueur expliquer l'engouement pour ce désignant dans la période initiale, il est indéniable que les développements dans lesquels il prend place sont pour moitié détachés non pas nécessairement du site "lyonnais" mais d'une évocation directe de Lyon. Ainsi lorsque le journal commente l'inauguration du tramway de l'agglomération grenobloise ou le "déménagement" dans cette ville du Festival du roman et du film noirs. Pour en revenir au couple « Lyon »-« Paris », on peut encore signaler que le pourcentage de corrélation le plus élevé - après la première période - est décelable dans la troisième (78 %), tandis que les deux périodes "Lépinay" se contentent d'un taux plus faible, en particulier pour celle qui clôt le corpus (respectivement 67 et 40 %).

2.3.1. Un précédent : la production littéraire lyonnaise

Il est nécessaire de rappeler à ce stade l'un des postulats qui a gouverné dès le départ ce travail : *Lyon-Libération* privilégie dans son discours éditorial une articulation entre Lyon et Paris sans se cantonner pour autant à faire le lit d'une métaphore ressassée et en cela dominante, celle de *Paris et le désert français*. Mais s'en tenir à cette posture de base ne nous paraît pas en soi suffisant, tant après tout il pourrait être admis que n'importe quelle rédaction "de province", dut-elle conserver un lien de dépendance fort avec une structure-mère "nationale" comme *Lyon-Libération* vis-à-vis de *Libération*, a avant tout pour objectif d'exister et pour cela de faire exister l'espace socio-culturel dans lequel elle se fonde en le parlant, autrement dit en le plaçant au centre de son discours. Ce qui sous-tend déjà l'idée que toute société est locale - qu'elle soit "lyonnaise" ou "parisienne" - en ce qu'elle se constitue dans "ce qui a rapport à un lieu". Comme le note du reste Yves Prats à propos du terme "local", "**c'est lorsque l'adjectif est accolé à un substantif que se produit le glissement de signification. Au XVIIe, la « couleur locale » n'est qu'un terme de peinture, aussi précis dans le langage technique que la « terre de Sienna ».** Mais sa transposition en littérature à l'époque romantique désigne une réalité sociologique, « ce qu'au XVIIe siècle on appelait les moeurs » (Mérimée)"⁴⁴⁶. C'est d'ailleurs à l'aune de ce qu'il nomme "**la production écrite lyonnaise à caractère**

⁴⁴⁶ "Vers l'éradication du pouvoir local ?", in *L'objet local*, op. cit., 1977, p. 120.

littéraire” que Bernard Poche a pu déceler, dans ce qui a été appelé l’entre-deux-guerres, une attitude récurrente de la part d’un grand nombre d’écrivains lyonnais⁴⁴⁷. Bien que ceux-ci éprouvent alors une liberté par rapport à la capitale - pourtant **“persuadée d’être le “mètre” souverain de tout ce qui se passe en matière de culture”** - qui **“leur donne toute tranquillité d’esprit pour décrire (écrire) leur monde tel qu’il est, tel qu’ils le vivent”**, Bernard Poche estime que cette **“indépendance du regard”** a peut-être eu deux conséquences, qu’il qualifie de **“déroutantes”**⁴⁴⁸ :

en se proclamant “métropole culturelle”, Paris tend alors à fonctionner dans l’ensemble français comme “la société absolue”, ce qui a pour corollaire de lui faire convertir ses propres caractéristiques humaines et sociales - pourtant tout aussi locales que partout ailleurs - **“en modèles, en “équivalents généralisés” des phénomènes humains et sociaux de tous ordres afférents à son époque, instaurant ainsi à son profit un brevet de généralité face au “particularisme provincial”**”, coup de force intellectuel renforcé par l’existence d’une centralisation politique et économique⁴⁴⁹ ;

un certain nombre d’écrivains lyonnais développent, à l’égard du contexte lyonnais, **“l’attitude ironique ou critique de ceux qui étaient à la fois dedans et dehors”**, faisant progresser une attitude initiale de **“franchise vis-à-vis de soi, c’est-à-dire de son monde ”** vers **“une habitude d’auto-dénigrement”** pouvant aller jusqu’à **“une tentation de rejet du Lyon réel au profit d’un Lyon idéal, de ce que serait Lyon s’il n’était pas Lyon”**⁴⁵⁰.

Ce deuxième point conserve un rapport avec la capitale dans la mesure où, selon l’auteur, ce qui était condamné par ces Lyonnais, **“c’était le monde réel, au profit d’un monde imaginaire dont Paris d’abord, la “République des lettres” et la “vie de l’esprit ensuite”, étaient les figures”**, Bernard Poche allant même jusqu’à penser que, par un effet pervers dû à une connivence entre ce qu’il désigne comme des Lyonnais **“progressistes”** et des Parisiens **“soucieux de détenir le monopole de l’universalité”**, la production simultanée d’un Lyon **“noir”** et **“pittoresque”** aurait pu satisfaire tout le monde, l’essentiel étant alors **“qu’il n’y ait plus de société réelle, de principe de réalité sociétal, à Lyon - et pas davantage ailleurs, le centre (Paris) ne pouvant devenir un modèle global qu’en basculant dans la virtualité”**⁴⁵¹.

⁴⁴⁷ toutefois qu’une telle vision tiendrait d’une hypothèse pessimiste. Bien sûr, le discours qui nous occupe dans ce travail s’inscrit dans un contexte de décentralisation, depuis peu

⁴⁴⁸ même (les réformes sont enclenchées par la loi du 2 mars 1982), et relève par ailleurs, pour paraphraser le même auteur, d’une production écrite “lyonnaise” à caractère

⁴⁴⁹ journalistique. Il n’empêche cependant que les deux traits décrits en amont sont *Idem.*

⁴⁵⁰ *Idem*, p. 91 (c’est l’auteur qui souligne). Pour être complet, on se contentera de préciser ici que l’auteur a réparti les oeuvres de la littérature romanesque dite lyonnaise en différentes catégories d’écrivains, depuis ceux qui sont “biographiquement rattachables à Lyon” jusqu’aux auteurs qui n’ont que très peu de rapports personnels avec l’espace en cause.

⁴⁵¹ *Ibidem.*

discernables dans le discours éditorial de *Lyon-Libération*, sans compter que l’**“indépendance dans le regard”** qu’évoque Bernard Poche à propos des écrivains lyonnais de l’entre-deux-guerres rejoint d’une certaine manière celle proclamée par *Lyon-Libération* derrière sa proposition d’incarner un concept de “quotidien de ville”. Toutefois, notre démarche ne se veut pas sociologique puisque le produit “en une seule main” qu’est *Lyon-Libération* ne permet guère de parler d’une production de journalistes “lyonnais” *stricto sensu*. A la création du journal, Michel Cressole, Michel Lépinay et le rédacteur en chef René-Pierre Boullu - encore que celui-ci soit originaire de la région - viennent même s’installer à Lyon en provenance de la rédaction parisienne. Cet état de fait rend par conséquent inopérante une catégorisation comme celle mise sur pied par Bernard Poche pour les écrivains lyonnais entre 1880 et 1939. Quant à une approche des unités rédactionnelles parues dans les pages “lyonnaises” selon l’origine de leur production - rédaction parisienne/rédaction lyonnaise -, elle est tout simplement irréalisable dès lors que le “site” lyonnais prédomine. Dans ces conditions, l’intérêt provient plutôt des différentes configurations discursives à l’égard du référent *Paris* qu’il nous a été possible de cerner dans le discours assumé de *Lyon-Libération* - en corrélation avec *Lyon*, ne l’oublions pas -, en particulier dans la première période rédactionnelle.

2.3.2. Les configurations discursives

Les corrélats « Lyon » et « Paris » s’intègrent à quatre types de configuration discursive, qu’il est possible de décliner de la sorte :

• *Lyon* dévalorisée ;

• *Lyon* valorisée ;

• *Paris* passage non obligé ;

• *Lyon* et *Paris* d’égal à égal.

En fait, chacun de ces profils n’est pas obligatoirement exclusif à l’intérieur des unités rédactionnelles puisqu’il peut arriver que l’une d’entre elles en accueille deux différents. Nous ne prendrons donc pas le parti de les présenter les uns à la suite des autres, avec exemples à l’appui. Il nous semble plus intéressant de procéder par regroupements, en transcendant la présente catégorisation si nécessaire. Dans la production écrite lyonnaise à caractère littéraire que Bernard Poche a retenu pour mener à bien son analyse, l’un des thèmes qu’il a relevé avec une fréquence significative est celui de la relation au monde extérieur, ce qui lui a par exemple permis de constater la chose suivante : **“les textes montrent que pour un certain nombre de ses habitants, faire le déplacement entre Lyon et Paris, ville qui (...) ne suscite pas d’animosité tant que subsiste la liberté de lui préférer sa propre cité sans être taxé de provincialisme, est une chose courante. Lyon, qui n’a pas de “vassales”, a tendance à développer des réactions “d’égal à égal””**⁴⁵². Cette description, dans le texte qui nous occupe ici et pour ce qui ne concerne

que les co-fréquences « Lyon »/« Paris », recouvre en fait différents degrés. C'est ainsi qu'il y a loin entre une dépendance à l'égard d'une même unité rédactionnelle qui n'aboutit à aucun croisement spécifique - nous voulons dire par là que les deux désignants, bien qu'intégrés à un même texte, n'en évoluent pas moins dans deux cheminements discursifs qui ne se mêlent pas, ou de loin en loin, dans l'épaisseur du message que le journal souhaite transmettre au bout du compte -, celle qui, à l'instar de l'énoncé « communiqué hallucinant publié par les cardinaux de Lyon et de Paris », donne à voir un agir commun sans que cette communauté d'action soit à proprement visée par le discours du journal, au contraire des conséquences qu'elle sous-tend, et celle enfin qui implique directement le journal en tant qu'instance idéologique. Ce dernier profil, plus rare dans notre corpus, est par exemple à l'oeuvre dans un billet publié au lendemain du report d'une rallonge budgétaire exigée par le projet de gare TGV à l'aéroport de Satolas et dans lequel le journal estime nécessaire, « pour tous les élus à Charbonnières, Lyon ou Paris, la remise en cause d'une gestion fleurant encore trop l'ancien régime »⁴⁵³. Par une telle position, le journal place "sur un même pied d'égalité" conseil régional Rhône-Alpes, mairie de Lyon et Etat par rapport au paradigme "grands travaux", donnant *de facto* consistance aux lois de décentralisation et à la suppression de la tutelle qui les caractérisent. Mais le traitement "égalitaire" peut également être la résultante d'une mise en parallèle de deux unités rédactionnelles successives. Ainsi du billet puis du commentaire que Robert Marmoz consacre, à une semaine d'intervalle, à la campagne pour les élections législatives partielles du Rhône occasionnées par la démission de Michel Noir du RPR. Si, chronologiquement, le journal commence par montrer que c'est Paris - autrement dit les instances nationales du RPR - qui fait de la candidature de Pierre Botton une obligation pour Lyon (« Le RPR lyonnais, déjà bien engagé dans la voie du désastre, aurait préféré que Paris ne lui impose pas un tel choix des armes »), il donne ensuite à voir un mouvement inverse qui équilibre en quelque sorte le rapport Lyon/Paris : « Le RPR, qui avait bombé le torse en envoyant de Paris un de ses apparatchiks et en promettant la castagne en accordant son soutien au gendre du maire, est le grand perdant de cette première manche. (...) De fait, le débat de fond de cette première semaine se résume à l'opposition des Lyonnais au règlement de comptes concocté par la rue de Lille à Paris »⁴⁵⁴.

Si l'on s'attarde maintenant sur la configuration dans laquelle *Lyon* se trouve valorisée, on remarque qu'elle est particulièrement avérée dans la première période. Ce constat se double d'un autre : un net hiatus apparaît entre les types de contextes privilégiés dans ce cas de figure et ceux qui le sont lorsque Lyon est représentée dévalorisée. Cette dernière catégorie est plutôt occupée par des contenus qui consacrent le moyen ou le long terme (programmation culturelle, aménagements des infrastructures existantes) tandis que la première renvoie davantage à des actions "ponctuelles" - mais pas nécessairement limitées au court terme - prenant place dans l'espace urbain

⁴⁵² *Idem*, p. 168.

⁴⁵³ *Gifle royale*, Billet Robert Marmoz, 5 septembre 1990.

⁴⁵⁴ *Le grand décalage*, Commentaire Robert Marmoz, 14 janvier 1991.

commun, et en particulier la rue (attentats, visite papale, mouvements de grève étudiants, Jeux olympiques d'hiver d'Albertville, même si dans ce dernier cas il s'agit avant tout des enjeux rattachés à la candidature de la Savoie et non de l'"événement" en lui-même, encore à venir). Ce qui prédomine dans le commentaire du journal vis-à-vis des types de contextes cités en dernier, c'est le recours à la quantification, comme si la seule manière pour Lyon d'être valorisée à l'égard de Paris revenait à "peser" plus qu'elle :

Confirmé dans les orientations les plus diverses, voire opposées, de son Eglise, dans le renouveau charismatique comme dans le soutien aux jeunes immigrés, l'archevêque de Lyon a gagné son pari : Paris valait bien une grand'messe papale, il y a cinq ans, la messe lyonnaise a démontré qu'elle valait deux fois Paris. C'est aussi la misère de Lyon : cette ville carrefour ouverte à tous les recrutements de desperados, cette ville tellement « seconde » aux yeux d'extrémistes centralistes comme les terroristes du groupe Olivier qu'ils n'y ont vu qu'un champ de manoeuvres et de ravitaillement, de planque et de financement pour des attentats qui prétendaient bêtement viser « le coeur de l'Etat » : Paris, bien sûr, où les médias sursautent à la moindre explosion, dès lors qu'elle écorche les oreilles des gouvernants. C'est pourtant à Lyon que cette petite secte locale a tué. Deux fois.⁴⁵⁵

Ce dernier énoncé est intéressant à plus d'un titre. D'abord par sa structure : les deux points y sont présents deux fois. Les premiers, placés immédiatement après le fragment initial « C'est aussi la misère de Lyon », font accéder *a posteriori* celui-ci au statut de thème (*voilà ce dont on va parler*), ce qui intervient à la suite de cette marque de ponctuation faisant dès lors office de rhème (*voilà ce que l'on peut en dire*). Mais l'intégration à cette séquence d'un nouveau "deux points", alors même qu'on se situe toujours dans la même phrase, a pour conséquence d'offrir de l'extrait susmentionné une lecture "en cascade", un sous-rhème, si l'on ose dire, entrant en relation de dépendance avec le rhème dont il a été question précédemment. Mais rien n'empêche d'y voir aussi, même si elle est moins évidente, une lecture qui serait "en miroir". A « la misère de Lyon » ferait écho celle de « Paris » : la perte « de toute autonomie de pensée et de vie » de Max Frérot serait contre-balancée par une "perte de sang-froid" des pouvoirs politique et médiatique (« les médias sursautent à la moindre explosion »). En fait, le journal entérine de fait une opposition prenant les contours de la trop célèbre figure dialectique "local/global" en procédant par une manière de mimétisme vis-à-vis de la même entité « groupe Olivier » : "au contact" de Paris, le syntagme « extrémistes centralistes » sert à la qualifier tandis que dans son articulation avec Lyon, c'est l'expression « cette petite secte locale » qui prévaut. Mais là encore, ce sur quoi débouche finalement le raisonnement du journal, c'est sur une comparaison quantitative (« deux fois ») "au profit" de Lyon. Il est du reste frappant de constater à quel point le traitement réservé à Georges Ibrahim Abdallah dans le discours assumé du journal glisse, en l'absence d'attentats dans l'espace commun lyonnais, vers un registre non plus quantitatif mais inchoatif, autrement dit qui fait prévaloir une antériorité de Lyon sur Paris quant à la chaîne d'actions qui auraient abouti aux attentats "parisiens" de l'automne 1986 : « Lyon est loin, pour l'instant, de la ligne de front. Mais la situation de guerre créée dans Paris vise à tuer dans toutes

⁴⁵⁵ *Feux d'artifices et De la misère lyonnaise en milieu terroriste, Editoriaux René-Pierre Boullu, 6 et 24 octobre 1986. C'est nous qui soulignons.*

les têtes. (...) Dans l'affaire Abdallah, on le sait, *tout a commencé à Lyon*. Non pas les attentats dont il est accusé, mais ceux que son arrestation ici ont déclenchés »⁴⁵⁶. Il est à préciser encore que la référence à une idée de mesure favorable à Lyon peut aussi prendre le profil d'une pondération, comme lorsque *Lyon-Libération* aborde dans son discours éditorial les raisons d'un mouvement de grève à l'université Lyon II, un an après les manifestations dirigées au niveau national contre le projet de loi sur l'enseignement supérieur d'Alain Devaquet : « (...) **des étudiants ont et vont manifester à Lyon comme à Paris - proportionnellement d'ailleurs encore plus ici que dans la capitale** »⁴⁵⁷.

On a pu relever un cas où le recours à la quantification se fait au détriment de Lyon, au moment où *Lyon-Libération* consacre trois pages à la Bourse lyonnaise. Tandis qu'il est d'abord affirmé « qu'à Paris comme à Lyon, les autorités de contrôle, de leur propre aveu, [sont] encore mal équipées pour lutter contre les nouveaux délits financiers », une distinction s'opère ensuite entre les deux référents : « **A Paris, [l'autorégulation] repose (...) sur la loi des grands nombres - à la fois des acteurs et des échanges. A Lyon, il s'agit au premier chef de la concordance de points de vue et de la communauté d'intérêts entre une poignée d'hommes d'influence** »⁴⁵⁸. On peut se demander ici si le rattachement originel du locuteur à la rédaction nationale, comme rédacteur politique puis chef du service Société, n'a pas aidé à cette dissociation en faveur de Paris. Là où les choses deviennent intéressantes, sans qu'il soit permis pour autant d'en tirer des conclusions qui ne seraient que par trop hâtives, c'est que ce type de progression, qui consiste à poser une analogie entre Lyon et Paris avant de la rendre obsolète *via* une approche plus "fine", est attesté également chez un autre énonciateur "parisien". C'est ainsi qu'au moment de l'"affaire Nostalgie", Gérard Dupuy commence par préciser que deux instructions judiciaires sont en cours à Paris et à Lyon, l'une et l'autre ayant en commun le fait que « l'ombre d'un pouvoir politique s'y dessine derrière d'éventuelles indécidatesses », avant d'écrire : « A Paris, c'est la frontière entre le droit et le passe-droit qui est en question. A Lyon, *plus banalement*, une comptabilité douteuse à laquelle un parti politique serait lié »⁴⁵⁹. Bien sûr, il est fort possible que dans l'esprit de l'éditorialiste "parisien", la "banalité" qu'il convoque soit cantonnée à l'objet « comptabilité » qui affleure dans son discours, sans que « Lyon » ne soit visée par un tel jugement. Mais, le doute persistant, nous avons estimé qu'il eût été dommage de ne pas rapprocher cet énoncé du précédent, ne serait-ce déjà que parce que l'un et l'autre ont une manière similaire de prendre en charge les termes « Lyon » et « Paris » à l'intérieur d'unités rédactionnelles qui les subsument.

Il est une autre construction du couple Paris-Lyon qui échappe à tout ce qui a été présenté jusqu'alors. C'est celle qui, plus subtile, permet soit d'appliquer à Lyon le titre de "capitale" qui revient *de facto* à Paris - « Lyon et la région Rhône-Alpes ont trouvé là [dans

⁴⁵⁶ *Les arrières*, Editorial René-Pierre Boullu, 19 septembre 1986. C'est nous qui soulignons.

⁴⁵⁷ *Frémissements d'hiver*, Editorial Edouard Mir, 2 décembre 1987. C'est nous qui soulignons.

⁴⁵⁸ *Fragilités*, Editorial Edouard Mir, 28 septembre 1987. C'est nous qui soulignons.

⁴⁵⁹ *La FM des quatre*, Editorial Gérard Dupuy, 24 novembre 1987. C'est nous qui soulignons.

la désignation d'Albertville comme ville olympique en 1992] une carte « capitale » à jouer... dans les six ans » -, soit de transgresser une expression d'origine en la faisant porter sur un tout autre objet, "étatique" de surcroît : « Le RMI nouveau arrive... de Paris ». Dans le premier cas, on a affaire à une superposition de deux niveaux de langue, figure dont on a déjà eu l'occasion de signaler qu'elle était particulièrement avérée dans la période initiale. Quant au second, les points de suspension n'y entrent pas dans une lecture "au premier degré" mais servent plutôt à convoquer un énoncé initial, lui même détaché le plus souvent de son site d'origine (*Le beaujolais nouveau est arrivé* est un roman de René Fallet, auteur par ailleurs non Lyonnais). A tel point que la référence au revenu minimum d'insertion se retrouve singulièrement estompée et que l'évocation de Paris ne prend tout son sens que dans la suite du propos : l'argument de proximité avancé par certains élus "locaux", estimant être mieux placés que l'Etat pour mener une politique de solidarité dans leurs circonscriptions respectives, se trouve battu en brèche par "Paris" dès l'instant où le contrôle de l'Etat est justifié par un risque de « clientélisme électoral ».

Le "domaine culturel" permet au journal de dresser un tableau des relations Paris-Lyon à sens unique. Que ce soit en usant d'une qualification dépréciative censée avoir été prononcée "à l'extérieur" pour désigner "l'intérieur" - « Sur place [à Berlin], on explique [à Michel Bataillon, dramaturge du TNP] que Paris s'impose bien mieux que Lyon ou Villeurbanne, ces « bourgades » » - ou en répercutant un dire à caractère autonymique (ou métalinguistique) du compositeur Berlioz : « Ce mot [« festival »] que j'employais sur les affiches pour la première fois à Paris est devenu le titre banal des plus grotesques exhibitions ». Par ce procédé, le journal semble surtout s'offrir la possibilité de déprécier la mise sur pied en 1979 par la ville de Lyon d'un festival consacré à Hector Berlioz en ce qu'il serait condamné aux « musiques en boucle ». Même lorsqu'il s'agit de décrire un mouvement inverse, Lyon demeure la grande perdante, à tel point que le journal en arrive à convoquer la figure du « cliché » (au double sens du terme) en ultime recours :

En dix ans, la Fondation Nationale de la Photographie a dû souvent changer de plans, sinon d'objectifs. En 1982, ses projets les plus ambitieux paraissent compromis par le fait que Jack Lang crée le Centre National de la Photographie bientôt abrité par le Palais de Tokyo. L'histoire tend au « cliché ». Paris, une fois encore, récupère des initiatives provinciales réduites sur place à la peau de chagrin. Ou, pour le dire autrement, on laissera à Lyon l'illusion d'être « dans le bain ».⁴⁶⁰

Ici, le verbe *laisser* relève d'un "faire garder", dans le sens d'"abandonner" à un être "ce qui lui revient ou ce qui semble lui être propre"⁴⁶¹. Par conséquent, Paris est représentée s'accaparant le meilleur de Lyon tout en lui faisant garder son croire être. Tandis qu'avec l'exemple du festival Berlioz, Lyon est montrée comme responsable de son propre sort (« elle s'oblige à sasser et ressasser ses oeuvres » écrit le journal), elle se retrouve ici sujette à manipulation à ses dépens (et comme à son insu), ce qui au final fait rejaillir le discrédit sur Paris, même si en pure perte puisque le "mal" est fait.

⁴⁶⁰ *Quels fondements pour la fondation ?*, Billet Jean-François Abert, 21 septembre 1988.

⁴⁶¹ *Trésor de la langue française*, article "Laisser", p. 920 et p. 923 (c'est nous qui soulignons).

Dans la première période, l'après élections sénatoriales est l'occasion pour le journal de mettre en cause la vision de Lyon entretenue par *Paris* : « Vue de Paris, la capitale des Gaules », bien loin des rêves et des réalités de « technopoles », a vite fait de se retrouver bloquée « entre Rhône et Saône, et beaujolais »... tant que l'image de Lyon est remise dans les mains « d'autres qui soient d'ailleurs »⁴⁶². La mise entre guillemets de « capitale des Gaules », si elle tend à signifier que *Lyon-Libération* se désolidarise de ce titre, ne permet pas de savoir pour autant si cette distanciation se suffit à elle-même - sur le mode : *il n'y a aucun lieu de se laisser cantonner au statut de « capitale des Gaules » par Paris* - ou si elle va de pair avec un rejet *raisonné* du contenu de ce poncif, rejet qui pourrait prendre l'allure suivante : **“Lyon qui n'était guère plus, malgré le slogan ronflant de “capitale de Gaules” que “Le Rocher-Noir” de la fin de la guerre d'Algérie, c'est-à-dire un point de fixation du pouvoir militaire et bureaucratique de l'occupant romain, n'a jamais ensuite exercé de toute l'histoire un rôle comparable et n'a donc jamais été, et de fort loin, ni une “capitale gauloise des Gaules”, ni moins encore une capitale franque ou française. Pour ne pas parler du slogan imbécile de “capitale de la province”, que l'on voit surgir de loin en loin...”**⁴⁶³. Si l'avant élections sénatoriales voit le journal faire usage du même syntagme « vue de Paris », c'est au contraire pour minimiser la portée du découpage « Pasqua » qui fait passer Lyon de cinq à quatre circonscriptions : « Le joueur d'échec [Raymond Barre] ne vise que Paris et les Présidentielles et semblait, dès avant le 16 mars, avoir décidé de sacrifier sa tour. La tour, c'est Lyon. Vue de Paris, décidément, ce n'est pas l'Amérique »⁴⁶⁴. En fait, cette perte d'une circonscription permet au rédacteur en chef de donner une résonance au propos du maire Francisque Collomb selon lequel « Lyon n'existe plus », ce qui l'amène à évoquer le décret du 12 octobre 1792 « qui faillit enterrer cette ville révoltée contre le centralisme parisien ». On se souvient qu'au moment du vote municipal d'un budget en vue de la commémoration du bicentenaire de la Révolution française, le journal va également se faire l'écho de l'attaque du maire sortant contre la « fausse décentralisation » des socialistes, tout en enjoignant les acteurs de la ville de s'inspirer du « fédéralisme » des Lyonnais de 1793 - aussi ambigu qu'il ait été - afin d'échapper au « complexe » qui placerait Lyon en « lien de dépendance » avec Paris. Pour en revenir à Bernard Poche, cet auteur estime que le choc consécutif au siège et à la prise de Lyon par les armées de la Convention en 1793 représente un *“fait générateur majeur”* dans la réapparition d'une littérature à Lyon. En effet, **“le soulèvement de 1793 contre l'arbitraire du pouvoir jacobin et sa conclusion tragique (...) vont progressivement constituer la société lyonnaise comme un “sujet didactique” et comme un sujet romanesque”**⁴⁶⁵. On voit donc que *Lyon-Libération* s'inscrit en plein dans cet héritage. Mais la façon dont, après la suppression d'une circonscription, il interroge l'être de Lyon à

⁴⁶² *Sénat et graton*, Editorial René-Pierre Boullu, 29 septembre 1986.

⁴⁶³ *L'espace fragmenté, op. cit.*, note 37, p. 178.

⁴⁶⁴ *Lyon n'est plus la preuve par 4 ?*, Editorial René-Pierre Boullu, 11 septembre 1986.

⁴⁶⁵ *L'espace fragmenté, op. cit.*, p. 162.

l'aune de la non-existence de fait de Lyon en 1793 (la Convention la désigne alors comme Commune affranchie, son nom lui étant restituée en 1794) nous semble suffisamment explicite quant à la teneur ironique que le journal souhaite insuffler dans son propos. Quant au bicentenaire de la Révolution française et à la polémique que sa prise en charge par la municipalité fait naître, elle paraît surtout être un prétexte pour évoquer le décret de la Convention et tirer parti de l'attitude de la ville à cette époque afin de la méditer dans la perspective d'une « Europe des régions » qui verrait Lyon s'affranchir de la tutelle parisienne.

En fin de compte, c'est à travers le lancement par différents laboratoires lyonnais d'un centre international de recherche - la Fondation Afrique-Lyon Sida - que le journal dégage Lyon de ce qui constituerait l'emprise de Paris, faisant valoir qu'« entre indépendance et centralisme, le Sida offre paradoxalement une chance à la ville : celle de se positionner différemment », son arrivée à Lyon « avec deux ans de retard sur la capitale » constituant « un atout (...) pour le recul offert » mais surtout rappelant aux Lyonnais « qu'ils habitent une métropole », ce en quoi « la volonté de faire de Lyon un pôle international de recherche sur le Sida dissimule à peine une contre-dépendance à l'égard de Paris (...), la route Lyon-USA [ayant] souvent pour principal attrait de ne pas passer par la capitale »⁴⁶⁶. Bien que le présent raisonnement se démarque de ceux qu'il nous a été donné d'aborder antérieurement, renforçant au passage ce qui fait office de renommée mondiale en matière de vaccins, il n'empêche qu'il renvoie, comme quelques autres dans le discours éditorial de *Lyon-Libération*, au « centralisme », terme auquel il serait certainement possible de faire jouer *in fine* le même rôle de « *synecdoque expiatoire* » que celui qu'entrevoit déjà Jacques Lévy pour « parisianisme »⁴⁶⁷.

Conclusion de la troisième partie

Ce troisième pan de notre travail nous aura permis de renouer avec la question de l'écriture de presse déjà abordée dans la première partie. Mais plutôt que de prendre appui sur des termes qui, d'une certaine façon, contraignent le texte à être orienté, il s'est agi ici d'isoler au préalable les noms de villes à proprement parler ainsi que, pour l'essentiel, des désignants territoriaux dont il n'est pas difficile d'admettre qu'ils appartiennent aux termes les plus usuels de la géographie précisément qualifiée d'"urbaine". Alors que nous avons postulé que le terme « métropole » constituerait le fond invariant du discours éditorial de *Lyon-Libération*, tandis que les autres formes relevant de la désignation de l'urbain "coloreraient" ou "thématiseraient" variablement les quatre périodes rédactionnelles, nous avons dû admettre la non-validité de notre première hypothèse. Le terme « métropole » s'avère en effet sous-représenté dans la période dirigée par Robert Marmoz, en compagnie du reste de « région », ce qui a pour effet de

⁴⁶⁶ *Détours*, Editorial Jérôme Strazzulla, 9 janvier 1987.

⁴⁶⁷ *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994, p. 365.

singulariser cette partie du corpus. Cependant, il est possible de trouver une explication à ce déficit dans la surreprésentation des termes « agglomération », « banlieue(s) » et « quartier(s) ». Ce deuxième constat n'est d'ailleurs pas sans renforcer le sentiment de singularité dont il vient d'être question. Ces expressions donnent en effet à appréhender la ville depuis sa globalité d'une part et les fragments qui la composent d'autre part.

En y regardant de plus près, il nous a été permis de déceler que la co-présence de ces termes "antinomiques", les rares fois où elle est avérée, sert à "irradier" à l'échelle de l'agglomération les effets d'une initiative pourtant cantonnée à un quartier périphérique. De la même façon, nous avons pu constater que le fait d'encadrer à plusieurs reprises la forme « banlieue » de guillemets, à l'intérieur d'une seule et même unité rédactionnelle, procure au journal matière à inverser ce qui ferait office de schème dominant, ce dont l'article qui jouxte ce billet rend bien compte en mettant en valeur combien la quête d'identité des établissements culturels du "deuxième cercle" se joue à un niveau spatial tout autant que dénomiatif. C'est du reste également à la faveur de son appellation que le *Grand Lyon* est approché par le journal. Mais il s'agit cette fois de créer un espace de "débat" qui offrent l'occasion à ceux qui y participent d'interroger dans leur quasi-majorité le sens d'une telle expression relancée par Michel Noir, avant même d'apprécier le cas échéant les actions qui pourraient être engagées en son nom. Cette manière de consensus nous aura amené à interroger ce que l'apport de l'adjectif renforçatif « grand » peut avoir de significatif comparé à l'emploi de « Lyon » seul. Tout comme ailleurs la qualification de la ville par l'entremise de modalités aléthiques (*vraifaux*) nous aura permis d'avoir accès à des effets de sens variables qui méritaient assurément qu'on s'y arrêtât.

Si le « Grand Lyon » a remplacé « Lyon » dans le discours éditorial de l'ultime période, nous avons été en mesure d'affirmer que le sur-emploi de « Lyon » dans la première période s'accompagne de ceux de deux de ses dérivés. C'est ainsi que le terme « lyonnais » sert entre autres choses à faire naître (ou à maintenir) chez les lecteurs un sentiment d'appartenance à la société qu'ils intègrent, tandis que « lyonnaise » est mis au service d'expressions stéréotypiques dont le journal s'efforce en certains cas de se distancier par guillemets interposés. Ce mouvement se produit en parallèle d'un autre, celui-là même dont nous avons postulé la prégnance dans cette phase du discours éditorial : la forte corrélation entre « Paris » et « Lyon ». Nous aurons essayé de montrer que celle-ci ne s'intègre pas à un seul type de configuration discursive, même si le fait que le journal soit obligé de désigner Paris - en plusieurs de ses extensions du reste (la ville-commune, le gouvernement, les ministères centraux, l'Etat) - pour que le lecteur sache de quoi il en retourne exactement, interdit au final toute représentation de Lyon depuis des règles d'action qui lui seraient propres.

CONCLUSION GÉNÉRALE

De ce qui a été dit tout au long des trois parties qui précèdent, il est possible qu'au bout du compte se dégage un sentiment d'inachèvement. Ou d'absence de cohérence thématique. Comme si le journal quotidien dont l'existence même a rendu possible la présente démarche heuristique se trouvait mal payé en retour des promesses que sa prise en charge, ne serait-ce qu'au niveau de son discours éditorial ou assumé, n'avait pas manqué de faire naître, en particulier chez l'auteur des présentes lignes. Faire reposer ce sentiment, si tant est qu'il ait été ressenti effectivement, sur les aléas qui ne manquèrent pas de se présenter à nous dès le début de nos recherches, au point d'en modifier la portée, serait par trop réducteur. Ces "incidents de parcours", s'ils nous ont contraint à faire évoluer ce travail différemment, n'ont en rien altéré le mode d'appréhension de l'objet d'étude ici pris en main (de façon physique avant que de l'être sous un jour que l'on qualifiera de "scientifique"). La raison en est simple. C'est à *Lyon-Libération* lui-même que l'on doit le premier des "découpages" à même de le transformer en objet d'analyse, à savoir les trois changements de rédacteur en chef qu'il eut à connaître. A cet égard, si l'on peut estimer à bon droit que la première partie permet d'éclairer l'écriture de presse en général - et non celle de *Lyon-Libération* seulement - depuis quelques-unes de ses composantes, tandis que les deuxième et troisième parties relèvent davantage du décryptage de la production du "quotidien de ville" en tant que telle, il n'empêche que toutes trois trouvent leur fondement dans une analyse contrastive du discours éditorial de *Lyon-Libération* sur la base des quatre phases successives qui ont balisé son existence. Bien sûr, d'autres "découpages" étaient envisageables, mais aucun ne répondait à un critère aussi objectif que celui du changement de rédacteur en

chef. Sans compter qu'un tel choix revenait au final à articuler chacune de ces périodes avec ce qui en constituait la "teneur" principale.

Arrivé à ce stade de notre travail, nous aurions pu faire en sorte de compiler l'ensemble des éléments lexicaux qui, pour chaque période rédactionnelle et de façon disparate au gré des contenus développés précédemment, répondent de façon symptomatique à des critères de spécificité - *tel terme est sur-employé dans une phase, sous-employé dans une autre* - ou de dépendance - *le nom propre X est particulièrement corrélé avec la période Y*. Il nous a semblé préférable de nous attarder sur les résultats en rapport avec les deux grands enjeux de connaissance que nous nous sommes donné de circonscrire dès l'introduction générale - territoires et modes d'écriture -, sur la base d'ensembles homogènes (termes "modalisateurs" et "argumentatifs", noms propres, désignants territoriaux) dont les formes lexicales qui en sont l'expression ont toutes été retenues, à condition d'avoir atteint une fréquence d'emploi non sujette à caution.

Le premier des constats qui ressort de l'analyse que nous avons menée, c'est que le nom propre « Lyon » est progressivement abandonné au profit de « Grand Lyon », mais aussi de « Rhône-Alpes ». Derrière l'apport de l'adjectif renforçatif « grand », le fait que l'expression « Grand Lyon » ait été officialisée par le nouveau maire de Lyon Michel Noir a contribué à la rendre "discutable" dans l'espace du journal dans les mois qui ont précédé sa disparition. Dès lors qu'elle est rattachée à un vouloir-faire de cet acteur central, pour lequel il s'agit de réactiver la Région urbaine de Lyon en vue d'en faire un instrument d'affirmation de son *leadership* sur un périmètre beaucoup plus vaste que la Communauté urbaine de Lyon, l'expression « Grand Lyon » attire sur elle un certain nombre de commentaires - du journal lui-même et de différents acteurs politiques - qui s'attachent en priorité à percer à jour les enjeux sémantiques sous-jacents à une telle appellation. Autant dire qu'un processus similaire n'est nullement à l'oeuvre dans le discours assumé de la première période rédactionnelle pour ce qui a trait à « Lyon ». La surreprésentation de ce désignant qui y est attestée s'accompagne de spécificités d'emploi de quelques tournures, en particulier attributives (« Lyon est un carrefour ») ou à valeur stéréotypique pour ce qui concerne l'un de ses dérivés (« une spécialité particulièrement lyonnaise »), qui donnent à lire la ville depuis une dimension inclusive de l'espace ou qui impliquent le lecteur sur le mode de l'auto-référence. D'une certaine façon, ce constat est en phase avec la prédominance, dans la même période, de référents territoriaux qui participent d'une construction de Lyon depuis son être, ou sa mémoire, d'autant plus que le discours éditorial de la deuxième période se caractérise de son côté par une propension à faire être. Celle-ci, qui va de pair avec des transformations projetées plutôt que véritablement advenues (au contraire de la troisième période), s'applique à des territoires empiriques infra-locaux dont l'aménagement fait question (le quai Achille-Lignon, le quartier Démocratie de Vénissieux) ou à des espaces symboliques supra-locaux dont il s'agit de renforcer la visibilité (la Région urbaine de Lyon, la région Rhône-Alpes), voire d'anticiper l'avènement (l'Europe économique). Si la parole du journal se fait communicante dans la première période "Lépinay", c'est aussi parce qu'il convient d'amener les acteurs "influent", au premier rang desquels la classe politique dans son ensemble, à s'engager plus avant dans des règles d'action, autrement dit dans une pragmatique.

La mise en scène de Lyon dans le discours assumé de la première période depuis ce qui constituerait son intériorité ne se fait cependant en rien à la faveur d'une lecture "d'évidence", davantage décelable dans les deux périodes "Lépinay". C'est ainsi que le recours à la lexicométrie nous a permis d'attirer notre regard sur un terme comme « malgré » et sur l'implication significative du macro-actant *Lyon* qu'il entraîne. Etant donné que ce genre de connecteur est justiciable d'une construction restrictive qui juxtapose deux assertions (*malgré p, q*), nous avons été en mesure de montrer au final que le type d'énoncés dont il est ici question aboutit à mettre à l'épreuve les compétences de *Lyon* et, à travers elle, de la classe politique locale, par exemple sur le mode : *malgré son vouloir-faire plus, Lyon faire moins*. Autant dire que nous avons pointé là un profil discursif qui n'a pas cours dans la presse quotidienne régionale, peu encline à remettre en question l'existence de Lyon en tant que telle. Notre postulat selon lequel le discours éditorial de la première période se caractérise par une écriture qui se démarque de la "prudence de ton" et de la quasi-absence de polémique vis-à-vis des acteurs qui peuvent représenter une source habituelle d'informations, attitudes particulièrement avérées dans la presse locale traditionnelle, a du reste été vérifiée en d'autres occasions. C'est ainsi que le sur-emploi des guillemets dans le discours assumé de la première période nous a permis d'y déceler une utilisation des citations dans une perspective polémique. En confrontant la liste des individus effectivement discrédités par le journal aux analyses factorielles des correspondances des acteurs politiques et sociaux, il est frappant de relever que ce sont avant tout ceux que l'on peut estimer être en rapport constant avec la société lyonnaise qui sont visés (le "maire-promoteur" Roland Fulchiron, l'éditorialiste du *Journal Rhône-Alpes* Henri Amouroux, le président du Salon des fines bouches Georges Delangle, sans parler de l'adjoint aux sports Jean Génétty, dont le nom n'apparaît pas en tant que tel dans l'AFC des acteurs politiques). Ce qui n'est pas sans avoir son importance si l'on veut bien se souvenir que, pour ce qui concerne le discours éditorial de la première période, ce ne sont pas des acteurs "locaux" qui sont rendus le plus visibles. Il nous paraît donc légitime d'affirmer que le registre polémique se concentre uniquement sur des acteurs bien implantés dans la société lyonnaise, alors même que ceux-ci ne sont pas représentés en nombre à proximité de la période 1 dans les "cartes" des noms propres desquelles ils dépendent. Ce qui tend à prouver *in fine* qu'en tant que "quotidien de ville" *Lyon-Libération* aura cherché à se soustraire à la "loi proxémique" dont Michel Mathien a eu l'occasion de souligner jusqu'à quel point elle régit les milieux de la presse "locale" et, conséquemment, à s'écarter le plus possible du type de traitement dominant qui imprègne cette dernière.

Si le discours assumé de la première période semble justiciable d'une lecture "en creux" - *Lyon-Libération* comme antidote à la presse quotidienne régionale -, nous pensons avoir été en mesure de démontrer, ainsi que nous en faisons l'hypothèse, que les deux périodes qui ont été dirigées par Michel Lépinay - celles-là mêmes qui seront allées de pair avec l'idée de "faire du *Libération* à Lyon" - sont celles qui s'accordent le mieux à la définition qu'a fournie Gérard Imbert du "genre" éditorial propre à la presse de référence. Les périodes "Lépinay" se distinguent en effet des autres par une prépondérance de termes qui ressortissent au registre de l'évidence (ne serait-ce déjà qu'à travers « évidemment ») ou, pour la première d'entre elles, de formes verbales qui renvoient à des modalités virtualisantes (« voulu », « doit », « devra », « faudra »), et

développent davantage que les autres un discours de l'*auctoritas* ou à forte teneur persuasive. Ce dernier aspect n'est d'ailleurs pas absent de la troisième période, mais à partir d'effets de questionnements. Ce que nous avons voulu mettre en valeur à ce niveau, c'est combien la modalité d'énonciation interrogative - aisément repérable par le biais du point d'interrogation - institue l'opinion publique comme actant qui se construit dans et par le discours. En prétendant convaincre l'opinion publique plus que la refléter, cas de figure qui de toute façon confine à l'artefact, *Lyon-Libération* se fait essentiellement anti-destinateur, ce qui est une autre manière de le confirmer dans son statut de journal de référence.

La singularité du discours éditorial de la troisième période ne provient cependant pas des traces de modalisation qui y seraient sur-employées - de toutes les périodes, celle-ci en est la plus dépourvues -, mais de l'usage prononcé de désignants "urbains" qui donnent à voir la ville dans sa globalité (« agglomération ») et dans certains des fragments qui la composent (« banlieue(s) », « quartier(s) »). Le fait que le terme « métropole » - par ailleurs intégré à trois discours-types : d'évidence, d'interpellation et de non-évidence - soit rejeté de manière significative dans le discours assumé de cette même période en accentue encore la singularité, d'autant qu'elle est la seule à être dirigée par un Lyonnais. A l'examen, on a toutefois tôt fait de se rendre compte que plusieurs de ces termes prennent place à l'intérieur d'expressions génériques (« jeunes de banlieue ») ou "institutionnelles" (« projet d'agglomération » et « esprit d'agglomération ») sont en ligne directe avec le document d'urbanisme *Lyon 2010* et son principal instigateur Jean Rigaud). Il arrive cependant que les termes "antinomiques" susmentionnés se trouvent placés à l'intérieur d'une même unité rédactionnelle, auquel cas elle sert à faire rejaillir sur l'agglomération entière les effets d'une initiative cantonnée à un quartier périphérique. De même, les seuls exemples de distanciation qu'il nous a été possible de relever à l'égard du terme « banlieue », précisément encadré par des guillemets tout au long d'un seul et unique billet, ont révélé un souci du journal d'aboutir à un renversement des positions dominantes qui ont cours vis-à-vis de la ville périphérique. Mais de la même façon que *Lyon-Libération* se voit dans l'obligation de désigner Paris lorsque, dans son discours assumé de la première période, il veut laisser entendre, par indicateurs quantitatifs interposés, que Lyon fait "mieux" que la capitale (« la messe lyonnaise a démontré qu'elle valait *deux fois* Paris »), le renversement qu'il fait subir à une proposition de départ (comme dans « Ma cité-dortoir, c'est la Croix-Rousse ») n'annule pas pour autant la portée de celle-ci, facilement décelable sous l'énoncé censé l'avoir travestie. Il n'empêche malgré tout que le discours éditorial de la troisième période vis-à-vis de "la ville étendue, l'agglomération"⁴⁶⁸ se distingue de celui produit dans les trois autres. Le souci du journal semble être en effet d'aller dans le sens de ce qu'a écrit Michel Bourret :

L'image mentale dénotative d'une agglomération se fonde grandement sur les parcours de l'individu. Or ceux-ci nourrissent une perception inégale de l'espace car modulée selon l'éloignement de l'observateur par rapport à son aire de référence, les conditions d'observation, le moyen de déplacement emprunté, la

⁴⁶⁸ Mahfoud Galloul, "La ville : problèmes et perspectives", in *Ville et information*, Jean-François Tétu (dir.), Lyon, Ed. du Programme pluriannuel en sciences humaines Rhône-Alpes, 1995, p. 25.

motivation du trajet, son unicité ou sa multiplicité, le groupe social auquel appartient l'individu.⁴⁶⁹

Dans la quatrième période, l'approche du « Grand Lyon » via sa dimension dénomminative empêche tout autre référence à la notion d'agglomération. Quant au discours des deux premières périodes, il consiste à décliner cette dernière à l'aune de modalités aléthiques (vrai/faux) qui n'ont d'autre objectif au final que de faire être Villeurbanne et Vénissieux - deux des communes les plus peuplées de l'agglomération lyonnaise - partie intégrante de la communauté urbaine. Le journal y voit là le seul moyen pour Lyon de souffrir la comparaison avec d'autres villes européennes.

Il y a peu, Michel Lussault s'est montré favorable à une mise en question du substantif "ville", qu'il a appelé à remplacer par un concept englobant, celui de "l'urbain", **"la ville devenant alors une des modalités d'aspectualisation possible de l'urbain"**⁴⁷⁰. C'est à l'aune d'un tel précepte que nous nous sommes proposé de cerner - du moins d'essayer - la désignation de l'urbain. C'est en cela que nous avons extrait de l'ensemble des termes avérés dans notre corpus ceux qui, sans discussion possible, répondaient au profil recherché. A cette liste de formes substantivales, nous avons joint les noms propres de villes et, le cas échéant, ceux des termes qui en dérivent, sans perdre de vue que la désignation "rigide" à laquelle correspondent ces noms de villes peut recouvrir plusieurs "réalités". C'est ainsi que nous avons essayé de montrer que si « Lyon » est justiciable d'une lecture qui renvoie à Lyon *intra-muros* tout autant qu'à la Communauté urbaine de Lyon, sans qu'il soit possible, hormis dans quelques contextes, de faire le départ entre l'une ou l'autre de ces désignations, le syntagme « Grand Lyon » exclut de fait toute référence qui se limiterait à la ville-centre et permet au contraire de mettre l'accent sur la dimension "expansionniste" que ne manquerait pas de receler l'expression. C'est d'ailleurs pour cette raison que les critiques de certains maires de communes "périphériques" se sont avant tout concentrées sur la dénomination de l'entité appelée de ses vœux par Michel Noir, en particulier au moment où la promulgation de la loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la République donne à l'exécutif d'une communauté urbaine la possibilité de se transformer en "communauté de villes". S'il nous est apparu nécessaire de passer en revue les "désignants urbains" qui affluent dans le discours éditorial de *Lyon-Libération* à l'aune de ses quatre périodes rédactionnelles, c'est précisément parce que ce journal quotidien s'est voulu de type urbain. Quant aux acteurs - au sens large - que le journal rend visibles dans son discours assumé par le biais de leurs noms propres, il nous a semblé que l'analyse factorielle des correspondances était l'outil adapté pour en fournir une vue synthétique, après avoir pris soin de répartir ces référents dans des catégories préétablies.

⁴⁶⁹ *"Une ville narrée : la Barcelone olympique du Labyrinthe grec de Manuel Vázquez Montalbán", in La Ville. Arts de faire, manières de dire, op. cit., p. 185. Il n'est pas certain que le point de vue ici avancé soit compatible avec la volonté du gouvernement de Lionel Jospin de faire de l'agglomération, en cette fin des années 1990, une nouvelle collectivité territoriale. Car l'enjeu essentiel réside dans ce cas dans la redistribution des ressources entre villes "pauvres" et villes "riches", notamment à travers une réforme de la taxe professionnelle, même s'il est vrai qu'il s'agit aussi de faire porter la réflexion sur l'organisation et la gestion des déplacements, collectifs comme individuels.*

⁴⁷⁰ "Petite chronique urbaine", in *EspacesTemps*, n° 64/65, 1997, p. 71.

En fin de compte, notre objectif aura été de tenter de réunir dans une même entreprise trois des quatre voies essentielles explorées par les théories et les analyses de discours de l'«école française» dont Pierre Fiala, au début des années 80, n'a pas manqué de souligner combien leur cloisonnement était avant tout dû aux positions divergentes qu'elles assument chacune de leur côté⁴⁷¹. Pour le dire dans les mêmes termes que cet auteur, notre propos a visé, à partir d'une approche lexicologique quantitative, de reconstruire le procès de l'énonciation à travers ses traces (ayant trait à la modalisation pour l'essentiel) et ses effets pragmatiques éventuels (par exemple d'implicite), sans omettre de faire un détour par les grammaires du texte qui proposent des modèles formels de la cohérence discursive, à l'instar des chercheurs qui, avec Oswald Ducrot comme chef de file, développent une analyse linguistique des phénomènes argumentatifs. Puisque la présentation «en une seule main» de l'objet *Lyon-Libération* ne nous aura guère permis de parler d'une production de journalistes «lyonnais» *stricto sensu*, l'intérêt nous semble avoir résidé dans la mise au jour de différences dans son discours éditorial selon le type de rapport à Lyon et à la société lyonnaise de certains des journalistes concernés. C'est ainsi qu'il a été possible de montrer que le discours de non-évidence qui accompagne le terme « métropole » est avant tout avéré chez ceux des journalistes qui sont le plus «lyonnais». La qualification «internationale» de Lyon, comme qualité effective ou à atteindre, nous a par ailleurs amené à en décrire le site fondateur (la Région urbaine de Lyon «première et deuxième manières»), de la même façon qu'à un tout autre niveau, davantage national celui-là, les configurations discursives qui sont à l'oeuvre derrière la forte corrélation Lyon-Paris ont été placées en miroir avec les postures que Bernard Poche a décelées dans ce qu'il appelle «**la production écrite lyonnaise à caractère littéraire**» de l'entre-deux-guerres. Ce qui aura été une manière *in fine* de souligner à quel point la mesure à l'aune d'une norme endogène d'un discours quel qu'il soit ne doit pas se départir, chaque fois qu'il est possible, d'un examen approfondi de ce qui le fonde, ne serait-ce déjà que parce que cette «source» finit par être occultée derrière un dire et un dit qui, eux, s'affichent.

De façon modeste, l'approche développée ici se sera voulue une contribution aux chantiers que représentent d'une part le champ, pour ne pas dire le laboratoire, de la presse lyonnaise dans la deuxième moitié des années 80 et, d'autre part, l'écriture de presse dans ses implications les plus larges.

⁴⁷¹ "Discours institutionnels et langage quotidien", in *Langages xénophobes et consensus national en Suisse (1960-1980)* [avec Marianne Ebel], thèse dactyl., Lausanne, Cedips, 1983, p. 148. La voie qui n'est pas représentée, même partiellement, dans notre travail est l'approche syntaxique telle que développée dans l'analyse automatique du discours de Michel Pêcheux.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I- DISCOURS, LANGUE, LANGAGE

1- Analyses du discours

- BONNAFOUS Simone et TOURNIER Maurice, "Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique", *Langages*, 117, 1995, pp. 67-81.
- FIALA Pierre, "Discours institutionnels et langage quotidien", in *Langages xénophobes et consensus national en Suisse (1960-1980)*, thèse dactyl., Lausanne, Cedips, 1983, pp. 19-218.
- GAUDREAU Romain, "Renouvellement du modèle actantiel", *Poétique*, 107, 1996, pp. 355-368.
- GREIMAS Algirdas-Julien (dir.), *Analyse sémiotique d'un discours juridique*, Documents de travail et pré-publications, Centro internazionale di semiotica e di linguistica, Università di Urbino, Série C, 7, 1971, 49 p.
- IMBERT Gérard, "Pour une sémiotique du discours social", *Semiotica*, 81-3/4, 1990, pp. 203-209.
- LA HAYE (de) Yves, *La frontière et le texte*, Paris, Payot, 1977, 252 p.
- LA HAYE (de) Yves, *L'Europe sous les mots*, Paris, Payot, 1979, 200 p.
- MAINGUENEAU Dominique, *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette, 1994 (2ème éd.), 268 p.
- WINDISCH Uli, *Le prêt-à-penser. Les formes de la communication et de l'argumentation quotidiennes*, Lausanne, L'Age d'homme, 1990, 227 p.

2- Statistique textuelle

a) Méthodologie

- LAFON Pierre, "Sur la variabilité de la fréquence des formes dans un corpus", *Mots*, 1, 1980, pp. 127-165.
- LEBART Lucien et SALEM André, *Statistique textuelle*, Paris, Dunod, 1994, 342 p.
- MULLER Charles, *Initiation aux méthodes de la statistique linguistique*, Paris, Honoré Champion Ed. (« Unichamp »), 1992 (1ère éd. : Larousse, 1968), 185 p.
- MULLER Charles, *Principes et méthodes de statistique lexicale*, Paris, Honoré Champion Ed. (« Unichamp »), 1992 (1ère éd. : Hachette, 1977), 207 p.
- ROSENTAL Paul-André, "Outil ou fétiche : la laïcisation de l'analyse factorielle dans les sciences sociales", *Histoire & Mesure*, 1997, XII-3/4, pp. 185-196.
- TENEUR Yvon, *Introduction à l'analyse factorielle des correspondances*, Paris, Service du film de la recherche scientifique, 1980, 130 p.
- TOURNIER Michel, *Lexicometria*, Lisboa, Universidade Aberta, 1993, 127 p.
- VOLLE Michel, *Analyse des données*, Paris, Economica, 1989 (3ème éd.), 324 p.

b) Etudes de cas

- BONNAFOUS Simone, "Le vocabulaire de Metz, étude quantitative", *Langages*, 71, 1983, pp. 53-111.
- BONNAFOUS Simone, *L'immigration prise aux mots*, Paris, Kimé, 1991, 301 p.
- BRUNET Etienne, "WEB et la statistique. L'exemple du mot *Rome*", *Cahiers de lexicologie*, 67, 1995-2, pp. 71-94.
- DEMONET Michel, GEFFROY Annie, GOUAZÉ Jean, LAFON Pierre et *alii*, *Des tracts en mai 68*, Paris, Armand Colin et Fondation nationale des sciences politiques, 1975, 491 p.
- MAGRI Véronique, *Le discours sur l'autre. A travers quatre récits de voyage en Orient*, Paris, Honoré Champion Ed., 1995, 426 p.
- PESCHANSKI Denis, *Et pourtant ils tournent. Vocabulaire et stratégie du P.C.F. (1934-1936)*, Paris, Klincksieck, 1988, 252 p.
- ROMEY Lydia, *Approche du discours éditorial de Ya et Arriba (1939-1945)*, Université de la Sorbonne Nouvelle-Paris 3, thèse dactyl., 1992, 355 p. (hors annexes).

3- Enonciation

- ATLANI Françoise, "On l'illusionniste", in *La langue au ras du texte*, GRÉSILLON Almuth et LEBRAVE Jean-Louis (dir.), Lille, Presses universitaires de Lille, 1984, pp. 13-29.
- COURTÈS Joseph et GREIMAS Algirdas-Julien, *Les points de vue dans le récit*, Lyon, Voies Livres, Vol. 63, juillet 1992, 20 p.
- DUBOIS Jean, "Enoncé et énonciation", *Langages*, 13, 1969, pp. 100-110.
- FORNEL (de) Michel, "Les paradoxes du vrai-faux", *Traverses*, Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, 8, 1993, pp. 28-39.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 1980, 290 p.
- MAINGUENEAU Dominique, *Approche de l'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, 1981, 128 p.
- MEUNIER André, "Modalités et communication", *Langue française*, 21, 1974, pp. 8-25.

4- Argumentation

- ANSCOMBRE Jean-Claude et DUCROT Oswald, *L'argumentation dans la langue*, Liège-Bruxelles, Mardaga, 1988 (2ème éd.), 184 p.
- BRETON Philippe, *L'argumentation dans la communication*, Paris, La Découverte (« Repères »), 1996, 121 p.
- DUCROT Oswald et *alii*, *Les mots du discours*, Paris, Minuit, 1980, 243 p.
- DUCROT Oswald, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, 1984, 239 p.
- GRIZE Jean-Blaise, *De la logique à l'argumentation*, Genève-Paris, Librairie Droz,

1982, 267 p.

VIGNAUX Georges, "Le discours argumenté écrit", *Communications*, 20, 1973, pp. 101-159.

5- Référence

a) Sémantique

GUÉNETTE Louise, *Le démonstratif en français*, Paris, Honoré Champion Ed., 1995, 242 p.

ISSACHAROFF Michael et MADRID Lelia, *De la pensée au langage*, Paris, José Corti, 1995, 228 p.

LERAT Pierre, *Sémantique descriptive*, Paris, Hachette, 1983, 128 p.

LYONS John, *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse, 1990 (1ère éd. originale : Washington, Cambridge University Press, 1978), 496 p.

TAMBA-MECZ Irène, *La sémantique*, Paris, PUF (« Que sais-je ? »), 1988, 127 p.

b) Nom propre

BILLY Pierre-Henri, "Le nom propre et le nom sale", *Nouvelle revue d'onomastique*, 21-22, 1993, pp. 3-10.

GARY-PRIEUR Marie-Noëlle, *Grammaire du nom propre*, Paris, PUF, 1994, 252 p.

GARY-PRIEUR Marie-Noëlle, "Figurations de l'individu à travers différentes constructions du nom propre en français", *Cahiers de praxématique*, 27, 1996, pp. 57-72.

JONASSON Kerstin, *Le nom propre. Constructions et interprétations*, Louvain-la-Neuve, Ed. Duculot, 1994, 256 p.

KRIPKE Saul, *La logique du nom propre*, Paris, Minuit, 1982 (1ère éd. orig. : 1972), 173 p.

6- Pragmatique

DUCROT Oswald, *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 1980 (2ème éd. corrigée et augmentée ; 1ère éd. : 1972), 311 p.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, "Déambulation en territoire aléthique", in *Stratégies discursives*, Lyon, PUL, 1978, pp. 53-102.

II- PRESSE

1- Dispositifs, écriture

- CAHNÉ Pierre-Alain, "Les médias ont « leur rhétorique »", *Mesure*, 3, 1990, pp. 21-28.
- LA HAYE (de) Yves, *Journalisme, mode d'emploi. Des manières d'écrire l'actualité*, Paris-Grenoble, La Pensée sauvage-Ellug, 1983, 216 p.
- GOUAZÉ Jean, "L'énonciation des titres", in *Stratégies de la presse et du droit*, Lyon, PUL, 1979, pp. 119-182.
- IMBERT Gérard, "Le journal comme espace de visibilité", in *Signe/Texte/Image*, Alain Montandon (dir.), Meyzieu, Césura Lyon Edition, 1990, pp. 155-171.
- MOUILLAUD Maurice, *Formes et stratégies des énoncés de presse*, Université René Descartes-Paris V, thèse dactyl., oct. 1979, 608 p.
- MOUILLAUD Maurice et TÉTU Jean-François, *Le journal quotidien*, Lyon, PUL, 1989, 204 p.
- Mscope*, "Journalistes et linguistes, même langue, même langage ?", n° hors série, avril 1994, 123 p.
- SIMONIN Jenny, "Les repérages énonciatifs dans les textes de presse", in *La langue au ras du texte*, GRÉSILLON Almuth et LEBRAVE Jean-Louis (dir.), Lille, Presses universitaires de Lille, 1984, pp. 133-203.

2- Presse "locale"

- BRETON Philippe, "La presse régionale entre le fait universel et le commentaire local", *Etudes de communication*, Univ. Charles-de-Gaulle - Lille III, 17, 1995, pp. 73-89.
- CHARON Jean-Marie, "Les médias du local", *Médiaspouvoirs*, 18, 1990, pp. 108-112.
- CHARON Jean-Marie et FURET Claude, "Le journaliste local face à l'événement exceptionnel : déontologie et éthique", *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 20, 1995, pp. 98-105.
- DULONG René et QUÉRÉ Louis, *Le journal et son territoire. Presse régionale et conflits sociaux*, Paris, Action thématique programmée-CNRS/EHESS-Centre d'étude des mouvements sociaux, rapport dactyl., avril 1978, 146 p.
- MATHIEN Michel, *Le système médiatique. Le journal dans son environnement*, Paris, Hachette, 1989, 320 p.
- MUSSO Pierre (dir.), *Communiquer demain*, Paris/La Tour d'Aigues, Datar/Ed. de l'Aube, 1994, 284 p.

PAILLIART Isabelle, *Les territoires de la communication*, Grenoble, PUG, 1993, 279 p.

REGAZZOLA Thomas, "Médias, contenus, territoire", *Espaces et sociétés*, 50, 1-1987, pp. 69-95.

TÉTU Jean-François, "L'espace public local et ses médiations", *Hermès*, 17-18, 1995, pp. 287-298.

3- Presse "de référence"

IMBERT Gérard, *Le discours du journal El País*, Paris, Ed. du CNRS, 1988, 193 p.

LANDOWSKI Eric, "Une sémiotique du quotidien (*Le Monde, Libération*)", in *La société réfléchie*, Paris, Le Seuil, 1989, pp. 155-166.

PERRIER Jean-Claude, *Le roman vrai de Libération*, Paris, Julliard, 1994, 476 p.

RIEFFEL Rémi, "Les quotidiens nationaux français et leurs homologues européens", *Quaderni*, 24, 1994, pp. 73-86.

III- VILLE

1- La question urbaine

COMTE Pierre, "La recomposition du territoire des collectivités et la loi Joxe-Marchand", in *Institutions et territoire*, Maurice Gaillard (dir.), Lyon, PUL, 1993, pp. 77-106.

KUKAWKA Pierre, "Les partis politiques français et la structuration du pouvoir local", in *Les pouvoirs locaux à l'épreuve de la décentralisation*, Albert Mabileau (dir.), Centre d'étude et de recherche sur la vie locale, Pedone, 1983, pp. 241-251.

GALLOUL Mahfoud, "La ville : problèmes et perspectives", in *Ville et information*, Jean-François Tétu (dir.), Lyon, Ed. du Programme pluriannuel en sciences humaines Rhône-Alpes, 1995, pp. 13-34.

LE GALÈS Patrick, "Politiques urbaines en Europe", in *L'exclusion. L'état des savoirs*, Serge Paugam (dir.), Paris, La Découverte, 1996, pp. 554-564.

LÉVY Jacques, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994, 442 p.

LÉVY Jacques, "La ville, concept géographique, objet politique", *Le Débat*, 92, 1996, pp. 111-125.

LUSSAULT Michel, "Petite chronique urbaine", *EspacesTemps*, 64-65, 1997, pp. 69-73.

REMY Jean et VOYÉ Liliane, *Ville, ordre et violence*, Paris, PUF, 1981, 238 p.

SORBETS Claude, "La science politique et la ville", *Sciences de la société*, 30, 1993,

pp. 87-102.

WEBBER Melvin M., *L'urbain sans lieu ni bornes*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 1996 (éd. annotée ; 1ère éd. originale : 1964), 124 p.

2- Territoires et identités

DEBARBIEUX Bernard, "La nomination au service de la territorialisation", *Le Monde alpin et rhodanien*, 2-4/1997, pp. 227-241.

DUPOIRIER Elisabeth et SCHAJER H. D., "L'identité régionale. Problèmes théoriques, perspectives politiques", in *L'identité politique*, Centre de relations internationales et de sciences politiques d'Amiens/Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, Paris, PUF, 1994, pp. 330-344.

HABERMAS Jürgen, *Droit et démocratie*, Paris, Gallimard, 1997 (1ère éd. originale : Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp Verlag, 1992), 554 p.

LÉVY Jacques, "Territoires et réseaux", in *Le monde des villes. Panorama urbain de la planète*, Thierry Paquot (dir.), Paris, Ed. Complexe, 1996, pp. 375-389.

POCHE Bernard, *L'espace fragmenté. Eléments pour une analyse sociologique de la territorialité*, Paris, L'Harmattan, 1996, 275 p.

RONCAYOLO Marcel, *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard (« Folio »), 1997 (2ème éd. revue ; 1ère éd. : 1990), 285 p.

SFEZ Lucien (dir.), *L'objet local*, Paris, UGE-10/18, 1977, 446 p.

WOLTON Dominique, "Espace public. Un concept à retravailler", *Etudes*, tome 384, n° 2, 1996, pp. 187-198.

3- Symbolique

BAILLY Antoine, BAUMONT Catherine, HURIOT Jean-Marie et SALLEZ Alain, *Représenter la ville*, Paris, Economica, 112 p.

BARBERIS Jeanne-Marie (dir.), *La Ville. Arts de faire, manières de dire*, Montpellier, Université Paul-Valéry (« Langue et praxis »), 1994, 228 p.

BERNIÉ-BOISSARD Catherine, "Nîmes, ville européenne ? Discours politique sur la ville", *Sciences de la société*, 31, 1994, pp. 51-64.

BODY-GENDROT Sophie et WACQUANT J. D., "« Ghetto », un mot de trop", *Le Monde* du 17 juillet 1991, p. 2.

CHAMPAGNE Patrick, "La construction médiatique des "malaises sociaux"", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 90, 1991, pp. 64-75.

ION Jacques, MICOUD André, PERONI Michel et ROUX Jacques (CRESAL), *Métropoliser la ville. Etude exploratoire sur quelques transformations récentes des façons de dire l'urbain*, Rapport au Commissariat Général du Plan, mai 1989, 75 p.

LAMIZET Bernard, *Les lieux de la communication*, Liège, Mardaga, 1992, 347 p.

- LATAULADE (de) Bénédicte, "Les conditions sociales de production d'un « événement » en banlieue", *Espaces et sociétés*, 84-85, 1996, pp. 269-279.
- LUSSAULT Michel, "Des récits et des lieux : le registre identitaire dans l'action urbaine", *Annales de géographie*, 597, 1997, pp. 522-530.
- MARIN Louis, "La ville dans sa carte et son portrait", in *De la représentation*, Paris, Gallimard, 1994, pp. 204-218.
- MONDADA Lorenza, "Dire l'espace", *Espaces et sociétés*, 48-49, 1987, pp. 169-185.

4- Lyon

- BEN MABROUK Taoufik, "L'ambition métropolitaine lyonnaise", *Les Annales de la recherche urbaine*, 80-81, 1998, pp. 129-135.
- BONNEVILLE Marc, *Lyon. Métropole régionale ou euro-cité ?*, Paris, Anthropos, 1997, 202 p.
- BOUREILLE Bernard et COMMERÇON Nicole, "La Région urbaine de Lyon : une nouvelle instance de "gouvernance" territoriale ?", *Revue de géographie de Lyon*, vol. 73, 2, 1998, pp. 143-149.
- BRUNET Roger (dir.), *Les villes "européennes"*, Montpellier-Paris, Reclus-Datar/La Documentation française, 1989, 80 p.
- DALLY-MARTIN Agnès et DELFANTE Charles, *Cent ans d'urbanisme à Lyon*, Lyon, Editions Lugd, 1994, 235 p.
- FOURNY Marie-Christine, "Identités territoriales et stratégies d'aménagement. Les réseaux de villes en Rhône-Alpes", *L'Espace géographique*, 4, 1995, pp. 329-340.
- GRAS Pierre, *Lyon 2010. Une ville pour vivre et pour rêver*, Paris, Syros-Alternatives, 1990, 190 p.
- LACHAISE Bernard et NAVROT Daniel (dir.), *Guide politique et administratif de l'agglomération lyonnaise*, Lyon, Ed. Ires, 1996, 400 p.
- MÉRINDOL Pierre, *Lyon, le sang et l'encre*, Paris, Alain Moreau, 1987, 305 p.
- POCHE Bernard et ROUSIER Nicole, *La grande région urbaine, un enjeu de la politique d'aménagement ou l'espace économique introuvable*, Institut d'urbanisme de Grenoble, rapport dactyl., juillet 1981, 191 p.
- POCHE Bernard, "Y a-t-il un roman lyonnais ? Une ville, objet ou sujet d'une écriture", *Espaces et sociétés*, 94, 3/1998, pp. 75-94.

IV- OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

- CHARAUDEAU Patrick, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, 1996, 927 p.

- DUCROT Oswald et SCHAEFFER Jean-Marie, *Nouveau dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1995, 670 p.
- GREIMAS Algirdas-Julien (avec Joseph COURTÈS et *alii*), *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette, 1979 (tome 1), 422 p. et 1986 (tome 2), 270 p.
- IMBS Paul, puis QUEMADA Bernard (dir.), *Trésor de la langue française*, CNRS, Paris, Gallimard, 1971-1994 (16 vol.).
- RIEGEL Martin (avec Jean-Christophe PELLAT et René RIOUL), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 1997, 646 p.
- SIRINELLI Jean-François (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXème siècle*, Paris, PUF, 1995, 1067 p.
- WEINRICH Harald (avec Gilbert DALGALIAN), *Grammaire textuelle du français*, Paris, Didier/Hatier, 1989, 671 p.
- WILMET Marc, *Grammaire critique du français*, Louvain-la-Neuve/Paris, Duculot/Hachette, 1997, 670 p.

ANNEXES

Annexe 1 Description du corpus

1- Statistique globale quant aux données étudiées

Les 303 unités rédactionnelles (expression désormais abrégée “UR”) qui composent le corpus épuisent l’ensemble des articles de *Lyon-Libération* qui relèvent des genres “éditorial”, “billet” et “commentaire”, c’est-à-dire désignés comme tels dans la production du journal (hors suppléments) tout au long de son existence. A cet égard, chaque genre est représenté au moins une fois dans chacune des quatre périodes rédactionnelles à partir desquelles le corpus est partitionné. Ce qui donne lieu par genre à la ventilation suivante, de la première à la quatrième période : éditorial (89 7 2 7), billet (24 70 45 1), commentaire (3 28 10 17). L’analyse consiste avant tout à approcher le discours éditorial (ou assumé) ainsi isolé à l’aune du locuteur collectif *Lyon-Libération*. Dans cette perspective, chaque locuteur individuel à l’origine d’une UR se retrouve subsumé sous l’institution qui accueille son dire. Il est cependant possible de dresser un état des lieux en croisant dans un tableau les trois genres susmentionnés avec les quatre périodes rédactionnelles, non sans avoir pris soin d’opérer à l’intérieur de chacune d’elles une scission entre rédacteur en chef et autres locuteurs. Ce qui aboutit à la répartition

suivante :

	RPB1	A1	ML2	A2	RM3	A3	ML4	A4
Editorial	51	38	4	3	0	2	1	6
Billet	7	17	36	34	37	8	1	0
Commentaire	0	3	26	2	3	7	16	1
Sous-total	58	58	66	39	40	17	18	7
Total par pér.	116		105		57		25	
Total	303							

RPB1 = René-Pierre BOULLU (Période 1) ML2 = Michel LÉPINAY (Période 2) RM3 = Robert MARMOZ (Période 3) ML4 = Michel LÉPINAY (Période 4) A1 à A4 = autres locuteurs (Période 1 à Période 4).

Deux constats s'imposent :

au fur et à mesure que l'on progresse dans les périodes, le discours assumé du journal est de plus en plus l'apanage du rédacteur en chef. Si René-Pierre Boullu partage équitablement l'espace éditorial avec les autres rédacteurs dans la première période (50 %), le rapport évolue par la suite en faveur des rédacteurs en chef, au point de représenter près des trois quarts des UR dans la Période 4, avec 72 % (70 % dans la Période 3 et 63 % dans la Période 2) ;

l'éditorial est progressivement abandonné, au profit d'abord du billet dans les périodes intermédiaires puis du commentaire dans l'ultime période, même s'il est vrai qu'on y assiste à un regain du genre "éditorial" (plus d'une unité sur quatre), mais quasi exclusivement de la part de rédacteurs "parisiens" dont la production orne les pages "lyonnaises" de *Lyon-Libération*.

Parallèlement, il est à noter que l'intervalle de parution moyen d'une UR à l'autre s'élargit progressivement à l'intérieur de chaque période. De 3 dans la période initiale, il passe à 5 dans la seconde, puis à 10 dans la troisième, enfin à 18 dans la dernière. Ces valeurs ont été obtenues pour chaque période en divisant le nombre total d'UR par le nombre total de jours de parution. Sur l'ensemble de la collection, on arrive à la publication d'une UR tous les six jours ($1968/303 = 6,49$), soit une par semaine (dans la mesure où *Lyon-Libération*, comme *Libération*, ne paraît pas le dimanche), soit encore l'équivalent d'une UR par jour de parution sur une année, une fois les dimanches soustraits. Il paraît bon de préciser d'ailleurs que le chiffre de 1968 numéros ne tient pas compte des jours de non-parution (pour cause de grèves affectant la chaîne de confection-distribution le plus souvent) ni du numéro de 16 pages du 20 janvier 1991, au moment de la guerre du Golfe, où, pour la première fois de son histoire, *Libération* est publié un dimanche. Ce jour-là, la page "Lyon-Guide" est du reste la seule à justifier l'appellation "*Lyon-Libération*".

2- Identification des unités rédactionnelles

La première colonne du tableau récapitulatif qui suit renvoie au rang chronologique, autrement dit à la place occupée par chacune des UR parmi les 303 du corpus. Pour les numéros qui s'étalent sur un double jour (samedi-dimanche), seule la date du samedi a été reportée. Pour chaque UR, le chiffre de la dernière colonne correspond à sa taille, autrement dit au nombre de formes lexicales qui entrent dans sa composition. Pour chaque période, les UR du genre prédominant (EDitorial, Billet, COmmentaire) sont classées en premier. Pour un auteur donné, toutes les UR qui dépendent d'un même genre sont rangées au fil de leur apparition dans la collection du journal. Lorsque deux auteurs (ou plus) se trouvent raccordés à un même genre un nombre de fois identique à l'intérieur d'une période, le classement s'effectue par ordre alphabétique (depuis le patronyme). Dans les rares cas où un même auteur dispose à la fois d'un nom courant et d'un nom d'emprunt, il apparaît dans le tableau sous cette double identité (par exemple : Jean-François Abert/François Werner ; Robert Mar-moz/Michel Meunier). Il est à noter encore l'utilisation, peu courante cependant, de pseudonymes qui, selon les cas, engagent la responsabilité d'une partie plus ou moins élargie de la rédaction (par exemple : Pierre Size ; Miles Island). Les abréviations utilisées réfèrent aux auteurs suivants :

J-FA	Jean-François ABERT
MA	Marianne ALPHANT
YB	Yann BOUFFIN
R-PB	René-Pierre BOULLU
PB	Pierre BRIANÇON
GB	Gilles BRIDIER
SC	Sorj CHALANDON
MC	Michel CRESSOLE
SD	Serge DANEY
J-PD	Jean-Pierre DELACROIX
GD	Gérard DUPUY
BF	Bernard FROMENTIN

J-MH
Jean-Michel HELVIG

MI
MILES ISLAND

LJ
Laurent JOFFRIN

SJ
Serge JULY

ML
Michel LÉPINAY

DL
Daniel LICHT

RM
Robert MARMOZ

JM
Jacqueline MERVILLE

MM
Michel MEUNIER

EM
Edouard MIR

VS-O
Véronique SAINT-OLIVE

FR-L
Fabien ROLAND-LEVY

PSi
Pierre SIZE

PS
Pierre SORGUE

JS
Jérôme STRAZZULLA

MT
Michel TEXIER

PV
Philippe VECCHI

M-CV
Marie-Christine VERNAY

FW
François WERNER

FZ
Francis ZAMPONI

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
1	P1	ED	R-PB	08/09/86	RUE DU	410

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
					PREMIER FILM	
2	P1	ED	R-PB	09/09/86	LE BETON POLITIQUE	271
4	P1	ED	R-PB	11/09/86	LYON N'EST PLUS LA PREUVE PAR QUATRE ?	466
6	P1	ED	R-PB	15/09/86	INTERROGATIONS	402
9	P1	ED	R-PB	19/09/86	LES ARRIERES	379
11	P1	ED	R-PB	24/09/86	INDULGENCES TELEVISEES	335
13	P1	ED	R-PB	26/09/86	CONFLUENCES	321
14	P1	ED	R-PB	27/09/86	LE PAPE DES FOUS	481
15	P1	ED	R-PB	29/09/86	SENAT ET GRATON	349
16	P1	ED	R-PB	01/10/86	L'ART TOTAL	369
18	P1	ED	R-PB	06/10/86	FEUX D'ARTIFICES	427
19	P1	ED	R-PB	08/10/86	COMPLICITES	317
20	P1	ED	R-PB	10/10/86	MICRO-CLIMATS	376
21	P1	ED	R-PB	11/10/86	DESORDRES	368
22	P1	ED	R-PB	13/10/86	LES JEUX SONT FAITS	427
23	P1	ED	R-PB	15/10/86	TERRE-AIR-MER	268
25	P1	ED	R-PB	20/10/86	JEUX EST UN AUTRE	457
26	P1	ED	R-PB	22/10/86	PANNE D'IMAGE	324
27	P1	ED	R-PB	24/10/86	DE LA MISERE LYONNAISE EN MILIEU TERRORISTE	399
29	P1	ED	R-PB	27/10/86	LE DROIT A LA PAROLE	442
30	P1	ED	R-PB	28/10/86	ROCK : LE NON-LIEU	263
32	P1	ED	R-PB	30/10/86	OUVRIR LE	258

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE LYON-LIBÉRATION (1986-1992) :

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
					CERCLE	
33	P1	ED	R-PB	31/10/86	FICTIONS LYRIQUES	399
37	P1	ED	R-PB	25/11/86	SELECTION PIEGE ABSCONS	438
40	P1	ED	R-PB	03/12/86	INGERENCE	376
49	P1	ED	R-PB	07/01/87	D'UN SILENCE L'AUTRE	476
54	P1	ED	R-PB	03/02/87	BUILDING'S DREAM	456
56	P1	ED	R-PB	10/02/87	L'AVENIR DU JOURNAL	307
58	P1	ED	R-PB	24/02/87	LIEUX COMMUNS	331
63	P1	ED	R-PB	21/03/87	LA VILLE DONT LE PRINCE EST HERNU ⁴⁷²	372
65	P1	ED	R-PB	08/04/87	APRES LA BATAILLE	353
67	P1	ED	R-PB	13/04/87	TOUCHE PAS A MES PENTES	405
72	P1	ED	R-PB	25/04/87	L'ANNIVERSAIRE DU MENSONGE ⁴⁷³	372
74	P1	ED	R-PB	30/04/87	LES FANTOMES DE L'EUROPE	405
75	P1	ED	R-PB	04/05/87	MESSAGES	380
81	P1	ED	R-PB	04/06/87	LE SALAIRE DE LA CENDRE	398
84	P1	ED	R-PB	01/07/87	AU	454

⁴⁷² Editorial auquel il manque un passage et enregistré comme tel.

⁴⁷³ Editorial publié à l'identique dans deux numéros successifs (25-26 et 27 avril 1987) et dont seule la première parution a été retenue.

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
					CARREFOUR DU DEVELOPPEMENT DE LYON	
85	P1	ED	R-PB	04/07/87	UN CRIME EST NE	431
87	P1	ED	R-PB	30/07/87	LYON A GRANDE VITESSE, LYON AU FIL DE L'EAU	262
91	P1	ED	R-PB	05/09/87	LA TRAME D'UNE HISTOIRE	421
92	P1	ED	R-PB	08/09/87	DEMAIN, L'AN DEUX	397
93	P1	ED	R-PB	10/09/87	DEMONSTRATION GRATUITE	370
94	P1	ED	R-PB	15/09/87	RETOUR A LA NORMALE	374
98	P1	ED	R-PB	30/09/87	PUB	396
100	P1	ED	R-PB	16/10/87	BAISERS QUI TUENT	401
102	P1	ED	R-PB	29/10/87	PAPY ET TONTON AU PAYS DU CHOMAGE	393
104	P1	ED	R-PB	03/11/87	LA MORT D'UN JOURNAL	433
105	P1	ED	R-PB	05/11/87	LE HEROS D'UN JOUR... DE TROP ?	443
106	P1	ED	R-PB	09/11/87	ELLE COURT DANS LES TETES, LA COURLY	371
107	P1	ED	R-PB	20/11/87	NOSTALGIE	218
111	P1	ED	R-PB	23/11/87	DOUBLE-FOND	403

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE LYON-LIBÉRATION (1986-1992) :

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
3	P1	ED	ML	10/09/86	UN MINARET DECEVANT	289
5	P1	ED	ML	12/09/86	LA FIEVRE DU SAMEDI APRES-MIDI	313
12	P1	ED	ML	25/09/86	CONFLIT NUCLEAIRE	363
17	P1	ED	ML	04/10/86	L'INVITATION	446
28	P1	ED	ML	25/10/86	L'AUTOBUS ENTERRE	475
34	P1	ED	ML	19/11/86	LE DROIT DE L'ERREUR	465
42	P1	ED	ML	10/12/86	PREVISIONS	432
44	P1	ED	ML	13/12/86	PAIN BENI	448
46	P1	ED	ML	18/12/86	TRANSFERTS	368
31	P1	ED	RM	29/10/86	L'EFFET BOOMERANG	404
59	P1	ED	RM	25/02/87	LE PAS DANS L'HISTOIRE	353
69	P1	ED	RM	14/04/87	DETONNEZ-NOUS	300
71	P1	ED	RM	24/04/87	LYON, SOUS-PREFECTURE INTERNATIONALE ?	392
78	P1	ED	RM	16/05/87	NOIR PASSE ET GAGNE	213
99	P1	ED	RM	12/10/87	MILIEU DU GUE	434
115	P1	ED	RM	03/12/87	JEU DE QUILLES	385
45	P1	ED	FZ	17/12/86	HORS-JEU	449
80	P1	ED	FZ	03/06/87	LA CHIMIE JOUE AVEC LE FEU	363
82	P1	ED	FZ	16/06/87	JACQUES LE JURISTE	426
88	P1	ED	FZ	01/08/87	DESIRS CONTRAIRES	366
89	P1	ED	FZ	11/08/87	LA MORALE ET	355

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
					L'ECONOMIE	
77	P1	ED	GD	14/05/87	L'OFFENSIVE PAR LA RETRAITE	433
79	P1	ED	GD	27/05/87	PSEUDO PRESENCE	466
103	P1	ED	GD	02/11/87	ENTRE DEUX EAUX	405
113	P1	ED	GD	24/11/87	LA FM DES QUATRE	440
97	P1	ED	EM	28/09/87	FRAGILITES	443
107	P1	ED	EM	10/11/87	LA REGLE DU JEU	408
114	P1	ED	EM	02/12/87	FREMISSEMENTS D'HIVER	384
7	P1	ED	PSi	16/09/86	RESEAUX	337
8	P1	ED	PSi	18/09/86	CIEL MUET	335
10	P1	ED	PSi	22/09/86	DANS LES ANGLES MORTS	219
38	P1	ED	SJ	28/11/86	QUESTION	363
75	P1	ED	SJ	12/05/87	LES APPARENTEMENTS TERRIBLES	813
39	P1	ED	J-MH	29/11/86	COURS DE CALCUL	444
68	P1	ED	LJ	13/04/87	FISSURE DANS LE CONSENSUS	315
73	P1	ED	DL	25/04/87	LE TEMPS ENFOUI	418
50	P1	ED	JS	09/01/87	DETOURS	464
35	P1	ED	FW	20/11/86	DEMAIN, LA FIN DU NOUVEAU ?	440
41	P1	BI	R-PB	05/12/86	FICELLES	325
47	P1	BI	R-PB	19/12/86	LA LECON DE GEOGRAPHIE	327
57	P1	BI	R-PB	23/02/87	LE SPHINX	322
61	P1	BI	R-PB	09/03/87	A VOT' BON COEUR	257
64	P1	BI	R-PB	25/03/87	AVEC ET SANS	178

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE LYON-LIBÉRATION (1986-1992) :

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
					FILETS	
83	P1	BI	R-PB	29/06/87	GAG !	323
109	P1	BI	R-PB	21/11/87	FREQUENCE	329
110	P1	BI	J-FA	21/11//87	UNE CULTURE A... TOUT CROQUER	405
111	P1	BI	J-FA	21/11/87	COUP DE FROID	405
96	P1	BI	J-FA/MC	19/09/87	MUSIQUES EN BOUCLE	394
51	P1	BI	MC	10/01/87	LA FIN DU REPIT	305
66	P1	BI	MC	11/04/87	LYON RENDRAIT-ELLE TELEVISUEL ?	387
43	P1	BI	FZ	12/12/86	PARALLELES	204
48	P1	BI	FZ	06/01/87	SOUS LA BLANCHEUR DE L'HERMINE	321
36	P1	BI	SC	20/11/86	LES BEAUX DIMANCHES PEROUGIENS DES PETITS MERDEUX	507
94	P1	BI	SD	18/09/87	L'AILE ET LA FOURCHE	387
60	P1	BI	BF	26/02/87	LA MEMOIRE SORT DE SON F6	200
70	P1	BI	LJ	16/04/87	LA BLOUSE BLANCHE OU LE KEPI	408
90	P1	BI	RM	21/08/87	LE PARLER VRAI D'HENRI AMOUROUX	303
24	P1	BI	JM	18/10/86	DECORER, MASQUER	675

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
55	P1	BI	VS-O	07/02/87	HISTOIRES DE SE TENIR AU COURANT	455
62	P1	BI	JS	12/03/87	POLITIQUES ARTIFICIELLES	191
86	P1	BI	MT	18/07/87	QUITTE OU DOUBLE	334
52	P1	BI	FW	26/01/87	LES MORALISTES DE LA ROSETTE	339
101	P1	CO	MA	19/10/87	SANG FRAIS	266
116	P1	CO	GD	03/12/87	LA POLITIQUE DE LA BALANCE	369
53	P1	CO	MM	28/01/87	CHIMIO-THERAPIE	341
119	P2	BI	ML	04/01/88	LA NONNE ET LE CARDINAL	338
120	P2	BI	ML	15/01/88	EQUILIBRES	326
122	P2	BI	ML	02/02/88	TRANSPARENCE ?	352
123	P2	BI	ML	03/02/88	PIERRE PHILOSOPHALE	297
130	P2	BI	ML	31/03/88	AMPLIFICATION	310
132	P2	BI	ML	18/04/88	LOCAL-REALISME	238
135	P2	BI	ML	26/04/88	GUEULE DE BOIS	430
136	P2	BI	ML	27/04/88	LE TABOU LEVE	301
137	P2	BI	ML	28/04/88	COMPTES	327
138	P2	BI	ML	03/05/88	MUTISME	445
140	P2	BI	ML	17/05/88	ALTERNATIVES	425
143	P2	BI	ML	07/06/88	JEU PERVERS	286
144	P2	BI	ML	08/06/88	PIEGES	446
145	P2	BI	ML	10/06/88	APHASIQUES	349
147	P2	BI	ML	14/06/88	AU CENTRE DE L'OUVERTURE	445
148	P2	BI	ML	17/06/88	DIVORCE A	440

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE LYON-LIBÉRATION (1986-1992) :

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
					LA MAIRIE	
149	P2	BI	ML	27/08/88	PIERRE PHILOSOPHALE	239
151	P2	BI	ML	07/09/88	LA TENTATION DU GRAND ECART	321
153	P2	BI	ML	10/09/88	OBJECTIF 1992	349
155	P2	BI	ML	26/09/88	COUP DE SEMENCE	360
157	P2	BI	ML	03/10/88	ALIBIS	452
160	P2	BI	ML	12/10/88	DECAPANT !	358
163	P2	BI	ML	14/11/88	MALENTENDUS	355
164	P2	BI	ML	16/11/88	PERDANTS	326
166	P2	BI	ML	24/11/88	DECHIRURE	438
167	P2	BI	ML	01/12/88	UNE FOLLE SEMAINE	487
168	P2	BI	ML	02/12/88	SOLIDARITE D'ETAT	431
170	P2	BI	ML	05/12/88	NO FUTURE ?	567
172	P2	BI	ML	11/01/89	BOOMERANG	308
176	P2	BI	ML	21/01/89	LE COMPLEXE DU SIEGE DE LYON	421
182	P2	BI	ML	24/02/89	LE TUBE UNDERGROUND DE L'ANNEE	378
185	P2	BI	ML	01/03/89	BRUILLARD SUR LA VILLE	368
191	P2	BI	ML	14/03/89	NOIR SANS PARTAGE	517
205	P2	BI	ML	03/05/89	TOURS INFERNALES	274
206	P2	BI	ML	10/05/89	UN CASSE-TETE EUROPEEN	417
209	P2	BI	ML	30/05/89	EFFONDREMENT	298
121	P2	BI	RM	25/01/88	TACTIQUES	322

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
					MUNICIPALES	
128	P2	BI	RM	05/03/88	L'IMPAIR DE NOIR	293
131	P2	BI	RM	09/04/88	LE POIDS DES NOMS	363
156	P2	BI	RM	27/09/88	NON-DITS	406
165	P2	BI	RM	17/11/88	REMAKE	296
169	P2	BI	RM	03/12/88	PROSPECTI	273
183	P2	BI	RM	27/02/89	ELECTROCH	303
189	P2	BI	RM	10/03/89	MICHEL NOIR EST-IL SOLUBLE DANS LA TRANSPARENCE ?	438
198	P2	BI	RM	03/04/89	ETAT DE GRACE	464
199	P2	BI	RM	08/04/89	<i>Sans titre</i>	414
203	P2	BI	RM	22/04/89	LE RETOUR DE BOTTON	289
211	P2	BI	RM	05/06/89	LE PEN PASSE NOIR GAGNE	296
212	P2	BI	RM	06/06/89	DERNIERE PIERRE	461
213	P2	BI	RM	15/06/89	PETITES LUCARNES	309
215	P2	BI	RM	17/06/89	DROLE DE VILLE	359
218	P2	BI	RM	29/07/89	LE TACLE	388
221	P2	BI	RM	18/09/89	TOURS ET DETOURS	352
118	P2	BI	J-FA	24/12/87	LE CAQUET CADEAU DES LYONNAIS	346
141	P2	BI	J-FA	17/05/88	LA CULTURE EN ROGATONS	298
150	P2	BI	J-FA	05/09/88	HOLLYWOOD	268
					DES POLITIQUES	

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE LYON-LIBÉRATION (1986-1992) :

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
152	P2	BI	J-FA	08/09/88	L'ELECTRICITE DU CINEMA	283
154	P2	BI	J-FA	21/09/88	QUELS FONDEMENTS POUR LA FONDA-TION ?	352
158	P2	BI	J-FA	05/10/88	OCTOBRE MONOCHROME	242
162	P2	BI	J-FA/BF	29/10/88	BANALISATION	417
184	P2	BI	J-FA	28/02/89	LA CULTURE EN PANNE	385
124	P2	BI	FW	09/02/88	LES PAPILLES FONT DE LA RESISTANCE	341
126	P2	BI	FW	17/02/88	REGIME GASTRO-ANEMIQUE	329
127	P2	BI	FW	04/03/88	LE SUCRE DE L'EVIDENCE	324
133	P2	BI	MI	22/04/88	LE SYNDROME DE L'ASPARAGUS	243
200	P2	BI	DL	11/04/89	URBANISME OU VOIRIE ?	409
178	P2	BI	MM	02/02/89	LIGNE DE CONDUITE	380
129	P2	BI	EM	08/03/88	FRILOSITE	229
117	P2	BI	JS	19/12/87	SOUVERAINETE LIMITEE	358
220	P2	BI	PV	13/09/89	COMME UN GANT	246
159	P2	CO	ML	11/10/88	TOILE DE FOND DE CAMPAGNE	608
161	P2	CO	ML	18/10/88	SEISME	429
171	P2	CO	ML	10/01/89	JEUX OUVERTS	519
173	P2	CO	ML	12/01/89	MOTS DE	413

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
					CAMPAGNE	
174	P2	CO	ML	13/01/89	URGENCE	470
175	P2	CO	ML	20/01/89	LE PS AU REVEIL	442
177	P2	CO	ML	25/01/89	UN FAUTEUIL POUR DEUX	447
180	P2	CO	ML	17/02/89	LE COUVERCLE A BOUGE	453
181	P2	CO	ML	23/02/89	LE SIEGE DU CDS	328
186	P2	CO	ML	03/03/89	RASE CAMPAGNE	435
187	P2	CO	ML	04/03/89	COMMENCEMENT PAR OUVRIR LES PORTES	448
190	P2	CO	ML	13/03/89	LYON, LA PREUVE PAR NEUF	840
192	P2	CO	ML	14/03/89	FRONTIERE STALINGRAD	356
193	P2	CO	ML	20/03/89	« GENERATION MORALE », A LA SAUCE NOIR	669
194	P2	CO	ML	22/03/89	UNE OUVERTURE OPAQUE	507
195	P2	CO	ML	23/03/89	LA TAILLE EUROPEENNE	453
196	P2	CO	ML	24/03/89	LISSE COMME LE DISCOURS DU MAIRE DE LYON	958
197	P2	CO	ML	31/03/89	GARDE-FOU MUNICIPAL	471
201	P2	CO	ML	20/04/89	RENOVATION	445

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE LYON-LIBÉRATION (1986-1992) :

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
					TRAVAUX PRATIQUES	
202	P2	CO	ML	21/04/89	OBJECTIF TROISIEME DIVISION	625
204	P2	CO	ML	28/04/89	LES TRAVAUX PRATIQUES D'UN « NEO-GIRONDIN »	708
210	P2	CO	ML	01/06/89	LA QUETE DE BARNIER	492
214	P2	CO	ML	16/06/89	CAP SUR L'EUROPE DES REGIONS ?	449
216	P2	CO	ML	20/06/89	UN PETIT AIR FAMILIER	461
217	P2	CO	ML	21/06/89	L'INEVITABLE CHOIX DE MICHEL NOIR	406
219	P2	CO	ML	04/09/89	UNE RENTREE DISCRETE SUR TOUS LES TABLEAUX	646
125	P2	CO	PB	11/02/88	HORS SUJET	313
207	P2	CO	RM	19/05/89	LE SYNDROME COLLOMB	417
134	P2	ED	ML	25/04/88	LE SIEGE DE LYON	419
139	P2	ED	ML	09/05/88	CONTRE-COURANTS	454
142	P2	ED	ML	06/06/88	LA VAGUE BRISEE	493
146	P2	ED	ML	13/06/88	TOLERANCE A L'OUVERTURE	417

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
188	P2	ED	J-FA	10/03/89	LA CULTURE, UNE ELECTION ?	369
179	P2	ED	GD	03/02/89	IL N'Y A PLUS DE SAISON	384
208	P2	ED	SJ	25/05/89	FIN DE BOUCLE	441
222	P3	BI	RM	04/10/89	LE HUSSARD NOIR	466
224	P3	BI	RM	21/10/89	RIDEAU DE FUMEE	318
227	P3	BI	RM	17/11/89	ELLE GRIMPE, LA BANLIEUE	265
228	P3	BI	RM	22/11/89	TIMING	270
230	P3	BI	RM	24/11/89	RE-NAISSANCE	270
231	P3	BI	RM	27/11/89	LECON A DOMICILE	286
232	P3	BI	RM	28/11/89	PEUT MIEUX FAIRE	368
235	P3	BI	RM	04/12/89	VENT D'EST	238
237	P3	BI	RM	15/12/89	FINALITE	316
238	P3	BI	RM	19/01/90	QUEL CHARISME ?	443
239	P3	BI	RM	20/01/90	DILEMME	417
241	P3	BI	RM	05/02/90	USURE	288
242	P3	BI	RM	14/02/90	SOURDINE	347
244	P3	BI	RM	17/02/90	PAROLE ET PAROLES	338
245	P3	BI	RM	07/03/90	QUESTIONS SOUS LES PANNEAUX	343
246	P3	BI	RM	29/03/90	CINECITTA	349
247	P3	BI	RM	06/04/90	SEPT SUR SEPT	403
251	P3	BI	RM	09/05/90	BALLE AU CENTRE	394
252	P3	BI	RM	14/05/90	RETOUR	276

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE LYON-LIBÉRATION (1986-1992) :

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
					SUR L'HISTOIRE	
253	P3	BI	RM	30/05/90	JEU DANGEREUX	269
255	P3	BI	RM	06/06/90	LES DEUX MODERNISATIONS	300
256	P3	BI	RM	09/06/90	DISSONANCE	432
257	P3	BI	RM	25/06/90	HABITS NEUFS	307
258	P3	BI	RM	05/09/90	GIFLE ROYALE	437
259	P3	BI	RM	29/09/90	LES LECONS DE L'ELEVE MILLON	261
260	P3	BI	RM	08/10/90	ECHEC A LA TOUR ?	387
261	P3	BI	RM	09/10/90	FOSSES	377
265	P3	BI	RM	09/11/90	HORS LES MURS	301
266	P3	BI	RM	12/11/90	VOIX SANS ISSUE ?	364
267	P3	BI	RM	15/11/90	MENAGE OBLIGATOIRE	214
268	P3	BI	RM	24/11/90	LA STRATEGIE DE L'ECHEC	352
269	P3	BI	RM	04/12/90	MOROSE	421
272	P3	BI	RM	07/01/91	IMPLOSION	337
275	P3	BI	RM	04/02/91	TOUS PERDANTS	376
276	P3	BI	RM	12/03/91	JUMELLES	417
277	P3	BI	RM	03/07/91	ETAT DE POISSE	276
278	P3	BI	RM	08/07/91	COHERENCE	274
233	P3	BI	J-FA	30/11/89	FRANCO POUR FRANCON	420
236	P3	BI	J-FA	07/12/89	SALON D'ACHILLE ?	276
263	P3	BI	J-FA/PS	03/11/90	DU STANDING	390

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
					COMME STANDARD	
250	P3	BI	YB	02/05/90	COUP DE GUEULE	375
243	P3	BI	DL	15/02/90	DOUBLE COMMANDE	430
270	P3	BI	FR-L	05/12/90	PLATES-BANDES	425
264	P3	BI	M-CV	05/11/90	LE « DEUXIEME CERCLE » COMPLEXE	378
223	P3	BI	<i>nc</i>	16/10/89	LE VIRUS POLITIQUE	336
234	P3	CO	RM	30/11/89	LE FILM CONTINUE	355
240	P3	CO	RM	02/02/90	PRECIPITATION	409
273	P3	CO	RM	14/01/91	LE GRAND DECALAGE	330
249	P3	CO	J-MH	19/04/90	UN CERTAIN « ETAT-RAVISSEUR »	364
254	P3	CO	J-MH	31/05/90	LA DERNIERE TENTATION	397
271	P3	CO	FR-L	07/12/90	TROMPETTE	405
274	P3	CO	FR-L	28/01/91	L'EFFET GOLFE	341
226	P3	CO	SD	15/11/89	LES MARCHES DU FAIT DIVERS	927
225	P3	CO	PV	11/11/89	SUCRE CLASSE	359
229	P3	CO	FZ	23/11/89	LE CHOIX A DOUBLE TRANCHANT DU JUGE HAMY	308
248	P3	ED	J-MH	12/04/90	DE LA METHODE	413
262	P3	ED	SJ	13/10/90	LE MODELE VAULX-EN-VELIN	730
279	P4	CO	ML	04/09/91	LA MOITIE	474

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE LYON-LIBÉRATION (1986-1992) :

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
					DU CHEMIN	
280	P4	CO	ML	09/09/91	ARME DE DISSUASION	500
281	P4	CO	ML	23/09/91	ANNEXION MEDIATIQUE	390
282	P4	CO	ML	24/09/91	COMMUNE METROPOLE	390
283	P4	CO	ML	26/09/91	GARROT FINANCIER	376
285	P4	CO	ML	09/12/91	2 A 0	467
286	P4	CO	ML	14/12/91	A BRAS LE CORPS	391
287	P4	CO	ML	09/01/92	LE DROIT CONTRE LES PHANTASMES	406
288	P4	CO	ML	29/02/92	INTROUVABLE CONSENSUS	445
289	P4	CO	ML	23/03/92	DOUBLE DEFAITE	426
290	P4	CO	ML	24/03/92	CRISE D'IDENTITE	412
291	P4	CO	ML	28/03/92	LE DEFI DE MILLON	445
292	P4	CO	ML	30/03/92	CASSE-TETE	434
293	P4	CO	ML	11/04/92	BOOMERANG	451
300	P4	CO	ML	27/10/92	CLARIFICATION	382
301	P4	CO	ML	29/10/92	DEUX DANS UN	364
299	P4	CO	GB	31/08/92	LE POIDS DE L'ABSENCE	368
294	P4	ED	J-MH	14/04/92	L'ORGUEIL DU JUGE	453
296	P4	ED	J-MH	01/07/92	VIVE LE RAIL !	388
302	P4	ED	J-MH	02/11/92	SAUVE-QUI-VAUT	420
284	P4	ED	J-PD	02/12/91	AUX LARMES CITOYENS	424
297	P4	ED	SJ	06/07/92	BONNE REFORME, MALENTENDU	732
303	P4	ED	ML	19/12/92	APRES «	536

Rang	Pér.	Genre	Auteur	Date	Titre	Nb oc.
					LYON-LIBERATION »	
295	P4	ED	EM	21/05/92	ET L'ETAT DANS TOUT CA ?	397
298	P4	BI	ML	18/07/92	MISES EN SCENES	260

Annexe 2 Profils d'emploi des termes et expressions analysés

1- Loi normale

L'intérêt de l'écart réduit provient du fait qu'il représente un écart à la moyenne pondéré en fonction de la longueur respective de chaque partie du corpus (cf. p. 59 sq). La table des écarts réduits est à aborder comme un double de la table de distribution des fréquences par transformation algébrique. Dans la perspective de la loi normale (ou loi de Laplace-Gauss), la variable est centrée, c'est-à-dire que sa moyenne est ramenée à 0. La loi normale est par conséquent caractérisée par la symétrie des probabilités de part et d'autre de la moyenne. Quand une variable continue obéit à cette loi, la représentation graphique de sa courbe de probabilité prend l'allure d'une cloche. Si les écarts à la moyenne sont réduits, c'est parce qu'ils sont mesurés en prenant l'écart type comme unité. Cette déviation standard fait office de mètre qui sert à mesurer tous les écarts absolus. L'homogénéité des résultats y est donc garantie puisque ceux-ci sont immédiatement comparables, ce qui assure une distribution lisible des éléments du corpus. En utilisant la loi normale "centrée réduite", on fait l'hypothèse nulle que chaque partie du corpus en représente un échantillon. C'est pour cette raison que le calcul préalable de fréquences théoriques est rendu nécessaire. Il faut donc toujours veiller à ce que l'écart réduit ne soit établi que sur des fréquences réelles (et non relatives) par comparaison avec des fréquences calculées, sous peine d'ôter toute validité à la démarche poursuivie. Par ailleurs, le recours à une autre loi, dite binomiale, se serait avéré utile ici s'il s'était agi de mesurer la richesse lexicale, voire grammaticale, de chaque période vis-à-vis des autres. Cette voie n'ayant pas été retenue, l'approche du vocabulaire (ou, si l'on préfère, des formes lexicales différentes) qui compose le discours éditorial de *Lyon-Libération* sera limitée aux indicateurs suivants :

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE LYON-LIBÉRATION (1986-1992) :

		Formes lexicales différentes	Vocabulaire cumulé	Occurrences cumulées
	Période 1	7599	7599	44086
	Période 2	3338	10937	86280
	Période 3	1507	12444	107241
	Période 4	657	13101	117676

2- Ecartés réduits et répartition des occurrences

JUGEMENTS DE VÉRITÉ ET DE RÉALITÉ					
Item	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Corpus
bien sûr	20 (+0.9)	18 (+0.4)	4 (-1.6)	4 (-0.1)	46
certainement	15 (+2.5)	3 (-2.4)	6 (+0.9)	0 (-1.5)	24
en fait	5 (+0.3)	2 (-1.4)	5 (+2.1)	0 (-1.1)	12
évidemment	13 (-2.1)	29 (+2.6)	1 (-3.1)	12 (+3.4)	55
il est vrai que	7 (+1.0)	4 (-0.6)	3 (+0.3)	0 (-1.2)	14
peut-être	11 (-1.7)	20 (+1.3)	9 (+0.5)	4 (+0.1)	44
probablement	3 (-1.5)	3 (-1.4)	7 (+2.7)	3 (-1.4)	16
sans doute	25 (-2.0)	46 (+2.7)	17 (+0.1)	5 (-1.2)	93
voire	12 (+0.7)	10 (+0.1)	4 (-0.4)	1 (-0.9)	27
vraiment	10 (-2.7)	34 (+4.4)	5 (-1.5)	3 (-0.8)	52

MODALITÉS DE L'ACTION					
Item	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Corpus
devra	2 (-2.7)	14 (+2.7)	3 (-0.5)	3 (+0.8)	22
Devrait	6 (+0.5)	5 (0)	1 (-1.1)	2 (+0.7)	14
Doit	13 (-1.3)	26 (+2.8)	5 (-1.3)	3 (-0.6)	47
doiyent	7 (+0.3)	5 (-0.6)	5 (+1.2)	0 (-1.3)	17
Dû	5 (-0.5)	7 (+0.6)	4 (+0.7)	0 (-1.3)	16
fallait	5 (-0.7)	5 (-0.6)	5 (+1.2)	2 (+0.4)	17
faudra	5 (-2.1)	19 (+3.5)	2 (-1.5)	2 (-0.3)	28
faut	35 (+1.4)	20 (-1.8)	12 (-0.5)	10 (+1.3)	77
nécessairement	7 (+1.8)	2 (-1.2)	2 (0)	0 (-1.0)	11
peut	64 (-1.2)	83 (+2.1)	25 (-1.8)	21 (+1.0)	193
peuvent	10 (+0.4)	12 (+1.4)	2 (-1.2)	0 (-1.5)	24
pourra	7 (-1.4)	13 (+1.2)	5 (0)	3 (+0.3)	28
pourraient	5 (-1.0)	10 (+1.5)	4 (+0.4)	0 (-1.4)	19
pourrait	14 (-3.2)	32 (+1.4)	21 (+2.4)	6 (-0.2)	73
pouvait *	8 (-1.6)	14 (+0.8)	5 (-0.4)	6 (+1.9)	33
Pouvoir	5 (+0.3)	3 (-0.8)	2 (-0.1)	2 (+0.9)	12
pu	14 (-0.7)	14 (-0.5)	10 (+0.9)	5 (+0.6)	43
puisse	9 (+0.3)	8 (0)	2 (-1.1)	3 (+0.8)	22
sait	11 (+0.1)	9 (-0.5)	3 (-1.1)	6 (+2.2)	29
saurait	11 (+2.9)	3 (-1.3)	0 (-1.8)	1 (-0.3)	15
sayoir	2 (-2.3)	11 (+2.2)	5 (+1.0)	0 (-1.3)	18
su	9 (+0.1)	11 (+1.0)	2 (-1.2)	2 (-0.1)	24
veut *	12 (-1.6)	20 (+1.1)	11 (+1.1)	3 (-0.6)	46
vouloir	8 (+0.7)	5 (-0.7)	4 (+0.5)	1 (-0.5)	18
voulu	4 (-1.9)	16 (+3.6)	2 (-1.1)	0 (-1.5)	22

* Après désambiguïsation.

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE LYON-LIBÉRATION (1986-1992) :

MODALITÉS D'ÉNONCIATION					
Item	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Corpus
?	85 (-0.2)	63 (-2.7)	62 (+3.6)	21 (+0.1)	231
«	454 (+4.0)	375 (+0.1)	172 (-1.1)	42 (-5.5)	1043 *
»	457 (+4.2)	375 (0)	172 (-1.2)	42 (-5.5)	1046
...	79 (+4.2)	57 (+0.9)	4 (-4.7)	5 (-2.3)	145
- en fin de phrase ou d'un fragment autonome	20 (+0.2)	26 (+2.1)	3 (-2.3)	3 (-0.8)	52
- marquant la pause de la surprise	22 (+4.3)	6 (-1.7)	0 (-2.5)	1 (-1.0)	29
- insérés dans la phrase, avec autonomie syntaxique du contexte avant	32 (+3.0)	23 (+0.7)	1 (-3.2)	1 (-1.9)	57 **
<p>La non présence de 3 occurrences de guillemets "ouvrants" au début de 3 unités rédactionnelles explique la différence avec le nombre total d'occurrences des guillemets "fermants". La somme des occurrences qui correspondent aux trois types de points de suspension retenus n'est pas égale à 145 en raison de quelques emplois "résiduels" non représentés ici.</p>					

CONNECTEURS ET MODALISATEURS ARGUMENTATIFS					
Item ^{***}	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Corpus
Ainsi ^{***}	15 (-0.1)	12 (-0.9)	12 (+1.9)	2 (-0.9)	41
alors	7 (+0.4)	8 (+0.8)	1 (-1.3)	1 (-0.5)	17
après tout	4 (0)	3 (-0.6)	2 (0)	2 (+1.1)	11
car	20 (-1.1)	22 (-0.3)	8 (-1.2)	15 (+4.0)	65
certes	19 (-0.9)	24 (+0.7)	9 (-0.6)	8 (+1.2)	60
d'ailleurs	6 (-1.6)	11 (+0.5)	5 (+0.1)	5 (+1.7)	27
décidément	5 (-0.5)	10 (+2.2)	1 (-1.2)	0 (-1.2)	16
donc	23 (-2.3)	37 (+1.1)	11 (-1.3)	18 (+3.8)	89
en effet ^{***}	8 (-3.1)	32 (+4.1)	5 (-1.5)	5(+0.2)	50
enfin	9 (+0.2)	6 (-1.0)	7 (+1.6)	1 (-0.8)	23
en tout cas	5 (-0.1)	5 (0)	2 (-0.4)	2 (+0.7)	14
Finalem ^{ent}	3 (-2.3)	8 (0)	10 (+3.4)	1 (-0.7)	22
Mais	148 (-0.6)	183 (+3.7)	38 (-4.5)	41 (+0.8)	410
Malgré ^{***}	27 (+5.5)	4 (-2.8)	1 (-2.2)	0 (-1.8)	32
Même ^{***}	22 (+1.8)	9 (-2.2)	4 (-1.5)	9 (+2.7)	44
Or	5 (-0.1)	3 (-1.1)	1 (-1.1)	5 (+3.5)	14
parce que ^{****}	20 (0)	19 (-0.1)	8 (-0.6)	7 (+1.0)	54
pourtant ^{****}	38 (+2.9)	14 (-2.8)	13 (+0.2)	5 (-0.5)	70
Puisque ^{***} / ^{****}	7 (-0.5)	9 (+0.5)	4 (0)	2 (0)	22
si ^{***}	25 (+1.8)	16 (-0.7) ^{***}	7 (-0.8)	3 (-0.8)	51
Après désambiguïsation. Termes élidés compris.					

MESURES DU DISCOURS ÉDITORIAL DE LYON-LIBÉRATION (1986-1992) :

DÉSIGNANTS URBAINS ET TERRITORIAUX					
Item	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Corpus
Agglomération	10 (-3.9)	30 (+1.3)	22 (+3.1)	7 (+0.4)	69
Arrondissement	6 (+0.2)	9 (+1.9)	0 (-1.8)	0 (-1.2)	15
Banlieue	1 (-3.0)	1 (-2.9)	16 (+7.3)	2 (+0.2)	20
Banlieues	1 (-1.9)	3 (-0.6)	5 (+2.4)	2 (+1.1)	11
BARCELONE	4 (-0.9)	9 (+1.9)	1 (-1.1)	1 (-0.3)	15
cité *	2 (-1.9)	8 (+1.4)	5 +1.6)	0 (-1.2)	15
Communes	5 (-1.0)	7 (+0.1)	1 (-1.4)	6 (+3.5)	19
COURLY	11 (-2.6)	26 (+1.9)	12 (+0.8)	5 (+0.1)	54
Département	2 (-2.7)	13 (+2.3)	2 (-1.1)	5 (+2.3)	22
GENÈVE	5 (+0.3)	6 (+1.0)	0 (-1.6)	1 (-0.1)	12
GRAND LYON	1 (-1.5)	2 (-0.6)	0 (-1.3)	5 (+5.3)	8
GRENOBLE	14 (+2.5)	3 (-2.2)	2 (-1.1)	3 (+0.8)	22
LYON	210 (+2.7)	175 (+0.1)	72 (-1.7)	27 (-2.5)	484
Lyonnais	69 (+2.2)	62 (+1.5)	14 (-2.7)	4 (-2.7)	149
- forme nominale	20 (+3.0)	10 (-0.6)	2 (-1.7)	0 (-1.8)	32
- forme adjectivale	49 (+1.1)	52 (+1.9)	12 (-2.2)	4 (-2.1)	117
Lyonnaise	54 (+2.5)	37 (-0.5)	17 (-0.6)	2 (-2.6)	110
Lyonnaises	11 (+1.8)	4 (-1.3)	4 (+0.4)	0 (-1.4)	19
Métropole	22 (+1.7)	19 (+1.0)	2 (-2.3)	1 (-1.5)	44
métropoles	2 (-1.8)	7 (+1.1)	2 (-0.3)	3 (+1.7)	14
MILAN **	2 (-1.6)	9 (+2.5)	0 (-1.7)	2 (+0.8)	13
Monde	12 (+2.4)	2 (-2.3)	3 (-0.3)	2 (+0.2)	19
PARIS	37 (+2.0)	18 (-2.2)	16 (+0.7)	5 (-0.7)	76
parisien ***	6 (+1.2)	4 (0)	1 (-0.8)	0 (-1.0)	11
pays	5 (-1.0)	5 (-0.9)	1 (-1.4)	8 (+5.1)	19
quartier	3 (-1.4)	1 (-2.4)	7 (+2.9)	4 (+2.4)	15
quartiers	7 (+0.5)	0 (-3.0)	7 (+2.7)	2 (+0.5)	16
région	16 (-1.8)	35 (+3.5)	5 (-2.0)	5 (-0.2)	61
régions ****	2 (-1.8)	11 (+3.3)	0 (-1.7)	1 (-0.2)	14
TCHERNOBYL	1 (+3.9)	1 (-2.0)	0 (-1.6)	0 (-1.1)	12
VAULX-EN-VILAIN	1 (+3.1)	0 (-3.4)	19 (+8.7)	1 (-0.7)	21
ville	107 (+0.6)	108 (+1.3)	50 (+0.2)	8 (-3.5)	273
villes	5 (-1.9)	10 (+0.3)	6 (+0.7)	5 (+1.9)	26
VILLEURBANNE	1 (+1.8)	10 (-0.5)	5 (-0.3)	0 (-1.8)	32

Après désambiguïsation. Dans son acception : communauté, société des hommes vivant sur terre. Dans tous ses emplois, ce terme renvoie à l'idée de nation, et non de canton ou de province. Malgré ses emplois spécifiques, ce nom propre "à part" dans le registre de la désignation urbaine n'apparaît pas dans le tableau de la page 208.

